This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

**HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE**

27e ANNÉE — 1re LIVRAISON

**JANVIER 1918**

Chanoine Porée : Un Evêque constitutionnel de l'Eure : Charles-Robert Lamy (*suite*), 3. — Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 13. — Félix Clérembray : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, 25. — Abbé E. Thorel : Bulletin Bibliographique, 35. — Bibliographie Normande, 41.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1918

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Un Évêque constitutionnel de l'Eure : Charles-Robert Lamy (1747-1814), par M. le chanoine PORÉE (*suite*).

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

Digitized by Google

Evreux, 15 décembre 1917.

M

*La Direction de la* Revue Catholique de Normandie *a le très vif regret de prévenir ses fidèles abonnés que, vu l'augmentation de la main-d'œuvre et du prix du papier, elle se voit dans la triste obligation, comme tant d'autres périodiques, de diminuer le nombre de ses feuilles et de les réduire à trois, soit 48 pages, plutôt que d'en cesser complètement la publication.*

*Si nos chers abonnés veulent bien nous envoyer leurs cotisations* eux-mêmes, *dès le mois de janvier, afin de nous éviter les frais, maintenant très onéreux, de recouvrement, et si, ceux qui le* peuvent, *augmentent leur cotisation — ainsi que plusieurs l'ont proposé — nous pourrons alors augmenter proportionnellement le nombre des feuilles. Ce résultat serait très désirable, car de nombreux travaux d'un grand intérêt nous sont offerts et nous serions enchantés de pouvoir les publier.*

*Veuillez agréer, M , l'expression de nos sentiments les plus distingués.*

LA REDACTION.

Digitized by Google

La Direction remercie vivement ceux de ses abonnés qui, non seulement ont déjà envoyé leur abonnement, mais encore l'ont augmenté, afin, écrivent-ils, que cette *Revue*, d'un si grand intérêt, puisse continuer dans d'excellentes conditions sans diminuer le nombre de ses feuilles.

Voici leurs noms : M. le Chanoine Legris, 10 fr. ; M. l'abbé Thorel, 10 fr ; M. Le Commandeur Le Court, 10 fr. ; M. de la Garanderie, 10 fr. ; M. l'abbé Guéry, 20 fr. ; M. Mabire avocat, 10 fr. ; M. l'abbé Le Mâle, 10 fr. ; M. de Touchet, 30 fr. ; M. le chanoine Delalande, 11 fr. ; M. Lecœur, 10 fr. ; M. Pierre Lefèvre, 15 fr ; M. l'abbé Hulmel, 10 fr. ; M. G. Guillot, 10 fr. ; M. le baron des Rotours, 15 fr. ; M. l'abbé Maintien, 12 fr. ; M. Lecarpentier, avocat, 10 fr. ; M. Le Corbeillier, 15 fr. ; M. Ch. Lefebvre, 12 fr. ; M. B. Wolff, 10 fr. ; M. Gaston d'Arbonnets, 10 fr. ; M. A. Martin, 12 fr. ; M. R. N. Sauvage, 10 fr ; M. Penciolelli, 15 fr. ; M. l'abbé Boudier, 10 fr. ; Bibliothèque de Cherbourg, 10 fr. ; Mgr Buguet, 10 fr. ; M. l'abbé Tougard, 15 fr. ; M. Bourguignon, caissier de la Banque de France d'Evreux, 15 fr. ; Bibliothèque municipale d'Evreux, 10 fr. ; M. Deslandes, 10 fr. ; M. Charles de Beaurepaire, 10 fr. ; M. Joseph de Beaurepaire, 10 fr. ; Société libre de l'Eure, 15 fr. ; M. le baron d'Esneval, 25 fr. ; J. Guillaume, de Paris 10 fr. ; M. le comte Costa de Beauregard, 10 fr. ; M. le chanoine Eudeline, 10 fr.

(*A suivre*).

M. le chanoine Porée offre 15 fr. ainsi que le chanoine Legris : d'autres, comme MM. Ch. Lefebvre, abbé Hiard, B. Wolff, etc., promettent d'augmenter leur cotisation. Si ces exemples sont suivis dans la même proportion, il y a tout lieu de penser qu'on pourra reprendre le nombre des feuilles, par conséquent donner toute satisfaction aux auteurs, dont les travaux sont annoncés, et aux lecteurs dont les lettres si bienveillantes sont pour la direction la meilleure récompense de ses efforts, un encouragement afin de faire mieux encore si possible.

LA DIRECTION.

*Evreux, 21 Janvier 1918.*

Digitized by Google

DIEX AIE

—

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

---

27e ANNÉE

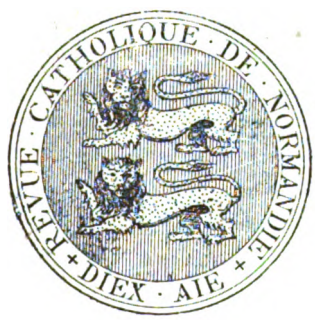


EVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1918

Digitized by Google

Digitized by Google

# UN ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE L'EURE

## CHARLES-ROBERT LAMY

### 1747-1814

(*Suite*)

Si les chanoines desservant la cathédrale évitaient soigneusement de se trouver mêlés aux constitutionnels, ils étaient eux-mêmes tenus à distance par les insermentés, rentrés d'exil ou sortis de prison depuis 1795, qui n'avaient pas voulu faire la dernière promesse de fidélité (arrêté du 28 décembre 1799) (1). « Le samedi 18 avril 1801, le commissaire de police alla chez tous les prêtres insermentés leur faire défense de faire davantage chez eux l'office en public, et de n'y souffrir personne à peine d'être poursuivis ; car depuis que l'on étoit un peu plus libre, l'affluence du monde étoit très grande, ce qui causoit un grand déplaisir à l'évêque Lamy et autres prêtres de la cathédrale » (2).

Comme s'il n'eût pas suffi du schisme constitutionnel, les

(1) Sur la promesse de fidélité, voir E. Méric, *Histoire de M. Emery*, II, p. 7 et suiv. Beaucoup de prêtres ne voulurent pas faire cette promesse ; la révolution avait tant abusé des serments ! D'autre part, la prestation de ce serment, ou plutôt de cette promesse de fidélité, fut d'abord une faveur qu'il fallait solliciter. Peu à peu, le gouvernement, afin de régulariser partout l'exercice du culte, en vint à réclamer ce serment de tous les ecclésiastiques. (L. Sciout, *Hist. de la Const. civile*, IV, 776.)

(2) *Souvenirs et Journal d'un bourgeois d'Evreux*, p. 169. Il semblerait que cette mesure policière doive se placer antérieurement à 1801.

Digitized by Google

catholiques se trouvaient donc eux-mêmes partagés en soumissionnaires et non soumissionnaires. Sur cette question, le clergé qui était demeuré en France et celui qui était allé en exil, ou en était revenu, étaient d'un avis diamétralement opposé (1). Dans les diocèses dont les évêques étaient morts surgissait encore la question de savoir sous quelle juridiction il fallait se ranger. On avait subi de telles épreuves, on s'était senti dans un tel isolement que de bons esprits hésitaient parfois, sur la route à suivre. Les chefs n'étaient plus là, ou ils étaient loin et leur voix ne parvenait pas toujours à se faire entendre (2).

Inquiets des divisions qui s'étaient produites au sujet de la juridiction des vicaires généraux nommés par eux en 1795, les chanoines d'Evreux avaient envoyé à Rome un Mémoire pour exposer la conduite qu'ils avaient tenue, et demander que leur droit leur fut reconnu. La réponse aurait été contraire à leurs vœux (3). On s'y référait notamment au bref de Pie VI, du 26 septembre 1791, qui chargeait l'archevêque de Rouen de l'administration du diocèse d'Évreux.

Le 9 juillet 1799, le cardinal de la Rochefoucauld écrivait de Münster à MM. de Cernay et Delangle de Dardez, anciens vicaires généraux de M. de Narbonne, et résidant à Londres, la lettre suivante : « Comme il peut arriver d'un moment à l'autre que les circonstances vous rappellent dans le diocèse d'Évreux dont vous étiez grands vicaires au moment de la Révolution (4), je ne crois

---

(1) J. Loth, *La mission de M. de Salamon dans le diocèse de Rouen en 1801-1802* (*Précis analyt. des travaux de l'Académie de Rouen, 1909-1910*, pp. 449-451.)

(2) « L'absence du plus grand nombre des évêques, la difficulté de faire arriver jusqu'à eux une connaissance exacte de la situation sans cesse modifiée par les événements du jour, jetait beaucoup d'indécision dans les mesures de ceux qui représentaient l'épiscopat, et laissait la plupart des ecclésiastiques abandonnés à leurs propres inspirations. » Chan. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1877, p. 409.

(3) On trouvera à l'appendice n° VI, dans le *Mémoire* du Chapitre de 1801, une allusion à cette consultation à Rome par l'un des vicaires capitulaires de 1795.

(4) L'abbé François-Charles de Gillain de Cernay, doyen du chapitre

Digitized by Google

pas pouvoir faire mieux, Messieurs, qu'en vous continuant vos anciens pouvoirs et en y ajoutant aussi tous ceux que je puis vous donner pour l'administration de ce diocèse. M. Elie continuera à exercer ceux que je lui ai confiés, il y a quelques années. Comme il peut être possible qu'il ne puisse pas vous faire part du plan que j'ai adopté, M. l'abbé Bridelle (1) pourra y suppléer en vous communiquant d'avance les principaux points qui doivent fixer l'attention d'une manière particulière. Il est important qu'il n'y ait point de variations dans l'administration qui a eu lieu jusqu'à présent. Le bien général y est intéressé, et je m'en repose absolument sur votre prudence et votre sagesse. Je ne doute pas que vous ne réunissiez tous vos efforts pour faire cesser le schisme établi par M. Fresnay et ses adhérens; ils ont eu la preuve que leur ministère ne pouvoit être d'aucune utilité d'après la réponse faite à leur Mémoire par la congrégation des cardinaux assemblés à Rome pour les affaires de France, et dont le Souverain Pontife a confirmé le jugement en me maintenant dans l'administration du diocèse (2). Cette lettre vous servira de titre à l'un et à l'autre, et j'espère que Dieu accordera à votre zèle tout le succès que mérite une si belle cause. On ne peut rien ajouter, Messieurs, à la sincérité de mon estime et à l'étendue des sentiments qui m'attachent à vous. — D., card. de la Rochefoucauld, arch. de Rouen » (3).

Le 23 septembre 1800, le cardinal de la Rochefoucauld mourait

---

en 1782, mourut en Angleterre, où il s'était retiré au mois de septembre 1792. (*Mémoires de l'abbé Baston*, édit. J. Loth, I, p. 397.)

(1) Pierre-Charles-Honoré Bridelle était vicaire général de M. de la Rochefoucauld et fut le dernier des officiaux diocésains avant la Révolution. Le 10 septembre 1792, il avait pris son passeport pour l'Angleterre ; il demeura, à Londres, en correspondance avec l'archevêque de Rouen retiré à Münster.

(2) Il doit s'agir du bref du 5 janvier 1799 par lequel Pie VI confirmait au cardinal de la Rochefoucauld tous ses pouvoirs pour administrer les diocèses vacants de sa province. (J. Loth, *La Cathédrale de Rouen*, p. 386.)

(3) Lettre reproduite par le chanoine Delanoë dans son *Histoire des Evêques d'Evreux* (*ms*). Pierre-Charles Delanoë, né à Verneuil, le 31 décembre 1784, écrivait son *Histoire* entre les années 1830 et 1840. Il est mort à Evreux le 3 décembre 1860.

Digitized by Google

à Münster. Cette fois, les chanoines d'Evreux pouvaient se croire rentrés en possession certaine de leurs droits, et dans l'obligation, en raison des circonstances exceptionnelles et malgré les délais passés, de procéder à l'élection de vicaires capitulaires. Dans l'assemblée tenue le 27 octobre, et surtout dans celle du 1er décembre 1800, présidée par M. de Narbonne, et où étaient présents MM. Bourlet, Fresnay, Larcher, Manceau, Leconte et de Bence de la Boissière (1), le Chapitre, considérant « que l'état de choses étant changé par le décès du métropolitain, et qu'il est de son devoir d'ôter tout prétexte de schisme dans le diocèse d'Evreux et de suivre exactement la conduite prescrite aux Chapitres par N. S. Père le Pape, a unanimement déclaré et déclare confirmer, en tant que besoin est, les délibérations prises le 25 mars 1795 et le 27 octobre dernier, et en conséquence a nommé par surabondance de droit pour vicaires généraux de ce diocèse MM. de Narbonne, Bailly, de Bence de la Boissière et Fresnay, et arrête que copie de la présente délibération sera adressée à M. Bailly, l'un des vicaires généraux à Paris, pour faire tel usage qu'il jugera convenable; M. de Narbonne, président, prié de faire connaître dans le diocèse la présente délibération » (2).

A Rouen, le Chapitre avait agi de même. Les chanoines, malgré leur petit nombre, et en dehors des délais voulus, avaient nommé trois vicaires capitulaires. Grand fut leur étonnement lorsqu'ils

---

(1) MM. Ruault, archidiacre d'Ouche, Junot, Bienaymé, Domenge la Mirandole et Houel-Latour ont fait parvenir leur adhésion à tout ce qui serait fait au présent chapitre. » *Délibération extraordinaire du Chapitre d'Evreux* (Archives de l'Eure, Ancien fonds de l'Evêché, nº 37.) A la mort de M. de Cheylus, le 24 février 1797, le chapitre de Bayeux élut six vicaires capitulaires ; ils adressèrent au clergé, le 17 avril 1801, un long *Mandatum* (70 pages in-18).

(2) Archives de l'Eure, Ancien fonds de l'Evêché, nº 37. — En 1801, parut un *Mémoire et consultation sur les droits du Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Evreux* (Bibliothèque de Mgr Julien Loth, *Catalogue*, nº 140). Voir à l'appendice nº VI. — A Coutances, l'évêque, M. de Talaru, était mort à Londres le 20 mars 1798. Le 16 juin suivant, sept chanoines élurent deux vicaires capitulaires ; de son côté, le cardinal de La Rochefoucauld en nomma lui-même deux autres. Sur cette question, voir Chan. Lerosey, *Le Grand Séminaire de Coutances*, *Revue catholique de Normandie*, juillet 1916, p. 296.

Digitized by Google

apprirent que M. d'Argentré, évêque de Séez, réfugié à Münster, prenait en main, comme le plus ancien suffragant, l'administration du diocèse de Rouen et nommait, pour l'y représenter, avec le titre et les pouvoirs de vicaire général, l'abbé François-Clément Dubois. Il y avait donc à Rouen deux sources de juridiction. Nous n'avons pas vu qu'à Evreux M. d'Argentré ait exercé les mêmes droits ; la situation était pourtant la même qu'à Rouen.

Toutes ces déplorables dissensions allaient heureusement avoir un terme à l'arrivée d'un délégué apostolique, M. de Salamon, envoyé par le légat du Saint-Siège pour pacifier les diocèses de Normandie, et apaiser le conflit soulevé sur la promesse de soumission et de fidélité exigée des ministres du culte.

Dans le chapitre extraordinaire tenu à Evreux, le 23 décembre 1801, « un de Messieurs a dit qu'il avoit reçu une lettre de Rouen par laquelle on lui annonçoit que S. E. Mgr le cardinal légat *a latere*, en vertu de son autorité, avoit nommé M. de Salamon (1) administrateur, non seulement du diocèse de Rouen, mais encore des autres diocèses vacans de cette métropole, pour éteindre plus facilement le schisme qui désole les églises ; que le Chapitre de Rouen l'avoit reconnu en cette qualité... Sur quoi l'affaire mise en délibération : la Compagnie, considérant que malgré la bonté évidente de sa cause et la légitimité des pouvoirs qu'elle a délégués, dans un tems opportun, à ses vicaires généraux, il est nécessaire, dans les malheureuses circonstances où se trouve le diocèse d'Evreux, de faire des sacrifices pour le bien de la religion, et par respect pour le Chef de l'Eglise, a arrêté que M. Fresnay, chanoine, et l'un des vicaires généraux nommés par le Chapitre, se transportera à Rouen pour saluer M. l'abbé de Salamon et l'assurer que le Chapitre est déterminé par des motifs aussi puissans de suivre dans cette affaire la conduite du vénérable Chapitre de Rouen (2). Pourquoi elle autorise ledit sieur Fresnay, par le

(1) Louis-Siffrein-Joseph de Salamon de Foncrose, né à Carpentras, le 23 octobre 1750. Sur ce personnage, voir *Mémoires inédits de l'abbé de Salamon*, publiés par l'abbé Bridier, 1890, in-8, et *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon*, publiée par le vicomte de Richemont, 1898, in-8. Cf. Em. Sevestre, *Etude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie*, in-8, 1916, p. 455.

(2) « La mort du cardinal, arrivée à Münster le 23 septembre 1800,

Digitized by Google

présent arrêté, de faire tout ce qui sera jugé nécessaire pour parvenir à ce but désirable, ratifiant d'avance tout ce qu'il aura signé » (1).

Ainsi que l'avaient fait les vicaires capitulaires de Rouen, ceux d'Evreux se démirent de leurs pouvoirs entre les mains de l'administrateur apostolique.

Le 12 janvier 1802, M. de Salamon arrivait à Evreux pour remplir sa mission. Les prêtres orthodoxes se soumirent sans résistance. Il fut moins heureux auprès des constitutionnels. Quelques jours après, le délégué du cardinal Caprara repartait pour Paris, après avoir nommé M. Bailly vicaire général (2). Le 9 avril, l'abbé de Salamon écrivait au consul Cambacérès, non sans se flatter un peu : « On ne me signale à Evreux aucun récalcitrant : ce diocèse contient 360 cures. J'ai rempli ma mission avec zèle, avec calme et à mes frais » (3).

Après la ratification officielle et réciproque du Concordat, le 15 août 1801, Pie VII avait adressé un bref aux évêques de France pour les inviter à donner la démission de leurs sièges ; en même temps, il avait chargé Mgr Spina d'exhorter les constitutionnels à

---

ne fut connue à Rouen que le 5 octobre. Les chanoines présents à Rouen ne s'assemblèrent et ne firent leur élection que le 18 octobre, c'est-à-dire cinq jours après la date de rigueur... Les chanoines réunis crurent devoir, en raison des circonstances exceptionnelles où ils se trouvaient, procéder à l'élection de vicaires capitulaires... » J. Loth, *Hist. du Cardinal de la Rochefoucauld*, pp. 696 et 697. Les vicaires capitulaires firent leur démission entre les mains de l'abbé de Salamon. Voir *Essai historique sur le Chapitre de Rouen pendant la Révolution*, par l'abbé P. Langlois, 1856, in-8, pp. 85 et suivantes.

(1) Archives de l'Eure, Ancien fonds de l'Evêché, nº 37.

(2) M. Bailly (Luc) avait été nommé vicaire capitulaire d'Evreux ; il résidait à Paris, comme on l'a vu plus haut. L'abbé Bailly fut nommé évêque de Poitiers et sacré, le 24 octobre 1802, à Saint-Thomas d'Aquin, par l'archevêque de Paris. Ce prélat mourut prématurément, à l'âge de quarante ans, le 18 avril 1804. Il était né à Paris, le 10 mars 1763. (*L'Episcopat français du Concordat jusqu'à la Séparation*, 1907, in-4º, p. 478.

(3) *Souvenirs et Journal d'un bourgeois d'Evreux*, p. 168; J. Loth, *La mission de M. de Salamon dans le diocèse de Rouen* (*Précis analyt. des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1909-1910, p. 462).

Digitized by Google

revenir à l'unité et à renoncer aux évêchés qu'ils avaient occupés sans institution canonique. Le Premier consul leur fit envoyer par Portalis une formule de démission. Tous, sauf Clément, de Versailles, s'inclinèrent devant l'injonction de Bonaparte et lui remirent leur acte de renonciation. Clément finit par imiter ses collègues.

La démission de Lamy est du mois d'octobre 1801. Il ne fut point compris au nombre des constitutionnels qui furent pourvus d'un siège concordataire (1). Son rôle, du reste, avait été fort effacé, et ce n'était pas la note adressée le 9 octobre 1801 par le préfet Masson Saint-Amand au ministre de l'Intérieur qui pouvait le pousser bien loin : « Lamy (Charles-Robert), à Evreux, cinquante-trois ans, curé de Saint-Clair-d'Arcey, élu évêque constitutionnel de l'Eure depuis deux ans; il est instruit, attaché au Gouvernement, montre beaucoup de tolérance; mais il serait mieux placé partout ailleurs que dans la ville d'Evreux, où les chefs de l'Eglise d'avant la Révolution jouissent encore de la considération attachée à leur fortune et à leurs emplois. Ses rivalités avec le Chapitre et ses efforts pour faire reconnaître son autorité l'ont rendu l'objet de quelques calomnies » (2).

Le 11 juin 1797, Lamy s'était rendu acquéreur du presbytère de Saint-Clair; c'est là qu'il se retira, avec son frère aîné Thomas, qu'il avait fait nommer curé de la paroisse et qui fut installé le 23 décembre 1803. Toutefois, l'ex-évêque d'Evreux avait conservé

---

(1) « Il paroit qu'on avoit eu l'intention de lui donner un siège à cette époque et qu'on lui auroit même destiné celui de Liège, en Belgique ; mais un curé du diocèse d'Evreux l'ayant consulté sur la conduite qu'il devoit tenir dans les circonstances où on se trouvoit, Lamy lui répondit d'une manière peu conforme aux dispositions du Concordat. Sa lettre fut remise au nouvel évêque, M. Bourlier, qui l'envoya au ministre Portalis. Lamy fut mandé à Paris. On ne sait pas ce qui se passa entre lui et le ministre ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut plus question d'évêché, et qu'il dut se contenter de sa retraite de Saint-Clair. » Chanoine Delanoë, *Hist. des évêques d'Évreux* (*ms.*). — L'acte de ce curé, livrant la lettre de Lamy, est une vilenie. Qui le forçait à écrire, s'il n'avait pas confiance en lui ?

(2) Em. Sevestre, *L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie de l'an IX à l'an XIII.* (*Revue cath. de Norm.*, mars 1913.)

Digitized by Google

un modeste domicile à Paris. En 1805, il occupe pour la somme de 120 livres par an, rue Galande, nº 46, « une chambre et un cabinet au troisième sur le devant ». Une lettre du 7 novembre 1809, adressée à sa nièce, est datée de Paris, maison de M. Varin, rue Saint-Séverin, nº 8 (1).

Lamy, comme ancien évêque constitutionnel, touchait une pension de 3.333 francs; c'était le plus clair de son revenu, car il ne paraît pas avoir eu de fortune personnelle. C'est peut-être la raison pour laquelle, dans plusieurs de ses lettres, il paraît soucieux de tirer de sa propriété rurale le meilleur profit possible.

Le 20 juin 1804, Lamy avait testé en faveur de son frère aîné. Son testament est ainsi libellé : « Je soussigné, Charles-Robert Lamy, évêque démissionnaire d'Evreux, domicilié à Paris, section du Panthéon, donne et lègue à mon frère Thomas Lamy, prêtre, desservant de la commune de Saint-Clair-d'Arcey, arrondissement de Bernay, département de l'Eure, la totalité de mes biens meubles et immeubles. Fait à Paris, le premier messidor an douze de la République française. † C.-R. Lamy, Ev. dém. d'Evreux » (2).

Ce frère le précéda dans la tombe, le 19 septembre 1814. Charles-Robert Lamy mourut le 30 novembre suivant. Voici son acte d'inhumation extrait des registres de la paroisse :

« L'an de J.-C. 1814, le jeudi premier décembre, vu le permis d'enterrer délivré par l'officier civil de cette paroisse en date de ce jour annexé au présent, le corps de M. Charles-Robert Lamy, ancien curé de cette paroisse, décédé d'hier dans son presbytère, muni des sacrements de l'église, âgé d'environ soixante-huit ans, a été inhumé par moi soussigné, dans le cimetière de cette église, en présence de MM. Leveau desservant de Corneville, et Charles Pelvillain-Desjardins, professeur au collège de Bernay. (*Signé* : Philippe Le Goux, desservant de Saint-Aubin-le-Vertueux et de Saint-Clair). »

Il est surprenant que son titre d'ancien évêque n'ait pas été mentionné, car la validité du sacre des évêques constitutionnels n'a

(1) Papiers de Charles Lamy (Collection de l'auteur). Voir pièces justificatives nº X.

(2) Papiers de Charles Lamy (Collection de l'auteur).

Digitized by Google

jamais été mise en doute (1). Mais nous devons retenir que les derniers sacrements furent administrés à Lamy par un prêtre, l'abbé Le Goux, dont la parfaite orthodoxie était connue.

Lamy était d'une stature imposante (cinq pieds six pouces); il avait les cheveux et les sourcils bruns, le front large, les yeux roux, la bouche moyenne, le nez aquilin, le menton fourchu, le visage ovale, marqué de petite vérole. C'est son signalement à l'âge de cinquante et un ans (2).

Charles-Robert Lamy ne fut que pendant deux ans évêque constitutionnel de l'Eure. Il s'appliqua avec zèle à visiter son diocèse, à prêcher la parole de Dieu, à rétablir les pratiques chrétiennes parmi les populations. C'est dans ce but qu'il publia un volume d'instructions sur le catéchisme pour en faciliter et en développer l'enseignement. Si l'on excepte ses lettres pastorales, il a peu écrit, et le rôle, assez court d'ailleurs, qu'il a occupé dans l'épiscopat constitutionnel est de second plan. Son caractère le portait à la modération, à la bienveillance, et il convient de lui rendre cette justice qu'il ne chercha pas une vengeance, peut-être facile alors, des mépris et des insultes grossières dont il avait été parfois l'objet. Il était sincèrement religieux, et ses mœurs ne paraissent jamais avoir été suspectées. On peut ranger Lamy dans cette catégorie de prêtres, trop nombreux à l'époque de la Révolution, qui se laissèrent prendre au mirage de la liberté, et que bientôt l'ambition aveugla et amena aux plus fâcheuses compromissions. Professeur de rhétorique au collège de Bernay, bon littérateur, doué d'une grande facilité d'élocution, longtemps ami des frères Lindet, Lamy se vit peu à peu entraîné dans la voie qui le conduisit à devenir l'évêque schismatique de son département d'origine. Lorsqu'il dut donner sa démission en 1801, il se retira à Saint-Clair et rentra complètement dans la vie privée. Certaines de ses lettres le montrent assez préoccupé de faire valoir

(1) J'ai entendu raconter, il y a plus de cinquante ans, à des vieillards du pays, que l'évêque Lamy avait été autorisé à officier aux quatre grandes fêtes de l'année, dans l'église de Saint-Clair, avec les ornements pontificaux ; je n'ai pu contrôler la vérité de ces dires. Sur des cas analogues, voir P. Pisani, *Répertoire biogr. de l'épiscopat constitutionnel*, pp. 215 et 327.

(2) Archives de l'Eure, *L*, 748.

Digitized by Google

son verger presbytéral et de vendre avantageusement son cidre; décidément Lamy reprenait à Saint-Clair sa vie rurale d'autrefois. Pour un évêque, il y avait pourtant mieux à faire. Les années étaient venues; certaines illusions avaient dû disparaître et faire place à des pensées plus hautes, à des vues plus désintéressées. A l'exemple de quelques prélats contitutionnels, l'ancien évêque d'Evreux avait-il adressé au Légat sa rétractation? (1) Nous l'ignorons; les renseignements sur cette période de sa vie font à peu près défaut, et nous les avons vainement cherchés; mais ils peuvent exister (2). Nous aimons à penser qu'à l'heure suprême, dans une ultime réconciliation avec Dieu, Lamy trouva la paix, le repos, après les agitations et les luttes de son orageuse carrière.

Chanoine Porée.

(*A suivre.*)

---

(1) M. le chanoine Pisani nous écrivait le 22 octobre 1916 : « J'ai dépouillé la volumineuse correspondance du cardinal Caprara; il y est souvent parlé des soumissions et velléités de soumission des évêques constitutionnels. Pas une fois, je n'y ai vu le nom de Lamy. »

(2) « Il mourut... sans avoir donné de grandes preuves de son retour à l'unité. Cependant, quelques mois avant sa mort, au retour des Bourbons, il fit, d'après le conseil d'une personne notable de sa paroisse, une sorte de rétractation en chaire. » Chanoine Delanoë, *Hist. des évêques d'Evreux* (*ms*).

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

## CHAPITRE IV

**Bosnormand au XVe siècle. — Considérations générales. — La misère. — Arrivée des Anglais. — La seigneurie enlevée par eux à Jacques II de Bourbon. — Les Botherel. — La délivrance. — Famille d'Armagnac. — Vente du château à Pierre de Morvilliers. — Familles L'Huillier-Picart.**

Le XIVe siècle, époque de guerres intestines et étrangères, pendant lesquelles les soldats des deux partis chevauchaient *par villes et hameaux, pillant, ardant et gastant tout le pays*, laissa la Normandie dans un état déplorable! Les campagnes manquaient presque d'habitants; dans les villages, partout dévastés, on ne trouvait plus ni bétail, ni instruments d'agriculture et les champs restaient pour la plupart sans culture. « La décadence com-
« mença, dit M. de Beaurepaire, vers le milieu du XIVe siècle.
« Elle s'annonça par le luxe effréné de la noblesse, par le relâ-
« chement général des mœurs, par la révolution dans l'ordre
« civil, par le schisme dans l'ordre religieux. La peste de 1349
« ouvrit d'une manière tragique cette ère de calamités qui ne fut
« guère interrompue que par le règne de Charles V, dit *le Sage*.
« Dix ans après la grande mortalité, commença la Navarrerie,
« guerre désastreuse, qui ne doit pas être uniquement attribuée
« à l'ambition du prince qui lui donna son nom, mais à toutes
« les passions qu'excitèrent dans la nation les malheurs de la
« guerre et les vices du gouvernement. »

Digitized by Google

A l'arrivée des Anglais le mal s'accrut et parvint à son comble lorsqu'ils se furent rendus maîtres de la Normandie.

La preuve de cette pénible situation, en ce qui concerne *Bosnormand*, sera d'autant plus facile à fournir que M. de Beaurepaire dans son laborieux travail sur l'*Etat des Campagnes au moyen âge* a souvent cité notre commune.

Ainsi pour démontrer la décadence de l'agriculture et la misère générale au xv^e siècle, voici le prix des terres, d'après les baux, à *Bosnormand* :

« 21 novembre 1404, demi-acre, 12 s. 6 d.; 20 janvier 1405, « 7 vergées en 5 pièces, 37 l.; le reste à raison de 20 sols « l'acre; 19 mars, 2 acres (1), 9 livres pour 5 ans; 15 mars 1411, une « acre 28 sols; 1 mai, 3 vergées, 20 sols; 21 mai 1413, 5 vergées, « 30 sols; 25 avril, 3 vergées, 10 sols; 1^er mai, demi-acre, 10 sols.» (*Soc. lib. de l'Eure, 1862, p. 631.*)

Le prix des maisons avait considérablement baissé : on trouve, à la date du 10 janvier 1415, la vente de deux maisons à usage de pressoir (2) et de fournil, dans la paroisse de *Bosnormand*, pour huit livres. (*Ibid.*. p. 680.)

Quant au blé, à la date du 26 mai 1421, M. de Beaurepaire écrit : « Bosc-Normand, blé, 5 mines, 12 deniers moins que le « choix de la halle de Rouen, livré à Rouen, dont il y aura trois « combles, 20 livres tournois. » (*Ibid.*, p. 689.)

C'est pourquoi les juifs, les usuriers, profitant de la situation, s'enrichissaient rapidement. Les registres du tabellionage de Thuit-Signol et d'Elbeuf de 1402 à 1414 citent journellement un paysan retors, du nom d'Enguerran Martel, véritable lombard ou marchand d'argent, dit Auguste Le Prévost, habitant de Saint-Martin-la-Corneille, qui trafiquait d'achats de rentes à vie sur sa tête et celle de Marguerite sa femme. Il maria sa fille Etiennette à un gentilhomme, fils de l'un de ses débiteurs.

*Bosnormand* figure souvent dans ces louches opérations, sans aucun doute possible, usuraires. Voici quelques dates : « 3 juil-

(1) Le bail est fait par Girot de Vaux.

(2) Le cidre était depuis longtemps d'un usage fréquent à *Bosnormand*, comme l'indique ce mot : « pressoir ». M. de Beaurepaire cite, pour notre commune, un acte du 7 juin 1407, dans son *Etat des Campagnes*.

Digitized by Google

let 1404, 30 sols = 7 l. 10 s. ; 3 octobre, 15 sols = 67 sols pour cinq ans ; 1407, 20 sols = 100 sols pour trois ans ; 1408 (1er mars) 20 sols = 100 sols pour quatre ans ; 1413 (9 janvier) 40 sols pour 10 livres, temps illimité ; 1413 (14 mai) 40 sols pour 10 livres ; 1414 (3 février) 10 sols pour 50 sols, trois ans ; 1415, (3 février) 60 sols pour 15 livres pendant neuf ans, etc. » — *Soc. lib. de l'Eure, 1862*, p. 780, 781, etc.)

Le 12 mai 1405 Enguerran Martel vendait encore à un laboureur de *Bosnormand* un cheval noir pour 10 écus. Ces emprunts étaient beaucoup plus onéreux pour les petits cultivateurs qu'un prêt fait à un intérêt fixe, malheureusement alors interdit par faveur, disait-on, pour les classes laborieuses !

Après la désastreuse bataille d'Azincourt, en 1415, les Anglais de nouveau envahirent les campagnes normandes et cette belle province, arrachée de leurs mains avec tant de peine par Philippe-Auguste, tomba derechef en leur pouvoir. Pendant près de cinquante ans tout le pays fut pillé, rançonné, dévasté : les châteaux ruinés, les objets d'art enlevés, les chartriers brûlés par les nouveaux propriétaires, des Anglais le plus souvent, parfois cependant par leurs créatures. L'invasion anglaise a laissé partout, aussi bien sur les monuments que dans la mémoire des peuples, une trace ineffaçable. Epoque de misère, de calamité, de malheur.

Que devinrent pendant ces jours de larmes nos seigneurs de *Bosnormand* ? Jacques II de Bourbon avait hérité de son père, Jean Ier de Bourbon, mort le 11 juin 1393, les comtés de la Marche, de Vendôme, de Castres, mais non des seigneuries de Cailly, Quittebeuf et *Bosnormand*, données à sa sœur Anne de Bourbon, épouse, avant 1401, de Jean de Berry, comte de Montpensier dont elle fut la seconde femme. Mais lorsqu'elle épousa en secondes noces Louis de Bavière, seigneur d'Ingolstad, dit le Barbu, Quittebeuf et *Bosnormand* revinrent à sa mère, Catherine de Vendôme, qui en rendit aveu au Roi, le 18 septembre 1404, après la mort de sa fille décédée la même année, en ces termes :

« De Monseigneur le Roy, à cause de la conté d'Evreux, nous Katherine de Vendosme, comtesse de la Marche, etc. » (Voir 1917, p. 381.)

A la mort de Catherine, sa mère, Jacques II de Bourbon hérita de Cailly, Quittebeuf et *Bosnormand*. Dans l'histoire d'Harcourt

Digitized by Google

par De La Roque, il y a *Bresnormand* au lieu de *Bosnormand*, ce qui n'est qu'une faute typographique, car ces trois seigneuries sont et resteront longtemps inséparables.

Jacques II épousa en premières noces Béatrix d'Evreux, duchesse de Nemours, fille de Charles III, comte d'Evreux, qui avait reçu de Charles VI, par lettres du 9 juin 1404, le duché-pairie de Nemours, en échange de son comté et fille d'Eléonor de Castille fille d'Henri II, dit le *Magnifique*, roi de Castille. De ce mariage, fait le 27 mai 1375, vinrent :

1° Charles, prince de Navarre, 1397 † 1402 ;

2° Louis, † 1402 ;

3° Jeanne, première femme de Jean, comte de Foix, † en 1420, s. p.

4° et 5° Marie et Marguerite, mortes en bas âge ;

6° Blanche, reine de Navarre, deuxième femme de Martin d'Aragon, roi de Sicile, puis remariée à Jean d'Aragon, plus tard roi de Navarre et d'Aragon, couronnée à Pampelune le jour de la Pentecôte, 15 mai 1429 : elle fit son testament le 17 janvier 1439 et mourut le 1er avril 1441. De son deuxième mariage elle eut Charles de Navarre, Blanche première femme d'Henri IV, roi de Castille, etc.

7° Béatrix, première femme de *notre Jacques II de Bourbon* ;

8° Isabel, deuxième femme de Jean IV, comte d'Armagnac, vers 1419.

Béatrix avait épousé Jacques II, à Pampelune, par contrat du 15 août 1405, mais le mariage n'eut lieu que le 14 septembre 1406. Elle mourut avant 1415 ne laissant qu'une fille Eléonor de Bourbon, comtesse de la Marche qui, par alliance, portera *Bosnormand* à Bernard d'Armagnac.

Quant à Jacques II il eut une vie très accidentée. En voici le résumé d'après le Père Anselme : « Jacques II, comte de la Marche, « seigneur de Montagu et de Belac, grand chambellan de France, « accompagna le comte de Nevers, Jean de Bourgogne, à son « expédition de Hongrie, y fut créé chevalier au siège Baudins, « fut prisonnier à la bataille de Nicopolis (1396) après avoir com- « battu vaillamment. De retour en France, moyennant une grosse « rançon, il fut créé grand chambellan (26 juillet 1397). Du « parti du Bourguignon, il eut la conduite de l'avant-garde de « l'armée qui alla assiéger le Puiset en Beausse, il y fut fait pri-

Digitized by Google

« sonnier, conduit à Bourges, d'où il ne sortit qu'en 1412, la « paix faite. »

De sa deuxième femme Jeanne II, reine de Naples et de Sicile, il prit la qualité de roi de Sicile. Après le décès de son épouse, arrivé le 2 février 1435, il voulut finir ses jours dans le calme du cloître et se retira, dès 1435, au couvent des religieux du tiers-ordre de Besançon où il mourut le 24 septembre 1438 (1).

Il blasonnait : *D'azur à 3 fleurs de lys d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.* Béatrix d'Evreux, sa première épouse, portait *Ecartelé au 1 et 4 de Navarre, au 2 et 3 d'Evreux.*

Depuis Ide de Meulan nous avons suivi la transmission de la seigneurie de *Bosnormand* jusqu'à Jacques II de Bourbon parce qu'elle est toujours restée unie à celle de Quittebeuf, notre point de départ. Appuyé sur les chartes de Sainte-Vaubourg nous avons pu, en quelque sorte, planer sur les siècles, soutenant cette union continuelle, mais n'apportant de temps à autre qu'une citation d'auteur comme preuve à l'appui de nos dires.

Il est donc indispensable de prouver enfin l'exactitude de la route jusqu'ici parcourue.

Dans les *Rôles normands* à la date du 22 avril 1419, on lit que le roi d'Angleterre, Henri V, enlève la terre de *Quittebeuf*, avec ses dépendances, à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, rebelle, et toutes ses possessions de Bosnormand, situées dans le bailliage de Rouen, élection de Pont-Audemer, pour les donner à Colart de Sur, chevalier (n° 445, page 78) (2)

---

(1) Cf. Jacques de Bourbon, roi de Sicile, frère mineur cordelier à Besançon (1370-1438), par A Huart. Couvin (Belgique), 1909, in-8° de 136 pp.

(2) Rex omnibus. etc. Sciatis quod pro, etc., quod Colartus De Sur, armiger, nobis impendit, etc , concessimus ei terram de Quitebeuf, cum suis pertinenciis in bailliagio nostro d'Evreux, quam Jacobus de Burbon, nuper comes de la Marche, rebellis ut dicitur, tenuit ac eciam omnia terras, tenementa, etc., et possessiones quascumque de *Bois-Normand*, etc., que fuerunt predicti Jacobi, infra balliagium nostrum de Rouen, habend. et tenend. prefato Colarto, etc., usque ad valorem trescentarum et quinquaginta librarum turonens. per annum, etc., per homagium et reddendo nobis, etc., apud castrum nostrum Rothomagi unum pollaxe ad festum Sancti Johannis singulis annis imperpetuum, etc. In cujus, etc. Teste Rege. (*Soc. des Antiq.*, t. XXIII, n° 445, p. 78.)



Digitized by Google

Ainsi donc pas d'erreur possible : *Quittebeuf* et *Bosnormand* sont inséparables : Bosnormand n'est pas celui qui se trouve près d'Evreux ou celui qui est près de Rugles, mais *Bosnormand* au bailliage de Rouen, de l'élection de Pont-Audemer, *Bosnormand* seigneurie des de Meulan, transmise par Ide aux Ponthieu, des Ponthieu aux Vendôme, et des Vendôme à Jean, puis à Jacques II de Bourbon. Voilà donc la série certaine, indiscutable, des seigneurs de notre petite commune jusqu'en 1419.

La suite ne fera que confirmer de plus en plus cette curieuse transmission depuis le XIIIe siècle.

*Bosnormand* resta presque vingt ans dans les mains des soudards anglais, mais le 15 septembre 1436 Charles VII reconnaît que Bernard d'Armaignac, comte de la Marche, lui avait rendu aveu pour les fiefs de Quittebeuf et de *Bosnormand*. Voici cette pièce d'après le document des Archives Nationales (P. 2632, p. 520) :

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France à noz ames et « féaulx gens de nos comptes, à noz baillis de Rouen et de Caux, « vicontes de Rouen, Darques et de Caudebec et à nos procureurs « esdits bailliages et vicontez salut et dilection. Savoir vous « faisons que nostre très chier et amé cousin Bernart d'Armaignac « conte de la Marche, de Perdriac et de Castres, seigneur de « Cailli, de Quitdebeuf et de *Boysnormant* en nostre duché de « Normandie, nous a aujourduy fais les foy et hommage liges que « tenuz nous estoit de faire pour raison desdites terres, seigneuries « et chastellenies de Cailli, Quicdebeufz et *Boys normant* tenuz « nuement de nous et mouvans en fief à cause de nostre dit « duché de Normandie, ausquelz foy et hommage nous l'avons « receu sauf nostre droit et l'autruy. Si vous mandons que se « pour raison desdits foy et hommage, à nous non fais, lesdites « terres, seigneuries et chastellenies de Caillj, Quicdebeuf et « *Boysnormant* ou aucunes de leurs appartenances estoient prinses, « saisies ou arrestées en nostre main, vous les lui mectiez et « faciez mectre sans delay à plaine délivrance, pourveu toutesfois « q'il baille son denombrement et adveu dedans temps deu et « face et paie les droiz et devoirs que deuz en sont. Donné à « Chastelleraut le quinzième jour de septembre lan de grâce « mil CCCC trente six et de nostre règne le XIIIIe.

« Par le roy Vous, les évêques de Pamiers, de Magalonne et de

Digitized by Google

« Maillezes Christofle de Harcourt et le sire de Chaumont « présens. »

Signé : « Courtmelles. »

Mais comment *Bosnormand* était-il passé des Bourbon aux d'Armagnac? Toujours de la même manière qu'auparavant, par une alliance. Eléonor de Bourbon en effet, fille de Jacques II et de Béatrix d'Evreux, en épousant Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, lui porta les seigneuries de Cailly, Quittebeuf et *Bosnormand.*

Voici le résumé du Père Anselme sur le nouveau seigneur de notre petite commune :

Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat, puis comte de la Marche et de Castres — par son mariage avec Eléonor de Bourbon — second fils de Bernard VII, connétable de France, et de Bonne de Berry, fut mandé par le Dauphin, en 1419, pour venir le servir avec un certain nombre de gendarmes et de trait de sa compagnie, et ce prince, qui le qualifiait son *très cher et très amé cousin*, lui ayant donné 300 livres tournois en étrennes du premier jour de l'an, pour avoir de la vaisselle d'argent, par lettres datées du 3 janvier 1419, à la Palisse. il en donna quittance le 14 février suivant. Le maréchal de Sévérac le fit son héritier le 11 avril 1421 et la comtesse d'Armagnac, sa mère, lui donna, en 1422, les terres de Chisay, Civray, Gonsay et Mesle, avec la moitié de la vicomté de Carlat. L'année d'après il transigea, avec le comte d'Armagnac, son frère, pour la succession paternelle. A la même époque le Roi l'institua son lieutenant et capitaine général au bailliage de Mâcon, en considération de son mariage avec Eléonor de Bourbon (1423), mais la cérémonie n'eut lieu que le 25 juillet 1429. Il promit, le 4 septembre 1424, de renoncer à ses prétentions sur Boulogne et passa plusieurs autres conventions avec son beau-père Jacques II de Bourbon, qui l'établit son lieutenant général en son comté de la Marche. Son sceau était aux armes *d'Armagnac avec un lambel de 3 pièces*, pour support deux sirènes, pour cimier une espèce de gerbe. Il avait 12000 livres de pension sur les recettes générales des finances depuis 1451 jusqu'en 1457 et mourut en 1462, laissant deux fils :

Jacques d'Armagnac, seigneur de *Bosnormand.*

Jean, évêque de Castres avant 1460, mort en 1493.

Digitized by Google

En 1455 Bernard avait de nouveau rendu son aveu au Roi pour les seigneuries de Cailli, Quittebeuf et *Bosnormand*, d'après le document qui suit :

« Charles par la grâce de Dieu, Roy de France etc. Savoir vous « faisons que nostre très cher et amé cousin le conte de la Marche « et de Castres nous a aujourd'huy fait les foy et hommaige qu'il « nous estoit tenu faire à cause de ses terres et seigneurie de « Cailly, Quiddebeuf et *Boysnormant* situées en nostre païs et « duchié de Normendie tenue et mouvans de nous à cause de « nostre dit duchié etc.

« Donné à Melun-sur-Eure le sixième jour de may l'an de grâce « mil CCCC cinquante et cinq de nostre règne le XXXIII^e^.

« Par le roy les contes d'angolesme, de Clermont, Destampes et « de Dunoix le seigneur de la Tour et autres présens. »

Signé : Delaloere. (*Arch. Nat.*, P. 2632, pièce 368).

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, pair de France, hérite donc, après la mort de Bernard, son père, de ses immenses possessions, et, en particulier, de Quittebeuf, Cailly, *Bosnormand*, etc. Après une vie très agitée, il fut arrêté sur l'ordre de Louis XI, conduit à la Bastille, condammé, le 4 août 1477, par le Parlement de Paris, à la peine capitale, exécuté le jour même aux halles de Paris (1) et ses biens confisqués.

---

(1) « Cet infortuné seigneur, dit Piganiol, fut conduit de la Bastille « aux Halles, monté sur un cheval caparaçonné de noir. Étant arrivé « il fut mené aux Chambres de la Halle au poisson, lesquelles on avait « exprès tendues de *Sarges de Pers*. On les avait aussi arrosées de « vinaigre et parfumées avec deux sommes de cheval de bourées de « genièvre qu'on y avait fait brûler pour ôter le goût de la marée que « les dites chambres et greniers *sentaient*. Ce fut ici que le duc de « Nemours se confessa, et pendant cet acte de religion, on servit une « collation composée de *douze pintes de vin, de pain blanc et de « poires*, pour Messieurs du Parlement et officiers du Roi étant èsdits « greniers. Pour cette collation on donne 12 sols parisis audit Jehan « marchand qui l'avait fournie et 35 livres pour avoir fait *l'échafaud « et coupe-tête* du pilori qui était tout pourri. Le duc de Nemours « s'étant confessé fut conduit à l'échafaud par une galerie de charpente « qu'on avait pratiquée depuis lesdites chambres et greniers, jusqu'à « l'échafaud du pilori où il fut exécuté. »

(*Description de Paris*, t. III, p. 290.)

Digitized by Google

Mais bien avant sa mort, le 21 octobre 1465, il avait déjà vendu les trois seigneuries normandes à Pierre de Morvilliers, chancelier de France. Une pièce de 1468, analysée dans le *Catalogue Joursanvault* (p. 292 n° 1603), dit que le sire de Morvilliers offrit au duc de Nemours de lui remettre les terres de Cailli, Quittebeuf, *Boisnormant* et Morigny qu'il avait acquises de lui.

Voici l'acte de vente : « Devant Gilles Huet et Jehan Petit, « notaires au Châtelet de Paris, le 21 octobre 1465. Vente par « Mgr Jacques, duc de Nemours, comte de la Marche et seigneur « de Cailly, Quittebeuf, Boisnormand et Morigny en Normandie, « à noble homme Me Pierre de Morvillers, chevalier, seigneur « dudit Morvillers, Charenton et de Chramoyan, chancelier de « France, des terres, fiefs, justices et seigneuries de Cailly, Quit- « tebeuf, *Boisnormand* et de Morigny avec toutes leurs apparte- « nances et dépendances tant en maisons, manoirs, édifices, pro- « fits et émoluments de justice et rentes en deniers, grains, « oyseaux, four, moulins, étangs, rivière, prés, bois, aulnois, « saussoye, terres, corvée, foy, hommage, patronage d'église, « forages, reages, chantel que péages, travers, forfaiture, aubaine, « épaves, fiefs, arrière-fiefs, vavassories et droits seigneuriaux, de « présent pouvant valoir de revenu 400 écus d'or, mouvant en « foy et hommage de la Duché de Normandie, etc., moyennant « 4000 écus d'or du coin du Roy, ayant cour et de bas poids, etc. » (*Appendice* n° 21). (*Arch. de la Seine-Inférieure*, C. 2764.)

C'est la première fois, depuis le XIIIe siècle, que *Boisnormand* passe, *par une vente*, en d'autres mains, la transmission s'étant toujours faite, jusqu'ici, par des alliances. Avant de parler de ces nouveaux propriétaires et de leurs descendants, qui conservèrent la seigneurie près de cent ans, revenons un peu à notre vieille famille des Botherel et à nos commandeurs.

Tous les auteurs d'histoire locale, tels que l'abbé Caresme, de Beaurepaire, etc., mentionnent un curieux contrat, du 8 janvier 1408, en vertu duquel Etienne de Berneval, du Val de la Haye, « alloue, pour la nourrir et gouverner, sa fille âgée de sept ans, « à *Henri Boterel* et à Robine sa femme, tous deux demeurant au « *Boscnormand*. Pendant neuf ans, lesdits mariés en auront tel « service comme elle pourra ne saura faire selon sa puissance, ils « la nourriront et gouverneront bien et suffisamment de tout son « nécessaire » et paieront au dit Etienne ou à la petite fille, pour

Digitized by Google

« les quatre premières années de sa minorité, 20 sous, et pareille « somme pour chacune des cinq dernières années. » M. de Beaurepaire cite, dans son ouvrage sur l'*Etat des Campagnes*, etc., un certain nombre de cas semblables.

« Le 14 février 1416 (1417, n. s.) Pierre *Botrel*, tuteur et cura- « teur en la compagnie de messire Richart *Botrel*, prêtre, de « Raulin et Jehan dis les Botraulx sousagés, aloua le dit Raulin « à Guillaume Lefeuvre pour a prendre le mestier de boucherie. « Richard *Botrel*, prêtre, avait, comme fermier, la *Capelle Martel* « et en vendit, deux ans après, les dîmes sises à Thuit-Hagron, à « Robert Ledos, curé de Thuit-Signol. » En 1422, un *Robert Botrel* était lieutenant du verdier des eaux et forêts d'Harcourt et d'Elbeuf, remplacé le 15 juin 1434 par Colin Botrel. (*Hist. d'Elbeuf*, t. I, p. 469, 537 et 549.)

Enfin le 12 juin 1477 *Cardot Boterel*, demeurant à *Bosnormand*, prenait pour dix-huit ans, de frère David de Sarcus commandeur de Sainte-Vaubourg, « le manoir seigneurial, les terres labou- « rables ou non, jardinage, fruitage et domaine de la dite com- « manderie, la grosse dîme, etc., moyennant 60 livres tournois, « à charge de construire audit manoir une estable de 60 pieds de « long, dans six ans, etc. »

Comme dans presque toutes les paroisses, avant la Révolution, le curé ou son vicaire tenait l'école de *Bosnormand*. Dès le commencement du xv^e siècle (septembre 1409), Guillaume Heudebren, prêtre de *Bosnormand*, reçoit 70 sous pour compte *d'écolage*. Un plan terrier de la commanderie fait par *Jacques Boterel*, en 1498, prouve surabondamment que les élèves faisaient honneur à leurs maîtres.

La commanderie n'avait pas eu trop à souffrir des guerres anglaises, car les propriétés de l'Ordre de Malte jouissaient, aux yeux des deux partis, d'une certaine immunité. Aussi les fermiers et leurs hommes avaient-ils grand soin de porter, sur leur manche, la petite croix des chevaliers, sauvegarde pour eux contre la rapacité et l'avidité soldatesque. Les baux ne mentionnent aucuns dégâts, et, grâce à l'éloignement des grands seigneurs du pays, la vie se passait calme, sans procès et sans difficultés pour les commandeurs.

Dans le coutumier des forêts, écrit au commencement du xv^e siècle, on lit que « l'ospitalier du *Bosc-Normant* et ses

Digitized by Google

« hommes ont en la forest de la Londe, par privilège donné de « Ricart, roy d'Angleterre, duc de Normandie, d'Acquitaine et « comte d'Anjou le Xe jour de novembre, le premier an de son « royaume (1189), c'est assavoir le bois sec en estant et le vert en « gisant sans caable. *Item* le mort boiz a essart sans amende. « *Item* les branches sans méhaignier (maltraiter) l'arbre, franc « pasturage pour toutes leurs bestes en ladicte forest hors taillis « et deffens, et leurs porcs sans nombre francs au pasnage du « roy en la dicte forest, toutes fois que le cas s'offre et le pas- « nage eschiet, pourvu qu'ils les aient au-devant du jour de la « Saint Jehan Baptiste. *Item* le dict hospitalier a en ladicte forest « du vif bois pour l'usage de leur moulin por en paier telle « amende comme les plaintifs doivent paier. *Item* lui et ses « hoirs prennent en ladicte forest le sablon, l'argille, le maille « du cler de l'eaue et plusieurs autres droictures comme de pas- « nage, pontage, guez et tels choses, pour lesquelles franchises « dessus desclairees ledict hospitallier et ses dix hommes ne « doivent que prieres et oraisons. »

On nommait *hospitalier* le prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Jean, chargé d'une paroisse qui appartenait aux Chevaliers dits de Rhodes, plus tard de Malte. Désigné par le Grand Prieur de France à l'Evêque diocésain, il devait, après son installation, toujours porter la croix sur sa soutane.

Deux nous sont connus : Frère Guérard du Val, en 1436, et frère Nicole Sainthomme en 1468. Ce dernier, en effet, avait loué ses dîmes, le 5 octobre 1468, à Robinet Brement de *Bosnormand*, qui se justifia, devant notaires, d'une accusation portée par frères Jean le Clerc et Guillaume Deshayes, religieux de l'Ordre, commissaires du Grand Prieur de France. On le sommait de produire le titre en vertu duquel il levait les dîmes vertes, de laine et agneaux de la cure de *Bosnormand* qui appartenaient à frère David de Sarcus, commandeur de Sainte-Vaubourg. Son bail, passé devant Ogier et Daugny, tabellions au Neubourg, fut la meilleure réponse.

Pendant le xve siècle, Sainte-Vaubourg eut pour commandeurs :

1404. — Jean de Pitres.
1410. — Jean le Caron.
1431. — Noël Lautequin.

Digitized by Google

1457. — David de Sarcus. (Voir Saint-Etienne de Renneville).
1488. — Jean de Sainte-Maure.

Les Anglais sitôt « boutés » hors de France, selon l'énergique expression de la bienheureuse Jeanne d'Arc, les villes de Verneuil, Gisors, Bernay, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, etc., redevinrent françaises, grâce à la valeur des capitaines de Charles VII. Leurs noms sont connus : Jean et Robert de Floques, tous deux baillis d'Evreux ; le vidame de Chartres, sire de Bigards-la-Londe, originaire de Louviers ; les seigneurs de Chambray, de Guitry, de Neaufles, de Gamaches, etc.

Echappé comme par miracle à deux fléaux terribles, la guerre et la famine, le pays des fleurs de lys se releva promptement, le paysan reprit bien vite sa charrue, le commerçant son négoce, et de nouveau notre province bien-aimée redevint la plantureuse Normandie.

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

L'histoire des dernières années d'un ancien monastère ne pouvait guère tenter un profane qui ne s'aventure volontiers que dans les annales modernes — ou presque contemporaines. Aussi est-ce vraiment plutôt le hasard qu'un dessein délibéré qui nous fait entreprendre une sorte de résumé de la fin mouvementée de l'abbaye, dans laquelle se résume à peu près toute l'importance historique du bourg de Foucarmont.

Certains manuscrits et riches minutiers nous auraient pourtant singulièrement facilité un résumé de faits et gestes des abbés et moines de Foucarmont. Mais nous n'avons pas été tenté de rééditer les pièces intéressantes recueillies par Potin de la Mairie et autres, et nous nous bornons à dire quelques mots des origines neuf fois séculaires du monastère, pour arriver promptement à la fin du dix-huitième siècle et à la période révolutionnaire durant laquelle a disparu l'établissement religieux qui a fait la notoriété de Foucarmont sans augmenter sensiblement, à aucune époque, sa prospérité !

Comme Beaubec, autre couvent d'hommes de la province ecclésiastique de Rouen, l'abbaye de Foucarmont était fille de celle de Savigny, en Basse-Normandie, dans les papiers abondants de laquelle, aux Archives du Calvados, se trouvent nombre de documents la concernant.

Elle fut fondée le 25 juillet 1130, sous l'invocation de la Sainte Vierge et de saint Jean l'Évangéliste, par Henri Ier Beauclerc, comte d'Eu, dont un érudit de premier ordre, M. l'abbé Legris, ancien curé-doyen de Blangy, devenu aumônier de l'hospice

Digitized by Google

d'Eu, écrivait naguère la biographie en s'occupant de la branche ducale des possesseurs du domaine d'Eu. M. l'abbé Legris mentionne la création et le développement de Foucarmont et des paroisses des environs et fait ressortir par d'opportuns rapprochements le peu d'importance de l'écart entre la population du bourg en 1240 et en 1906.

Notons que nombre de notices sur Foucarmont disent qu'il fut plusieurs fois incendié, mais sans rien préciser. Le *Mémoire* du neufchâtelois Miton, publié par M. Bouquet en 1884, donne cette indication précise : « Incendie et brûlement du bourg de Foucar-« mont, le 8 septembre 1583, dont le commencement prit en la « maison d'un brasseur. Mêmes jour et heure, feu aux bourgs de « Criel et Ault : grand nombre de maisons brûlées. »

En passant, et quoique cela sorte aussi de notre programme, disons un mot d'une vieille légende que l'on a eu tort de ne pas examiner de plus près : ...« Le géant Foucart, rebroussant chemin vers la forêt de Vignevaulx, il fut combattu et mis à mort par le prince Cypris de Vignevaulx, fils de Philippe de Hongrie et de la fille d'un duc d'Orléans ». Cypris, âgé alors de vingt-deux ans, se serait allié à Mme Jeanne de France, fille (?) de messire de Fontaine-La Vaganne. (*Mémoires et Antiquités de la ville d'Eu.*) Personne ne semble s'être avisé de retrouver quelques liens entre ces noms plus ou moins fabuleux et des familles bien connues dans cette région de la Normandie Picarde. Les Croy et les Boulainvillers, alliés, descendent, à les en croire, des rois de Hongrie. Les Grouchy se rattachent aux sires de Fontaine-La Vaganne, dont on trouve une courte généalogie dans les *Anciennes remarques de la Noblesse Beauvoisine*, de Louvet (1). — Foucart est le nom d'une famille noble du Beauvaisis, possédant en 1500 le fief d'Allone, et en 1575, celui de Réderic, à Senapont (de la Gorgue, 599).

La liste des abbés de Foucarmont, constamment réguliers, sauf pendant une partie du seizième siècle, ne comprend pas, après les noms de son fondateur et de son second abbé, ceux de personnages appartenant à des grandes familles historiques. On n'y voit point, par exemple, comme à Aumale et à Eu, des Le Tellier, un prince de Lorraine, ni comme à Bellozanne, des lettrés tels

(1) 1640, 3e vol. pp. 650 et 673.

Digitized by Google

que Vatable, Ronsard, Urbain Robinet, ni même comme à Beaubec, des noms illustres, tels ceux de ses abbés commandataires les La Guiche, cardinaux Dandini et Strozzi.

Et, cependant, Foucarmont tient autant de place, dans les souvenirs populaires, que Beaubec. De mauvais plaisants ont prétendu que la persistance de la notoriété du bourg venait moins de son abbaye que de sa bière et des articles-réclames hebdomadaires ou mensuels d'un de ses sympathiques habitants du XIXe siècle, notamment dans le *Courrier de la Bresle*, sur les mercuriales de « notre franc-marché ». L'auteur de ces articles mérite pourtant mieux que ces propos frondeurs, car c'est lui qui a écrit la seule notice historique spéciale, d'un homme du crû, parue de notre temps sur Foucarmont. Malheureusement elle est un peu courte...

Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'abbaye jouissait d'un revenu total de 18.451 livres, grevé de charges s'élevant à 10.445 livres et, en ce non compris, des droits d'usage très importants dans la forêt d'Eu : « Droits de dixme ou 10e denier du prix et revenu des moulins de Foucarmont, Aubermesnil et Saint-Léger, et de plus de la dixme ou dixième denier des prix, revenus et fermages de la vicomté dudit Foucarmont, comme droits d'acquêts, de hallage, mesurage, poids, balances, revendage, language, et autres mêmes droits qui s'afferment dans la vicomté dudit Foucarmont ; droit de prendre et être payés par les receveurs et fermiers de la recette dite d'Amont-la-Forêt, d'onze mines d'avoine, mesure de Foucarmont, onze chapons et onze livres (?) à quoi la dixme qu'elle avait le droit de prendre sur les rentages de la dite Recette d'Amont-la-Forêt, suivant les anciens titres de la dite abbaye a été réduite. Plus, d'être maintenus au droit de prendre et recevoir la dixme ou dixième denier du prix de la ferme du panage ou glandée de la forêt dudit comté ; de prendre bois à bâtir dans la dite forêt tant pour réparer les édifices de la abbaye que pour leur chauffage, limité à six-vingt cordes de bois, lesquelles leur doivent être livrées par les marchands ventiers ou par marque ou montrées des officiers de la dite forêt, et à la charge du droit de panage pour toutes les fermes de la dite abbaye, savoir : pour chacunes d'elles, six porcs et leur suite de demi an ès-temps de paisson et paturage ès-haultes futaies et taillis déclarés défen-

Digitized by Google

sables par dits officiers pour quatre bestes aumailles et leur suite d'un an, ensemble de leurs bestes chevalines qui serviront aux harnois et labour pour les dites fermes, et le tout, franchement, sans payer aucune chose, et encore à la charge d'être conservés et leurs serviteurs et ayant cause d'eux de toutes impositions, péages et autres droits semblables dans toute l'étendue du comté d'Eu, aux droits qu'ils ont de faire moudre en leurs moulins non seulement leurs fermiers et vassaux, mais encore les banniers dudit comté, sans que les dits banniers en pussent être empêchés et aux droits de pêche sur la rivière de Foucarmont dans l'étendue des fiefs appartenant à la dite abbaye...

Les religieux de Foucarmont possédaient, vers 1400, les fiefs de Campneuseville, le fief Oudard, acquis par eux de M. de Neuville-sur-Eaulne, et depuis juillet 1248, celui de Portmort, provenant de Vermont de Pormort. En 1399, ils avaient acquis de Guillaume de Bellengues, chevalier, chambellan du roi, et de sa femme Jeanne de Bianchon, le fief qui fut jadis à Noël d'Aoust, situé à Foucarmont. Dans un aveu notarié de 1697, l'abbé, religieux et couvent de l'abbaye sont qualifiés de « seigneur » de Foucarmont, des Vieilles et Neuves Landes, du Frétils, des Erables, Fesques, la Belloye, Saint-Thibault et autres terres et seigneuries.

Il y avait à Sept-Meules un fief de Foucarmont, de pleines armes, tenu du comté d'Eu, et appartenant en 1503 à André de Crécy.

A Foucarmont-l'Abbaye, il y avait un quart de fief de Bailleul, appartenant à Jacques de Bailleul, auquel Louvet (*Anciennes remarques de la noblesse beauvaisine*) attribue ces armes des Bailleul normands : « D'hermines à un fer de moulin de gueules ». Ce même fief était en 1697 à Tillette d'Epagne, habitant Foucarmont.

Les minutes du notariat de Foucarmont comprennent nombre d'actes curieux. En 1697, devant le tabellion Desbulleux, comparait en personne Jacques Paillard, valet de *Monsieur* l'Archevêque de Cambray (Fénélon) y demeurant, seul héritier de deffunt Jacques Paillard, son aïeul paternel, vivant demeurant à Saint-Léger. Il vendait ce jour-là une portion de bien à sa sœur, Jeanne Paillard, demeurant à Campneuseville chez le seigneur du lieu.

Digitized by Google

Les registres de catholicité des paroisses de l'abbaye de Foucarmont dites de Frémentel, et de Saint-Martin de Foucarmont, présentent un certain intérêt au point de vue de notre sujet, parce qu'ils fournissent de nombreuses indications sur la condition sociale des habitants, et sur le rôle du clergé, jusqu'à la veille de la Révolution.

« Le 16 juin 1549 naquit à Foucarmont Louise de Bonnelle dont les parrains furent Jean Ruhaut, seigneur de Gamaches, et Nicolas d'Offignies, et les marraines Antoinette de Roux et Adrienne de Dompqueur. Un Jacques d'Offignies, escuyer, est parrain. Ezéchias de Mondion épouse Marie de Fauville.

« A Frémentel, 12 novembre 1677 « est enterré au cimetière de l'abbaye, Antoine de Glicourt, âgé de soixante-dix ans, du village des Essarts. » C'est signé de l'abbé lui-même : Philippe d'Hérouville.

« A été aujourd'hui, jour de Pâques 1678, accordé par nous à M. de Sailly et au reste de sa famille de faire leurs Pâques à tel lieu que bon leur semblera : Par le R.P. prieur : signé : Philippe d'Hérouville, sacriste. « M. de Sailly parait être un de Brossard.

« Le 1er avril 1679 a été enterré sous le portail de l'abbaye, François de Patté, escuier, sieur de la Grange, y demeurant, dépendant de cette paroisse, âgé d'environ quatre-vingts ans.

« Le 19e jour du mois de décembre 1679 a été enterré, dans le cloître de l'abbaye, du côté de l'église, Jean Du Mesnil, prestre, chapelain au hameau des Erables, dépendant de la paroisse de l'abbaye, décédé âgé de quatre-vingt-un ans.

« Le 4e jour de Mars 1686 a été enterré, dans le cimetière de l'abbaye, un petit enfant décédé le jour précédent, après avoir été baptisé par la sage-femme à la sortie du ventre de sa mère, né au village des Essarts, de la conjonction illégitime de Nicolas Broyelle et de Marie Rimbert, sa mère.

« Le 19 février 1682, a été entérrée sous le portail de l'église de l'abbaye Françoise,... femme de François Pasté, soi-disant (1) écuyer et sieur de la Grange, âgé d'environ soixante-quatorze ans,

(1) Il avait été déclaré usurpateur de la noblese et condamné à 2.000 l. les deux sols pour livre de 300 l. à sa paroisse, puis renvoyé au Conseil le 9 février 1667, attendu qu'il n'avait produit suffisamment et que ses pièces étaient suspectes.

Digitized by Google

et de même, le 16 janvier 1687 Antoine Patté (*sic*), écuyer, sieur de la Grange.

« Le 7 mai 1688, après fiançailles et publication de bans, aux prônes des messes de la paroisse de Ferrières et de l'abbaye, mariage de Robert de Bézu, écuyer, sieur de Hardencourt, de Ferrières, et de demoiselle Elisabeth Dandasne, fils de Dandasne, écuyer, sieur des Vatines.

« Le 6 octobre 1693, mariage de Marie-Jacques-Fançois de Maurin de Pardaillan (1), et de Marie-Charlotte de Chevestre, en présence de MM. de Béthencourt et de Bosmy (Bommy).

« Le 27 décembre 1694 est enterré dans l'abbaye, ainsi qu'il l'avait désiré, Messire Jacques de Morin, écuyer, chevalier de Pardaillan, décédé le 26 dans son château de Aulnoy.

« Le 7 octobre 1696, est inhumée dans le cimetière de l'abbaye, Anne Le Vaillant, femme de Jean de Mary, bourgeois de Rouen, maître patenôtrier, demeurant à la verrerie des Essarts, dépendant pour le spirituel du prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, âgé de soixante-seize ans. ayant désiré être enterré à l'abbaye.

« Le 5 avril 1700, mariage, à l'abbaye, de Jean Duval, écuyer, sieur de Bonnerue, de la paroisse de Clais, et demoiselle Marguerite-Antoinette de la Poterie, de la paroisse de Fallencourt. Témoins : d'Abaucourt de l'Epinay, Angélique-Renée de la Poterie, Marie Duval de Bonnerue.

« Le sept avril 1701, inhumation dans l'abbaye de Jeanne-Morin de Pardaillan, soixante-deux ans, décédée la veille à Saint-Riquier.

« Le 30 juin 1707, inhumation dans la chapelle de la paroisse de Frémentel, de Jean de Mary, bourgeois de Rouen, maître patenôtrier, environ quatre-vingt-huit ans, habitué depuis longtemps aux Essarts.

« Le 26 novembre 1707, inhumation dans la chapelle de la même paroisse de Jacques-Antoine de Brossard, demeurant aux Balais, et travaillant à la verrerie de M. Virgile, âgé de cinquante-six ans environ.

« Le 8 mai 1716 est inhumé dans la nef de l'église de l'abbaye, Jean de la Mérye, ecuyer, autrefois maître de verrie, selon qu'il

---

(1) M. de Maurin de Pardaillan était un proche parent de Mme de Charmoisy, née Louise du Chastel, la *Philothée* de l'*Introduction à la vie dévote*, de saint François de Sales.

Digitized by Google

l'avait demandé par écrit et plusieurs fois de vive voix et avant sa mort recommandé à M. Gérard, prêtre, établi dans la paroisse de Saint-Riquier, de qui il a reçu tous les sacrements, âgé de quatre-vingt-cinq ou six ans. Signé: Guillaume Leclerc, prieur de l'abbaye de Foucarmont. »

« Le 29 mai 1729, le prieur de l'abbaye, Joseph Duru, religieux, prieur et curé, donne un certificat de ban de mariage, publié le 26, entre messire Baptiste Monsures, écuyer, seigneur d'Erigny, de la paroisse de Marques, et dame Marthe Legrand, de Neuville de la Loge, veuve de défunt messire René-Philibert de Gosselin, de cette paroisse, et permission lui est donnée de se marier en toute paroisse à leur commodité.

« Le double du registre aux baptêmes, morts et mariages de la paroisse de l'abbaye de Foucarmont a été déposé au greffe de la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville, le 6 février 1738.

« Le 29 mai 1741, Madeleine Guérard, veuve de Charles Barré et Marie-Madeleine Le Villain, sa petite-fille, la mère grande, âgée de soixante-dix ans, et sa petite-fille de quatorze ans ont été inhumées dans l'église de la paroisse de Predeville (Preuseville) après avoir été toutes les deux assassinées dans la ferme de Coqueréaumont, dépendant de cette paroisse, suivant l'information faite par la justice en date du même jour, ce que certifie véritable f. Lequen curé.

« Le 23 mars 1743, baptême de Marie-Anne du Ranval, fille de Michel-Laurent Le Vaillant, écuyer et sieur Duranval, fille de Marie-Anne de Caqueray du Mont-Gournoy, paroisse de Fromentel ; Parrain : Robert de Caqueray, écuyer, sieur de la Héronde, de la paroisse de Boscgeffroy. Marraine : dame Françoise de Sébouville, épouse du sieur Frescamps, de la paroisse d'Illois.

« Le 19 août 1746, est inhumé dans l'église abbatiale et paroissiale de Foucarmont, le corps de Pierre Thomas, escuyer, sieur de la Villeneuve, ancien conseiller du roi, décédé âgé de 61 ans (Langevin, curé).

« Le 7 novembre 1747, mariage de Louis Le Vasseur du Mesnil-David et de Madeleine Barré, fille majeure de feu Jacques Barré, et de défunte Madeleine Grare, ses père et mère, fermiers, demeurant à Coquéreaumont.

Digitized by Google

« Le 2 mars 1750, baptême de Marie-Angélique, née du mariage de Michel Le Vaillant, écuyer, sieur de Duranval, et de dame Marie-Anne Caqueray du Mont Gournoy, paroisse de Fromentel. Parrain Nicolas Le Vaillant, écuyer, sieur de Beaulieu, paroisse de Rieux. Marraine Angélique-Dorothée de Caqueray-Grauval, de la paroisse des Erables.

« Le 13 décembre 1752, baptême de Pierre-Joseph Godefroy, né du mariage de Jacques Godefroy, domestique, jardinier de l'Abbaye, et de Anne Trousseau. Parrain: Messire Philippe-Pierre de Berg, abbé, Comte de Roche (depuis quelque temps en la dite abbaye). Marraine : d^elle^ Rose-Joseph de Crontel d'Ecaquelonde, de la paroisse de Smermesnil.

« Le 7 juillet 1752, inhumation d'Antoine Poisson, dit le Comte, concierge de l'Abbaye.

« Le 12 juin 1752, Pioger de la Gitonnière se désiste de son opposition à la délivrance de bans de mariage d'entre Dominique Dehédin et de d^elle^ Louise Pioger, sa sœur.

« Par une lettre du 22 mars 1769, Mme Cacheleux de Monsures demanda pour elle et son domestique de faire leurs Pâques où bon leur semblera.

« Le dimanche 5 décembre 1773, ondoiement par messire Joseph-François-Marie de Laurencin, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé régulier de l'abbaye Notre-Dame et de Saint-Jean-l'Évangéliste de Foucarmont, d'une fille à laquelle on a donné les noms de Catherine-Françoise, fille d'Antoine-Chrétien Sanegou, cuisinier de la dite abbaye, et de Marie-Marthe Chaumette. Le parrain : messire de Laurencin; la marraine haute et puissante dame Louise-Françoise-Catherine de Mespieu de la Salle, comtesse de Laurencin. »

Le registre des baptêmes, mariages et décès pour 1774 est visé par François-Joseph Clémenceau, seigneur de la Gautrais, conseiller du roi, lieutenant-général de la Sénéchaussée de Ponthieu-Abbeville.

« Le 2 janvier 1775, baptême de Jeanne-Catherine-Elisabeth Sanegou fille d'Antoine Sanegoud (*sic*) cuisinier de l'abbaye et de Marie-Marthe Chaumette. Le parrain Francois-Claude Bouchot, lieutenant au bailliage d'Eu, et garde-morteau des eaux et forêts du comté. La marraine dame Marie-Elisabeth Gaillard.

« Le 15 décembre 1775, baptême de Florentine-Eléonore Sane-

Digitized by Google

goud (*sic*), fille d'Antoine Sanegoud, cuisinier de l'abbaye et de Marie-Marthe Chaumette. Parrain : Maurice-Nicolas Boillet, notaire à Foucarmont. Marraine: Marie-Anne Duval, de Stangy.

« Le 10 juillet 1780, baptême par fr. Martin, vicaire de Frémentel, de Antoine-Armand-Narcisse Sanegoud, fils d'Antoine, cuisinier à l'abbaye, et de Marie-Marthe Chaumet. Parrain: J.-B. Martin, maître sellier, de la paroisse de Blangy. Marraine: Marguerite Bontin, femme de Jean-François Boucher, laboureur, demeurant aux Clehestres, de la paroisse de Foucarmont-le-Bourg.

En 1781, frère Glorieux était prieur de l'abbaye de Foucarmont.

« Le 8 août de cette même année eut lieu la réception de frère Jacques Bocquet, d'Aire-en-Artois, âgé de trente et un ans, en qualité de *frère, donné* et affilié pour exercer sa profession de musicien et faire tout ce que la religion lui ordonne. Le contrat de son engagement fut reçu le même jour par Boillet, notaire à Foucarmont. Il sortit « duemem » de la communauté en septembre 1784, « dont acte devant notaire ».

« Le 20 décembre 1781, le corps de dom Louis Dufour, religieux de l'abbaye et curé de la paroisse de la dite abbaye, nommée le Frémentel, décédé le 19, âgé de près de quatre-vingt-quatre ans, a été inhumé dans le cimetière particulier de la communauté, en présence de toute la communauté, de M. Samin, chanoine régulier et prieur de Boscgeffroy, et de M. Lapostolle, curé de Fallencourt, qui ont signé : signatures : Gaudebout, curé de la Lengnem, Samin, prieur curé de Boscgeffroy, Lapostolle, curé de Fallencourt, S.-P. Crineléon ? vicaire de Frémentel.

« Le 21 mars 1782, Pierre-Nicolas-Onésime-Stanislas Vaucquet, prononce les vœux de religion pour la maison de l'abbaye de Notre-Dame du Lieu-Dieu, en présence de témoins : signé : frère Nicolas-Joseph Glorieux, curé de Fromentel.

« Le 3 novembre 1782, Jacques-Hippolyte Louvet prononce les vœux de religion de l'abbaye de Notre-Dame Saint-Jean-l'Evangéliste de Foucarmont.

« Le 11 août 1783, Ignace-Joseph-Romain Blondel prononça ses vœux.

« Le 25 janvier 1784, baptême de Marie-Jacques Monnier, fils de Pierre et de Marie-Anne Letellier; parrain Jacques-Chrysostome Banse, chirurgien, demeurant à l'abbaye de Foucarmont, et



Digitized by Google

marraine Marie-Anne-Rose Boillet, de la paroisse de Foucarmont-le-Bourg.

Le 13 juin 1784, frère Alber. Joseph Denuncq prononce ses vœux ;

Le 20 août 1784, frère Besnard Le Pruvost de Clément prononce ses vœux.

Le 28 novembre 1784, dom J.-B. Vaquier, ci devant dom Arsène de l'Ordre des Chartreux, ayant un brevet de translation, en Cour de Rome, duement en forme, fulminé par l'official du diocèse à Rouen, aussi duement en forme, après avoir fait son noviciat d'un an et jour en l'abbaye de Foucarmont, à prononcé les vœux de religion pour la maison de la dite abbaye de Notre-Dame en Saint-Jean l'Evangéliste de Foucarmont.

Le 28 mars 1785, inhumation, du consentement de frère L.-Th. Cattet, prieur-curé de Frémentel, dans le cimetière de Notre-Dame de l'Epinette, du corps de Catherine Caron, veuve de Nicolas Bocquelet, en présence de plusieurs personnes et Joseph Caron, neveu, priseur, vendeur.

F. Clérembray.

(*A suivre.*)

---

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NOTES D'UN PRÊTRE MOBILISÉ. II. SUR LE FRONT. Préface de M. Georges Goyau, par M. l'abbé Lenfant. In-12, VIII-224-VI pp. Evreux. Imprimerie de l'Eure. 1917.

L'œuvre historique et littéraire du canton ébroïcien, dans ces dernières années, n'est pas sans lui assurer, je ne dis pas quelque gloire, car le mot, en ce temps, est bien sonore pour l'arrière, mais une belle part d'honneur. De fait, le groupe d'érudits et d'écrivains, dont il est fier à juste titre, a vu consacrer quelques-uns de ses talents par la plus haute autorité qui soit : l'Académie Française. Et la liste des lauréats, ce n'est pas une présomption de l'espérer, ne paraît pas définitivement close.

Au seuil même de la guerre, elle a couronné : *N.-D. d'Ecouis*, la remarquable monographie de M. L. Régnier;

Dernièrement : *Les Saints du diocèse d'Evreux*, la savante reconstitution hagiographique de M. l'abbé Mesnel;

*Les Séminaires Normands* du XVIe au XIXe siècle, l'œuvre très remarquée de M. l'abbé Bonnenfant;

*Un clocher dans la plaine*, le roman de mœurs normandes de la plume si saine, si judicieuse et si avisée de M. J. L'Hopital;

Enfin les *Notes d'un Prêtre mobilisé* de M. l'abbé Lenfant.

Nous avons apprécié ce livre, ici même, dans le numéro de la Revue de juillet 1916. Nous formulions alors le souhait que l'auteur nous donnât bientôt la joie de le lire de nouveau. La réponse ne s'est pas fait attendre. La seconde série des *Notes d'un Prêtre mobilisé* vient de paraître. Elle porte en sous-titre : *Au Front*.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit du talent nettement accusé de M. l'abbé Lenfant, de sa manière spontanée et simple, distinguée et personnelle, en dehors de toute préoccupation de lyrisme ou de vain panache, et de la tenue si hautement sacerdotale de sa pensée.

Toutes ces remarquables qualités, nous les retrouvons telles

Digitized by Google

que nous les avons admirées, mais certainement plus affirmées, moins contenues et plus indépendantes. Le « moi » y transparait davantage, non pas le « moi haïssable » dont parle Montaigne, mais celui qui se raconte naturellement et ingénument, avec grâce et discrétion, juste autant qu'il le faut, pour lier son récit et communier avec son lecteur.

Rien en cela qui doive nous surprendre. La première série des *Notes d'un Prêtre mobilisé* est une présentation qui laisse deviner une réserve générale prudente, une expectative surveillée, une liberté de style plus contrôlée, la volonté arrêtée du *ne quid nimis*, en un mot, un désir évident de l'irréprochable, en face de cet inconnu fait de caprice et de lassitude, vétilleux et exigeant, qu'est le public. Mais, le public dans son expression la plus élevée, en encourageant l'auteur d'un geste éclatant, l'a rendu pleinement à lui-même. Nous ne nous en plaindrons pas.

Ces notes sont un coin de la vie du front prise sur le fait. Elles se sont groupées, pressées et rapides, trop, pourrions-nous dire. Le recueillement du cabinet de travail a peut-être manqué un peu à l'ensemble, oh ! légèrement ; mais telles quelles, on les sent plus frémissantes, plus chaudes et plus voisines des visions dont elles procèdent. Uu attrait pénétrant s'en dégage. On les lit avec intérêt et agrément, très souvent avec beaucoup de charme et d'émotion.

L'auteur aime la nature. Il la fouille et la traduit avec un sens délicat et une âme de poète reposée et comtemplative. Les descriptions le retiennent ; il s'y complaît et il a beau jeu, car sous ses yeux, les oppositions sont partout. Il les traite de main légère et avec une sensibilité exquise. Son imagination fraîche et riche a des mots heureux, des trouvailles ; elle est rebelle au convenu et aux banalités et ne fréquente pas les magasins d'accessoires. Qu'il nous permette seulement de regretter que des beautés de détail, si joliment rendues et agencées, soient comprimées et étouffent dans des paragraphes compacts, comportant jusqu'à trois pages, sans lumière et sans air. Cette disposition défavorable provient certainement du groupement initial des notes, dont le cadre est passé d'emblée dans le texte définitif. L'œil en souffre et l'attention y perd haleine.

Le livre comprend dix-sept chapitres, avec un appendice sur M. l'abbé Joseph Samson, mort à l'ennemi.

Digitized by Google

*Pourquoi suis-je venu au front?* « C'est, nous dit-il, pour voir la guerre, observer, écrire sur le vif et d'après nature, et faire quelque bien » Dans son premier volume, il avait écrit : « Combattre, prier, s'offrir et souffrir, c'est la tâche du prêtre », et il s'est offert.

Le moment du départ est arrivé, il s'en va, il quitte la grande ville où il a passé deux années d'obscur mais fécond travail, et ses impressions s'attardent sur *Trois chapelles.* Ce ne sont pas des églises, « frissonnantes des hosannas éperdus des cloches », mais d'abord la chapelle de son hôpital où « des buées d'or tombaient du dôme ajouré de baies romanes », et d'où il emporte l'inexprimable souvenir de resurrections d'âmes, qui ont complété la resurrection des corps, et dont se sont réjouis les anges. C'est la maison hospitalière où, avant l'aube, il a célébré sa dernière messe. En cours de route, c'est la chapelle du Couvent du Bon-Pasteur, à Bourges, « toute consolatrice, pleine de souvenirs et de prières... où l'humble cire achève de se consumer, petite flamme tremblante, larme d'or et de feu qui implore jusqu'à son agonie. »

*Le Voyage* continue avec ses vulgarités et ses impatiences. Vient enfin *La Dernière Etape*, la gare régulatrice, l'affairement, la fatigue, la boue et les confusions qui dénotent l'approche du front. Voici l'échelon et l'arrêt dernier *La Position*, dans un site joli et nettement dessiné, « où la nature rajeunie accuse sa complicité avec les hommes, en dérobant les machines meurtrières, et mettant à couvert les combattants », et la cagna avec ses insuffisances aussi provisoires que définitives.

Au front, il est nécessaire de dépouiller toutes les délicatesses de l'arrière et de prendre contact avec cette vie du fantassin « étrange dans l'horrible » sinistre par les désolations et les épouvantes auxquelles elle est mêlée, mais qui par la force d'âme et les héroïsmes quotidiens, dépasse toute imagination.

L'auteur, avec ses compagnons, des artilleurs, mène la vie primitive. Il est le témoin véridique de leurs goûts, de leurs délassements et l'associé de leurs travaux. Avec eux il subit la pluie sans fin « qui égrenne des perles humides dans les bois et installe des bourbiers dans les cagnas. » Lui aussi, il en est, quand dans les grandes rafales « comme une famille de lapins en quête de son terrier, tous s'engouffrent dans la sape ».

Digitized by Google

Près d'eux, le soir, « dans l'atmosphère limpide et pacifiée », « par la nuit lumineuse, lactée et violette, » il regarde les fusées « lançant leurs étoiles d'or qui retombent lentement, en effeuillant leurs pétales de flamme. » Il les écoute parler de l'après-guerre, « des jours lointains tissés de brumes par les mains des énigmatiques destinées », tandis que lui-même façonne dans sa pensée « le troupeau petit mais docile et fervent » dont il rêve pour un renouveau que Dieu seul connaît.

Mieux qu'eux, il suit « la sanglante tragédie du soleil qui meurt comme nos espoirs, pour ressusciter le lendemain comme eux, plus éclatant que jamais. » Et quand « ses ors pâles s'évanouissent dans la cendre du soir, » quand « l'immense terreur de la nuit » pèse sur la terre, il voit sur eux « le sommeil descendre, apportant son baume et ses écharpes soyeuses, ses narcotiques bienfaisants et l'oubli de l'heure. »

Au milieu « des humbles fantassins résignés et inlassables, dont il a vu les douleurs et les tristesses, » il a passé dans la tranchée où « des sifflements de torpilles se détendent comme des lanières ». Il a entendu rugir le vent de mort, fait du tac-tac obsédant des mitrailleuses, du crépitement des fusils, de l'aboiement des crapouillots du mugissement des batteries, musique tantôt douce et perfide, tantôt terrifiante et grossie de toutes les sauvages harmonies de la bataille déchaînées sans mesure, dans un cataclysme savant, semant au milieu d'une atmosphère de décombres et de feu l'horreur, le carnage et la dévastation. Puis, il raconte l'accalmie subite, le retour près des camarades « installés sur un tronc d'arbre près du ruisseau babillard, où la fraîcheur délicieuse s'insinue sous la feuillée neuve et luisante. »

Car ici, c'est l'opposition perpétuelle, la lutte incessante de la mort qui fauche, brise et détruit, et de la nature qui finit par la lasser et la vaincre « en faisant sourdre une vie toujours débordante et victorieuse. » Enfin il les retrouve dans une dernière et douloureuse rencontre, « rangés à la rangette, comme dans la Chanson de Roland, dans leur habit de combat qui est aussi leur linceul. »

Son journal a sa place, et elle est grande. On devine le travail du conteur, au fil des jours; les feuilles insatiables qui appellent le texte, l'amoncellement des faits, des impressions, des vues nouvelles, arrêtés et fixés au premier moment de liberté.

Digitized by Google

Le printemps est venu, le canon gronde sans cesse, à côté, le coucou chante et l'alouette voltige au-dessus des tranchées. Le mois de mai lui rappelle les mois de Marie d'avant-guerre, les vieux cantiques et les « chapelles dévotieuses ». C'est que sa vie de prêtre n'a changé qu'à l'extérieur. A l'intérieur, la communication est entière avec le passé. Il peut regarder en arrière et se remémorer les années passées à Notre-Dame, sur les bords de l'Eure, rien en lui n'a varié. Comme jadis, il est dans la réalité du ministère sacerdotal, différent de forme et d'allure, oh! combien! mais le même par ses aspirations les plus fortes et les plus généreuses.

Et ce n'est pas le moindre attrait du livre de se trouver en face des préoccupations supérieures de l'âme du prêtre, qui ennoblissent les moindres détails de sa vie obscure, et de suivre l'idée religieuse, qu'il déroule délicatement avec la trame de l'année liturgique, dont il aime à répandre sur les événements et les choses, les versets, les évocations et les symboles. Aussi quel souvenir inoubliable pour lui, que celui de ce petit Dix-sept, « qui venait près de lui chercher dans la communion le secret d'une force souriante et d'une régularité inflexible, » et qui blessé à mort, sa pauvre figure souillée de terre et les lèvres sanglantes, lui dit : « Je vais mourir, priez pour moi, » et puis : « Embrassez-moi! »

Lui aussi, et il en était digne, il a lu les lettres des mères désolées, aux âmes si hautes et si chrétiennes, « modèles d'énergie qui ne faiblit pas et d'espoir qui pacifie. »

Comme ses camarades, les beaux espoirs l'ont fait frémir; il a vibré des fières assurances, il a connu les prélèvements prématurés sur ce que devait être demain... et demain n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui! Avait-on trop demandé? ou bien ??? Cependant aucune défiance furtive n'a amolli sa volonté ni altéré sa sérénité. S'il y a de la mélancolie dans son âme elle ne vient pas des mécomptes de la guerre. Ce n'est pas non plus le deuil qui monte jusqu'à lui, des ruines de ces trois villages, « mendiants arrêtés au bord du chemin et qui sollicitent la pitié des passants »; ce n'est pas leur vie familiale et douce, peut-être à jamais finie, non, c'est la tristesse du prêtre à qui a manqué l'autel, le pain mystérieux d'Elie, la messe, qui n'a pas cessé un moment d'être le point central et le foyer de sa vie.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Vicaire d'une paroisse d'œuvres, dans un milieu ouaté par un ensemble paroissial actif et consolateur, il a ignoré la détresse et la solitude des églises sans échos, les appels perdus et les paroles sans réponse. Avec un zèle très élevé il a beau se dire que quand le prêtre est proche, Dieu n'est pas loin; néanmoins, il a jeté la semence, et il s'aperçoit que l'atmosphère est anémiante et que le champ se refuse. L'illusion qui tombe fait une brèche à son cœur et sa mélancolie est faite de cette souffrance dont il goûte toute l'intime amertume.

*En première ligne* commence une suite de huit chapitres qui se continue par: *Le surlendemain, Per ignem et aquam, Pentecôte de guerre, Alerte aux gaz, A timore nocturno, Trois ruines, Mélancolies.* Ces titres sont les points culminants du livre, non que le ton en soit changé, ou que la manière se modifie, mais c'est le sujet qui dans un réalisme poignant grandit en d'héroïques proportions.

L'auteur toujours infirmier est arrivé au front, quand le printemps « dévidait les coques vertes des bourgeons », et il quitte le bois des C*** quand « commence l'agonie royale et pleine de dignité et de noblesse des princes de la forêt. » Maintenant c'est *Le Repos*, et demain le départ *Vers d'autres horizons.*

M. l'abbé Lenfant ajoutera-t-il à ses notes une dernière série, celle de la victoire où il inscrira définitivement le: *beata pacis visio* de la France blessée et glorieuse ? Nous le souhaitons de tout notre cœur. Dieu le veuille et réalise nos plus chères espérances!

La préface du volume a été écrite par M. Georges Goyau, et détail touchant elle porte la date du 13 décembre 1917, fête de sainte Lucie, en souvenir de l'âme très belle et très bonne qui fut la compagne de sa vie. Après avoir apprécié le rôle du prêtre sur des données hautement chrétiennes il ajoute: « J'aime sentir, dans la seconde série des *Notes d'un Prêtre mobilisé*, la sincérité profonde avec laquelle une âme sacerdotale, volontairement émigrée de la zone de l'arrière dans la zone des armées, s'abandonne. non toujours sans souffrance, aux exigences de ses devoirs nouveaux. »

M. l'abbé Lenfant a dû être sensible à cette haute appréciation, et ses amis s'en réjouiront, car elle loue en lui le prêtre tout entier, dans sa conscience sacerdotale et dans son talent d'écrivain.

Abbé E. Thorel.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

2953. — BULL. ARCH. DU COMITÉ DES TRAVAUX HIST. ET SCIENT. Année 1916, 2e liv. Paris, Imp. Nat. gr. in-8, ill. — Rapport de M. de Vesly sur un broc de terre cuite trouvé en 1914, rue du Donjon à Rouen, p. LXXV ; — Rapport du même sur un silex taillé trouvé près de Belbeuf (Seine-Inférieure), p. LXXX ; — Rapport de M. Poulain sur des ossements humains trouvés dans une grotte naturelle à Saint-Pierre-d'Autils (Eure), p. LXXXII ; — Les armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au XIIIe siècle, par M. Max Prinet, p. 110-117 [Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux ; Henri, évêque de Bayeux ; Hugues d'Amiens et Rotrou, archevêques de Rouen ; Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux].

2954. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE PONTOISE ET DU VEXIN, t. XXXIV, Pontoise 1916, gr. in-8, 279 pp. portrait : *Louis Passy*, par M. Louis Régnier.

Digitized by Google

2955. Normandie. — Novembre 1917, n° 8. Richesses minières de Normandie. Mines de fer : Calvados, Manche, Orne (*à suivre*) ; — Figures normandes : Georges Normandy (portraits); Le poète Wilfrid Lucas (de Caen); — Deux expositions du peintre Lexovien Jean-Ch. Contel ; — Nouvelles régionales, etc.

2956. — La Revue Hebdomadaire, 8 décembre 1917, p. 164, a publié *Les conséquences du meurtre de Marat*, par Arthur Chuquet, suite des articles parus le 18 novembre 1916 (n° 47) : *L'assassinat de Marat* et du 4 août 1917 (n° 31) : *Le jugement et la mort de Charlotte Corday* [Buzot, Charlotte Corday, Mme Roland, Mme de Bretheville, François de Corday d'Armont, etc.] Cf. n° 2616 et 2873.

2957. — Bulletin des Normands de Paris, 8e année, oct.-nov.-déc. 1917. *Louis Liard*, par A. Salles; — *Les Mines de Normandie* (Courrier de Flers); — *Normands et Scandinaves*, par J. Levatois ; — *Jean Ango*, par H. Defontaine.

2958. — Annales Révolutionnaires, n° 5, oct. déc. 1917 : *L'idée régionaliste sous la Révolution*, par M. L. Dubreuil, p. 595-610 [Thouret, Buzot; Orbec, Rugles]; — Mélanges: *Sur le titre du journal « La Bouche de fer »* [de Nicolas de Bonneville, d'Evreux] p. 685-691, etc.

2959. — Société Hist. et Arch. de l'Orne, t. XXXVI, 4e bull. Alençon, octobre 1917. Procès verbaux de séance, p. 434-448 ; — Communication de M. Tournoüer sur *les Prussiens dans la Manche et le Calvados en 1815*, p. 435, 440, et sur le livre de M. Abel Lefranc, intitulé : *Grands écrivains de la Renaissance*, p. 448-451 ; — *Correspondance inédite du Comte Duchâtel* (1781-1844), par M. R. de Brébisson, p. 452-557. — Tables.

2960. — La Revue normande, nov.-déc. 1917, nos 17-18. *Un héros français ; Les Artistes normands ;* René Crevel, né à Rouen, par Aristide Frétigny, poésies, etc.

2961. — Bulletin Historique et Archéologique de la Mayenne, t. XXXIII, 2e série (suite). *Les possessions de la maison de Laval dans le pays de Raiz*, par M. Léon Maître, p. 229; — *Barons de Mayenne*, (suite) par M. l'abbé A. Angot, p. 252 [Clémence Talvas, Jean d'Alençon, p. 256; Guillaume Paynel Sieur d'Hambye, p. 275; Jeanne d'Harcourt dame de Laigle, fille de Jean, p. 276; Isabelle de Meulan, p. 277, etc.]; — *Les Chouans de la Basse-*

Digitized by Google

*Mayenne* (suite), p. 296; — *La paroisse de Gorron des origines à 1789* (suite), p. 310 [Jacques le Picard, originaire de Cheux, diocèse de Bayeux, curé de Gorron en 1692, avant, curé de Montsort près d'Alençon, p. 328], etc.

2962. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXVI^e vol., 2^e semestre, 1917), col. 186, Flaubert intermédiariste; — col. 195, Une impératrice suisse, Tascher de la Pagerie [fam. Tascher dans la Généralité de Mortagne]; — col. 238, La famille de Houdetot en Normandie [dans le Calvados]; — col. 260, Le baron Thiers [allié aux Bouillon comtes d'Evreux]; — col. 268, Texte de chanson à retrouver [Cherbourg, le Havre]; — col. 320, Fossé ou Fausse-Hay; — col. 333, Babelou ou Bablou; — col. 341, L'obélisque de la bataille d'Arques; — col. 359, Sainte-Beuve régicide [et Armand Carrel].

2963. — Achard de Leluardière (Le Père), art. nécrol. *Sem. Rel. de Coutances*, 13 décembre.

2964. — Bachelot (R. P.), ancien missionnaire de La Délivrande, † à Amayé-sur-Orne. *Sem. Rel. de Bayeux*, 9 décembre.

2965. — Barrey (Philippe). IV^e centenaire de la fondation du Havre. Le Havre, 1916, 8 pp. in-8; — Le Havre maritime. — Un embarquement de troupes pendant la Ligue. Le Havre, 1916, 10 pp. in-8 [Ext.]

2966. — Bayeux. — Cause des martyrs de septembre 1792 : François Lefranc (fin), *Sem. Rel. de Bayeux*, 11 novembre, cf. n° 2913; — Jacques-Léonor Rabé, *id.* 30 décembre, cf. *Sem. Rel. de Coutances*, 2 juin 1904 et 21 juin 1917.

2967. — Beaunier (André). Un grand poète Louis XIII : Saint-Amant, *Revue des Deux Mondes*, 1 janvier 1918.

2968. — Berthelot (B^x Pierre), *Sem. Rel. de Bayeux*, 25 nov. et 2 déc.

2969. — Besnard (Ch.-H.). Le Mont-Saint-Michel, Paris, Laurens, s. d. in-8, 144 pp., 54 grav. et 4 plans.

2970. — Beuvron. Un curé d'autrefois Messire Louis Dubosq, curé de — *La bonne Semence, bull. relig. de Beuvron-en-Auge*, oct., nov. et déc. 1917.

2971. — Bonneville (Nicolas de). Cf. n° 2958.

2972. — Bosquin (Abbé), † curé de la Hoguette, *Sem. Rel. de Bayeux*. 9 déc.

Digitized by Google

2973. — Carbonnel (R. P. J.). La petite Thérèse. Histoire de sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, Bar-le-Duc, in-8, XII, 205 pp. avec fig., 2 fr.

2974. — Carliez (Abbé Pierre), prêtre-officier, † à Bruyères le 24 août 1917. *Sem. Rel. d'Evreux*. 1 et 8 décembre (Chanoine L. Hébert).

2975. — Chanoine-Davranches. Notes sur l'origine des jeux. Rouen, A. Lainé, 1917, in-8, IV, 307 pp. [Cf. C. R. *Journal de Rouen*, 29 déc.].

2976. — Chauvet (Gustave). Les tombeaux percés d'une fenêtre, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 3e série, t. IV, 1 et 2 trim. 1917, p. 176 [cite l'article de Léon Maître dans la *Revue Archéologique*, 1916, t. II, parlant de ces tombeaux trouvés dans l'Orne et la Seine Inférieure).

2977. — Chesnay (Abbé Jean Marie), vicaire aux Loges-Marchis, † au Champ d'Honneur. *Sem. Rel. de Coutances*, 15 novembre.

2978. — Cromie (Robert). Rouen, Cathédrale, *The architectural review a magazine of architecture and décoration*, déc. 1916, vol. XL, n° 241, p. 123-129, pl.

2979. — Delabost (Dr M.). Un demi-siècle de prison. Rouen, A. Lainé, 1917, in-8, 38 pp. [Ext. de l'*Académie de Rouen*].

2980. — Deleau (M.). Discours de réception sur le *Prieuré du Mont-aux-Malades* et réponse de M. E. Mouton, C. R. *Journal de Rouen*, 24 nov.

2981. — Demougé. Aux gars de Normandie : poésie, contes, silhouettes, préface de Constantin. Fécamp, Durand, 1917, in-12, 255 pp. Cf. : *Journal de Rouen*, 17 nov. [G. D.] et *Dépêche de Rouen*, 12 nov. [E. M.].

2982. — Deslandes (Chanoine). Etude sur l'église de Bayeux [C. R. par M le Chanoine Jouen], *Bull. Rel. de Rouen*, 8 déc.

2983. — Dubost (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen*, *novembre*, 8, art. nécrol sur M. Georges Mauger; — 13, Don au Musée des Antiquités : un bas-relief en albâtre provenant de la chapelle du manoir de Flainville ; La rue de la Pie, notes historiques ; — 14, A l'Américaine. C. R. de la séance du Comité des Arts appliqués ; — 17 nov., 3 et 8 déc. Vieilles hôtelleries : Le Grand Cerf des Andelys, notes historiques ; — 19, Un Rouennais

Digitized by Google

membre de l'Institut, M. Ch. V. Langlois; — 24. Auguste Rodin à Rouen et en Normandie; — *décembre* 8. A propos des inscriptions rouennaises, la plaque commémorative de Louis Brune; — 12, La « cité de Jérusalem », à Rouen sur une maison rue Etoupée 4; — 22, Nécrologie : † du général Gonse; — 26, Les archives de la Mailleraye déposées aux Archives départementales; Les collections Le Secq des Tournelles.

2984. — Evreux. La liturgie ébroïcienne de la fête de l'Adoration Perpétuelle, *Sem. Rel. d'Evreux*, 17 et 24 nov., 1 et 8 déc; — Etudes de liturgie diocésaine : Le calendrier de l'église d'Evreux, *id.*, 3, 10 et 17 nov., 1 et 22 décembre.

2985. — Favé (Chanoine), Mme Carré de Malberg (1829-1891). *Bull. Rel. de Rouen*, 10 novembre.

2986. — Gaillard de Champris. La réforme de l'éducation nationale de l'école des Roches (à Verneuil, Eure). Verneuil, Aubert, 1917, in-8, 32 pp.

2987. — Gautier (Mlle) de l'Opéra. Art. nécrol. *Journal de Rouen*, 6 novembre.

2988. — Genet (Abbé), vicaire de Saint-Joseph du Havre, † le 11 novembre de ses blessures. *Bull. Rel. de Rouen*, 24 nov. et 1er décembre, [allocution de l'abbé Alexandre].

2989. — Glos-la-Ferrière (Orne). Les curés de Glos avant la Révolution aux xv et xvie siècles (suite). *La Voix de Saint-Agnan. Bull. Paroiss.* décembre. Cf. no 2062.

2990. — Grèle (Eugène). Un normand déraciné et méconnu : Challemel-Lacour, sa famille, son enfance, sa jeunesse. Paris, Ed. Champion, 1918, in-8, 165 pp.

2991. — Guéret (Abbé Fr.), † curé d'Estry, *Sem. Rel. de Bayeux*, 23 décembre.

2992. — Guilbert (Abbé Louis-Alexandre), curé d'Angerville-l'Orcher, † en Serbie. *Bul. Rel. de Rouen*, 10 novembre [L. Jouen].

2993. — Hélène (Abbé), † curé de Barfleur. *Sem. Rel. de Coutances*, 22 novembre.

2994. — Helys (Marc). A travers les provinces de France. VI. La Normandie [Rouen, Le Havre, Elbeuf, Louviers, Granville, Avranches, Le Mont-Saint-Michel], *Le Correspondant*, 25 nov., p. 649-681].

Digitized by Google

2995. — Jean-Aubry (G.). Un paysage littéraire. Baudelaire à Honfleur. Paris, Maison du livre, 1917, grand in-16, 64 pp.

2996. — Lebas (Georges). Villes détruites, villes reconstruites. *Nouvelle Revue*, 1er déc., Dieppe, p. 243-252.

2997. — Lecointe (Abbé), † aumônier à Tournai. *Sem. Cath. de Séez*, 2 novembre.

2998. — Leroy (Dr). Notice sur le Dr Ravet, du Havre. Le Havre, 1916, in-8 [Ext.].

2999. — Leroy-Beaulieu (Paul), par M. René Stourm, notice historique. *Journal Officiel de la R. F.*, 3 décembre, p. 9789.

3000. — Lieure (Jules). Les bâtiments de l'Abbaye aux Hommes... aujourd'hui le Lycée. Caen, Jouan, 1916, in-8, 10 pp. et 34 pl.

3001. — Lisieux (La cathédrale Saint-Pierre-de), par l'abbé V. Hardy. Lisieux, Frazier-Soye ou chez l'auteur, in-4°, 328 pp. 70 pl. h. t. — Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus [clôture du procès apostolique], *Sem. Rel. de Bayeux*, 11 novembre.

3002. — Louviers. Manuscrits de M. le Mercier donnés à la bibliothèque de — [Lettres de Fr. Rever à Ed. Mordret sur les ruines du Vieil-Evreux, 12 liasses sur Louviers et son arrondissement avec 89 pièces; 3 sur le Neubourg et 19 pièces; 2 sur Bernay avec 22 pièces; 5 sur l'Eure et 45 pièces, etc.] Cf. *L'Industriel de Louviers*, 3 novembre.

3003. — Mathorez (J.). La pénétration allemande en France sous l'ancien régime. Paris, A. Picard, 1916, in-8, 97 pp. [Rouen et villes normandes]; — Les éléments de la population extra Européenne du xiv au xviiie siècle. Paris, Impr. Nat. 1916, in-8, 24 pp.

3004. — Mauger (Abbé), † ancien curé de Saint-Front, *Sem. Cath. de Séez*, 22 novembre.

3005. — Normandie. Nos Evêques de France. Province de —. Angers, Roberteau, 1917, in-4° de 40 pp., 17 pl., portraits des cinq évêques et vue des cinq cathédrales, 1 franc.

3006. — Payen (Chanoine), † ancien curé-doyen de Sourdeval (1838-1917). *Sem. Rel. de Coutances*, 8 novembre.

3007. — Picot (Abbé), curé de Placy-Montaigu, † à l'hôpital de Benoite-Vaux (Meuse). *Sem. Rel. de Coutances*, 20 décembre.

Digitized by Google

3007 *bis*. — Régnier (Louis). Tillières, Breteuil, Condé, Chambray. Notes archéologiques. Rouen, A. Lestringant, 1917, in-8 de 62 pages avec 9 pl. [Ext. de l'*Annuaire de l'Association Normande* 1914, avec additions].

3008. — Tabourier (Abbé Louis). Eloge funèbre de Louis Couturier, † pour la France à Moronvilliers le 14 juillet 1917. *Bull. Paroiss. d'Auguaise*, avril-octobre.

3009. — Tribout, † conseiller d'arrondissement. *Journal de Rouen*, 9 novembre.

3010. — Vallier (Marcel). Notice nécrol. *Journal de Rouen*, 19 novembre.

3011. — Varin (Abbé Clovis), † curé de Maisons. *Sem. Rel. de Bayeux*, 9 décembre.

3012. — Venin (Mlle), † directrice du Lycée de jeunes filles de Rouen. *Journal de Rouen*, 16 décembre.

3013. — Vérel (Charles), † à Nonant-le-Pin le 10 juin, auteur d'histoire locale. *Soc. Hist. et Arch. de l'Orne* (séance du 23 juin).

3014. — Vesly (Léon de). Six notes archéologiques [I. La cachette monétaire d'Yquebeuf; — II. Les chapiteaux de la salle capitulaire de Saint-Victor-en-Caux ; — III. Industries rouennaises, pipes et pipiers; — IV. Urne cordiforme de Charles III de Martel-Fontaine; — V. Le colombier de Petit-Couronne; — VI. Les Thermes gallo-romains d'Alincourt à Lillebonne]. Rouen, A. Lainé 1917, in-8, 44 pp. avec fig. et grav.

3015. —Vesque (Mgr). Centenaire de Mgr — à Honfleur. *Sem. Rel. de Bayeux*, 16 décembre.

3016. — Vincent (Abbé), † curé de Normanville (1860-1917), *Bull. Rel. de Rouen*, 10 novembre.

3017. — Voisin (Abbé), † curé de Montsurvent. *Sem. Rel. de Coutances*, 6 décembre.

3018. — Yolff (Bernard). Le château de Tourlaville. Cherbourg, 1917, petit in-12.

3019. — Yver (Colette), discours de réception et réponse. *Journal de Rouen*, 21 et 22 décembre.

---

Digitized by Google

*Indications spéciales par département.*

CALVADOS ; **2953**, 55. 56, 57, 58, 61, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 73, 75. 81. 82, 91. 95, 99. **3000**, 1, 5. 11, 15.

EURE : **2953**, 54, 55, 56, 58, 62, 71, 74, 75, 81. 83, 84, 86, 94. **3002**, 5, 7 *bis*.

MANCHE : **2955**, 61, 62, 63. 66, 69, 75, 77, 81, 93, 94, **3005**, 6. 7. 17.

ORNE : **2955**, 57, 59, 61, 62, 75, 76, 81, 89, 97, **3004**, 5, 8, 13, 18.

SEINE-INFÉRIEURE : **2953**, 55, 57, 60, 62, 65, 67, 75. 76, 78, 79, 80, 81. 83, 85, 87, 88, 90, 92, 94. 96. 98. **3003**. 5, 9, 10, 12, 14, 16, 19.

---

*Le Gérant :* G. POUSSIN.

---

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D^r

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

27e ANNÉE — 2e LIVRAISON

MARS 1918

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 50. — Félix Clérembray : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*), 64. — Chanoine Porée : Un Evêque constitutionnel de l'Eure : Charles-Robert Lamy (*suite*), 72. — Abbé A. Tougard : Un service que doit à la Bibliographie l'Histoire religieuse du XVIe siècle, 89 — Bibliographie Normande, 91.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1918

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Un Évêque constitutionnel de l'Eure : Charles-Robert Lamy (1747-1814), par M. le chanoine PORÉE (*suite*).

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Digitized by Google

# NOTE DE LA RÉDACTION

Voici la seconde liste des envois volontaires faits, spontanément, par nos aimables et fidèles abonnés :

M. Sylas Loisel, 10 fr. ; M. Edouard Lecorney, 10 fr. ; M. Phelizot, 10 fr. ; M. le Chanoine Lerosey, 12 fr. ; M. le Vicomte de Gibon, 11 fr. ; M. Leroy-White, 15 fr. ; M. Motel, 12 fr. ; M. Aymar des Guerrots, 10 fr. ; Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, 20 fr. ; M. l'abbé Lecœur, 10 fr. ; M. le Chanoine Porée, 15 fr. ; M. l'abbé Soudey, 15 fr. ; M. Garetta, 10 fr. ; M. l'abbé Edouard, 15 fr. ; M. l'abbé Tabourier, 10 fr. ; M. l'abbé Humblot, 10 fr. ; M. l'abbé Otter, 10 fr. ; Mgr Leroux, 15 fr. ; M. l'abbé Tougard, 15 fr. (2e versement) ; M. l'abbé Tourgis, 10 fr. ; M. Asselin Robert, 10 fr. ; M. l'abbé Hiard, 12 fr. ; M. Jouan, libraire, 18 fr. ; M. le Chanoine Legris, 5 fr. (en plus) ; M. l'abbé Huet, 15 fr. ; M. le Chanoine Hébert, 15 fr. ; M. le Vicomte des Brosses, 20 fr. ; M. l'abbé Lemennicier, 12 fr. ; Librairie Stecher (Paris), 10 fr. — Total, compris la première liste, 834 fr.

Actuellement nous sommes, à peu près, à la moitié de la somme nécessaire pour maintenir le nombre des feuilles. Il serait donc très désirable que les 80 et quelques abonnés qui n'ont pas encore répondu à notre appel se hâtent de le faire et nous évitent ainsi le recouvrement postal. S'ils veulent bien suivre l'excellent exemple, attesté par les deux listes précédentes, nous pourrions, *en mai*, paraître avec quatre feuilles (64 pages) et donner ainsi satisfaction aux auteurs dont les travaux sont annoncés sur la couverture de ce numéro.

Dans l'espoir de publier, bientôt, cette bonne nouvelle, la *Rédaction* tient à remercier cordialement les chers abonnés qui, non seulement lui ont économisé les frais de recouvrement, mais encore ont augmenté leur souscription, en y ajoutant des considérants d'une si grande et si encourageante amabilité.

LA RÉDACTION.



Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

Revenons maintenant aux nouveaux propriétaires de *Bosnormand*. Pierre de Morvilliers, chevalier, seigneur de Clary, de Cramoyau, de Charenton, chancelier de France, le 3 septembre 1461, émancipé par son père à l'âge de vingt-trois ans (13 juillet 1436, donc né vers 1413) acheta du duc de Nemours, comme nous l'avons dit, les seigneuries de Cailli, Quittebeuf et *Bosnormand*, sur lesquelles Louis XI lui fit don des *reliefs et treisième*, le 12 décembre 1475, dont il fournit une reconnaissance trois jours après.

Son père, Philippe de Morvilliers, fut envoyé, par le roi de France, vers Henri V, roi d'Angleterre (1), présent au siège de Rouen (1418-1419), afin de lui offrir la paix, en compagnie du cardinal des Ursins, légat du Pape, et de plusieurs ambassadeurs français. Il était alors premier Président du Parlement de Paris. Pour obtenir la paix, le négociateur offrit à Henri V la main de Catherine, fille de Charles VI, en lui montrant son portrait ; mais quoique sensible aux charmes de Catherine, le roi, au bout de quinze jours, rompit toutes négociations.

En 1424, maître Philippe de Morvilliers, licencié ès lois, conseiller du Roi, Président au Parlement, etc., reçoit 100 sols par

(1) En 1422 on trouve des lettres de Philippe de Morvilliers et de Richard Wideville, commissaires réformateurs de par le roi d'Angleterre, sur le fait de la justice au duché de Normandie, concernant la répression des brigandages qui se commettaient dans le pays.

(*Catal. Joursanvault*, t. II, p. 224, n° 3387.)

Digitized by Google

jour, outre ses gages, pour avoir présidé, du 13 octobre au 24 novembre, l'Echiquier de Normandie.

L'épouse de notre nouveau seigneur de *Bosnormand* fut Jeanne Boucher, fille de Bureau Boucher, seigneur de Piscop, maître des requêtes, et de Gillette Raguier, qui lui donna une fille, son héritière, ANNE DE MORVILLIERS.

Peu de temps avant l'achat de *Bosnormand*, le Roi envoya Pierre de Morvilliers, chancelier de France, Charles d'Artois, comte d'Eu et l'archevêque de Narbonne, vers le duc de Bourgogne pour redemander le bâtard de Rubempré et sommer le duc de le lui livrer. Le comte de Charolais dit en particulier à l'archevêque de Narbonne : « Vous présenterez mes recommandations au Roi, et lui direz qu'il m'a bien fait laver la tête par son Chancelier Morvillier ; mais il se peut tenir pour asseuré que avant l'an passé je l'en feray repentir. » (La Roque, t. III, p. 538).

« Le bisaïeul de Pierre, dit le P. Anselme, était Philippe, qu'on trouve, en 1364, avec Marie de Beauvoir son épouse ; d'où Raoul, son aïeul, époux d'Isabel de Saint-Fussien qui fut mère de Philippe de Morvilliers, partisan du duc de Bourgogne, premier Président jusqu'en 1436, puis retiré à Lille où il mourut, le 25 juillet 1438, inhumé à Saint-Martin-des-Champs près de sa femme, Jeanne du Drac (1), morte le 14 décembre 1436, qui lui avait donné comme enfants :

1° Pierre, conseiller au Parlement (novembre 1436), époux de Jeanne de la Ferté ;

2° Pierre, seigneur de *Bosnormand*, d'où Anne;

3° Marie, épouse de Jean de Longueil, IIIe du nom, seigneur de Maisons ; morte en 1477 ;

4° Philippes, épouse, en 1440, de Pierre de Castelpers.

Pierre de Morvilliers ne jouit pas longtemps de sa nouvelle acquisition, car il mourut le 15 septembre 1476. Son corps repose près de celui de son père, à Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

Piganiol de la Force, dans sa *Description historique de Paris*

(1) Jeanne du Drac avait pour frère Jean du Drac, évêque de Meaux, qui blasonnait : *d'or au dragon de sinople à la bordure componée d'argent et de gueules.*

Digitized by Google

(t. IV), nous a décrit leurs tombeaux, placés dans la chapelle Saint-Nicolas, au rond-point de l'Eglise de l'abbaye. « On voit leur « mausolée, dit-il, sur lequel sont couchées deux statues de « pierre, dont le visage et les mains sont d'albâtre. L'une repré- « sente Philippe de Morvilliers et l'autre Jeanne du Drac (fille de « Jean du Drac, Président au Parlement de Paris et de Jacqueline, « vicomtesse d'Ay). Tout autour sont de petites figures qui dési- « gnent leur postérité. On y lit cette inscription :

« *Au-dessous de cette Tombe, reposent le corps des saiges et nobles* « *personnes Messire* PHILIPPE, SEIGNEUR DE MORVILLIER, CLARY ET « CHARENTON, *Conseiller du Roi notre Sire, et Premier Président* « *en son Parlement ; et de Madame* JEANNE DU DRAC, *sa femme,* « *lesquels en leur vivant l'an MCCCCXXVI, fondèrent en cette* « *Chapelle chacun jour perpétuellement une Messe et au grand* « *Autel de cette Eglise deux Obits solennels chacun an, et autres* « *Services Divins, et trépassa ledit Monseigneur Premier Président* « *le XXV^e^ jour de Juillet, l'an de grâce MCCCCXXXVII, et ladite* « *Dame sa femme le XIIII^e^ jour de Décembre mil CCCC et XXXVI.* « *Priez Dieu qu'il leur veuille être piteux, et misericors aux ames.* « Amen » (1).

« Dans ce même tombeau fut aussi inhumé PIERRE DE « MORVILLIER, chancelier de France, leur fils, mais sans inscrip- « tion, ni épitaphe. On voit seulement sur les murailles, les vitraux « les fenêtres et sur les ornements de l'Eglise, une herse liée « à un Y : c'était la devise du seigneur de Bosnormand : devise « dont le sens a été longtemgs ignoré, mais qu'un érudit expliqua « très heureusement en faisant voir que ce n'était qu'un rebus « relatif au nom de *Morvillier*, *Mort*, *vie*, *liez*, parce que la *herse* « est le symbole de la mort, qui rend tous les hommes égaux, « comme la herse applanit et égalise les sillons. L'Y est le symbole « de la vie, ce qui fait qu'on la nomme la lettre de Pythagore,

(1) Voir aux pièces justificatives l'ouvrage de Louis Courajod, intitulé : *La statue de Philippe de Morvilliers au musée du Louvre* (in-4°, pl., Paris. A Lévy, 1886). Dans le *Cosmos* (5 mars 1910, page 274) on parle du lévrier bien racé, couché aux pieds de Philippe de Morvilliers ; il lève la tête et dresse les oreilles dans un mouvement d'attention soutenue. L'auteur, Léon Goudallier, dit que le tombeau, autrefois à Saint-Martin-des-Champs, se trouve aujourd'hui au Louvre.

Digitized by Google

« parce que ce philosophe disait que l'enfance était représentée « par le pied de cette lettre, et qu'aussitôt qu'on entrait dans un « âge raisonnable la vie se divisait en deux voies : celle du vice et « celle de la vertu.

« A l'un des piliers de la chapelle Saint-Nicolas est adossée « une statue de pierre, qui a une robe rouge et les autres orne- « ments de cérémonie des Premiers Présidents : au pilier qui fait « symétrie avec celui-là est la statue d'une femme coiffée à « l'antique et vêtue d'un habit doré. Ce sont les représentations « de *Philippe de Morvilliers* et de *Jeanne du Drac.*

« Sur une table de marbre noir attachée à l'un des piliers on « lit une curieuse fondation faite par eux, en 1426, particulière- « ment ce qui suit :

« Item. *Chacun an, la veuille de saint Martin d'hyver, lesdits « Religieux par leur Maire et un Religieux, doibvent donner au « Premier Président du Parlement deux bonnets à oreilles, l'un « double, et l'autre sengle* (simple, sans fourrure), *en disant cer- « taines paroles, et doivent être lesdits bonnets du prix de vingt « sols parisis, et lesdits gants et escriptoire de douze sols parisis.* » Piganiol affirme que cette fondation s'exécutait régulièrement de son temps et cite les paroles prononcées dans cette circonstance. (T. IV, p. 21.)

« Anne de Morvilliers hérita de son père le quart de la baronnie « de Cailly, les seigneuries de Morigny au bailliage et vicomté de « Rouen, de *Boisnormant* au bailliage de Rouen et vicomté de « Pont-Audemer et de Quittebeuf, au bailliage et vicomté d'Evreux. « Ces terres furent saisies et Philippe L'Huillier (époux d'Anne), « en obtint main levée par lettres du 24 mars 1477, vérifiées au « bailliage le 19 avril, après Pâques : il obtint aussi un délay de « deux ans pour prêter foi et hommage des terres qu'il avait « héritées de son beau-père, et un don de tout ce qui appartenait « au Roi pour le relief de ces terres et pour les fruits depuis la « mort du Chancelier, par lettres données au Plessis du Parc-lez- « Tours, le 30 novembre 1477. » Morvilliers blasonnait : *D'or à « 3 merlettes de sable, 2 et 1, à la bordure engrelée de gueules.* « (P. Anselme.)

Philippe L'Huillier, seigneur de Manicamp, capitaine du château d'Amboise, puis de la Bastille à Paris, devint donc, grâce à son épouse, baron de Cailly, seigneur de Quittebeuf et de

Digitized by Google

*Bosnormand*. Anne de Morvilliers était morte déjà, en 1482 (1), puisque Philippe L'Huillier, chambellan du Roi, avait, à cette date, l'usufruit de ces deux seigneuries et que, le samedi 17 juillet 1484, il assiste avec Gabrielle de Villiers, sa seconde épouse, au contrat de mariage de Guillaume, seigneur et baron de Montmorency et de damoiselle Anne Pot, fille de messire Guy Pot, comte de Saint-Pol et de Marie de Villiers, sœur de sa femme, avec quantité de nobles et hauts personnages, parents des futurs. On donnait à la mariée 1200 livres en dot, mais elle renonçait à la succession paternelle au profit de son frère Régnier Pot. (La Roque, t. II, p. 1130.)

Un mot maintenant sur Philippe L'Huillier, seigneur de *Bosnor-*

---

(1) Le 25 juillet 1481, il obtenait du Roi la tutelle « des enfants mineurs de luy et de feue Anne de Morvilliers, son épouse ». (*Bibl. Nat. Mss.*, pièces originales, nº 1772). On trouve les noms de ces enfants mineurs dans les *Dossiers bleus* 474 : généalogie de Morvilliers. Celle d'Anne la dit femme de Philippe Lhuillier, d'où :

1º Suzanne Lhuillier, femme de Ph. d'Orignie ;

2º Marguerite Lhuillier, femme de Jean de Vignaucour ;

3º Charlotte Lhuillier, femme de Louis Picart, sieur d'Estelan.

Ceci n'est pas exact, car de son mariage avec Anne de Morvilliers, Philippe Lhuillier n'eut que trois filles qui se partagèrent la succession de leur mère, arrivées à leur majorité, le 6 mars 1497 :

1º Hélène Lhuillier, épouse de Louis de Boissay, qui eut la seigneurie de Cailly-en-Caux, Morigny, Harleville et Harlevillette, bailliages de Rouen, Caux et Gournay, plus la terre de Morviller dans le comté d'Aumale ;

2º Charlotte, épouse de Louis Picart, qui eut la terre et seigneurie de Quittebeuf en la campagne du Neubourg, au bailliage d'Évreux, la terre et seigneurie de *Bosnormand*, assise près de la Londe au bailliage de Rouen, avec la maison de la dite défunte (Anne de Morvilliers), sise à Paris, rue Saint-Antoine ;

3º Valentine, épouse de Bertrand Lorfevre, seigneur d'Ermenonville, conseiller, qui, le 28 mai 1505, reconnaissait avoir reçu de noble damoiselle Gabrielle de Villiers, veuve et dernière femme de Philippe Lhuillier, leur père, en son nom et comme tutrice de ses enfants, la somme de 3.300 livres tz pour le rachat d'une rente de 500 s. parisis dont le tiers lui appartenait comme fille d'Anne de Morvilliers qui l'avait apportée en dot.

Les autres filles sont donc du deuxième mariage.

(*Bibl. Nat. Mss.*, 574, nº 12539, *pièces* 63 et 66.)

Digitized by Google

*mand.* Ce capitaine fut, à la Bastille, l'homme de confiance de Louis XI et l'on conçoit facilement qu'il ait épousé Anne de Morvilliers, fille de son chancelier. Il eut donc la surveillance des prisonniers célèbres de ce règne. le duc de Nemours — un de ses prédécesseurs à *Bosnormand*, — l'Evêque de Verdun, d'autres encore dont la nourriture, l'entretien formaient le côté le plus lucratif de son emploi, pour lequel il ne recevait que 1200 livres par an (1). Ainsi il réclama pour la subsistance de Guillaume de Haraucourt, pendant douze ans de captivité. la somme de cinq mille livres, alors qu'on ne lui en offrait que 2500. Voici la lettre de Martin le Roy à cette occasion :

« Sire, je me recommande à vostre bonne grâce, tant et si « humblement comme je puis. Sire, j'ay receu vos lettres faisans « mention de contenter le capitaine de la Bastille de la despence « de Monseigneur de Verdun. Sire, comme pourrez estre adverty « par Monseigneur de Sollyer. me suis tiré devers luy, et mon « général aussy, et avons parlé audict capitaine, lequel demande « pour ladicte despence cinq mil francs et mieulx. On luy a offert « deux mil cinq cents francs pour toutes choses, ce qu'il n'a « voulu faire, et demande plus de V^m francs, vostre plaisir soit « sur ce mander vostre vouloir, et touchant lesdits V^m francs que « avez mandé estre délivrez audict de Verdun, il n'y aura point « de faulte. Sire, je prie à Dieu et à nostre Dame qu'il vous doint « bonne, saine et longue vie.

« Escript à Paris, le XV^e jour d'octobre [1482].

« Vostre très humble et obéissant subject et serviteur.

« Martin le Roy » (2).

Gouverneur de la Bastille de 1468 à 1492, Philippe L'Huillier en cette dernière année, le 17 juillet, maria sa fille Charlotte avec *Louis Picart* seigneur de Bourg-Achard (3). L'Huillier portait : *D'azur au lion issant d'or, posé en cœur, accompagné de 3 coquilles de même.*

---

(1) Cependant, en 1473-1474, il reçut un supplément de 600 livres « pour entretenir son estat ».

(2) *Bibl. Nat.*, mss. fr. 15540. fol. 38 orig.

(3) Voir pour plus de détails : *Histoire générale de Paris : La Bastille*, par F. Bournon. (*Bibl. Nat.*, Casier V. 523".)

Digitized by Google

La seconde épouse du capitaine de la Bastille appartenait à une famille de héros. Gabrielle de Villiers de l'Isle-Adam, en effet, était la sœur de Philippe de Villiers, grand maître de Rhodes, devenu si fameux par le siège qu'il soutint dans cette île, avec quelques chevaliers, 5.000 à peine, contre 20.0000 mahométans, dont 64.000 furent tués et 30.000 enlevés par les maladies !

Ils eurent pour parents : *Jacques* de Villiers, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Boulogne et garde de la Prévôté de Paris en 1461, capitaine de Gisors en 1463, mort le 25 avril 1472, et *Jeanne de Néelle*, fille de Guy de Néelle, IVe du nom, seigneur de Mello et d'Ossemont et de Jeanne de Saluces, morte le 6 décembre 1462 après avoir eu onze enfants. Villiers blasonnait : *D'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochere revêtu d'un fanon d'hermine brochant sur le tout*, supports : une femme et un lion.

Philippe L'Huillier, outre Charlotte, dont nous parlerons plus loin, eut encore pour enfants : Hélène et Valentine. Hélène épousa vers 1450 Louis de Boissay, écuyer, baron des Mainières, à qui elle porta Cailly et Morigny en la forêt de Lyons et dont elle était veuve en 1505. La Roque résume la généalogie de son mari de la manière suivante : « Anchetil d'Harcourt avait épousé, « dit-il, Eve, dame de Boissay-le-Châtel. En 1204 vivait un « Ausbert de Boissay, père de Jean, aïeul de Nicolas qui, de « Jeanne de Lindebeuf, sa femme, eut Jean de Boissay époux « d'Isabelle de Saint-Martin-le-Gaillard. Leur fils fut Colibeaux « de Boissay époux d'Aliénor de Crouy, prédécesseur de Robert de « Boissay, seigneur de Boissay et baron de Mainières, capitaine « de Fécamp qui exerça la charge de premier Maître d'Hôtel du « roi Charles VI, en 1412, et celle de Maréchal de France, frère « aîné de Jean de Boissay, Evêque de Bayeux, mort le 3 avril « 1412. Le compte de Guillaume d'Enfernat, du 20 août 1383, « parle de Robert de Boissay enrôlé entre les chevaliers bannerets « et bacheliers de Normandie. — Un Colinet de Boissay, le 5 août « 1413, est indiqué comme capitaine de Lyons, puis Robert de « Boissay qualifié de Monseigneur et chevalier, en 1413 garde et « concierge du bois de Vincennes. Enfin, le 12 septembre 1461, « Laurent de Boissay, écuyer, rend aveu au Roi d'un quart de « fief de baronnie assis à Cailly, et autres fiefs à Saint-Germain- « sous-Cailly, à Boissay, à Mensengueville, etc. Laurent avait

Digitized by Google

« épousé Catherine Havart fille de Marguerite de Preulay et de « Jean de Séneauville, dit Havart, bailli de Caux : on le trouve « plaidant aux Echiquiers de 1459, 62, 63, 69, 88, 97, 98 et 1510 « contre Jean de la Motte. »

Hélène L'Huillier, épouse de Louis de Boissay, est surtout connue à cause d'un procès qu'elle eut à l'Echiquier de Normandie de 1494 à 1505, avec Jacques d'Anisi, écuyer, et Antoinette de Fontaines, son épouse. Là parurent : dame Charlotte L'Huillier, veuve de noble homme Louis Picart, Jean de Villiers, écuyer, Jean de la Haye, conseiller, damoiselle Claire L'Huillier pour elle et ses enfants, etc. Il s'agissait des seigneuries de Daubeuf et de Muids en Vexin. Hélène L'Huillier avait eu la garde noble de Charles, François, Antoinette et Suzanne, enfants mineurs de Madame Isabelle de Boissay, tante de Laurent, et avait donné à Jean et Roger de Longchamp la propriété de ces fiefs. Parmi les autres plaideurs on trouvait : noble homme Laurent de Hellenvilliers, tant en son nom qu'en qualité de tuteur, Jean de Valliquerville tuteur de Gilles de Boissay, écuyer, fils de noble homme Laurent de Boissay, baron de Mainières, Jean de Boissay, etc.

Nous donnons ces détails d'après l'historien de la *Maison d'Harcourt* (t. II, 996, 1318 à 1321, 1898, 1974 et 1975), mais sans en prendre la responsabilité, d'autant plus qu'il serait difficile de les concilier avec ce qui va suivre (1).

---

(1) Farin, t. III, p. 240, dit qu'aux Jacobins de Rouen, dans la chapelle Notre-Dame de Liesse, il y avait inscrit sur une table de pierre, contre la muraille, ce qui suit :

« Cy devant gist Mme Jeanne de Lindebeuf, jadis femme de Messire Nicole de Boissay, chevalier, morte en 1280, le 14 août ;

« Cy gist Messire Nicole de Boissay, chevalier, mort le 16 décembre 1308 ;

« Cy gist Jean de Boissay, écuyer, mort en 1335 la veille de la Chandeleur ;

« Cy gist Mme Isabeau de Saint-Martin le Gaillard, morte le 8 mars 1340 ;

« Cy gist Messire Collibaust de Boissay, chevalier, mort le 15 octobre 1380 ;

Cy gist Aliénor de Crouy sa femme, morte la veille de Saint-Blaise 1404 ;

Digitized by Google

Louis de Boissay avait eu, avant son mariage avec Hélène L'Huillier, un fils du nom de Charles, né d'un premier lit. Sa mère était Hélène de Bohan. Voici ce qu'en dit La Roque : « Charles de

---

« Cy gist Aliénor du Buhire, fille de Messire Régnier du Buhire, etc., morte en 1468,

Enfin, à la p. 260, il écrit qu'Isabeau de Boissay, femme de Messire Thibault de Chantemelle, chevalier, donna, en 1413, pour construire la tribune qui séparait le chœur de la nef, dans l'église des Cordeliers de Rouen.

Aux Archives de la Seine-Inférieure, G. 2764, il y a une copie de l'acte passé, le 6 mars 1494, par les notaires au Châtelet de Paris, ainsi conçue :

« Partages entre Loys de Boissay, escuyer, seigneur et baron de Maignières ayant épousé damoiselle Hélène Lullier, Loys Picard chevalier seigneur d'Estelan ayant épousé Charlotte Lullier, et Bertrand Lorfèvre, seigneur de Hamberviller, maître des comptes ayant épousé Valentine Lullier, lesdites dames filles de noble homme Philippe Lullier, capitaine de Bastille et de feue damoiselle Anne de Morviller, fille de Messire Pierre de Morviller, chevalier seigneur de Cramoyant, chancelier de France et de Jehanne Boucher, par lesquels est échu audit sieur de Boissay à cause de sa dite femme la terre et seigneurie de Cailly-en-Caux, appelée la portion de la Marche ; *item* les terres et seigneuries de Morigny, Hasteville et Hastevillette assises ès bailliages de Rouen, Caux et Gournay ; *item* la terre et seigneurie de Morviller, Beaurepaire et Forcegnye assises en la comté d'Aumalle et ès parties d'environ le duché de Normandie.

« Audit sieur Picard la terre et seigneurie du grand fief de Quictebeuf assise en la Champaigne du Neufbourg au bailliage d'Evreux, la terre et seigneurie du *Boisnormand,* assise près la Londe au bailliage de Rouen, maison à Paris, etc.

« Et audit sieur Lorfevre la terre et seigneurie de Charenton, celle de Cramoyan près Braye-Comte-Robert, etc. »

Dans un ouvrage au titre très prometteur : CAILLY EN NORMANDIE, *son histoire dès les siècles les plus reculés, la liste de ses anciens seigneurs,* etc., nous avons en vain cherché cette liste. L'auteur, faute de documents, n'a pas su comprendre la relation existante entre *Quittebeuf*, *Cailly* et *Bosnormand*, ni voir comment ces trois seigneuries, depuis le XIIIe siècle, se sont toujours transmises par des alliances. Quittebeuf est par lui nommé Yquebeuf, enfin il ne cherche nullement à savoir comment la famille de Boissay, qu'il cite cependant à la p. 49, a pu posséder Cailly.

Digitized by Google

« Boissay, époux, en 1545, de Madeleine Picart, était fils de « Louis de Boissay, baron des Mainières, dont les biens patrimo- « niaux furent prétendus par ses proches parents, parce qu'il « avait fait profession de religion avant la mort de ses frères « (Colinet et Charles, tués à Azincourt); mais ayant obtenu dis- « pense de ses vœux, on lui adjugea la succession paternelle en « 1497. Sa première épouse. mère de Charles, fut Hélène de Bohan « et la dernière Hélène L'Huillier. Louis était fils de Jean, sei- « gneur de Boissay et Mainières et de Catherine de Jouy, dame « de Meullers : Isabeau, la sœur de Jean, épouse de Jean Mas- « querel, seigneur d'Imbleville : les deux, enfants de Robert de « Boissay et de Roberde de Cailleville. Son frère puîné était Jean, « Evêque de Bayeux, mort en 1412, inhumé dans la Chapelle qui « est sous l'Eglise Cathédrale, tous deux fils de Jean de Boissay et « de Catherine d'Elbeuf, capitaine de Fécamp qui, lui-même, « était fils de Colibeaux de Boissay et d'Aliénor de Crouy, mort « en 1404. Les parents de Colibeau étaient Jean de Boissay mort « en 1380 et Isabeau de Saint-Martin, etc. » (*Ibid.* t. II, 1974). Cette famille avait pour blason : *D'hermine au lion de gueules.*

Hélène avait enfin une autre sœur de père : Françoise L'Huillier, épouse de Guillaume le Goupil, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, dont elle était veuve en 1524, avec deux enfants, Charles et Jean. L'ainé prit pour femme Isabeau de Croismare, d'où Marie le Goupil, mariée de Jean de la Haye (1) d'où : Philippe, seigneur d'Iville, et Françoise, épouse de Charles Martel, seigneur de Fontaine, dont les descendants eurent la seigneurie d'Iville.

Voici le testament de Philippe Lhuillier : « *In nomine Domini.* « *Amen.* Je Philippe Lhuillier, sain de penser et d'entendement, « sachant qu'il n'est rien plus certain que la mort et incertain de « l'heure, du jour et de temps, non voulant décéder de ce monde « intestat faye et ordonne mon testament et ma dernière volonté « en la forme et manière qui en suit :

« 1° Je recommande mon âme à Dieu mon Créateur et à sa « benoiste Mère et à tous les saints et saintes du Paradis et à mon

(1) Jean de la Haye épousa, en secondes noces, Madeleine Picart, fille de Georges Picart, sieur de Radeval et de Anne de Mailly, sa deuxième femme.

Digitized by Google

« bon ange qui la me veuille bien garder et conduire. Et au sur-
« plus je vueils et prie que toutes mes debtes bien apparentes
« soient paiees et supplie que tous ceux à qui j'ai tenu tort me
« veuillent pardonner ; *Item* je veulx si je meurs en ceste ville
« estre enterré aux (*en blanc*) et si je meurs ailleurs là où il plaira
« à mes amys qui là seront; *Item*, je ne vueil de luminaux à me
« porter en terre que une grosse torche pour somme de trois ou
« deux livres et 13 torches, chacun pour servir quand lon levera
« le corps ; *Item*, je vueil avoir 500 messes toutes du Saint-Esprit,
« autant de Notre Dame et 300 de *Requiem* et veulx les quatre
« ordres mendians pour dire vigilles à neuf psaulmes et neuf
« leçons et tout le service lequel lon doit dire des trépassez et prie
« qu'ils soient contents ; *Item*, je vueil trois grand'messes du
« Saint-Esprit, de Notre Dame et des Trépassez estre dites au
« grand autel, par trois bonnes personnes, qui ne soient pas du
« nombre des 500 (messes) et trente francs départis aux pauvres ;
« *Item*, je vueil et ordonne que mon curé et le clerc de l'Eglise
« et le clerc de l'Eglise et autres à qui on pourra estre tenu pour
« mon obsèque soient bien contents de leurs droits et dons, à la
« fabrique de l'Eglise Monsieur Saint Paul, ma paroisse, trente
« francs ; *Item*, et au surplus je vueil que de mon patrimoine
« tous mes enfants partissent tous ainsi que la coustume du pays
« le veult ; *Item*, et en tant que touche mes meubles et conquets
« je les donne aux enfants de moy et de ma femme Gabrielle de
« Villiers et aucunes autres choses qui maintenant n'est point
« besoing de mectre par escript. Et pour ce que je ne scay quand
« il plaira à Dieu faire son commandement de moy, à ceste heure
« je ordonne ma femme pour tous. — Escript et signé de ma
« main ce 20 jour d'octobre 1492 à Paris. *Item*, je vueil ung poëlle
« de toille noire et une croix blanche, aussi de toille et quelque
« part que je sois enterré je prie que ceux de l'Eglise soient bien
« contens. Ainsi signé :

« Ph. Lhuillier. »

(*Bib. Nat.* Mss. *12539*.)

Laissons, pour le moment, les parents de Charlotte L'Huillier, afin de parler de la famille de son mari, Louis Picart, seigneur de *Bosnormand*, bailli de Tournay, échanson du roi Louis XII, sieur du Bourg-Achard, Mesnillatte, etc.

*Louis* était fils de Guillaume Picart, seigneur d'Etelan, Bourg-

Digitized by Google

Achard, Radeval, Mesnillatte, Chailly, Longjumeau et Chastelier, conseiller de Louis XI, bailli et capitaine de Rouen en 1488, et de Jeanne de la Garde, morte le 13 mai 1493, inhumée aux Cordeliers de Rouen. Les parents de Guillaume furent Jean Picart, secrétaire du Roi, époux de Pétronille Roussel, nièce de Raoul Roussel, archevêque de Rouen (1), remariée à Guillaume de Croismare, d'où Robert de Croismare, archevêque de Rouen. Une lettre de Louis XI aux chanoines de la métropole ne laisse aucun doute à ce sujet. La voici :

« 1482, 18 février, Plessis-du-Parc,

« Chers et bien aimez, si tost que nous fusmes advertis du « trespas de feu nostre cousin le cardinal d'Estouteville, en son « vivant archevesque de Rouen, nous escrivismes à nostre « Saint Père le Pape et à son collège, qu'il leur plust pourvoir « nostre ami et féal conseiller (Me Robert de Croismare) d'iceluy « archevesché, et le luy conférer ; et avec ce, commandasmes nos « lettres patentes portant faire inhibition de ne procéder à aucune « élection, etc. Et depuis ayant été advertis qu'avez en vostre « chapitre certain indult et lettres apostoliques, octroyées par le « feu pape Nicolas, etc. Depuis aucun temps notre Saint Père le « Pape moderne m'a écrit et envoyé son bref, contenant que le « cas offrant de la vacation du dit archevêché, il garderoit le con- « tenu audit indult, ainsi qu'il appert par le dit bref. Et pour ce « que plus seur et plus agréable a nous ny pourroit estre élu que « le dit M. Robert de Croismare, archidiacre et chanoine, tant « pour les vertus et mérites de sa personne, comme en faveur des « bons, loyaux et recommandables services que nous a faits con- « tinuellement (depuis nostre advenement à la couronne) nostre « ami et féal conseiller et chambellan *Guillaume Picart*, sieur « d'Estellan, nostre bailly de Rouen, *frère de mère* dudit Me Robert, « au fait de nos guerres, à l'entour de nostre personne, et en nos « plus grands et principaux affaires, etc. Nous vous prions que « vous élisiez le dit Me Robert, etc.

« Donné au Plessis du Parc, le 18 février 1482. »

(Dom Pommeraye, *Hist. des Archevêques de Rouen*, 577.)

(1) Qui n'était pas natif de Vernon, comme le dit la *Gallia*, mais de Villedieu, près Sauchevreuil (arrondissement d'Avranches, Manche). Cf. *Revue de Normandie*, t. II, p. 558.

Digitized by Google

Une pièce originale à la Bibliothèque Nationale (vol. 2261, dossier Picard 51.220) donne ainsi le résumé de son *curriculum vitae*.

« Guillaume Picart, natif des Andelys, notaire et secrétaire du Roi d'abord sous Charles VII, puis sous Louis XI (lettres de septembre 1462, n° 22 des dossiers), général sur le fait de la justice des aides en Normandie et commissaire du Roi aux états de cette province (Bordeaux, 15 février 1463, n° 23), puis conseiller du roi et général de ses finances, d'après une quittance par lui donnée en cette qualité (20 février 1472) à Regnault Piedeleu « commis à la recepte de la porcion de la taille mise sus en l'élection de Rouen » (3 octobre 1479, *id.* n° 38); nommé capitaine d'Abbeville (16 septembre 1477. Bibl. Nat. D. Grenier 91, fol. 176); il est qualifié seigneur d'Estelan et du Mesnillate dans différents actes (*id. passim*). Par ses lettres de septembre 1462, à Saint-Florent-lès-Saumur, Louis XI lui fit don du « vivier et estang » des Andelys, le 22 septembre 1464 de certaines maisons appartenant au roy en la ville de Rouen (Bibl. Nat. Fr. 21.405, p. 154) et le 18 janvier 1466, des garennes de Thiors et de Toury (*id.* p. 156.), enfin, par lettres du 3 octobre 1479, du revenu des greniers à sel de Rouen et de Pont-Audemer (*id.* n° 38). Charles VIII lui confirma ce dernier don par lettres datées d'Amboise, le 11 septembre 1483 (*id.* n° 48 et 49). Guillaume Picart dut mourir avant le 17 juillet 1492, date du mariage de son fils Louis Picart, seigneur d'Estelan et de Bourg-Achard, avec Charlotte L'Huillier. (*id.* n° 50.)

Sous Louis XI, la Normandie voulut reprendre son indépendance et Rouen donna le signal de la révolte. Au dire des chroniqueurs « le bailly nommé Onaste, qui avoit esté nourry du roi « pour valet de chambre, un appelé *Guillaume Picart*, depuis géné- « ral de Normandie et la fille du grand sénéchal Pierre de Brézé, « furent les seuls qui refusèrent le serment demandé au nom du « nouveau duc. » (*Soc. lib. de l'Eure, 1840*, p. 308.)

C'est pourquoi Guillaume Picart devint l'homme de Louis XI.

« En l'année 1481, le Roy voult et ordonne que certain camp « de bois qu'il avoit fait faire pour tenir les champs contre ses « ennemis, feust drecié et mis en estat en une grant plaine près le « Pont-de-l'Arche, pour illec le veoir, et dedans icelluy certaine « quantité de gens de guerre armez avec halebardiers et picquiers

Digitized by Google

Seigneu n.
du Roi.
ne Basset. —
Conseille St-Etienne-
neliers.
mo postérité.

Louis Pi çois,
Echa cre du
Ba Caux.
époux de
fi
seigne

Isa Antoine.
† en 1535.
Françoi
Sr de
par

Madelei eanne,
ouse de
Tanne le Chambray.
sieu

Jacques le Veneur,
époux en 1578,
de Charlotte Chabot,
† en 1606,
d'où

le
ur,
.
ant
ette à

Henriette,
épouse de
Timoléon d'Espinay,
St Luc, d'où une
fille Renée, qui
épousa
François d'Harcourt,
Sr d'Ectot.

am

de C

la

Digitized by Google

Digitized by Google

« que nouvellement avoit mis sus, dont il avoit donné la conduite « desdits gens de guerre à messire Phelippe de Crevecueur, cheva- « lier, seigneur de Querdes, et à maistre *Guillaume Picquart*, « Baillif de Rouen, dedans lequel camp, etc. » (*Hist. de Louis XI*, depuis 1460 à 1483, p. 369.)

Pierre de Morvilliers, Philippe L'Huillier, Guillaume Picart furent tous les trois les hommes de Louis XI, heureux de voir leur amitié s'accroître par des alliances qui l'assuraient de leur inaltérable fidélité. Sans doute ce n'était plus de la grande noblesse comme les premiers seigneurs de *Bosnormand*, les de Meulan, Ponthieu, Artois, Vendôme, Bourbon, mais Louis XI aimait à s'entourer *de petites gens*, afin d'abaisser l'immense orgueil et le perpétuel esprit d'insubordination de ces princes du sang royal.

Au reste il savait, fort à propos, récompenser un service. Guillaume Picart en eut souvent la preuve palpable, comme pour le « vivier et estang » des Andelys ainsi que pour les maisons de Rouen. (*App.* n° 17.)

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,

Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

(*Suite*)

L'abbaye de Foucarmont entretenait de bonnes relations, particulièrement avec celle de Bival, peut-être parce que celle-ci n'avait pas de rapports avec celle de Beaubec et aussi parce qu'une abbesse de Bival était Marie-Françoise de Groslé de Mespieu de la Salle, d'une famille alliée aux Laurencin. Le 21 octobre 1786, l'abbé de Laurencin fit assembler la communauté de Foucarmont capitulairement, au son de la cloche, et exposa aux religieux que les dames et religieuses de l'abbaye de Bival « même ordre et même diocèse » désiraient établir une union de prières entre ceux des deux communautés qui mourraient dans l'une et dans l'autre, en sorte qu'elles feraient dans l'abbaye de Bival un service solennel et des prières de recommandations pour les religieux de Foucarmont et réciproquement. Après délibération, on adopta.

« Le 15 septembre 1767, baptême par dom Simon Tuboise, prieur de l'abbaye, de Simone-Colombe Martin, fille de Pierre-Louis Martin, domestique à l'abbaye, et de Geneviève Elisabeth d'Orival, son épouse. Parrain : dom Simon Tuboise, prieur, *tant en son nom qu'au nom de la communauté;* Marraine : Très haute et très puissante dame Alexis-Colombe-Prudente de Laurencin, mère de M. l'abbé de Foucarmont, vicaire général de l'Ordre de Citeaux. »

Nous avons rencontré au cours de nos recherches les noms parfois suggestifs de médecins de Foucarmont : mars 1755, Pierre Auger, 1771 ; Antoine-Vincent Frion, 1774 ; François Hénocque, qui fit un cours d'accouchement en 1784.

Nombre de lecteurs trouveront bien « longues » ces mentions fastidieuses, quoiqu'elles offrent l'avantage d'initier plus sûrement à

Digitized by Google

la vie intime du vieux monastère, et à d'assez nombreux détails touchant l'existence et la fin des paroissiens des deux églises. L'origine de nos renseignements nous imposait au surplus le devoir de les comprendre à peu près intégralement dans ce travail qui, cependant, ne devait exposer que les événements au milieu et par suite desquels l'abbaye « hommes et biens » disparut dans la tourmente révolutionnaire. Le tableau créé avec les documents originaux, jusqu'à la révolution inclusivement, permet de mieux mesurer l'étendue de la catastrophe, et d'en étudier et d'en apprécier les causes et de connaître suffisamment les acteurs et leur rôle.

Nous nous sommes assujettis à ne tenir compte que des faits locaux certains et à ne pas nous étendre sur les causes extra locales des scènes suffisamment suggestives en elles-mêmes. On verra toujours assez bien, au surplus, qu'à Foucarmont comme ailleurs, les meneurs n'étaient pas exclusivement de la localité, et les victimes n'étaient pas toujours des partisans déclarés du régime féodal. On s'apercevra surtout que ces luttes si vives mettaient en évidence au moins autant de gens calmes, soutiens de programmes d'améliorations sensées, et qui en admettaient l'examen et la discussion, que de gens étourdis par les plans de transformations sociales.

N'empêche qu'il soit resté salutaire de les rappeler même après cinq quarts de siècle.

* * *

Le 41e et dernier abbé de Foucarmont, dont nous avons dû citer déjà plusieurs fois le nom, avait été nommé par bulles pontificales de janvier, fulminées le 12 du même mois, lorsque le roi Louis XV le nomma le 29 novembre 1772. Il semble qu'il était déjà vicaire général de l'ordre de Citeaux. Il vint prendre son bénéfice et y fut installé comme successeur de Jacques-Louis Dequesne.

Il y trouva l'église digne de l'abbaye; c'était un beau morceau, dit une notice écrite par quelque moine. Elle avait été bâtie en 1628. Les stalles étaient sculptées avec goût et la grille qui séparait le chœur des religieux de la nef était « un chef-d'œuvre ». Cette nef servait de « paroisse » aux habitants de plusieurs fermes de l'abbaye. M. de Laurencin fit placer à l'ogive de la porte d'entrée du manoir rural contigu et appartenant à l'abbaye, les armes de cette abbaye et les siennes : — « *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une*



Digitized by Google

« *fasce ou devise haussée d'argent, surmontée d'un croissant du même* « *au canton dextre, à une tuile d'argent en pointe*, et aux 2 et 3 de « Laurencin : *de sable au chevron d'or. accompagné de trois* « *étoiles d'argent*. Supports : Deux lions. — Devise : *Lux in tene-* « *bris et post tenebras spero lucem*. — D'où vient, dans Dergny(1), « la substitution d'une *coquille* à une *tuile?* »

D'après d'Hozier, reproduit par Canel(2), l'abbaye de Foucarmont avait ces armes : *D'azur, à une fasce ou devise haussée d'argent, surmontée d'un croissant du même, accosté de deux étoiles d'or, et accompagné, en pointe, d'une tuile, aussi d'or.*

Les Laurencin étaient de Franche-Comté et du Lyonnais.

L'abbé de Laurencin était l'un des huit enfants de Marc-Antoine de Laurencin, capitaine de cavalerie, et d'Alexis-Colombe-Prudente de W. de Glane, et petit fils d'Antoine de Laurencin de Persange, major au régiment de Dauphin-infanterie, et de Françoise Berton, dame de Beaufort, Flacet et Maynal. Etait-il donc ainsi parent des Balbes de Berton, marquis de Crillon, qui avaient des représentants encore en 1784, enfant de François-Félix Dorothée, comte de Crillon de la famille du fameux général, ami et compagnon d'armes d'Henri IV, suivant lequel c'était « le premier capitaine du monde. »

Un des oncles de l'abbé, Pierre-Antoine-François, comte de Laurencin de Persange, était « commandant et lieutenant-colonel par brevet » au régiment de Normandie. Est-ce de la femme de celui-ci qu'il s'agit dans le *Journal de Normandie*, du 18 juillet 1787, à propos d'un « poëme sur l'obligation où sont les mères de « nourrir leurs enfants (3). » ouvrage qui avait valu à Mme de Laurencin le prix des Palinods en 1774, l'année qui suivit celle de l'installation de l'abbé à Foucarmont. Ce prix était donné par M. Le Couteulx, alors maire de Rouen.

Le comte de Laurencin de Persange fut l'un des voyageurs de la machine aérostatique de Pilastre des Rosiers, à Lyon, le 19 janvier 1793.

---

(1) Tome Ier (1863), p. 90.

(2) *Armorial des villes et corporations de la Normandie*, 1863.

(3) Dans son *Histoire générale des Emigrés pendant la Révolution française*, H. Forneron cite les vers de Mme Laurencin, publiés dans l'*Almanach des Muses* de 1774.

Digitized by Google

F.-A. Comte de Laurencin, capitaine au régiment de Normandie, marié L.-F. de Meynier de la Salle, en avait un fils Charles-Marie, qui eut pour marraine l'abbesse de Penthemont, « sa grand'mère » et le prince de Soubise. L'abbaye de Penthemont était grosse créancière de celle de Beaubec (1).

L'abbé de Laurencin était en relations avec les Turgot, qui dès avant son arrivée à Foucarmont possédaient divers domaines dans la région de Saint-Germain-sur-Eaulne, petite paroisse dont ils étaient les seigneurs et où ils séjournaient fréquemment. Au XVIIIe siècle, ils étaient très populaires dans ces parages où ils sont aujourd'hui complètement oubliés. Le 28 mars 1743, frère Etienne Turgot, chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (le futur gouverneur général de la Guyane?) et dame Magdeleine Martineau, sa mère, épouse de Messire Michel-Etienne Turgot, conseiller d'État, furent parrain et marraine d'Anne-Magdeleine-Jeannette Desquinemare, fille du légitime mariage de Jean Desquinemare et d'Anne Cauchie, « le dit baptême fait à Saint-Germain; recours au registre de la dite paroisse. »

En 1779, J.-F.-M. de Laurencin, que sa qualité d'abbé de Foucarmont faisait seigneur et patron de Fesques, fut parrain de la cloche de l'église de cette paroisse, dont la marraine était très haute et très puissante dame Françoise-Etiennette-Hélène Turgot, veuve de feu très-haut et très puissant Seigneur Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, chevalier des ordres du Roi, gouverneur du Hâvre de Grâce, la dite dame. de son chef, dame et patronne honoraire de Fesques et Saint-Germain-sur-Eaulne. Celle-ci était fille de Michel Turgot, président au Parlement de Paris et de M.-F. Martineau, et sœur d'Anne-Robert-Jacques Turgot, baron de l'Eaulne, célèbre économiste, homme d'État, mort à Paris le 30 mars 1781. compris dans la très intéressante étude de M. Nourrisson : *Trois révolutionnaires: Turgot, Necker, Bailly* (2).

La bibliothèque publique de Neufchâtel-en-Bray possédait il y a une cinquantaine d'années, et possède sûrement encore

(1) L'excellent *Dictionnaire historique de la France*, de Lud. Lalanne, cite un comte de Laurencin, écrivain, mort le 21 janvier 1812, et son fils, général, mort à la Chassaigne (Rhône), en 1833, et qui avait été député du Rhône en 1814 et 1824.

(2) Nourrisson, 1 vol., librairie Perrin, 1885.

Digitized by Google

aujourd'hui l'original de la lettre que voici, provenant de l'un des représentants de la famille Turgot : — « A Monsieur le « Prieur de Saint-Germain sur-Eaulne, près de Neufchâtel ; au « Neufchâtel-en-Bray. — A Paris ce 3 mars 1787. — Je suis extrê- « mement sensible, Monsieur, à vos procédés honnêtes et à ceux « de la paroisse de Saint-Germain envers moi : Je ne crois pou- « voir mieux y répondre pour le présent qu'en faisant effectuer « le plus tôt possible la fondation de ma sœur. M. Blacher a « envoyé en conséquence un modèle de procuration à M. Margue « pour vous et les habitants de Saint Germain à qui je serai tou- « jours attaché. — J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très « humble et très obéissant serviteur. Signé : Turgot. »

C'est ici que se place chronologiquement aussi un événement qui témoigne du désir de l'abbaye de Foucarmont d'entretenir de bonnes relations avec l'abbaye de religieuses de Bival : le 21 octobre 1786, l'abbé de Laurencin fit assembler la communauté de Foucarmont capitulairement, au son de la cloche, et exposa aux religieuses que les dames abbesses (de Gomer) et religieuses de Bival « même ordre et même diocèse désiraient établir une union de prières réciproques entre les deux communautés pour les religieux et religieuses qui mourraient dans l'une et dans l'autre, en sorte qu'elles feraient dans l'abbaye de Bival un service solennel et des prières de recommandation pour les religieux de Foucarmont et réciproquement. Après délibération, on accepta à l'unanimité. » Il y eut à Bival, précédemment, une abbesse, née de Mespieu de la Salle, proche parente de haute et puissante dame L.-F.-C. de Mespieu de la Salle, comtesse de Laurencin (1).

Les travaux des assemblées des départements, qui, en certaines matières, pourraient être considérés comme étant des préliminaires de ceux des Etats-généraux, commencèrent en octobre 1788. Le département de Neufchâtel et d'Eu avait pour président le Comte de Caumont, et pour membres : Ordre du clergé : MM. d'Ortigue, abbé de Beaubec, Guignant, curé de N.-D. de Neufchâtel, Le Roux,

(1) En 1790, l'abbaye de Bival ne se sépara point pacifiquement. — Quelques années auparavant, elle avait eu pendant peu de temps une organiste qui se trouva plus tard à l'abbaye de la Trinité (ou l'abbaye aux dames), à Caen, avec Charlotte Corday et plaida avec l'abbesse, Mme de Belsunce.

Digitized by Google

curé de Morvilliers, Simon, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, et Potier de la Glos, curé de Saint-Pierre des Jonquères.

M. de Laurencin n'apparait nulle part alors. Mais il aura bientôt l'occasion de prendre sa revanche, lors des élections préliminaires de celles des Etats-Généraux. A Abbeville, où le clergé du Ponthieu délibérait séparément le 19 mars 1789, « le sieur de Laurencin, « *s'étant déclaré président de l'Ordre du Clergé* et voulant en faire « les fonctions, la majorité des curés lui contestèrent ce droit, que « l'abbé de Laurencin fondait sur l'article 41 du règlement du « 24 janvier, aux termes duquel l'assemblée du clergé devait être « présidée par celui auquel l'ordre de la hiérarchie déférait la pré- « sidence. Une commission, présidée par le bailli, subdélégué d'Eu, « Charles, écuyer et avocat en parlement, décida que l'abbé de « Laurencin demeurerait président de l'Ordre. »

Le cahier des doléances fut arrêté le 24 mars, M. de Laurencin y adhéra « pour tout ce qui concernait le bien de l'Etat et le soulagement de la classe indigente, le sacrifice des exemptions et des services pécuniaires, déclarant partager à cet égard les sentiments patriotiques exprimés dans le cahier. Mais, en son nom et en celui de sa communauté, il se réserva dans les droits, privilèges et possessions attaqués par des articles de ce cahier (1). — Ce cahier fut signé par quatorze des curés du comté d'Eu, porteurs d'un certain nombre de procurations, entre autres: Lapostolle, curé de Fallencourt, Bulard, curé de Richemont, Palastre, curé de Boscgeffroy, Régnier, curé de Bailleul, Auger, curé de Saint-Riquier, Le Bel de Blangy, Roland, de Guerville. Parmi ceux qui signèrent ainsi, sous les réserves de l'abbé de Foucarmont, figure D. Durand, membre des novices de Foucarmont.

L'abbaye de Foucarmont érigeait dans ces circonstances en paroisses ou communautés des hameaux pourvus de chapelles, dans le but évident d'augmenter le nombre des suffrages sur lesquels pouvait compter M. de Laurencin, candidat à la députation. Quand on en vint à voter, certains indices décelaient le plan. Mais les espérances du candidat de Foucarmont furent déçues : Antonie Dupuis, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, en Ponthieu, fut élu.

---

(1) Le comté d'Eu, au moment de la convocation des Etats généraux de 1789, par F. Clérembray, *la Révolution française*, 1894.

Digitized by Google

D'après une note fournie par M. Barabé, archiviste du département de la Seine-Inférieure, à M. l'abbé Decorde qui la reproduit dans son *Essai sur le canton de Blangy*, publié en 1850, les religieux dont les noms suivent « composaient *la plus saine partie* de l'abbaye de Foucarmont, assemblée capitulairement, au mois de mai 1789 : « Maistre de Laurencin, abbé ; Dom Antoine Dequesne, prieur ; Dom Louis Dufour, curé ; Dom Benoist Lefez, procureur ; Dom Louis Duriez, professeur ; frère Guillaume Moreau ; frère Paul Mercier ; frère Pierre Grinchon ; frère Vincent Leroy ; frère Jean Luge, religieux. »

Trois mois après, l'un des registres de l'abbaye mentionne : « Nous, abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Foucarmont, reconnaissons avoir reçu 4.000 livres. Fait et passé au chapitre le 17 août 1789, signé : frère de Laurencin, abbé de Foucarmont ; frère Curel, prieur ; frère Durand, maistre des novices ; frère Vaquier, procureur ; frère Leprévost de Glimont ; frère Levaillant ; frère Louvet ; frère Durier ; frère Cattet, curé de Frémentel. » Ce personnel diffère presque complètement de celui de mai précédent.

Dom Vaquier devint secrétaire du district et résida, en cette qualité, à Neufchâtel. Il existe divers travaux de lui, concernant cette ville, notamment deux très curieux mémoires sur la distinction entre la mense du monastère des Bernardines et celle de l'hôpital de Saint-Thomas-le-Martyr de Neufchâtel, donnant aux membres du district à choisir entre deux systèmes et deux solutions pour fixer le sort des biens du couvent de Saint-Thomas-le-Martyr et ceux d'un monastère établi dans la maison dite de la *Fleur de Lys* et fondé par un Boulainvilliers.

Le 20 juillet 1791, à Neufchâtel-en-Bray, le corps municipal, assemblé pour recevoir l'évêque du département de la Seine-Inférieure et des côtes de la Manche, « le prie de vouloir bien que « mention en soit faite sur le registre des délibérations, comme « un faible hommage et reconnaissance (*sic*) que la municipalité « doit à son acceptation », et le prélat écrit : « Je déclare que je « me tiens très honoré de la mention susdite que je souscris avec « reconnaissance et empressement. » Signé : « Louis, évêque « métropolitain de Rouen. » Cette même année, 1791, au mois d'août « Louis » (Charrier de la Roche) vint en tournée aussi à Gournay, où il baptisa deux enfants à Saint-Hildevert.

Digitized by Google

Dom Vaquier semble s'être mêlé, peut-être à l'instigation de M. de Laurencin, un moment maire de Foucarmont, et dont il fut l'adjoint, à une sorte d'intrigue d'émigré, dont il essaya de soustraire les papiers à des investigations policières, en les expédiant « au sieur Vauguyon » ainsi qu'il résulterait de cette mention : « Papiers non retirés du bureau des Messageries (Paris), enregistrés sous le n° 106, paraissant appartenir au sieur *Vaquier*, archiviste du district de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, adressés au sieur Vauguyon, au bureau de la Messagerie. Poste restante ». Ne s'agit-il pas là de M. de Quélen, ci-devant de la Vauguyon, beau-père de Mme de Carency et alors ambassadeur en Espagne, peut-être un ami de M. de Laurencin ?

Le 28 octobre 1791, un arrêté du département de la Seine-Inférieure autorise Vaquier, « ex-religieux », à se faire payer de 60 livres pour l'honoraire des messes célébrées dans l'église de Maromme; il était âgé d'environ quarante ans. En mars 1793, Vaquier est archiviste du district de Neufchâtel. Il se rencontra, le 24 de ce mois, avec Robert Bodin, alors âgé de soixante-deux ans, ex-procureur de Beaubec, qui vient comme lui et d'autres habitants de Neufchâtel, pour obtenir du district des certificats.

C'est vraisemblablement à sa rencontre avec l'évêque métropolitain de Rouen, Charrier de la Roche, que celui-ci, un peu plus tard se l'attacha, et l'emmena à Versailles, où il occupa bientôt un poste en évidence à l'évêché. Sa vie et sa fin à Versailles dont nous tenons quelques éléments essentiels de l'un des dignitaires du siège de cette ville, mérite d'être publiée, nous dit ce dignitaire (M. Lebaut) qui garde même un excellent souvenir de son séjour à Rouen, où il occupa pendant quelque temps les fonctions d'aumônier du Lycée : « L.-B. Vaquier, prêtre du diocèse de Car-« cassonne; nommé le 27 octobre 1802 secrétaire général de l'évê-« ché de Versailles, récemment fondé, chanoine honoraire le « 9 novembre de la même année, chanoine titulaire le 13 avril « 1807. Résigna ses fonctions à la fin de 1815, signa un dernier « acte le deux décembre, et l'acte de décès de l'évêque, mort le « 17 mars 1827. » Il termina sa vie plus dignement que dom Robert Bodin, l'ex-procureur de l'abbaye de Beaubec, qu'il connut à Neufchâtel.

F. Clérembray.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

# UN ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE L'EURE

# CHARLES-ROBERT LAMY

## 1747-1814

(*Suite*)

### APPENDICE

M. E. Guillemare, d'Evreux, m'a très obligeamment communiqué quelques documents importants et très rares sur Lamy ; je lui en exprime ici tous mes remerciements. Mais comme ces pièces me sont parvenues trop tard pour pouvoir être utilisées dans mon étude déjà imprimée, la présente addition en donnera une analyse.

I

Après son sacre qui eut lieu à Paris le 14 juillet 1799, Lamy s'était retiré à Saint-Clair-d'Arcey. C'est dans cette solitude qu'il prépara son premier mandement, il en parle à Grégoire dans sa lettre du 24 juillet 1799.

Le mandement de Lamy a pour titre : *Lettre pastorale de l'Evêque de l'Eglise d'Evreux, Département de l'Eure.* A Paris, de l'Imprimerie Chrétienne, rue Saint-Jacques. n° 278. An VIII^e de la République Française. In-8 de 40 pages. Cette lettre qui ne porte ni date, ni signature se termine par ces mots : « La présente lettre pastorale sera lue au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui suivra sa réception. »

L'écrit pastoral de Lamy débute par une exposition assez diffuse de l'établissement du christianisme en Gaule, et dans le diocèse d'Evreux en particulier. Il adresse ensuite aux fidèles d'excellents conseils de vie morale et chrétienne, et prescrit une soumission plutôt excessive au pouvoir civil. Par une transition toute naturelle, il arrive à blâmer l'attitude du clergé insermenté, et à se poser, avec son parti, comme le défenseur de la vérité et de la justice. « Que ne m'est-il donné de graver dans nos cœurs ces devoirs indispensables à tout chrétien, et par conséquent à tout citoyen ! S'il en était ainsi, verrions-nous tant de divisions poli-

Digitized by Google

tiques, tant d'opinions religieuses, tant de schismes parmi vous? Verrions-nous les chrétiens et les ministres dissidens inspirer, persuader, commander au nom d'un Dieu de paix la division et la séparation des membres du corps mystique de l'Eglise? Les verrions-nous, par l'abus des principes et la fausse application des règles et des lois canoniques, nous déclarer errans et schismatiques, et comme tels séparés de l'Eglise? » (p. 24). « L'Eglise gallicane, ajoute-t-il plus loin, dans l'état présent des choses, ne peut ni ne doit reconnaître les droits de chapitre et de corporation, des privilèges, des distinctions qui étaient usurpées et abusives, et qui sont anéanties par les lois de l'Etat, d'autant plus justement qu'elles sont contraires à ses règles canoniques et à ses usages reconnus par les conciles nationaux et œcuméniques. Elle revient au droit commun, elle remonte à la source la plus pure et la plus ancienne de l'Eglise; et à l'exemple du concile de Trente en plusieurs de ses décrets, elle se fait un devoir religieux de faire revivre les usages de la primitive Eglise. Il n'y a donc pas de raison plausible, M. T. C. F. et zélés coopérateurs, de vous diviser d'avec vos frères et votre évêque. » (p. 29). On conçoit aisément que de tels arguments n'étaient guère capables de ramener à lui ceux que Lamy appelait les dissidents, et la constitution civile du clergé qui, elle aussi, prétendait ramener l'Eglise à son âge d'or, avait laissé dans les populations des souvenirs qui étaient loin d'être effacés en 1799.

Lamy termine en déclarant qu'il faut se hâter « de réorganiser le diocèse soit en formant des archiprêtrés, soit en donnant aux communes veuves, surtout aux plus populeuses, des pasteurs si nécessaires soit pour le culte public, soit pour propager les lumières et inspirer la pratique des vertus morales presqu'éteintes dans leurs cœurs » (p. 37). « Qu'il me tarde de me trouver au milieu de vous pour vous instruire, pour vous consoler, pour vous bénir, pour répandre sur vous toute effusion de l'Esprit-saint! Qu'il me tarde aussi, mes vénérables frères, mes dignes coopérateurs, de me trouver au milieu de vous et de concerter tous ensemble les moyens de transmettre à la postérité le sacerdoce dont nous sommes honorés! Oserai-je espérer qu'un jour je pourrais m'investir de vos lumières et de vos vertus; choisir parmi vous, à l'exemple des saints, un conseil sage, pénétrant, modéré, tolérant, zélé, ami de la paix et fidèle observateur des lois » (p. 39).

Digitized by Google

## II

L'élection et la première lettre pastorale de Lamy suscitèrent au sein même des constitutionnels une vive effervescence. Moulis, président du presbytère d'Evreux, se mit à la tête des opposants. C'est à lui, certainement — car on y reconnaît son style âpre et emporté — qu'il faut attribuer la *Lettre au rédacteur des Annales de la Religion sur la dernière élection à l'Evêché d'Evreux*. (S. L. ni date, et sans nom d'auteur.) In-8 de 8 pages. L'exemplaire, probablement unique, que nous avons sous les yeux, est celui qui a appartenu à M. Chassant.

On conçoit que les *Annales de la Religion* n'aient pas inséré cette lettre dans laquelle Moulis attaquait si violemment l'élection de Lamy.

« Il faut donc entrer en lice avec vous, Citoyen, quoiqu'ayant été toujours unis par les mêmes sentiments sur les dogmes et sur la discipline de l'Eglise. Il en coûte certainement à mon cœur, mais on ne doit jamais composer avec sa conscience ni avec ses devoirs.

« Vous voulez prouver, page 487 et suivantes, que le citoyen Lamy est légitime Evêque d'Evreux. J'ai étudié la force de vos raisons, j'ai consulté, sur les faits que vous avancez, des pièces authentiques et des personnes impartiales ; et il en résulte qu'il est indispensable pour moi de méconnaître un tel évêque, d'éclairer les fidèles que l'on aurait pu séduire, et de venger publiquement l'innocence de plusieurs prêtres que vous outragez nommément dans vos édifiantes annales.

« Je n'examinerai point si le siège d'Evreux est réellement vacant de fait et de droit. Peut-être trouverais-je dans l'histoire de l'Eglise et dans le droit ecclésiastique des preuves assez fortes pour combattre votre imprudente assertion : mais une question aussi intéressante nous conduirait trop loin.

« Il a été regardé comme vacant, dit-on, par la fuite et la mort de l'un, et par la désertion, le mariage et l'apostasie de l'autre. Le troupeau dispersé avait besoin d'un Pasteur. Eh bien soit ! En conséquence, le 6 thermidor an 6, six membres du Presbytère diocésain s'assemblèrent à Pont-de-l'Arche sous la présidence de l'Evêque Métropolitain et firent l'arrêté suivant :

« Nous invitons le Clergé et les Fidèles de chaque paroisse de

Digitized by Google

« notre diocèse à nommer six Commissaires, trois Ecclésiastiques « pris hors le presbytère, et trois Laïcs pour élire, aux deux tiers « des voix, en leur nom et place, un Evêque en présence et sous « la présidence de l'Evêque métropolitain.

« Nous proposons au Clergé et aux Fidèles du diocèse d'Evreux, « de nommer pour Commissaires les citoyens. etc., etc.

« Fait à Pont-de-l'Arche les jour et an que dessus. Signés « *Gratien*, *Régnier*, *Dubusc*, *Maille*, *Ricquier*, *Guérin*, *Mouton*, « secrétaire. »

« Que penser de six ecclésiastiques qui osent enfreindre, avec une telle impudeur et sans une impérieuse nécessité, les principes anciens de l'église, rétablis par une autorité qu'ils devaient respecter; des principes qu'ils s'étaient eux-mêmes hâtés de reconnaître solennellement comme membres du conseil diocésain, et de proclamer à la suite du procès verbal de l'assemblée presbytérale du diocèse, en date du 25 octobre 1797? Quel respect peuvent-ils inspirer à ceux qui, témoins de leur coupable insubordination, de ce mépris injurieux ou de cette variation si subite, avaient déjà des doutes, ou qui croyaient avoir des motifs assez puissants pour méconnaître la légitimité du dernier concile national de France, et se refuser à ses décisions? On le voit bien :

*Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami.*

« Ils étaient, disent-ils, avec le rédacteur des Annales de la Religion, *dans l'impossibilité de suivre les règles antiques et renouvelées par le Concile*. Mais de bonne foi, l'ont-ils essayé? Etait-il donc si difficile aux prêtres d'exécuter tout ce qu'il prescrit pour l'élection d'un évêque? Ne pouvaient-ils se réunir pour un moment dans chaque Archiprêtré, puisque malheureusement, il faut l'avouer, chaque Archiprêtré ne contient qu'un très petit nombre de prêtres? Ou si l'on eut craint de s'attirer quelque disgrâce de la part des autorités constituées, était-il si difficile de remplir le vœu de l'article 9 du Concile, en communiquant partiellement ou par correspondance épistolaire? Car voilà le seul point difficile et embarrassant que semble indiquer le Rédacteur.

« D'après ces pitoyables difficultés, cependant à les entendre insurmontables, pour eux, ils ont nommé hardiment dans leur profonde sagesse six Compromissaires, trois laïcs et trois ecclésiastiques, pour représenter tout le diocèse composé de près de huit

Digitized by Google

cens communes, et *ce choix*, vous nous assurez, citoyen Rédacteur, avec une phrase adroitement tournée, *qu'il a été revêtu de l'approbation de la majorité du Clergé et des Fidèles*. Rien de plus faux, et si vous aviez affaire ici au capucin brutal, il ne manquerait pas de vous adresser son compliment court, mais énergique, *mentiris impudentissime*.

« Pour confondre tous ceux qui, comme moi, ne croyent pas à votre parole, l'on vous somme publiquement de donner l'extrait, ou pour mieux dire, de déposer entre les mains d'une personne digne de votre confiance, les originaux des procès-verbaux et des réponses adressées par le Clergé et les Fidèles aux *six vénérables* ecclésiastiques, chevilles ouvrières de ces admirables nouveautés.

« Le vrai est qu'une infinité de communes, des arrondissemens entiers et même leurs prêtres ont absolument ignoré cette étrange opération dans son origine, dans ses progrès et dans sa fin ; qu'ils n'ont été consultés ni sur la voie d'élection par compromis, ni sur le choix des Compromissaires, ni sur l'approbation qu'on devait leur demander de l'élection du citoyen Lami, comme résultat du compromis. L'on a affecté de n'en donner connaissance qu'à quelques confrères privilégiés qui, eux-mêmes, ont dédaigné de consulter les fidèles de leur commune. C'est ainsi qu'enveloppés partout de l'ombre du mistère, l'on a commis le plus grand mal en faisant asseoir un intrus sur un Siège où l'on pouvait facilement placer un pasteur légitime ; en se séparant d'une infinité de chrétiens par un schisme scandaleux qui suivant les Saints Pères est le plus révoltant de tous les crimes. Et en cela il n'y a rien d'étonnant. Jésus-Christ, la vérité même, ne nous dit-il pas que celui qui veut faire le mal craint la lumière. *Qui male agit odit lucem.*

« Oui, l'on a fait asseoir un intrus sur le Siège d'Evreux. Car, apprenez-le, citoyen Rédacteur, qui *trouvez la voie du compromis facile, sûre et bien appliquée aux circonstances*, et vous, intrépides défenseurs du citoyen Lami, apprenez *qu'il était absolument nécessaire sous peine de nullité*, 1° *que la voie du compromis eut été acceptée par tous les individus, sans aucune exception, qui avaient droit de suffrages*. Or, je vous le demande, mes vénérables : oseriez-vous dire que par votre arrêté du 6 thermidor, vous avez laissé pleine et entière liberté d'adopter cette voie ou celle indiquée par le Concile? 2° Il était encore *absolument nécessaire que les*

Digitized by Google

*Compromissaires eussent été agréés de tous les fidèles, ou au moins de la très grande majorité des fidèles de chaque commune.* Or, comment cette condition rigoureuse eut-elle été remplie, puisqu'il est certain, clair, évident, que très peu de prêtres même ont été consultés? 3° Enfin il *était absolument nécessaire qu'après la publication de l'élection, il fut accordé un tems suffisant pour examiner si le sujet élu réunissait les qualités requises.* Mais l'a-t-on laissé, ce tems suffisant, puisque tout le monde sait que le citoyen Lami, chassé de l'église de Louviers, s'est retiré avec les *six vénérables* et les Compromissaires dans l'auberge du Mouton, y a été élu, et est ensuite allé lestement à Paris (1), où il a été sacré le dimanche suivant? » (p. 1 à 3.)

« On ne dira pas, sans doute, que dans tout compromis ou toute transaction, il ne soit indispensable d'en garder toutes les clauses et conditions. » Et ici, Moulis argumente en invoquant l'autorité de Lacombe, de Nicolas de Panorme et de Cabassut (p. 4).

Puis il reprend son virulent réquisitoire. « Vous vous extasiez, citoyen Rédacteur, *à la vue des dons les plus précieux de la nature et de la grâce, dont Dieu avait avantagé le citoyen Lami.* Qu'appelez-vous *les dons les plus précieux de la nature?* Vous auriez été tenté, je le vois, de peindre son portrait, comme un autre eut pris plaisir à peindre celui d'une jolie femme. Fi donc pour un auteur chrétien! Laissez-là cette expression galante; elle ne convient qu'à des chansonniers flagorneurs ou à d'insipides romanciers.

« *Depuis plus de vingt-cinq ans,* dites-vous, *il exerçait le saint ministère, et n'avait cessé d'instruire par ses exemples et ses paroles.* L'éloge que vous en faites est vraiment sublime, et l'on voit bien que pour habiller un ami l'étoffe ne vous coûte rien. Mais, entre nous soit dit, ne craignez-vous pas qu'il n'existe dans le tableau de ce prétendu Evêque d'Evreux quelque tache indélébile, que l'œil le moins clairvoyant remarque aussi dans celui de plusieurs

(1) Moulis fait ici une confusion assez étrange. La convocation des électeurs pour l'élection de Lamy est du 6 thermidor an 6 (24 juillet 1798); Gratien, évêque de Rouen, mourut le 4 juin 1799, et Lamy fut sacré à Paris, par Gobel, le 14 juillet de la même année. Moulis confond avec l'élection de Lamy la tentative de sacre qui eut lieu à Louviers le 7 juillet 1799, et qui fut suivie, sept jours après, du sacre à Paris.

Digitized by Google

évêques constitutionnels? Faut-il en croire la chronique scandaleuse? Demandez aux fidèles de Bernay et de Beaumesnil s'ils ne se rappellent pas encore, avec une profonde tristesse mêlée d'horreur, ces séances infernales où votre héros, perché dans la tribune et la tête affublée du bonnet rouge, a trébuché honteusement dans la Foi, a méconnu le Dieu de ses pères, et a déclamé en vrai sans-culotte contre la Religion auguste dont vous le prétendez aujourd'hui l'ornement et le soutien. Et voilà l'homme qui *n'a cessé d'instruire depuis vingt-cinq ans, par ses exemples et ses paroles*! Et voilà celui que la voix publique désignait pour être placé sur le chandelier de l'Eglise! Et l'on assure hardiment que les *six Compromissaires ont pris à l'égard des candidats les informations les plus sévères!* Peintre maladroit, changez bien vite vos lunettes et vos pinceaux.

« Vous êtes en vérité très indulgent pour vos amis, citoyen Rédacteur. Rien de mieux, et sans doute par reconnaissance ils vous accablent de complimens. Ainsi doit-il être entre vous. Mais êtes-vous tant soit peu indulgens envers ceux que vous regardez comme vos ennemis? Oh non! Si je consulte vos immortelles Annales, n'importe à quelle page, je vois que vous y avez adopté le principe de ce Janséniste vieux et hargneux, qui abusant souvent de cette maxime de saint Augustin *caritas habet suos aculeos*, trouvait *que la charité n'était point parfaite si elle n'était armée de dents fortes et tranchantes*. Et c'est ainsi que plein de cette admirable charité, vous vous efforcez de ridiculiser, pour le moins, la conduite des ex-chanoines qui ont fait démeubler l'église à l'arrivée du citoyen Lami. Mais, mon cher Rédacteur, que doit-on faire quand on est certain qu'un ennemi entreprenant approche avec des dispositions tout à fait hostiles? Quand on est certain que cet ennemi, accompagné d'une troupe aussi peu pacifique, s'est vanté, à certain endroit, de ne rien ménager pour chasser des prêtres qui lui déplaisent essentiellement, parce qu'ils rougiraient de communiquer avec lui et de le reconnaître pour leur Evêque? Quand on est certain qu'il a eu la hardiesse de réclamer fortement à son usage tous les meubles et effets de l'église, sur lesquels cet espèce d'aventurier n'avait et ne pouvait avoir aucun droit? etc.

« *Quelle pitié* n'inspire pas la douce et complaisante charité, disons le mot, la cruelle affectation avec laquelle vous aimez à déchirer, à calomnier, pour la gloire de Dieu sans doute, tous ceux

Digitized by Google

qui n'ont pas le bonheur de penser et de parler comme vous! Heureusement vous ne fûtes jamais infaillible dans vos jugemens et l'on peut, sans péché, vous contredire, quelquefois au moins, quand vous dites d'évidentes contre-vérités.

« *Ces ex-chanoines, dites-vous, faisaient vociférer dans les rues les citoyens L... et V...* Premier mensonge. Dans mon séjour à Evreux, j'ai pris les informations les plus exactes auprès des personnes d'opinions différentes, et il en résulte que vous avez l'honneur et le mérite de l'invention. Ils n'ont point *vociféré dans les rues* parce qu'ils laissent ce rôle honteux aux charlatans de toute espèce, et en particulier aux plus célèbres affidés du citoyen Lami, les citoyens M..., cordonnier de son métier, Le R..., intrépide bavard, l'un des trois compromissaires laïcs, et J..., ex-vicaire épiscopal, homme si petit! si petit! si petit! Ils n'ont point *vociféré dans les rues,* parce que leur caractère naturellement doux et paisible les rend ennemis de toute provocation et de toute discussion publique; parce qu'enfin les Fidèles d'Evreux étaient suffisamment instruits sur la prétendue légitimité de la nomination du citoyen Lami à l'Episcopat.

« *Les citoyens L... et V... prêtres insermentés!* 2e mensonge. *Espèces de nouveaux Boisrudes à leurs gages!* 3e et 4e mensonges. Boisrude dans le Lutrin du satirique Boileau que vous singez si mal, était un sacristain; et ces prêtres ne le sont pas. Boisrude, selon-vous, avait des gages, et ces prêtres n'en reçoivent des ex-chanoines pas plus que de vous. Vous citez le citoyen Moulis, l'auteur du Journal du *Bon sens*, comme l'*auteur de ce démeublement*, 5e mensonge. Il l'a ignoré plus longtemps que le citoyen Lami lui-même.

« *Citoyen Moulis*, vous écriez-vous avec humeur, *vous qui étiez doctrinaire et curé, et qui avez siégé dans le Concile national, est-il bien conséquent, bien sage de répandre des lettres contre votre nouvel Evêque? etc., etc.*

« Tu te fâches, Jupiter, tu as donc tort, disait certain auteur. Et moi je vous dis : du sang-froid, s'il vous plaît, citoyen, du sang-froid. Le citoyen Moulis *est plus conséquent et plus sage* que vous n'avez cru d'après votre admirable logique. Comme doctre et curé il a toujours été invariablement attaché à l'ancienne discipline de l'Eglise; comme membre du comité national il a contribué à son réablissement. Et certes il était conséquent et sage de

Digitized by Google

la maintenir de toutes ses forces, quand il a vu surtout quelques prêtres ignorans et indifférens, membres du Presbytère, fouler aux pieds les décrets de ce Concile, à l'instant même où ils venaient de les proclamer solennellement. » (p. 5 à 7.)

« P. S. — Je viens de lire la Lettre Pastorale du citoyen Lamy dont vous faites un si grand éloge. Combien le jugement et le goût diffèrent parmi les hommes! Loin d'y trouver cette admirable simplicité ou cette éloquence qui frappe l'esprit et entraîne le cœur, je n'y vois tantôt qu'un pompeux galimathias, tantôt un verbiage insipide, et souvent des expressions impropres, basses et triviales. L'Auteur a l'air d'un écolier de rhétorique qui pour la première fois tâtonne et essaye ses forces sur un sujet religieux. » (p. 7.)

« Quelle pitié n'inspire-t-il pas encore quand il raisonne, page 28 et suivantes, sur les droits des Chapitres! Je crains bien pour son honneur, que les ex-chanoines, quoiqu'amis de la paix, ne rompent enfin le silence, et ne montrent aux yeux du public certain bout de longue oreille, que sa mitre, si favorable qu'elle soit, ne pourra jamais cacher. Mais cette cause n'est pas la mienne, et je leur abandonne gaîment et l'ouvrage et le Prélat-auteur.

« Adieu donc, citoyen Rédacteur, jusqu'au revoir, si cette correspondance vous plaît. » (p. 8.)

A la suite de cette brochure, M. Chassant avait copié le *Discours prononcé par un des membres de la commission temporelle de l'église de Louviers, le 22 vendémiaire, 8e année de la République française, lundi 14 octobre 1799, lors de l'entrée et visite pastorale du citoyen Lami, évêque d'Evreux.* » (Extrait des Archives de l'Hospice de Louviers.) Ce discours, assez bref, et fort insignifiant, fut probablement prononcé par Maille, curé de Notre-Dame de Louviers, et l'un des plus fidèles partisans de Lamy.

## III

Le 2 février 1800, Lamy avait publié son premier mandement de Carême : il a pour titre : *Mandement de l'Evêque d'Evreux pour l'institution d'une fête commémorative du rétablissement du culte catholique en France.* — A. Bernay, chez Philippes-Lalonde l'aîné. Imp.-libr., rue du Commerce et rue Nationale. An VIII de la République. In-8 de 30 pages.

Lamy fait un tableau de l'état florissant de la religion au cours

Digitized by Google

des siècles passés, et lui oppose les ravages de tout genre causés par l'impiété, surtout dans les derniers temps, dans la société française. On lui reconnaîtra du moins la franchise et le courage d'avouer « l'affligeant contraste que nous présente le siècle de fer où nous vivons. » Et il parle de l'enfance « corrompue dès le berceau, gâtée par l'exemple pervers des impies ; l'enfance ingénue livrée à tous les penchans, abandonnée à elle-même, devenue le jouet de toutes les passions ; ...de la jeunesse imprudente et effrénée, idolâtre de ses désirs, rejettant les lumières de la foi et conspuant les devoirs les plus sacrés de la religion ;... dans tous les siècles, dans tous les âges, il y eut des brigands ; mais il n'y eut jamais, ou très rarement, autant de forfaits que de nos jours. » (p. 7-9). Ensuite Lamy envisage et fait ressortir les bienfaits de la religion qui garantit la moralité, la sécurité, la gloire et le bonheur de l'homme. L'abolition de la religion catholique a été, pour la France, le châtiment de ses crimes ; le rétablissement du culte public aidera puissamment à la relever et à la remettre dans sa voie. C'est en reconnaissance de ce premier bienfait, source de tous les autres, que le Concile national de 1797 a porté un décret instituant une fête commémorative, chaque année, le jour de la Quinquagésime.

« A ces causes, après en avoir conféré avec plusieurs de nos vénérables Coopérateurs dans le sacré Ministère », l'évêque ordonne d'abord de donner lecture du décret du concile ; « conformément audit Décret le dimanche de la Quinquagésime on célébrera, sous le rit solennel, la fête commémorative du rétablissement du Culte catholique en France, dans toutes les églises conservées à l'exercice dudit culte ; on priera en ce jour particulièrement pour la conservation de la Foi catholique en France ; pour la paix de l'Eglise, et même pour nos persécuteurs, afin que Dieu les éclaire, les touche et leur accorde le pardon. En attendant que l'office de cette Fête soit fait et publié, on dira la messe *pro reparatione injuriarum, coram sacrosancto sacramento* ; à la messe, on fera mémoire du dimanche de la Quinquagésime ; on dira l'oraison *pro pace ecclesiæ : Deus summa unitas*, pag. XCI du missel ; et enfin l'oraison *Contra persecutores ecclesiæ*, page 2 et 3 du missel, *in adventu, ecclesiæ tuæ quæsumus*, avec les secrètes et les post-communions convenables. A vêpres, on fera comme au jour du Saint Sacrement. Au salut du Saint-Sacrement, qui sera



Digitized by Google

exposé comme à la messe et à vêpres, on dira l'antienne suivante, *pro republica*, adoptée par le Concile national : *Respice de sanctuario tuo, Domine Deus, etc.* » (pag. 26 et 27).

« Le présent mandement sera lu dans toutes les églises du diocèse, le dimanche qui suivra sa réception, et l'année prochaine, quinze jours avant la Quinquagésime.

« Donné à Saint-Clair-d'Arcey, le jour de la Purification de la Sainte Vierge et de la Présentation de Notre-Seigneur, le 13 Pluviôse, an VIII de la République, et 2 février 1800 de Jésus-Christ.

« † C.-R. Lamy, Evêque d'Evreux. »

## IV

Des synodes avaient été tenus à Séez, au mois de mars 1800, à Rouen, en mai, à Coutances, en août, pour nommer des représentants du clergé au concile métropolitain qui devait avoir lieu à Rouen. Lamy, que divers obstacles tenaient éloigné de sa ville épiscopale, se décida néanmoins à convoquer une assemblée synodale à Evreux, pour le mois de septembre.

« *Lettre pastorale de l'Evêque d'Evreux Département de l'Eure pour la convocation du synode le 24 septembre 1800.* — A Bernay, chez Philippes-Lalonde l'aîné, impr.-libr., rue du Commerce et rue Nationale. An VIII de la République. In-8 de 30 pages.

Suivant la méthode qu'il suit volontiers, Lamy commence par faire des conciles et des synodes, depuis les premiers siècles, un historique dans lequel il met plus de littérature que d'histoire proprement dite. Puis il montre que, dans les temps présents, les synodes peuvent remédier aux maux causés par la diminution de la foi dans le diocèse, résultat de l'abolition du culte, « et éteindre les abus qui s'étaient introduits par la vicissitude des temps et par l'oubli des règles canoniques ». Et il ajoute : « Vous nommerez vous-mêmes, M. T. C. F., un promoteur sage, éclairé, zélé, discret, dont la conduite soit une censure des mœurs relâchées, et dont la vie régulière soit le modèle des ministres et des fidèles. Vous nommerez pour député au Concile métropolitain un homme instruit, d'un caractère doux, insinuant, inflexible, qu'aucune considération humaine ne puisse diriger. Qu'un autre de cette trempe serait bien propre à porter l'année prochaine, au Concile national, le vœu de notre Eglise ! »..... « Nous réparerons

Digitized by Google

tous ensemble les pertes de l'Eglise d'Evreux, par les soins généreux que nous prendrons pour en réunir les membres égarés, plusieurs par des insinuations perfides, quelques-uns par l'insouciant égoïsme, ceux-ci par la simplicité naïve d'un caractère doux et religieux, ceux-là par la confiance aveugle; je puis même ajouter, un petit nombre par un zèle excusable sous bien des rapports. J'ai connaissance et preuves acquises de tous ces motifs différens; et si depuis mon épiscopat j'ai éprouvé, au milieu de tant de consolations dont vous avez été les témoins, quelque peine, quelque chagrin, quelque contradiction, Dieu le sait! je n'en ai point ressenti qui ait plus douloureusement affecté mon âme, que l'éloignement de quelques-uns de nos frères. » (p. 22).

La lettre se termine par l'exposé sommaire des questions qui devront être traitées en synode.

« Donné à Saint-Clair-d'Arcey, le 15 août 1800 (27 thermidor, an VIII de la République).

« † C. R. Lamy, Evêque d'Evreux. »

## V

« *Mandement de l'Evêque d'Evreux qui ordonne un Te Deum en actions de grâces de Dieu pour la paix conclue entre la République française et l'Empire germanique, etc.* A Evreux, chez Abel-Augustin Lanoë, Imprimeur du Département et de l'Evêque, An de J. C., MDCCCI, IXe de la République. » (1)

La victoire de Hohenlinden remportée par Moreau, et les succès de Macdonald en Tyrol avaient amené les Autrichiens à traiter avec Bonaparte ; la paix de Lunéville avait été signée le 9 février 1801. L'Autriche, bien que gardant Venise, se trouvait exclue de tout règlement des affaires italiennes. Ce traité, qui nous assurait la possession de la rive gauche du Rhin, fut naturellement célébré à Paris par des fêtes brillantes.

Dès le 23 février, Lamy s'empressa de prescrire un *Te Deum* par un mandement où il exaltait, en termes dithyrambiques, les

(1) M. E. Guillemare ne possède qu'une copie contemporaine de ce mandement. — Le nom de l'imprimeur Lanoë n'est pas mentionné dans la *Gallia typographica* de M. Georges Lepreux.

Digitized by Google

victoires de Moreau et de Bonaparte. L'ancien professeur de littérature y sème à pleines mains toutes les fleurs de la rhétorique, célébrant sur le même ton les bienfaits de la paix et les gloires de la guerre. Vers la fin de sa lettre, cependant, il fait une allusion à l'Eglise. « Le plus bel avantage de la paix, le plus consolant, c'est la renaissance de la religion et la pacification de l'Eglise » ; ce qui ne l'empêche pas de pousser une pointe assez longue contre « les Français égarés par le schisme ». Le pauvre évêque ne savait donc rien du Concordat dont les négociations étaient déjà entamées ?

Le mandement se termine ainsi : « Sera le présent mandement lu et publié au prône des messes paroissiales, et le *Te Deum* solennellement chanté dans toutes les églises de notre diocèse le dimanche qui suivra la réception.

« Donné à Evreux, le 23 février de l'an de J.-C., 1801, 4 ventôse, an 9, de la République française.

« † Charles Lamy, Evêque d'Evreux.
« C.-Ch. Lenguerrand, vicaire épiscopal et promoteur.
« P. T. Legendre, vicaire épiscopal.

« Pour le Révérendissime Evêque,
« A. Mouton, secrétaire. »

## VI

On a vu que les chanoines demeurés à Evreux pendant la Révolution avaient nommé, en 1795, quatre vicaires capitulaires ; cette nomination paraît avoir été assez irrégulière.

Après la mort de l'archevêque de Rouen, les chanoines, dans une assemblée extraordinaire tenue d'abord le 27 octobre, puis le 1er décembre 1800, nommèrent à nouveau les quatre vicaires capitulaires de 1795. Cette situation troublée prit fin par la mission de l'abbé de Salamon, délégué, dans les derniers mois de 1801, par le cardinal-légat Caprara.

C'est en cette même année 1801, en vue de parer aux doutes qui s'étaient élevés dans une portion du clergé et des fidèles, que les chanoines firent paraître le *Mémoire et consultation sur les droits du chapitre de l'Eglise cathédrale d'Evreux, dans les nominations qu'il a faites de quatre vicaires généraux pendant la vacance du siège. Avec des observations qui peuvent être utiles à*

Digitized by Google

*presque tous les chapitres de France.* — A Paris, chez Le Clère, Libraire, Imprimeur du Clergé catholique, quai des Augustins, n° 39, 1801. — In-8 de 38 pages.

« Mémoire. — M. de Narbonne, évêque d'Evreux, est décédé à Rome, au mois de novembre 1792. Il est passé un certain temps avant qu'on ait acquis, en France, la preuve certaine de ce décès.

« M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen et métropolitain d'Evreux, paraît en avoir été promptement informé, et dès le mois de février 1793, attendu la *dispersion* du chapitre d'Evreux, et l'*impossibilité* dans laquelle il était de s'assembler (ce sont les termes de sa lettre) il a nommé deux grands vicaires pour administrer le diocèse d'Evreux par *intérim.*

« Le chapitre de l'église cathédrale d'Evreux, qui gardait depuis longtemps le silence, a cru pouvoir enfin user librement de son droit, et le 25 mars 1795, il a nommé quatre grands vicaires pour administrer le diocèse pendant la vacance, à la majorité de seize voix sur vingt-cinq chanoines, tant absens que présens, qui composaient alors le chapitre entier.

« Postérieurement au 25 mars 1795, M. l'archevêque de Rouen a nommé un grand vicaire qui n'habite point le diocèse, à qui seul il en a confié l'administration. Il a entendu apparemment révoquer par là implicitement ceux qu'il avait établis deux ans auparavant.

« Dès ce moment le désordre s'est mis dans l'église, et le plus grand trouble a régné parmi les prêtres comme parmi les fidèles.

« C'est à cette époque qu'un des vicaires généraux sous M. de Narbonne, et que le chapitre d'Evreux a appelé depuis au gouvernement du diocèse, a écrit au Saint Siège sur la question de savoir : *Laquelle des deux nominations l'on devait regarder comme valide, celle de Mgr l'archevêque de Rouen, faite en 1795, ou celle du chapitre qui l'avait précédée.*

« Le bruit s'est répandu dans le diocèse que le pape maintenait la nomination de M. l'archevêque de Rouen, *propter moram capituli notabilem.*

« Le schisme a subsisté néanmoins jusqu'à la mort de M. l'archevêque de Rouen, arrivée au mois de septembre 1800.

« Le chapitre de l'église cathédrale d'Evreux, n'étant plus alors composé que de vingt et un chanoines, dans la vue de faire cesser

Digitized by Google

les difficultés qui naissaient de l'opposition de deux autorités contraires, et d'étouffer autant qu'il était en lui le schisme qui en résultait, s'est assemblé le 1er décembre 1800, et à la majorité de seize voix a nommé les mêmes grands vicaires qu'il avait déjà établis le 26 mars 1795.

« Le chapitre est persuadé que ses droits sont fondés sur les autorités les plus respectables. Nous désirons néanmoins que la conduite qu'il a tenue ait le suffrage des canonistes les plus éclairés, et nous les prions de vouloir bien donner leur avis sur les questions qu'on leur propose.

« Paris 1801.

« Les chanoines qui ont fait la nomination des quatre grands vicaires, ou envoyé leur adhésion sont : MM. De Narbonne, archidiacre, official : de Lamirandole, théologal ; De Bince de la Boissière ; Fresnay ; Larcher ; Bourlet ; Mameaux ; Ruault, archidiacre ; Junot ; Le Comte ; Houet-Latour ; Bien-Aimé ; Bolivan ; Griveau ; Lacroix, trésorier ; Riquier. Les cinq autres chanoines, dont on ne cite point les noms, sont absens, et l'on ignore leur demeure. » page 3-6).

La Consultation est le développement des arguments que Lucet, canoniste à Paris, apporte pour prouver le bien fondé des prétentions des chanoines.

Nous n'en extrairons que la lettre par laquelle le cardinal de la Rochefoucauld nommait l'abbé Fresnay vicaire général par *intérim*. (page 11).

« La mort de M. l'Evêque d'Evreux me met dans le cas, mon cher abbé, d'administrer son diocèse. La *suppression*, ou plutôt la *dispersion* du chapitre de la cathédrale, ne permettant pas à raison des circonstances, de suivre l'ancien usage, je n'ai rien de plus à cœur que de veiller à ce que le diocèse puisse être administré du mieux que faire se pourra. C'est un surcroît de charge d'autant plus pénible pour moi que je me suis trouvé forcé de m'éloigner de mon diocèse, et par conséquent de tous les diocèses suffragans de Rouen.

« Dans cette triste position, j'ai jeté les yeux sur vous, mon cher abbé, pour gouverner et administrer par *intérim*, le diocèse d'Evreux, ne pouvant pas le faire moi-même... Je vous donne, en conséquence, tous les pouvoirs dont vous aurez besoin pour le faire avec utilité... J'espère que votre zèle vous fera accepter la

Digitized by Google

présente commission, et je ne doute pas que vous ne la remplissiez avec succès, prudence, et à la satisfaction des ecclésiastiques et de toutes les personnes attachées aux vrais principes de l'église catholique, apostolique et romaine...

« Soyez bien persuadé, mon cher abbé, de toute ma confiance, ainsi que des sentimens qui m'attachent à vous.

« D. cardinal DE LA ROCHEFOUCAULD,
archevêque de Rouen. »

*Maestricht, 5 février 1793.*

Chanoine PORÉE.

(*A suivre.*)

---

Digitized by Google

# UN SERVICE QUE DOIT A LA BIBLIOGRAPHIE

## L'Histoire religieuse du XVI^e siècle

Tout livre sérieux peut fournir à un homme instruit de bons éléments de travail. Quant aux curiosités que les bibliophiles cherchent dans leurs somptueuses collections, le gros public ne peut guère y voir qu'une innocente manie; car ordinairement elles importent peu pour l'utilité générale. Il faut pourtant excuser les observations des spécialistes. C'est ainsi qu'il me souvient d'avoir vu le savant imprimeur rouennais H. Boissel feuilleter avec intérêt un modeste classique de son jeune fils, volume qui semblait peu digne de cet examen. Il y avait là sans doute un contrôle sur la fidélité aux judicieuses règles de la composition typographique.

Mais voici, sur l'avantage réel d'une bibliographie très soignée, une exception considérable qui paraît mériter la publicité de la *Revue Catholique*.

L'un des événements les plus mémorables du XVI^e siècle fut assurément la célébration du Concile de Trente. Ne lui dût-on que la fondation des séminaires, ce serait là un immense bienfait, qui empêcherait à jamais le clergé de retomber dans le déplorable état où l'avait connu la jeunesse de saint Vincent de Paul.

Les éditions du Concile se multiplièrent avant le XVII^e siècle; mais les plus vastes bibliothèques purent se contenter d'un seul tirage.

Il fallut attendre deux siècles, avant que le magistrat normand Haillet, tout en accomplissant avec zèle ses devoirs d'état, s'avisât de réunir dans son manoir de Couronne dont il a gardé le nom, une admirable collection de livres (60.000 volumes, a-t-on dit). Le feu en dévora la plus grande partie; mais Haillet put en réunir les débris dans cet hôtel Carnavalet déjà immortalisé par Mme de Sévigné, où ce grand amateur finit ses jours, et où quelques mois plus tard furent vendus ses chers volumes.

Digitized by Google

Haillet s'était surtout spécialisé dans la biographie normande, mais la bibliographie n'avait pas moins été l'objet de son avidité passionnée ; et ce n'étaient vraisemblablement que des particularités typographiques qu'il se flattait d'y découvrir. Il n'a fallu néanmoins que combiner l'un des feuillets de son catalogue manuscrit avec le petit mémoire rédigé par un curé de Mont-aux-Malades pour en tirer un enseignement aussi nouveau que considérable sur l'histoire religieuse du XVIe siècle.

Ce résultat est dû à dom Germain Morin, le moine normand qui tient dans l'érudition patristique un rang si honorable (1). Dans la *Revue Bénédictine* de juillet 1912, il a constaté une omission extraordinaire du texte relatif à la Sainte Vierge dans la définition sur le péché originel rédigée par le Concile de Trente. La restriction manque en effet dans les huit éditions publiées entre 1546 à 1600, quoiqu'elle se lise dans l'impression officielle qui parut à Rome en 1564 et qu'on la trouve déjà dans la publication faite à Milan dès 1547. Il y a plus : car, ce que le Père appelle avec raison une bizarrerie inexplicable, la pièce avait été reproduite intégralement en 1547 par Calvin, et l'année précédente par Mélanchton. Comment des hérésiarques ont-ils mieux connu cette clause importante que des éditeurs même qui avaient assisté au Concile ?

Et ces mêmes *Anecdota Maredsolana* ajoutent, si ma mémoire est fidèle (car je ne les ai plus sous les yeux), que l'un des derniers historiens du Concile n'a pas dit un mot de cette divergence de rédaction. La chose est d'autant plus étrange que voilà plus d'un demi-siècle (depuis 1863) que l'Eglise, dans l'office du 14 décembre, récite le passage de la bulle *Ineffabilis*, où Pie IX a cité les paroles du Concile, sorte de définition avant la lettre du dogme qui ne devait être solennellement promulgué qu'en 1854.

Et ainsi la bibliographie (2), qu'un lettré appelait récemment « un puits sans fond », cultivée uniquement pour elle-même et

---

(1) On a vu plusieurs fois ce futur éditeur de saint Césaire d'Arles travailler à la bibliothèque de Rouen, dont il s'est plu à louer l'organisation et le personnel.

(2) Peut-on s'étonner que le commun des lecteurs fasse peu de cas de la bibliographie, quand, au dire d'un professeur de la Sorbonne, un maître tel que Villemain n'y attachait aucune importance?

Digitized by Google

sans arrière-pensée historique, en vient parfois à poser de graves problèmes, et plus souvent à augmenter encore nos connaissances.

Ne terminons pas sans noter que la Bibliothèque de Rouen s'est naguère enrichie de deux manuscrits : l'un contient les lettres de Haillet de Couronne, l'autre celles de son savant ami, l'abbé Cotton des Houssayes, natif de la Neuville-Chant-d'Oisel, qui fut docteur en théologie et devint bibliothécaire de la Sorbonne, esprit fort distingué, comme il s'est révélé par son *Discours des devoirs et des qualités d'un bibliothécaire*. Ne peut-on pas espérer que la *Société de l'Histoire de Normandie* éditera, quelque jour, ces pages instructives qui éclaireraient d'un jour nouveau notre histoire littéraire de la fin du XVIIIe siècle ?

*Bonsecours, 1912. — Rouen, 1er février 1918.*

L'abbé A. TOUGARD.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

Eure : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

Calvados : M. G. Lesage.

Manche : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

Orne : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

Seine : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

3020. — Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques, 1917, 1re liv. Paris, Impr. Nat. gr. in-8. *Note sur une catégorie d'outils en silex de l'époque néolithique*, par M. Georges Poulain, p. 68-71 [Saint-Pierre-d'Autils] ; — *Une épingle de bronze de l'époque franque trouvée à Saint-Pierre-d'Autils* (Eure) p. 72-73, etc.

3021. — Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. de la Corrèze, t. XXXIX, 4e liv. oct.-déc. 1917. Intervention de la R. F. en Suisse, Brune, Général en chef, p. 441 ; — L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord, etc., 5e guerre de Religion et Ligue de 1576 [1re révolte du duc d'Alençon, etc.] p. 521 ; — Une nouvelle édition des *Vitae Paparum Avenionensium* d'Etienne Baluze, avec notes critiques par E. Mollat, t. I, xxxii, 629 pp. in-8 et *Etude critique* sur cet ouvrage, par le même, in-8 de VI, 126 pp. Paris, Letouzey et Ané 1917, p. 547 (C. R. par Ed. Albe), etc.

Digitized by Google

3022. — NORMANDIE, décembre 1917, n° 9 et janvier 1918, Richesses minières de Normandie, p. 4; — La vie rurale et la production agricole au pays normand (9e article), p. 5; — poésies, nouvelle, Jean Lorrain et « Les Lépillier », etc.; — Jules Siegfried, député du Hâvre (n° 10); — L'Ecole de Fécamp : Marc Sim (n° 10), etc.

3023 — LETTRES CATHOLIQUES MENSUELLES, publiées par la *British Catholic Information Society*, rédacteur en chef le P. C. C. Martindale, S. J. in-4° de 7 pp. Le fascicule X est intitulé : *Les ordres religieux catholiques en Angleterre*. Les précédents traitent de l'Eglise Catholique dans l'empire britannique (III); — de Luther à Hæckel (IV); du rôle des femmes catholiques dans la vie nationale (V); — de l'Eglise Cath. en Irlande et en Angleterre (VI); des écrivains et artistes catholiques anglais (VII); — de la juste pensée catholique au sujet de la guerre (VIII); — Le catholicisme social en Angleterre (IX). S'adresser à Daniel O'Leary, Grantley, Eltham, London, S. E.

3024. — LA REVUE NORMANDE, janvier-février 1918 (n° 19-20); *Sur mon bien*, sonnet de Paul Harel; — *Gloire paysanne*, sonnet de Achille Paysant à Paul Harel; — *Pierre Corneille*, par Auguste Dorchain (un chapitre inédit); — *Consolation*, poésie d'Henri Allorge; — *Un rêve*, par Joseph L'Hopital; — *Journal intime*, par Georges Docquois (poésie); — *Foresteries*, poésie de Gaston Le Révérend; — Marcel Vallier, né au Hâvre, artiste normand, † à Beaulieu.

3025. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX (LXXVIe vol., 2e sem. 1917), col. 378, Julienne Corvillart, femme soldat [à Saint-Lô]; — col., 395, Quelle a été la cause de la mort du Prince Impérial [Georges Lefèvre, de Rouen]; — col. 408, Marquis de Tombelaine [Loriot, d'Alençon]; — col. 413, La roue de sainte Catherine [Rouen, Barfleur]. — (LXXVIIe vol., 1er sem. 1918), col. 48, fromage petit-suisse ou de Neufchatel [en Bray?]; — col. 51, Les conjurés de Boulogne [Eug. Bataille à Hautot, près Rouen]; — col. 62, Le marquis de Tombelaine.

3026. — ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES, janvier février 1918, p. 114; Les prêtres et les serments après le 10 août 1792 [lettres de Rouen signées C. d'Herbouville, président du Conseil Général de la Seine-Inférieure].

Digitized by Google

3027. — Archelet (Chanoine), † missionnaire apostolique à Harcourt (Eure), *Sem. Rel. d'Evreux*, 23 février.

3028. — Bayeux. Cause des martyrs de septembre 1792; Jacques-Léonor Rabé, *Sem. Rel. de Bayeux*, 13 janvier; — J.-B. Michel Pontus, *id.*, 27 janvier et *Sem. Rel. de Coutances*, 10 décembre 1903. — Barbeville et les Ursulines de — *id.*, 3 et 10 février [L. F].

3029. — Beuvron. *La bonne Semence*, bull. de — a publié en janvier : *Le culte des Saints* [Exemption de Cambremer, rétables, pèlerinages, heures de N.-D. etc.]; — Un curé d'autrefois : M. L. Dubosq (janvier et février); — *Le trésor de l'église de* — [reliques], février.

3030. — Bisson (Chanoine), † à Séez, *Sem. cath. de Séez*, 21 février.

3031. — Bonnier (Gaston). Louis Liard, né à Falaise, *La Revue Hebdomadaire*, 16 février, p. 312-346. Cf. n° 3050.

3032. — Clérembray (F). Quelques pages de l'Hist. de la Révol. dans la Normandie, Evreux, Impr. de l'Eure, 1917, in-8, 42 pp. (Ext.).

3033. — Collin (Chanoine), † curé-doyen de Saint-Hilaire-du-Harcouet, *Sem. Rel. de Coutances*, 28 février.

3034. — Contel (Jean-Charles) 12 lithographies de — Celles qui s'en vont... Préface d'Albert-Emile Sorel, poèmes d'Aug. Bunoust, Lisieux, E. Morière, mai 1917, tiré à 200 exemplaires [Vieilles maisons de Rouen, Lisieux, Honfleur, Pont-Audemer, Bernay, Bayeux et Caen].

3035. — Delage (Franck). Note sur quatre tombes de l'œuvre de Limoges, 1327 [Tombes des d'Harcourt à la Saussaye, près d'Elbeuf]. Limoges, 1918, in-8, 9 pp.

3036. — Deville (Etienne). La cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux, *Le Lexovien* des 10, 17 novembre, 5 et 29 décembre 1917, 2 et 5 janvier 1918.

3037. — Dubois (S. E. le cardinal). Les rapports de l'Eglise de Rouen avec Rome (historique), *Bull. Rel. de Rouen*, 16 février; — Rome et le Pape, *id.*, 23 février.

3038. — Duvaltier (Le chanoine), † aux Andelys, *Sem. Rel.*

Digitized by Google

*d'Evreux*, 2 et 9 février : *Le Courrier de l'Eure*, le *Journal d'Évreux* et le *Bull. Rel. de Rouen*, 2 février.

3039. — Epinay-sur-Odon. Notes et souvenirs, par Rémy du Vivier et Etienne Deville. Paris, Frazier-Soye, 1917, in-8, 244 pp. avec 23 pl. (non mis dans le commerce).

3040. Évreux. La liturgie ébroïcienne de la fête de l'Adoration perpétuelle, *Sem Rel d'* — 19 et 26 janvier (fin); — Le calendrier d'Évreux, etc., *id.*, 5 janvier.

3041. — Filleul (Abbé). † curé du Pin-la-Garenne, *Sem. Cath. de Séez*, 8 fév.

3042. — Gauchet (L'amiral), signé G. C. l'*Illustration*, n° du 19 janvier, p. 64, portrait.

3043. — Glos-la-Ferrière (Orne). Les curés de Glos avant la Révolution (suite), *La Voix de Saint-Agnan*, Bull. Paroisse de —, février et mars.

3044. — Grente (Mgr), évêque nommé du Mans, *Sem. Rel. de Coutances*, 31 janvier ; *Bull. Rel. de Rouen*, 2 février ; *Bull. de l'Institut Catholique*, février p. 51.

3045. — Hamel (Chanoine), † secrétaire général de l'Évêché de Bayeux, *Sem. Rel. de Bayeux*, 24 février.

3046. — Hardy (Abbé V.). La cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux, Paris, Frazier-Soye, in-4° de XIV, 328 pp., 66 pl. h. t. dont 4 en héliogravure, 105 fig. d. le texte, 20 titres de chapitre, 17 culs de lampe, couverture illustrée.

3047. — Hayem (Julien). Mém. et docum. pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, 5e série. [Les Normands au Maroc au xvie siècle ; Le Havre transatlantique de 1571 à 1610 ; Le Havre et la navigation aux Antilles sous l'ancien régime]. Paris, Hachette, in-8.

3048. — Jobey (Abbé), ex-curé de Touques, † à Vimoutiers, *Sem. Rel. de Bayeux*, 13 janvier.

3049. — Laurec (Abbé Julien). Le renouveau catholique dans les lettres [entre autres M. André Beaunier, natif d'Evreux]. Paris, Bonne Presse, 1917, in-12: XXXIX-350 pp.

3050. — Lavisse (Ernest). Louis Liard, *Revue de Paris*, n° du 1er février 1918. Cf. n° 3031.

Digitized by Google

3051. — Lecaplain. Notice nécrol. (Ext.), Rouen, Lainé, 1917, in-8, 38 pp. port. Cf. n° 2861.

3052. — Le Havre entre trois révolutions, 1789-1848, par Roger Lévy, Paris, Ern. Leroux, 1917, in-8.

3053. — Lemaitre (Jules). Les Contemporains [Gustave Flaubert], Paris, *Soc. Franc. d'Imp. et de Libr.*, in-28.

3054. — Le Meland. Le Bulletin des Professeurs Catholiques de l'Université, *Journal de Coutances*, 19 janvier ; — Un curé de campagne, *id.*, 9 février.

3055. — Le Meudec (Abbé), † curé de Valliquerville, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 février.

3056. — Lemonnyer (Abbé), † curé de Genets : *Sem. Rel. de Coutances*, 14 février.

3057. — Magdelaine (Chanoine), † curé-doyen de Saint-Gervais de Falaise, *Sem. Rel. de Bayeux*, 20 janvier.

3058. — Mesnage (Abbé), curé de Gauville, † au champ d'honneur, *Sem. Rel. d'Evreux*, 16 février.

3059. — Mesnil-Guillaume (Le château de). *L'Illustration*, 23 février, photographie. (Cf. aussi les journaux illustrés de la semaine).

3060. — Meurier (R. P. Louis-Pierre), † aumônier de l'hospice de Valognes (1848-1917), *Sem. Rel. de Coutances*, 7 février.

3061. — Pawlowski. Les hauts fourneaux de Caen, *La Nature*, 10 février.

3062. — Perroud (A). La proscription des Girondins (1793-1795). Paris, F. Alcan, 1917, in-8, 326 pp.

3063. — Renet (Abbé), † curé du Mesnil-au-Val, *Sem. Rel. de Coutances*, 24 janvier.

3064. — Saint (Abbé), ancien professeur de philosophie, † à Carentan, *Sem. Rel. de Coutances*, 21 février.

3065. — Saint-Valentin (Mère), † Supérieure des Sœurs de la Miséricorde [Hélène Hébert, native de Rouen], *Bull. Rel. de Rouen*, 12 janvier.

3066. — Varenne (Pierre). Le bon gros Saint-Amand, Rouen, A. Lecerf, *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier [C. R. par A. Beaunier, p. 210]. Cf. n° 2952.

Digitized by Google

3067. — YBERT (Chanoine), † à Coutances, *Sem. Rel. de Coutances*, 17 janvier.

3068. — YORF. Le château de Tourlaville. Cherbourg 1917, in-12, 72 pp. [L'auteur est M. Bernard Wolff, quoique le titre et la dédicace portent Yorf).

3069. — YVER (Abbé François), curé de la Glacerie, *id.*, 10 janvier.

---

*Indications spéciales par département.*

CALVADOS : **3022**, 23, 24, 28, 29, 31, 34, 36, 39, 45, 46, 48, 50, 57, 59, 61, 62.

EURE : **3020**, 22, 23, 24, 27, 34, 35, 38, 40, 49, 58, 62.

MANCHE : **3023**, 24, 25, 33, 44, 54, 56, 60, 62, 63, 64, 68, 69.

ORNE : **3021**, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 41, 43, 62.

SEINE-INFÉRIEURE : **3022**, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 34, 37, 42, 47, 51, 52, 53, 55, 62, 65, 66, 67.

P. S. — R. P. Ubald d'Alençon : *Leçons d'histoire franciscaine.* [La physionomie de saint François. — La spiritualité franciscaine. — La philosophie et la théologie. — La prédication franciscaine. (12 leçons). — La lutte contre le protestantisme. — La lutte contre le jansénisme. — La mission franciscaine. — Les franciscains aux armées. — L'art franciscain].

Ces leçons ont été données à l'Institut Catholique à Paris en 1915-1916.

---

*Le Gérant :* G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D^r

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

27e ANNÉE — 3e LIVRAISON

MAI 1918

Abbé **Le Mâle** : Recherche de Roissy [1598-1599] (*suite*), 98. — Chanoine Porée : Un Evêque constitutionnel de l'Eure : Charles-Robert Lamy (*suite et fin*), 111. — Bibliographie Normande, 138.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1918

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle (*suite*).

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Edouard LE CORBEILLER.

Digitized by Google

# NOTE DE LA RÉDACTION

Voici la liste des abonnements payés du 15 Mars 1918 au 15 Mai 1918 :

M. L. Aurenche à Coutances, 12 fr.; M. Louis Régnier à Evreux, 12 fr.; M. l'abbé Robert, curé de Glos (Orne), 10 fr.; M. l'abbé Legris à Eu (Seine-Inférieure), supplément, 5 fr.; M. l'abbé Duprey à Cambernon (Manche), 15 fr.; M. Loyer, rue Bouvreuil (Rouen), 10 fr.; M. François Petel, notaire à Evreux, 10 fr.; Monseigneur Déchelette, évêque d'Évreux, 10 fr.; M. l'abbé Tougard, à Rouen (pour supplément), 10 fr.; M. Leduc, à Evreux, 10 fr.

---

A partir du 1er juin prochain M. le Trésorier fera recouvrer les abonnements à la *Revue Catholique*, non encore reçus, en y ajoutant les frais de recouvrement.

Nous serions donc très reconnaissants à nos abonnés de nous éviter et de s'éviter à eux-mêmes ces frais inutiles et onéreux, en adressant directement un bon de poste de 10 francs à M. LETELLIER-ALABOISSETTE, *rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.*

---



Digitized by Google

# RECHERCHE DE LA NOBLESSE

FAITE EN LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN (1598-1599)

**Par Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de ROISSY.**

*D'après divers manuscrits conservés dans les dépôts normands.*

(SUITE)

NOBLES DU 15 NOVEMBRE [1598].

95. **Laisné.** — Guillaume Laisné, sieur de Hauttemonbault (1), parroisse de Sausemesnil, [B = sergenterie, banlieue et eslection de Valognes], veu les coppies et attestations du bruslement des originaux, jouira (2).

96. **Cardonné.** — Bastien et Jean (Cardosnes) [Cardonné], de Morville, [B = sergenterie de Pont-Labbé, eslection de Valognes, C = et d'Yvetot, sergenterie de Beaumont], ont justifié leur noblesse. (Voir n° 67.)

97. **Poisson.** — Robert Poisson, de Vallongnes, a justifié sa généalogie de quatre degrez, jouira de sa noblesse.

1576, Aligre, Chamillart.

*D'azur à la fasce d'or surmontée d'une aigle d'argent, fondant sur un dauphin de même, couronné d'or, en pointe*, 1576.

98. **Martin.** — Jeanne Martin, veufve de Vincent Hubert, jouira de sa noblesse, suivant les lettres de dérogence du 5e décembre 1574.

99. **Lenfant.** — Gilles Lenf(f)ant, filz de Jean, de la parroisse de Tourville, sergenterie de Valongnes, ancien noble, jouira (3).

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

---

(1) A = Hastemonbos, E = Chassemonbault. — (2) Il n'existait en 1576, 1628 et 1640 aucune famille de ce nom à Saussemesnil, ni même dans l'élection de Valognes.

(3) « François Lenfan contre les parroissiens de Crasville,... maintenu diffinitivement comme noble d'ancienneté, du 23 juin 1531. » (*Coll. Mancel*, ms. 156)

Digitized by Google

*D'argent au cor de chasse de sable, enguiché, virolé d'or, lié de gueules et accompagné de trois molettes d'éperon de même.* 1576 et F (1).

100. **Du Moncel.** — Jacques du Moncel, lieutenant de Cherbourg, et autres portant le nom, veu leurs tiltres, jouiront.

1576, Aligre, Chamillart.

*De gueules à trois losanges d'argent, posés 2 et 1.* 1576.

101. **De Sainte-Mère-Eglise.** — Louis de Sainte-Mère-Eglise, paroisse d'(Otteville) [Omonville-la-Rogue] (2) veu ses pièces, jouira.

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à six aiglettes d'or, au vol abaissé, posées 3, 2 et 1.* F.

102. **De la Haye.** — (3) Philippes, Guillaume et Geufroy de la Haye, de Alleaume, [B = sergenterie et eslection de Valognes], veu leurs tiltres, jouiront. (Voir nos 43 et 527.)

[fo 9]. 103. **Du Saussay.** — Jacques du Saulsay (de Gomberville) [E = sieur de Gouberville], veu ses tiltres, jouira ; est de la paroisse de Virandeville (4) ; et quant à Bastien du Saulsay [B = de la paroisse de Virandeville, sergenterie de Tollevast, eslection susdite], justifiera sa descente. (Voir nos 142, 279, 352, 354, 386.)

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'hermines au sautoir de gueules.* R. F. 1576 (5).

104. **Piteboult.** — Pierre Pyteboust, sieur de Graffart, de la parroisse de Barneville, [B = sergenterie de Beaumont, eslection de Valognes], et Jean et Pierre, ses enfants ; nobles par chartre de l'an 1479 (6), obtenue par Thomas, registrée aux Comptes le 15e janvier audit an : a prouvé sa descente, jouira. (Voir no 335.)

1523, Aligre, Chamillart.

*D'argent, au chevron de gueules chargé de trois sautoirs de gueules et accompagné de trois roses de même, posées 2 et 1.*

---

(1). Chamillart = *D'azur au cor posé en corne.* R = *D'argent au huchet...*

(2) A = Néville.

(3) A aj. Jean.

(4) Omis dans B qui le dit « de la paroisse de Gouberville, sergenterie du Val de Saire, eslection de Valognes ». — (5) Chamillart : *D'argent, au sautoir de gueules, accompagné d'hermines sans nombre.*

(6) A, B, C, D, F, G = 1429. La charte est de novembre 1479 (Recherche de 1523).

Digitized by Google

105. **Du Moustier.** — Du Moustier, sieur de Laillerie, lieutenant du bailly de Costentin, à Vallongnes, et Raul du Moustier, veu leurs tiltres d'ancienne noblesse, jouiront (1). (Voir nos 56, 1439.)

1523, Aligre, Chamillart.

106. **Le Bourgeois.** — Robert Le Bourgeois, sieur de Héauville (2), veu ses tiltres d'ancienne noblesse, jouira (3).

1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'hermines au croissant de gueules.*

DU MERCREDI 25 NOVEMBRE [1598], A COUTANCES.

107. **De Mons.** — Louis de Mons, sieur de Saint-Louet, Jacques et Pair de Mons [B = de la paroisse de Magneville, sergenterie de Beaumont, eslection de Valognes], vu leurs tiltres, jouiront ; Margueritte de Mons, leur sœur, a justifié de [E = ses lettres de] sa desrogence.

*Item*, Jacques de Mons, pour luy et [comme] tuteur de ses frères, parroisse de Varreville, sergenterie de Saincte-Mère-Eglise, vicomté de Carentan, ont justifié (4).

Montfaut, 1523, 1540, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart, 1696.

*D'argent à l'aigle de gueules becquée et membrée d'or, à la bordure de sable chargée de 12 besants d'or.* 1576 (5).

108. **Le Fort.** — François Le Fort, parroisse de Martinvast, sergenterie de Tollevast, viconté (6) de Vallongnes, veu ses tiltres, jouira. (Voir no 46.)

109. **De Chantelou.** — Gilles de Chantelou, parroisse de T[o]urville, [B = sergenterie et] ellection de Vallongnes, justifiera estre fils d'André, André de Gilles et Gilles de Grégoire. (Voir nos 215, 828, 903, 927 et 1591.)

---

(1) Omis dans les autres copies.

(2) A = Léauville ; D = Théauville. — (3) En 1523, Raoul « exhibe une charte de Louis XII, donnée à Bourges, en février 1507, et quittance de 120 escus du 23 janvier 1509, à quoi il avait été composé pour la finance de sa dite noblesse, le 7e jour de septembre précédent. »

(4) Ce paragraphe omis dans A, B, C, D, E, F, G. — (5) R = *De gueules à trois faces d'or* ?

(6) B = eslection.

Digitized by Google

Montfaut, Aligre, Chamillart.

« Les anciennes armes sont *d'argent au loup passant de sable*, que d'autres peu instruits mettent *de gueules*, et d'autres l'accompagnent de *huit tourteaux d'azur en orle, 3, 2, 2 et 1* » R.

**110. Jallot.** — Nicolas et Jacques dictz Jallot, de Vallongnes, sieurs de Sainct-Rémy et de Hault-Moustier, ont justifié de leur noblesse (1), jouiront. Ledit Nicolas est advocat du Roy audit Vallongnes et sieur de Sainct-Rémy, et ledit Jacques, sieur de Hault-Moustier, [B = sergenterie et banlieue de Valognes]. (Voir n° 356.)

1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'azur, au chevron d'argent chargé de trois merlettes d'azur* (2), *et accompagné de trois trèfles d'or posés 2 et 1.* F et R.

DU JEUDY 26 NOVEMBRE [1598], A COUSTANCES.

**111. Gervaise de Breuilly.** — Veu les (pièces) [lettres] patentes obtenues par Jean Gervaise, sieur de Briqueville, fils de Gilles (3), de la parroisse de Treisgots, ellection de Coustances, lesdites lettres en forme de dérogence du 24e novembre 1572, adressées au bailly de Costentin en congnoissance de cause, s'il luy appert qu'il soit issu de noble race, sans qu'aucun de ses ancestres y ait dérogé, fors le dit Nicolas; en ce cas [le] faire jouir [B = du privilège] de noblesse; arrest du Parlement de Rouen du 12e (4) janvier 1572 portant omologation de certains appoinctements faictz entre ledit Gervaise, d'une part, et Paul Hardy, soy disant collecteur de ladicte paroisse, d'autre part, lequel ledict Hardy, au nom desdictz [A = parroissiens, donne] (comme) acquiescement à l'opposition formée ausdites lettres de dérogence, par iceux parroissiens qui à cette fin vouloient faire contribuer Jean filz Gilles au roole de leurs tailles; sentence des Commissaires des francs-fiefz et nouveaux acquestz du 20e juin 1576 (f° 10), par laquelle, suivant ledict arrest, est ordonné qu'il jouira de noblesse. Nous, attendu que ledict Jean n'a justifié le contenu des dites lettres et que ledit arrest est donné sur simple

(1) Famille anoblie aux Francs-Fiefs, en 1470. — (2) Chamillart = *de sable*.

(3) C en surcharge aj. fils Nicolas. — (4) C = 2.

Digitized by Google

acquiescement d'un particulier, que partant ne peut valloir et servir de tiltre aulcun, ordonne que, par provision, il sera mis et imposé à la taille à la parroisse où il demeure, et ce jusques à ce qu'il ayt satisfaict auxdites lettres de desrogeance par devant qui il appartiendra et de ce obtenu jugement contradictoire.

Depuis, veu les lettres de légitimation de Nicolas Gervaise, fils naturel de Thomas de Breuilly, chevallier, de l'an 1403; les lettres d'annoblissement de Thomas (1), son filz, de l'an 1427, vérifiées aux Comptes, en Normandie, le 17e aoust audit an, et autres pièces justificatives de leur descente, [avons] ordonné qu'ils jouiront, par provision, à la charge qu'ilz feront vérifier leurs lettres de desrogeance où besoin sera, dans quatre mois, avec congnoissance de cause.

Aligre (2), Chamillart.

*Coupé d'azur et de gueules, à un lion d'argent, couronné, lampassé et armé d'or, brochant sur le tout.* H.

112. **Le Vallois.** — Nicollas de Vallois, bailly de Moyon, sieur du Brisoust (3), annobli par chartre de mars 1594, [moyennant] 800 livres registrée aux Comptes le 2e d'avril 1596, et aux Aydes le 4e dudit mois et an; arrest de condonnation de 50 l. à l'utillité de la paroisse de Mesnil(le)-au-Parc, à cause que ledit de Vallois ne payeroit taille; quittance desdits cinquante livres reçeuz par lesdits parroissiens, du 8e juin 1597; jouira tant qu'autrement en soit ordonné. (Voir nos 1264.)

Aligre, Chamillart.

*D'azur, au chevron d'argent chargé de cinq hermines de sable et accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, 2 et 1.* F.

113. **Le Chartier.** — Jacques Le Chartier, sieur de la Jugannière, paroisse de Ville(m)[b]audon, [B = sergenterie de Moyon], ellection de Coustances, annobly par chartre de mars 1594, pour 800 l. (4), registrée aux Comptes le 8e mars 1595, et aux Aydes le 6e octobre audit an; arrest [B = donné en la Chambre des]

(1) C en surcharge = Nicolas. — (2) Il dit que Gilles et Raoul Gervaise furent « jugés nobles par jugement souverain de Messieurs des requestes de l'hostel, du dernier mars 1631. » Condamnés par Chamillart, ils furent maintenus, sur appel, en 1668.

(3) A = Brisson, B = Brezoult.

(4) D omet ces mots.

Digitized by Google

Comptes qu'il payera 300 l. pour faire 30 l. de rente à l'indannité de la paroisse. Justifiera de [larrest de] la Cour des Aydes, ensemble de l'exécution de l'indannité pour, ce faict, ordonner ce que de raison. — Depuis en a justifié.

Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux trèfles* (1) *d'or et en pointe d'un croissant de même.*

114. **Auvray.** — Jean Auvray, l'aisné (2), sieur du Vivier, paroisse de Sainct-Romphaire, eslection de Coustance, sergenterie de Moyon, annobly moyennant 1000 l., par chartre de décembre 1576, registrée aux Cours sans indannité, du 8e mars 1577 (3), jouira.

Dudit Jean Auvray est sorty François, à présent deffunct, et dudit François [sont sortis] Philippes, Jean et Robert, demeurant audit Sainct-Romphaire, sergenterie [de] Moyon, ellection de Coutances.

Aligre, Chamillart.

*Palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé d'un léopard passant d'or.*

115. **Gaultier.** — Jean, Pierre, Michel et Louis Gaultier, fils de Jacques, de la paroisse de Treisgotz, ellection de Coutances, sergenterie de Moyon, veu leurs lettres de noblesse ancienne, jouiront. (Voir nos 291, 328, 801.)

Aligre, Chamillart.

*De sable à la fasce d'argent, avec trois trèfles en chef et trois besants mis en orle, aussi d'argent.* R (4).

116. **Loyer.** — Paul (5) et Jacques, fils de Jean Loyer de la parroisse de Montabot, sergenterie de Moyon, ellection de Coustances; ledit Jean, père, annobly par chartre du 15e de may 1598, pour récompense de services et sans finances; vérifiée aux Comptes, après refus et jussion, le 10e octobre audit an, à la charge de payer 5 l. de rente à ladite paroisse, racquittable par 100 l.

---

(1) R = 3 trèfles.

(2) C omet ce mot. — (3) « Registrée en la Chambre des Comptes le 24e janvier 1577, et en la Cour des Aydes, le 20e mars audit an » (*Aligre*). — (4) Ce ms. ajoute : « Ils ne sont pas bien informés de leurs armes e ne l'ont pu dire au juste, je crois celles-ci bonnes. »

(5) C = Raoul, en surcharge de Jean.

Digitized by Google

Ordonné qu'ilz feront vériffier leurs lettres dans six sepmaines à la Cour des Aydes (1).

*D'argent, au lion de gueules armé, lampassé de sable, tenant un rameau de laurier de sinople et accosté de trois croissants d'azur, 2 et 1.* F.

117. **Le Cointe.** — André (2) Le Cointe, filz Jean, demeurant à Quetreville, sergenterie de Maufras [B = eslection de Coutances,] et Jacques Le Cointe, fils Jean, parroisse de Herengerville, sergenterie de Pierre, ellection de Coustances ; lesdits André et Jacques, cousins-germains. Justifieront que les dits Jean et Jean, leurs pères, qui furent frères, sont issus de Guillaume, leur ayeul [D = commun]. Comme depuis l'ont justifié, jouiront.

Montfaut, Chamillart.

*De gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent, et chargée de cinq hermines de sable* (3).

118. **Potier.** — Ursin Potier, sieur de la Pommeraye, annobly par chartre de mars 1586, registrée aux Aydes le [F = 12 novembre 1586], à la charge de faire 13 l. tournois de rente à la paroisse de Courcy [B = sergenterie de la Halle, eslection de Coutances,] et refusé aux Comptes, le 20e octobre 1586 (4). Ordonné que, dans un mois, feront lever ledit refus, sur peyne de deschéance (5). (Voir nos 439, 679, 765.)

Aligre, Chamillart.

*De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois croisettes de même.*

119. **D'Escoulant.** — Bernard et Nicolas d'Escoulan, filz Jean, de la paroisse de Muneville [B = près la Mer, sergenterie de la Halle, eslection de Coutances,] ont justifié de leurs tiltres de noblesse, jouiront.

---

(1) Elles y furent enregistrées « le 16 febvrier 1599, au 14e volume, folio 254 ». (Lebeurier, *Etat des anoblis*, no 281.)

(2) G = Adrian. — (3) F = *D'or au sautoir d'azur chargé de cinq maillets d'argent*, armes qui sont celles que Chamillart attribue aux Le Cointe de Saussey.

(4) A. G = 1587. — (5) D'après Lebeurier, ces lettres ne furent vérifiées à la Chambre des Comptes que le 11 décembre 1610.

Digitized by Google

*Item*, pour Nicolas, fils Guillaume (1) et ses frères, receveurs des tailles (2).

Pâris, Aligre, Chamillart.

*Ecartelé, aux 1er et 4e d'argent à une merlette de sable* (3) ; *au 2e d'azur à la rose d'argent ; au 3e de gueules au lion d'argent.*

120. **Le Moussu.** — Thomas Le Moussu annobly par chartre de mars 1594, registrée aux Comptes le 4e de novembre audit an, et aux Aydes en octobre 1595 ; la dite chartre le condamne à 10 l. de rente d'indannité, et par ladite cour à 5 l., racquitable au denier vingt. Ordonné qu'il continuera lesdits 10 l. et jouira, tant (4) qu'autrement en soit ordonné ; [E = demeurant à Tessy, eslection de Coutances.]

Aligre, Chamillart.

*De gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon d'argent.*

121. **Le Sueur.** — François Le Sueur, sieur de Ferrières, de la paroisse de Tessy, [B = sergenterie de Moyon,] ellection de Coutances, a obtenu chartre de mars 1594 par 800 l., registrée aux Comptes le 4e décembre 1595, à la charge de 3 l. tournois de rente à la paroisse et sans aucune vérification aux Aydes. Ordonné que dans le 1er de janvier 1599 fera apparoir de l'arrest de la vérification de ladite chartre donné aux Aydes, *aliàs* ledit temps passé sera imposé (5).

Aligre, Chamillart.

*D'or semé d'hermines sans nombre, au chevron de gueules chargé de trois trèfles d'argent.* R.

122. **Des Touches.** — Jean des Touches, sieur dudit lieu (6), demeurant en la paroisse de Tresly, [B = sergenterie de la

---

(1) A omet fils G. — (2) « Roulland, Gilles et Hector dits Escoulant, maintenus en leur noblesse avec despens, du 5 avril avant Pasques 1536. » (*Coll. Mancel*, 158.) — (3) R = *de gueules*. Chamillart dit : *le 2e et 3e d'azur*... au 4e de gueules...

(4) G = sans.

(5) L'anoblissement eut lieu « en conséquence de l'édit des 8 nobles du mois de may 1593, vérifiées le 1er febvrier 1594, au 16e vol., fol. 229. » (Lebeurier, *Etat des anoblis*, n° 333). D'après d'Aligre, les lettres auraient été registrées « en la Court des Aydes, le 23 décembre 1603 ».

(6) A = du Biru.

Digitized by Google

Halle,] ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira. (Voir nos 285, 444, 691.)

Montfaut, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur à la rose d'or, accompagnée de trois feuilles de chêne d'argent* (1).

**123. Pinel.** — Jean, Jacques, Jullien et Gabriel Pinel, frères, parroisse du Menil-au-Parc, [B = sergenterie de Moyon, eslection de Coutances], justifieront dans huitaine. (Voir no 177.)

*D'or à la bande de gueules, au lion de sable brochant sur le tout* (S).

[fo 12] DU 27 DU DIT MOIS [DE NOVEMBRE] ET AN [1598].

**124. Dancel.** — François Dancel, fils Gilles, de la paroisse de Qui[n]éville, [B = sergenterie et] ellection de Vallongnes; ledit Gilles anobly par chartre d'avril 1574, registrée aux Comptes, à Paris, le 20e [B et F = may] 1575, sans vérification aux Aydes. Ordonné que, dans le 1er janvier, ilz feront vériffier aux Aydes et nous en feront apparoir, autrement seront imposez (2). Jacques, Gilles, Adrien et Louis [frères], soubzaages. — Louis et ledit Jacques, majeurs.

1576, Aligre, Chamillart.

*D'or à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un lion naissant de gueules, et en pointe de trois trèfles de sinople posés 2 et 1.*

**125. Le Maistre.** — François Lemaistre, sieur de Savigny, parroisse dudit lieu, [B = y demeurant, sergenterie Maufras], ellection de Coustances, et Ollivier, son filz, ont justiffié leur descente, savoir : ledit François d'Ollivier, et ledit Ollivier de Nicolas, tellement que ledit Ollivier de présent, filz dudit François, est noble par quatre degrez, dont ledit Ollivier en faict un.

Pâris, Aligre, 1655, Chamillart.

*D'argent à 3 merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.*

---

(1) R = « Election de Carentan où ils ont enregistré: D'azur à 3 feuilles de chesne d'or, au chef d'or chargé de 3 roses de gueules. Il paraît cependant en une ancienne vitre de l'église de Hudimesnil, où il en subsiste encore, qu'ils portaient d'azur à 3 branches de chesne d'argent, 5 feuilles à chaque branche, et une rose d'or en cœur. — Ceux de Hudimesnil, bon. »

(2) D'Aligre et l'*Etat des anoblis* disent que les lettres d'anoblissement furent « registrées en la Chambre des Comptes le 15 décembre 1575, et en la Cour des Aydes le 18 décembre 1601. »

Digitized by Google

126. **Michel.** — Michel Michel, parroisse de (Qu) [Ca]rquebu-en-Costentin, [B = ellection de Carentan, sergenterie du Plain]; Jacques Michel, sieur de Vesly, demeurant paroisse de Belleval, ellection de Coustances, sergenterie de la Halle (1).

127. **Michel.** — Guillaume Michel, parroisse de Feugères, ellection de Carentan, sergenterie du Plain, [B = à présent de la Comté].

128. **Michel.** — Pierre Michel, sieur du Mesnil, lieutenant général au bailliage de Sainct-Sauveur-Landelin, demeurant en la paroisse du Mesnil-(B)[V]igot, ellection de Coustances, sergenterie de la Halle-au-Chastain.

129. **Michel.** — Jean Michel [B = demeurant en la] parroisse de la Chappelle-en-Jujey, ellection de Carentan, sergenterie du Hommet.

130. **Michel.** — Gilles et François Michel, parroisse de Feugières, ellection de Carentan. Veu l'arrest par eux obtenu au Grand Conseil, en l'an 1585 (2), autre arrest des Aydes, en 1587, par lesquelz, veu forces tiltres, ilz sont déclarez nobles; ordonné qu'ilz jouiront. (Voir n° 376.)

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur, à la croix d'or cantonnée de quatre coquilles de même.*

131. **De Surtainville.** — Jean et Jacques de Surtainville, paroisse de Juganville, ellection de Vallongnes, sergenterie de Pont-Labbé. Christophe de Surtainville, sieur de Joganville, puisné de Guillaume de Surtainville, sieur d'Aumonville à la Hague, ont justifié de leurs tiltres d'ancienne noblesse, jouiront. (Voir n^os 92, 286, 335.)

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Chamillart.

---

(1) E et F font un seul article des n^os 126, 127, 128, 129 et 130; D réunit 127 et 128; A, B, D réunissent 129 et 130.

(2) « Artur Michel, sieur de Bellouze, vicomté de Coustance, parroisse de Savigny, inquiété, instance du procureur général et assis au roolle de ladite parroisse, exposa à ladite Cour que François Michel, son cousin, ayant esté troublé, instance du procureur général, et ayant évoqué au Grand Conseil, auroit obtenu arrest par lequel il avoit esté maintenu, en son privilège, comme noble d'ancienneté, en dabte du 1^er avril 1585, et, sur sa requeste, fut dit qu'il seroit deslié de la poursuite dudit procureur général et maintenu en sa noblesse, par arrest du 17 janvier 1587. » (*Coll. Mancel*, ms. 158.)

Digitized by Google

132. **De Garaby.** — Jacques de Garaby, sieur de la Bénardière, fils Nicolas, annobly par chartre de may 1574, registrée aux Aydes, le 14 febvrier (1) 1576, sans vérification des Comptes (2). Ordonné qu'il fera vérifier icelles aux Comptes dans un mois, autrement sera imposé. [B = Ellection de Coutances.]

Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules au lion rampant d'argent.*

133. **Le Vallois.** — Gilles de Vallois faict monnoyer le 3e aoust 1576, reçeu à Paris, à la Cour des monnoyes le 19e octobre (3). Ordonné que le dit Gilles sera imposé à 12 livres; sur ce déduit 1 livre 10 sols (4) par son privilège, s'il se trouve qu'il soit employé en l'estat des monnoyers servans à Sainct-Lo.

[f° 13] 134. **Yvelin.** — Georges Ivelin, paroisse de Savigny, [B = sergenterie Maufras, eslection], viconté de Coustances, annobli par chartre de juillet 1544, registrée aux Comptes le 8e juillet ensuivant et aux Aydes le 14e juillet audit an (5). Ses héritiers vériffieront de la rente de 8 livres employée par lesdits héritiers, et de leur descente, mais garantiront la rente sans discution (6). (Voir nos 211 et 306.)

Aligre, Chamillart.

*Coupé d'or et de gueules, au premier chargé d'un lion passant, de sable ; au deuxième, en pointe, chargé de trois roses d'argent.*

135. **Le Vallois.** — Gilles et Pierre (de) [Le] Vallois, frères, enfans de Jean, annobli par chartre de décembre 1576, registrée aux Comptes en janvier 1577, et aux Aydes le 6e mars audit an, sans indannité, jouiront.

---

(1) C = may. — (2) « Nicolas de Garaby, sieur et patron de Monchaton et de la Bénardière, demeurant audit lieu [anobli] par lettres patentes données audit lieu [château de Vincennes], lesdits mois et an [mai 1574], registrées en ladite Court le 14 febvrier 1576, Reg. VII, f° 215. » (*Coll. Mancel*, ms. 156.)

(3) A = 16, B = 29. — (4) A, C, D = 10 l. 10 s.

(5) « G. Yvelin, sieur du Val de Sye, de la paroisse de Savigny, annobli... moiennant la somme de 150 escus, évaluez à 337 l. 10 s., à condition de récompenser les paroissiens dudit lieu pour sa part de la taille qu'il payerait en icelle,... veriffiéez en laditte chambre le 12 dudit mois, et en la cour le 14 ensuivant ». (*Coll. Mancel*, ms. 156). — (6) F omet depuis : mais... B = sans distinction.

Digitized by Google

Aligre, Chamillart.

*De gueules au chevron d'argent, accompagné en chef d'une rose au côté droit, d'un croissant au côté gauche, et d'un lion en pointe, le tout d'or ; au chef d'azur chargé de trois croix d'or rangées en fasce* (1).

136. **Du Chastel.** — Jullien [du] Chastel, parroisse de Tessy, sergenterie de Moyon, ellection de Coustances, et son filz Thomas, apportera l'original de la chartre d'anoblissement de l'ayeul du dit Julien, et l'original de l'arrest du Grand Conseil, et comme ledit Thomas est filz dudit Jullien. A justifié tout ce que dessus, jouira.

Aligre, Chamillart.

*De gueules à la tour d'or, donjonnée de trois pièces.*

DU DERNIER JOUR DE NOVEMBRE 1598.

137. **Le Cocq.** — Jacques Le Coq [B = demeurant en la parroisse] de Saint-Sauveur-Lendelin, [B = sergenterie Couroye d'Irville, eslection de Coutances], annobly par chartre de juillet 1544, registrée aux Comptes le 4e juillet audict an, et aux Aydes le 14e desdits mois et an, et Louis [et] ses (2) enfans jouiront. Ont payé 50 livres pour l'indannité de leur parroisse de Sainct-Sauveur, au lieu de 100 sols de rente (3). [Il] faut que ladite rente soit continuée et mise à la teste du rolle de Sainct-Sauveur-Lendelin. — Fera les 100 solz de rente audit Sainct-Sauveur-Landelin pour l'advenir et sera mis à la teste du rolle, saouf à se pourvoir contre son prétendu consignataire, comme il verra bon estre, et défences au contraire.

Aligre, Chamillart.

*D'azur au sautoir d'argent, au chef d'argent chargé d'une molette d'éperon de gueules, accostée de deux sautoirs de même.*

---

(1) « ... Portant pour ses armes *trois croix de Pardieu, en champ d'or.* (*Coll. Mancel*, ms. 156.)

(2) D, G = sans ; E = son fils — (3) D'après le ms. 156 de la *Coll. Mancel*, J. Le Cocq fut anobli « moiennant la somme de 100 escus évalluez à la somme de 225 l.. et à la charge de récompenser les paroissiens dudit lieu... » Les lettres auraient été vérifiées aux Comptes le 12 juillet, et non le 4.

Digitized by Google

138. **Du Bouillon.** — Jean du Bouillon, de Coustances (1), a obtenu chartre d'annoblissement de janvier 1581, registrée et vérifiée aux Comptes, à Paris, le 9e febvrier 1581, [et] aux Aydes le 28e septembre ensuivant ; justifiera de l'arrest des Aydes.

Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois aigles de sable, 2 et 1.*

139. **Le Comte.** — Barthole Le Comte (2), de Coustances, annobli par chartre du mois de décembre 1576, registrée aux Comptes, à Paris, le 24e janvier 157(6)[7], et aux Aydes le 22e aoust 1577, sans indannité ; jouira.

Aligre, 1655, Chamillart.

*D'or à l'épervier au naturel, becqué et membré de gueules.* F (3).

140. **Lucas.** — Michel Lucas, Jacques, son filz, et Ollivier ont obtenu arrest de noblesse contradictoire aux Aydes le 17e décembre 1528. De ce Michel sont sortis quatre filz dont trois sont [A, F = morts sans] hoirs masles ; le quatriesme est Richard, vivant, duquel sont venus Thomas, Gilles et François, tous vivans, demeurant à Haultmoustier, sergenterie [B = et banlieue] de Vallongnes ; jouira. (Voir nos 59, 518 et 938.)

141. **De Drosey.** — Jean de Rosé (4), demeurant à Saussay, sieur du Saussay et Beaucoudray, sergenterie Maufras, et Gilles son filz ; veu leurs tiltres d'ancienne noblesse, jouiront.

Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'argent, chargé de six coquilles de sable.* R (5).

(*A suivre*).

**Abbé Le Mâle,**
rue Bourbesneur, à Bayeux.

---

(1) Il était, dit le ms. 156, « sieur de Gouey, procureur du Roy au bailliage de Costentin. »

(2) « Sieur d'Espinay. » (*Ibid.*). — (3) Chamillart. = *D'or au vautour d'argent essorant, becqué et cuissé de gueules.*

(4) A = du Rosey ; C, D, E, G = Rozey. — (5) Chamillart = *D'azur au sautoir d'argent, accompagné de trois croissants d'or.*

Digitized by Google

# UN ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE L'EURE

# CHARLES-ROBERT LAMY

## 1747-1814

*(Suite et fin)*

### PIÈCES JUSTIFICATIVES (1)

#### I. RÉCLAMATION ADRESSÉE PAR CHARLES LAMY AU MINISTRE DE LA JUSTICE

[28 messidor an VII — 16 juillet 1799]

Au citoyen Ministre de la Justice,

1° Arrivés à Louviers le 17 messidor an 7, les citoyens Bécherel, ministre du culte à Coutances, Lefessier, ministre dudit culte à Séez, Lamy, aussy ministre du même culte pour Evreux, Guérin, Buisson, ministres du culte catholique, le 1er en la commune de Sommaire, le 2e à Coutances, se transportèrent à la maison commune avant 7 heures du soir.

2° Là, ils présentèrent, avec respect, aux administrateurs la copie des serments prescrits par les lois et en demandèrent la consignation sur leur registre.

3° L'administration, qui leur répondit avec assés d'honnêteté, les assura que leur présentation suffisoit, sans transcription, et qu'ils n'éprouveroient dans l'exercice de leur culte aucune difficulté.

4° Le commissaire près l'administration étoit présent ; il ne

(1) Toutes les pièces qui suivent (sauf les nos VIII, IX, X et XI qui proviennent des Papiers de Lamy, de ma collection) m'ont été obligeamment communiquées par l'entremise de M. H. Omont ; elles font partie des Papiers de Grégoire.

Digitized by Google

demanda rien de plus ; déjà il avoit promis au citoyen Mailhe, ministre à Louviers, que la cérémonie connue sous le nom de *sacre d'un évêque*, n'éprouveroit aucune difficulté ; on se prépara donc paisiblement à la fête.

5° Le 19, un citoyen honnête de Louviers, ex-conventionnel, parut au milieu de nous et dit que l'arrivée subite et inattendue du commissaire du département de l'Eure (1), qui avoit pris quelques mesures, qui avoit compulsé le registre municipal, qui avoit dressé son procès-verbal de la *non déclaration* faite par les ministres dudit culte et de la *non transcription* de la dite *déclaration* sur le registre, empêchoit que la cérémonie eut lieu.

6° Le citoyen Lefessier accompagné du citoyen Dubus, ex-conventionnel, et Le Roy, d'Evreux, fut, au nom des ministres, à la municipalité et la pria de consigner ladite déclaration sur le registre, sauf par les administrateurs à la faire afficher sur le champ dans le lieu réclamé pour le culte ; il étoit alors 9 h. 1/4 du matin.

7° Cette députation réclama la *liberté des cultes*, la *transcription* des serments prescrits et l'affiche; elle ne put rien obtenir ; et même le président de l'administration menaça les ministres s'ils exerçoient ce jour-là leur culte pour cette cérémonie, qu'ils déploieroient *la force armée*.

Enfin, le citoyen Lefessier étant de retour dit à ses collègues qu'il étoit inutile d'attendre ; que la municipalité, faisant tous les refus susdits, s'opposoit à la cérémonie; les ministres susdits engagèrent donc le citoyen Mailhe, ministre à Louviers, d'annoncer au peuple, qui attendoit depuis plus de 3 heures la cérémonie, et qui murmuroit des entraves qu'on y avoit injustement mis, que cette cérémonie étoit différée à huit jours.

Le peuple et les ministres, dociles aux ordres injustes de l'administration, se sont retirés tranquilement par respect pour la loy et par amour de l'ordre public.

Les ministres, offensés dans leur culte et dans leur personne, demandèrent la copie du procès-verbal dressé le matin ; on la leur

(1) C'était François Rever, ancien curé de Conteville. Il démissionna en septembre 1799, et fut remplacé par Thomas Lindet, l'ancien évêque constitutionnel de l'Eure. Voir A. Fresnel, *Notice sur Fr. Rever*, Paris. 1830, in-8 de 48 pages, avec portrait.

Digitized by Google

refusa ; ils réclament aujourd'huy justice de l'atteinte portée à la liberté des cultes et aux droits de l'homme et du citoyen par un pouvoir tyrannique et arbitraire.

Fait le 28 messidor, an 7e de la république françoise, une et indivisible.

(Signé) C. R. Lamy ministre cath. à Evreux,
Des Bois ex-législateur.

## II. Lettre de C. Lamy a Grégoire

à Saint-Clair d'Arcey, près Bernay, 6 thermidor an 7e, 24 juillet 1799 de Jésus-Christ.

Révérendissime père,

Je suis arrivé icy si las et si mal à mon aise, que depuis huit jours ou environ, je suis incapable d'aucun travail. Je profite cependant d'un moment de répit pour vous écrire, m'informer de votre santé et vous remercier de tout mon cœur des bontés dont vous m'avez honoré et des services importants que vous m'avez rendus personnellement et à toute l'église d'Evreux. J'aime à croire que le citoyen Bû, auprès du citoyen Bourg, dont on publie icy la démission pour passer au secrétariat du directoire, aura achevé l'ouvrage qu'il avoit commencé avec tant de succès ; je me flatte que le dernier aura récrit au citoyen commissaire près le département de l'Eure. Je crois cette affaire finie. Si contre mon espoir elle n'étoit pas encore terminée, si des raisons ou des conjectures inespérées avoient entravé votre marche, j'ose espérer que vous ne vous rallentiriez pas en si beau chemin, et que vous parviendriez au but, que vous vous êtes proposé, le plus heureusement. Je vous en prie de tout mon cœur. Je vais travailler en silence dans ma paisible solitude, et dès que j'aurai mis la dernière main à mon petit ouvrage, (1) j'aurai soin de vous l'adresser et à M. d'Amiens affin de recevoir de vous le degré de perfection ou d'impression, dont il doit être revêtu pour paraître au grand jour. Ce sera sous de si heureux auspices et après un mûr examen qu'il osera se produire. Vous ajouterez encore ce service à tant d'autres ; ce sera un nouveau titre pour ma reconnoissance et un

(1) Il s'agit de son mandement de prise de possession.



Digitized by Google

nouveau motif pour moi de vous témoigner mon respectueux dévouement. Oserai-je vous prier de me rappeler au souvenir de votre respectable mère. L'accueil honnête qu'elle m'a fait est encore présent à mon esprit, et les soins obligeans qu'elle a pris avec vous pour nous délivrer de tant d'inquiétudes ne s'effaceront point de mon cœur. Conservez-moi, je vous prie, une petite part dans votre amitié; je n'oublierai rien pour la fomenter de jour en jour. Je vousouvrirai mon cœur; je vous ferai part de mes peines: je vous demanderai vos conseils, et je me ferai, dans les occasions les plus critiques où je pourrois me trouver, un devoir de suivre la marche que vous prendrez soin de m'ouvrir.

J'ai l'honneur d'être respectueusement, en Notre-Seigneur Jésus-Christ mon Révérendissime Père,

C. R. Lamy, Evêque d'Evreux.

Au citoyen Grégoire Evêque de Blois, rue Saint Guillaume à Paris.

### III. Lettre de C. Lamy a Grégoire

A Fontaine Béranger (1), le 8 Brumaire an 8e [30 octobre 1799].

Mon Révérendissime collègue,

Je finis aujourd'huy mes courses apostoliques; je prends ma route à Louviers et je me rends à Evreux. Je ferai l'office solennel de la Toussaint à Saint-Clair d'Arcey.

Depuis mon installation en l'église cathédrale, j'ai visité les communes villes et rurales les plus populeuses de la moitié du diocèse. J'ai eu la consolation de voir le peuple reprendre l'exercice de la Religion avec le plus grand zèle. C'étoit un beau spectacle que de voir les bons catholiques recevoir leur évêque avec autant d'étonnement que de respect. On ne s'imaginoit pas qu'il pût y avoir un Evêque dans le diocèse. Je les ai rassurés; je les ai consolés; avec quelle sainte activité ils entendoient la parole de Dieu! Plus d'une fois, j'ai vu des larmes de joie, des larmes de douleur couler de leurs yeux! Je n'avois pas cru, et, depuis l'espiéglerie du cy-devant chapitre (2), je n'avois pas pré-

(1) Fontaine-Bellenger, canton de Gaillon (Eure).

(2) Voir année 1917, page 411 et note 4.

Digitized by Google

sumé qu'il y eut tant de plaisir de parcourir mon diocèse; heureuse surprise! J'ai parlé, j'ai administré le sacrement de confirmation; les dissidens ont semé des bruits sur l'illégitimité de mon ministère, sur l'invalidité de ma mission. Quelquefois j'ai réfuté, quelquefois j'ai gardé le silence; toujours en voiant, en entendant son pasteur, le peuple s'est réjoui et a condamné la malignité des dissidens, et a eu horreur de la malignité de leurs mensonges et de leur calomnie. Toute la ville d'Evreux a blâmé la conduite tout à la fois incivile et irreligieuse des ex-chanoines.

Après la fête de la Toussaint, je reprendrai la suite de mes travaux, et avant l'hyver je visiterai le cy devant district de Ponteau Demer; il n'en restera plus que deux pour le printemps prochain. Dieu veuille m'accorder un aussy heureux succès que dans les trois premiers districts; Dieu veuille bénir les progrès comme les prémices de mon apostolat.

Mon cher et Révérendissime Collègue, pourrai-je vous demander un service important pour l'un des curés de mon diocèse. Pierre André Martin Mazurier, curé de Fontaine Bérenger, canton de Gaillon, district de Louviers, est réquisitionnaire; il n'a jamais été requis; il n'a jamais servi pour la défense de la République: il est aujourd'huy pressé de partir; il n'a point fait la visite du juri; il n'a osé s'y présenter; il tâchera d'avoir un certificat d'un officier de santé. Deux frères sont morts à la deffense de la patrie; il n'est pas de très bonne santé! Je vous prie de prendre ce curé sous votre protection et de lui obtenir une exemption de service militaire. Faites moi l'honneur de m'écrire à cet égard et de me demander les pièces qui vous seront nécessaires, si nous pouvons les obtenir.

J'ai l'honneur de vous réitérer les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon cher et Révérendissime et collègue en N.-S J.-C. C. R. Lamy, Evêque d'Evreux.

### IV. Lettre de C. Lamy a Grégoire

Evreux, 8 mars 1801, 17 Vent. an 9.

Cher et Révérendissime collègue,

Vous recevrez par M. le Roy, citoyen domicilié à Versailles, quelques exemplaires d'un *Mandement sur la paix*. Je vous l'offre très volontiers, et je désire, je vous en fais l'aveu, qu'il mérite que vous y jettiez un coup-d'œil dans les moments de votre loisir; et

Digitized by Google

quel loisir ! les séances du corps législatif, celles de l'Institut, tant d'autres détails d'examen, de discussion ou de correspondances; ce seroient de grandes occupations pour bien d'autres ; c'est un délassement pour vous, et c'est ainsi que vous passerez toute votre vie. Des affaires continuelles ; des services obligeans, l'Église surtout réclame vos soins ; elle en a plus besoin que jamais ; il me semble que la pacification ne doit pas être éloignée ; mais quelles en seront les conditions ? Le clergé constitutionnel sera-t-il reconnu et salarié par le gouvernement ; l'ancien clergé sera-t-il amalgamé avec le nouveau ? N. S. p. a-t-il enfin accédé aux désirs du 1er consul ? Le concordat nouveau va-t-il bientôt paraître ? Autant de questions qui intéressent la religion, l'Eglise et le clergé. Daignez m'en dire un mot ; ah ! combien vous me feriez plaisir ! Si vous ne pouvez encor entrer dans aucun détail, du moins, récrivez-moi, je vous en prie ; j'ai besoin de votre consolation. Votre épître, vu vos grandes occupations, fut-elle laconique, ce sera toujours beaucoup pour moi. Vous avez eu 40 suffrages pour le sénat conservateur ; si la mienne vous eut été utile, vous en auriez eu 41. Je vous embrasse de tout mon cœur. J'ai écrit à Mr d'Amiens, il vous donnera des détails sur mon état icy. Je n'ose vous écrire plus souvent ; si vous me le permettez, je vous écrirai tous les mois. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je vous renouvelle avec le plus grand plaisir les sentiments du dévouement sincère et respectueux avec lesquels je ne cesserai d'être, cher et Révérendissime collègue

† C. R. Lamy, Evêque d'Evreux.

Daignez, je vous en supplie, me rappeler au souvenir de mes chers collègues et leur présenter mon respect.

Au citoyen Grégoire, Evêque de Blois, législateur, Rue Saint Guillaume à Paris.

### V. Lettre de C. Lamy aux Evêques réunis a Paris

Pont de l'Arche près Louviers, 26 floréal an 9.
[16 mai 1801].

Très chers et Révérendissimes collègues,

J'ai reçu votre dernière lettre en date du 7 mai dernier. Je désire la tenue du concile et je me ferai un devoir d'y porter le foible tribut de mon travail.

Digitized by Google

J'accepte celui que vous m'avez offert : *Cérémonial* ; *régime primatial.*

Je suis moins que tout autre propre à traiter cette matière ; mais je n'oublierai rien pour me procurer les conseils et les sources où je pourrai puiser, et ainsi répondre à l'honneur de votre confiance (1).

Je réponds tard à la lettre d'invitation ; je suis en course. Je vais me rendre à Louviers, où j'attends la réponse de Mr Grégoire à celle que je viens de lui écrire pour l'informer du Mémoire que j'ai, le même jour, adressé au ministre de la police générale, dans laquelle je lui demande la même justice qu'il vient d'accorder à M. l'Evêque de Troyes. (2) Mes raisons ne sont pas les mêmes, mais elles ne sont ni moins fortes ni moins pressantes. Je prie instamment M. Grégoire de suivre cette affaire qui intéresse icy la religion, et qui ne servira pas peu à éteindre un party qui devient dangereux de jour en jour.

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur,

† C. R. Lamy Ev. d'Evreux.

Je prie M. Desbois, Ev. d'Amiens, d'envoier les Annales, à commencer du 1er vendémiaire an 9 au citoyen Lepiney, curé de Saint Jean d'Elbeuf ; il lui fera tenir le montant par les négocians d'Elbeuf à Paris.

Au citoyen Directeur de la Librairie-imprimerie chrétienne, rue Saint Jacques, vis à vis celle du Plâtre, à Paris.

### VI. Lettre de C. Lamy a Grégoire

Pont de l'arche près Louviers, 16 mai 1801.

Très cher et Révérendissime collègue,

Déjà 8 jours sont écoulés depuis que j'ai envoié un mémoire détaillé des griefs que j'ai à reprocher aux ex-chanoines d'Evreux, qui n'ont oublié aucunes vexations pour m'ennuyer, me persécuter depuis 7 mois, et aussi venir à bout de me chasser, s'ils le peuvent, de l'église cathédrale.

---

(1) Le concile national ne décida rien au sujet du *régime primatial.*

(2) Sur cette affaire, voir P. Pisani. *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, pages 68 et 69.

Digitized by Google

Mon sort est véritablement désolant et ma position très fâcheuse. La municipalité est composée de deux ex nobles, (1) et ces sortes de gens ne peuvent pas suivre d'autre opinion que celle des cy devant chanoines ; ils ne peuvent embrasser d'autre cause que la leur; tout est pour eux, rien pour moi. Le préfet, ex noble aussi (2), a eu l'air, soit dit entre nous, de prendre ma défense, et c'étoit pour mieux laisser à nos ennemis le moyen de nuire; je suis fondé à le penser. Cependant, comme il est bon d'avoir quelqu'un à soy, je l'ai beaucoup ménagé, et même dans mon mémoire, rien n'y est articulé contre lui. Je vous ai dit, dans ma dernière en date du 7 may, que je l'ai envoyé au ministre de la police générale. Je lui demande la même justice que l'évêque de Troyes; mes raisons ne sont pas les mêmes; mais elles ne sont ni moins fortes ni moins justes que les siennes. Je n'ai reçu aucune réponse. Je vous prie, mon cher collègue, de suivre cette affaire qui intéresse beaucoup la religion, qui contribuera beaucoup à l'ordre public, et qui ne servira pas peu à éteindre un party qui est soumis aux lois, et qui se sert sourdement de sa soumission pour combattre le nouvel ordre de choses, et rappelle l'ancien, s'il est possible.

Je vous recommande cette affaire, mon cher et zélé collègue, et vous prie instamment de me faire une réponse.

Dans trois jours, je serai à Louviers; c'est là que j'attendrai la réponse du ministre et la vôtre. Si par hazard le ministre avoit écrit au préfet de l'Eure pour lui donner des ordres relatifs à me mettre en possession exclusive de l'église d'Evreux, je vous prie de lui dire que rien ne m'a été notifié. J'ai chargé à Louviers, chez M. Maille, curé (3), un courrier exprès pour m'apporter les dépêches ; il n'en est point arrivé.

---

(1) Dureau de la Buffardière était maire d'Evreux depuis le 27 septembre 1800.

(2) Charles Masson Saint-Amand, né à Paris, le 7 décembre 1759; préfet de l'Eure du 10 mars 1800 au 29 juillet 1805.

(3) « Maille (Emile-Marin), à Louviers ; 60 ans ; le second des deux curés de la ville avant la Révolution ; a fait la soumission. [Rétracté entre les mains de M. Le Bailly ; du parti constitutionnel, archiprêtre de Lamy, évêque constitutionnel ; mauvaise tête. 1re enquête ecclésiastique.] [Rétracté le 4 avril 1795, relevé par M. le Bailly ; ayant depuis

Digitized by Google

Je vous embrasse de tout mon cœur, Révérendissime collègue, et je suis avec le plus sincère dévouement.

† C. R. Lamy, Evêque d'Evreux.

Au citoyen Grégoire, évêque de Blois. à la librairie-imprimerie chrétienne, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre, à Paris.

### VII. Lettre des vicaires généraux de Lamy a Grégoire

Evreux, 14 prairial an 9e.
[3 juin 1801].

Révérendissime évêque,

Aiant été élus, il y a bientôt un an, par le Révérendissime Evêque d'Evreux pour composer et son clergé et son conseil, nous n'avons pu encore nous fixer auprès de lui en cette ville. Les tracasseries en tout genre qui lui ont été suscitées par les ex-chanoines qui étoient avant lui en possession de l'église cathédrale, nous ont donné lieu de douter que notre évêque pût tenir longtemps dans cette ville. C'est pourquoi nous sommes restés chacun dans notre résidence. Pressés aujourd'hui par notre digne évêque de nous rendre enfin auprès de lui pour faire les fonctions auxquelles il nous a destinés, et que nous avons acceptées, nous prenons le parti de présenter au citoyen ministre de la police générale une pétition dans laquelle nous lui exposons que le citoyen évêque d'Evreux et son clergé ne jouissent point dans la cathédrale d'une liberté assez étendue, et quant aux heures convenables pour faire utilement l'office paroissial, et quant à l'usage des autels et ornemens qui doivent être communs entr'eux et les ex-chanoines. Nous vous supplions, Révérendissime évêque, de nous honorer de votre protection auprès du citoyen ministre et d'appuyer notre juste réclamation.

Vous voudrez bien prendre lecture de cette pétition que nous

---

lu publiquement une lettre pastorale de l'évêque intrus ; prêchant contre les non assermentés et les non soumissionnaires ; couvert de tous les crimes révolutionnaires. 2e enq. eccl.] E. Sevestre. *L'enquête gouvernementale, etc. Revue catholique de Normandie*, 15 nov. 1911. — Après le Concordat, Maille fut nommé curé de la Forêt-du-Parc, diocèse d'Evreux.

Digitized by Google

soumettons à votre examen. Si vous la jugez digne d'être présentée en sa forme, nous vous prions de la cacheter.

Salut et profond respect.

Lenguerren (1), vicaire épiscopal et promoteur ; Legendre (2), vicaire général ; Auvinon (3), vicaire du révérendissime Evêque.

M. l'Evêque d'Evreux est maintenant chez M. le curé de Louviers, où il doit passer encore quelques jours, pour se rétablir de la grave maladie qu'il a essuïée au Pont-de-l'Arche.

(Note de Grégoire) J'ai remis tout à la police ; j'ai déjà écrit au cit. évêque d'Evreux qu'il ne seroit pas évincé de sa cathédrale, nous tâcherons d'obtenir quelque chose de plus.

### VIII. Lettre de C. Lamy a sa nièce

A Paris, 17 novembre 1808. Rue Galande n° 35.

Ma nièce (4),

J'avais été à Saint-Clair l'an passé pour voir ma famille, mes amis, et passer chez moi quelques mois agréablement. Je n'ai jamais fait de voiage qui m'ait été plus désagréable, sous bien des rapports. Je m'étois figuré, dans ma nièce Félicité, une fille d'une humeur douce, humble, soumise à sa mère et à sa famille dans tout ce qui pouvoit contribuer à son établissement et à son

---

(1) « Claude Lenguerren, à Breteuil ; 64 ans ; ancien curé de Villez-sous-Damville, et doyen rural ; il a conservé pendant la Révolution l'estime dont il jouissait auparavant ; il est considéré dans la ville de Breteuil ». E. Sevestre. *L'enquête gouvernementale, etc. Revue cath. de Norm.*, 15 mars 1913.

(2) « Legendre (Pierre-Toussaint), à Evreux ; 50 ans ; vicaire épiscopal ; des mœurs ; pauvre de talent ; moins estimé que les anciens chanoines et chapelains. » E. Sevestre. *L'enquête gouvernementale, etc. Revue cath. de Norm.*, 15 septembre 1912.

(3) La lecture de ce nom est douteuse.

(4) Félicité-Rosalie Lamy, née à Bernay le 24 juillet 1787, de Nicolas-François Lamy, bourgeois de Bernay, décédé en la même ville, le 24 ventôse an 10, et de Marie-Madeleine Duprey ; domiciliée avec MM. Lamy, ses oncles ; épousa à Saint-Clair, le 7 avril 1813, Pierre Pilon, fabricant de toile, demeurant au hameau de la Pillette, à Bernay. (Papiers de Charles Lamy.)

Digitized by Google

bonheur. J'avais eu la bonnehommie de croire qu'une partie de notre bonheur dépendoit du sien, et que jamais elle ne donneroit sa parole sans, au préalable, nous avoir consultés. Je me suis trompé ; j'en ai beaucoup souffert, tu as dû t'en appercevoir. Si cela est entièrement passé, je m'en réjouis. Crois-moi, crois-en ton oncle, crois-en ta maman, et à cet égard tu prendras toujours le meilleur party. Si tes sentimens sont conformes aux nôtres, jamais tu n'auras lieu de t'en repentir. Si au contraire, tu prends quelquefois un party sans nous consulter, ou sans obtenir notre consentement, tu ne seras pas heureuse, et devant Dieu tu regretteras l'état où tu pourras te trouver. Tu n'as pas de meilleurs amis au monde que ta maman, ton oncle et moi. Je te laisse cette pensée à réfléchir. La suite fera voir si tu es fachée de nous avoir fait de la peine. Il ne tient qu'à toi d'être parfaitement contente ; ton bonheur en bien des choses dépend de nous, tu ne peux pas l'ignorer, et tu sçais ce que nous pensons pour toi ; ton bonheur est donc dans tes mains, etc...

Je suis arrivé ici le lundy 7 du courant. Le neuf, j'ai couché dans la maison de madame Robert, comme à l'ordinaire ; cependant je n'occupe pas le même appartement ; je suis dans un autre. Au premier de janvier, ou huit jours après, j'y rentrerai, du moins je l'espère. Ma malle n'est peut-être pas encore à la messagerie ; je te prie donc de voir M. Frémy et de le prier de la porter chez Mme Bliard, le mercredy ou jeudy de la semaine prochaine ; j'en ai besoin, et un besoin pressant. L'adresse sur une ou deux cartes clouées sera...

A Monsieur Lamy, Evêque démissionnaire
chez Mme Robert ruë Galande n° 35, à Paris.

J'ai porté à M. Doublet, Md de toiles, rue des Bourdonnais n° 19, une somme de 405 l. tournois, que mon frère ou toi-même iras recevoir samedy prochain 19 du courant. J'ai écrit à mon frère par la poste ; il y aura 5 l. pour toi.

Je ne serai pas long à envoyer une autre somme de 400 l. que je dois à mon frère, et dont je n'ai pas encore reçu le montant. Tu feras part de tout cela à mon frère et à ma sœur ; il ne doit y avoir rien de secret pour eux, parce que tout ce qui peut contribuer à ton bonheur ne peut que leur faire grand plaisir.

Je te prie d'aller toi-même faire livrer le restant des pommes.

Digitized by Google

M. Véron m'en doit 330 boisseaux, trois cens payables à 12 sols, et M. Frémy, 212 boisseaux, 200 payables seulement et à 12 sols pareillement ; et enfin Mme Bellenger 212 boisseaux, 200 aussy payables à 10 sols seulement. Enfin Paul Poisson m'en doit 30 boisseaux pour la pipe que je lui ai venduë ; mets ordre à tout cela.

Mes complimens à nos amis. Je t'embrasse avec amitié, mon frère et ma sœur pareillement. Ces dames et M. Borda vous font leurs complimens.

A Mademoiselle Lamy chez madame sa mère et monsieur son oncle à Saint Clair d'Arcey, département de l'Eure, par Bernay.

### IX. Lettre de C. Lamy a sa nièce

A Saint-Clair d'Arcey, 20 février.

Ma nièce,

Tu as fait un heureux voyage ; tant mieux ; vous vous portez tous bien ; à la bonne heure. Ta sœur t'a invité de rester jusqu'à lundy ; nous y consentons volontiers. J'aime qu'une sœur ne refuse pas sa sœur. J'appelle ces procédés une bonne amitié. Tu ne donne pas des détails que nous désirions. Puissent ton frère et ta sœur être bien heureux ! mais sans nuire à personne. Lundy, tu prendras la voiture ; lundy j'enverrai le soir, avant l'arrivée de la voiture, le père Poisson, affin qu'il te mène un cheval et qu'il te ramène ici. Ta maman, ton oncle qui est enrhumé, se portent assez bien. Nous vous embrassons tous trois, et les petits, et nous sommes comme à l'ordinaire, avec amitié.

Vos oncles, † C. R. Lamy, ancien Evêque d'Evreux. — A mademoiselle Lamy, de présent chez M. Filleul négociant, quay des Meules n° 2, faubourg de Saint-Séver, à Rouen.

### X. Lettre de C. Lamy a sa nièce

Paris, 7 novembre 1809, maison de M. Varin, ruë Saint-Séverin, n° 8.

Ma nièce,

Je reçois avec un véritable plaisir le compliment que tu me fais sur ma fête. Il est arrivé le jour même ; il a parfaitement

Digitized by Google

coïncidé avec celui de la maison Varin qui est venüe me saluer. Mr Varin m'a offert un livre pour bouquet ; c'est la vie de Jésus-Christ en deux vol. in-12, relié en maroquin, doré sur tranche. Cette attention de sa part et de la tienne répond très bien à l'amitié que j'ai pour toy, et à celle que j'ai pour ces bonnes et honnêtes gens. Ils ont tant de religion, tant de foy, tant d'assiduité aux offices de l'église, aux lectures de piété, au choix de bonnes compagnies, que je ne puis pas te proposer de meilleur modèle. La jeune demoiselle âgée de viron 15 à 16 ans, est si appliquée à tous ses devoirs ! Je te souhaite pour époux un jeune homme qui soit dans les mêmes principes. Quant à toy personnellement, je ne doute pas que tu ne persévères dans l'amour de Dieu et de ta religion ; c'est ce que je demande au Saint-Sacrifice, toutes les fois que j'ai le bonheur de dire la messe. Je n'oublie jamais ma famille de Saint-Clair et de Rouën. Fais part à ma nièce l'aînée de mes sentimens d'amitié pour elle et pour ses enfans. J'ai reçu une lettre aussy samedy de son mari qui se porte bien. Fais aussy mes amitiés très tendres à ta bonne maman et à mon frère. Dis-leur que je suis toujours auprès d'eux, et que l'éloignement n'empêche pas mon sincère attachement.

Je suis avec amitié ton oncle.

† C. R. Lamy, ancien évêque d'Evreux.

XI. Lettre de C. Lamy a sa nièce.

Paris, 4 janvier 1810.

Ma nièce,

Je reçois avec satisfaction les vœux que tu fais pour ma santé et mon bonheur à l'occasion de la nouvelle année. Je t'assure que je ne dis jamais la sainte Messe sans demander à Dieu les grâces dont tu as besoin pour vivre et te conduire dans le monde, en un mot, tout ce qui peut t'être utile et nécessaire. Je mets au premier rang les grâces du salut, et par conséquent de résister aux occasions, et de te conduire en tout avec prudence et avec honneur ; ensuite ta santé, ton établissement avec un jeune homme craignant Dieu, et qui ait de la religion, de la douceur, de la bonté.

Je ne suis pas moins sensible aux souhaits que veulent bien

Digitized by Google

faire pour moi mon frère et ma sœur; tu leur diras que je les en remercie de tout mon cœur. Comme dans la religion tous les biens spirituels sont communs, et que tous les vrais chrétiens doivent vivre dans une sainte communion, j'offre aussy à Dieu mes prières pour eux comme pour moi; et c'est là le premier devoir de la charité chrétienne auquel je me fais un devoir d'être toujours fidèle. Je les embrasse, ainsi que toi, de tout mon cœur.

Je ne suis pas d'avis de vendre la pipe de cidre à Mme et M. Deslandes; s'ils veulent un tonneau, ils l'achèteront de mon frère aux conditions que je lui marquerai dans la lettre que je vous enverrai pour vous tous par M. Doublet, mercredy ou jeudy de la semaine prochaine. Je l'ai vu lundy dernier et je l'ai prévenu des commissions que je veux lui donner. Je désire d'être en mesure; je ne sçai si je le pourrai.

Provisoirement, je puis te dire, ma nièce, que ce n'est pas le tems de vendre mes cidres. D'abord, les apparences, quelque belles qu'elles soient, m'ont trompé plus de la moitié des années que j'ai passées à Saint-Clair. Je compte vingt-quatre ans, et il n'y en a pas eu plus de huit ou neuf de bonnes; les autres années, c'était un quart, un tiers, et presque jamais une moitié, quand elle n'était pas bonne. 2° Les saisons sont changées. 3° La lune rousse, c'est-à-dire les roux-vents, brûlent et détruisent totalement les plus belles apparences. Et quand cela n'arriverait pas, ce n'est qu'au mois de juin qu'ou ouvre les caves, qu'on offre les cidres, parce qu'alors les laboureurs, jusqu'au mois de janvier et de mars suivant, tiennent les prix des cidres tant qu'ils peuvent, et qu'ils ne le diminuent, quand l'année est bonne, que quand enfin ils ne peuvent pas faire autrement; et dans le mois de juin ou à la Saint-Jean, quand les fleurs sont assurées et que de très petites pommes sont aux arbres, ils ne diminuent presque pas le prix courant, et, s'ils le font, c'est l'année première. Nous sommes à la deuxième depuis la récolte; les caves sont garnies, mais moins pleines; il est donc prudent de différer. Voilà mon avis. Mais je dirai tout autre chose à mon frère dans la semaine prochaine, et alors il méditera dans sa prudence la conduite qu'il faudra tenir à cet égard. La chose que je lui proposerai en vaudra la peine; je serai bien aise d'en tirer le meilleur party.

Je vous répète que je suis toujours disposé à vous obliger tous,

Digitized by Google

tant que l'état de mes affaires me le permettra. Adieu. Bonne conduite et bonne santé.

† C. R. Lamy, ancien Evêque d'Evreux.

A Mlle Lamy, chez M. Lamy son oncle, curé de Saint-Clair-d'Arcey. par et près Bernay, département de l'Eure.

### XII. Arrêté de Siblot, Représentant du peuple près les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure [7 avril 1794].

Considérant que dans tous les temps les prêtres ont été le fléau de la société ; que dans toutes les parties du globe on trouve les lieux de leur domination souillés de leurs crimes et teints du sang des hommes ;

Considérant que les ravages effroyables dont la malheureuse Vendée a été le théâtre sont leur ouvrage ; qu'ils ont renouvellé dans cette triste contrée toutes les atrocités qui se sont commises dans l'ancien et le nouveau monde ;

Considérant que les prêtres qui n'ont point abdiqué leurs fonctions en déposant leurs lettres de prêtrise, sont réfractaires à la loi générale ; que leur résistance n'a d'autre but, en perpétuant par leur hypocrisie l'erreur des bons habitans des campagnes, que de provoquer des rassemblements, exciter des troubles, et de replonger les Français dans le joug de la tyrannie ;

Considérant qu'ils sont les ennemis naturels de la République ; qu'ils sont à la tête de toutes les intrigues et de tous les complots qui se trament contre la liberté ;

Considérant enfin qu'user plus longtemps d'indulgence à leur égard ce seroit compromettre dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure les succès du gouvernement révolutionnaire et la sûreté publique, arrête provisoirement ce qui suit :

Art. 1. Les prêtres, qui n'ont pas encore abdiqué leurs fonctions en remettant leurs lettres de prêtrise, sont requis de se rendre dans le délai de vingt-quatre heures au chef-lieu de leur district respectif.

2. Ils se présenteront sur-le-champ devant la municipalité pour y déclarer leurs noms, leur âge et le nom de la commune qu'ils habitoient.

Digitized by Google

3. Ils se rendront dans la maison de sûreté qui sera préparée sans retard, à la diligence de l'agent national, près chaque district, pour les recevoir.

4. Les prêtres qui, ayant abdiqué leurs fonctions, ont de nouveau cherché à tromper ou séduire le peuple, seront sur le champ mis en état d'arrestation dans la maison d'arrêt du chef-lieu du district.

5. Les prêtres qui ne se conformeront point, dans le délai prescrit, au présent arrêté, seront déclarés rebelles à la loi et poursuivis comme agens et complices des ennemis de la liberté.

6. Tous individus de l'un et de l'autre sexe qui s'opposeront à l'exécution du présent arrêté, seront réputés suspects et traités comme tels.

7. Tout citoyen qui auroit recélé chez lui un ou plusieurs prêtres réfractaires au présent arrêté, sera pareillement déclaré suspect.

8. Ceux qui auroient connoissance de pareils recèlements seront tenus d'en faire sur le champ la déclaration au comité de surveillance ou à la municipalité de leur commune, et d'en donner sur le champ le signalement, sous les peines portées aux précédens articles.

9. Quiconque refuseroit main-forte à un citoyen qui voudroit arrêter ou conduire, devant les autorités constituées, les prêtres perturbateurs désignés dans le présent arrêté, sera également déclaré suspect.

10. Tout prêtre résidant dans une commune quelconque de la Seine-Inférieure ou de l'Eure, demeure dès ce moment responsable des troubles qui pourroient s'y manifester pour cause de culte et d'opinions religieuses, et sous tout autre prétexte que ce soit.

11. Les municipalités et comités de surveillance des communes où des manifestations, des émeutes ou des troubles, quelqu'en soit le prétexte, en demeurent responsables s'ils ne prouvent qu'ils ont pris toutes les précautions et employé tous les moyens que les lois mettent en leur pouvoir pour en étouffer les germes et les causes.

12. Les agens nationaux et les administrateurs de district des départemens de la Seine-Inférieure sont tenus, sous leur responsabilité, d'employer tous les moyens que la loi met en leur pou-

Digitized by Google

voir pour la prompte et entière exécution du présent arrêté, qu'ils feront imprimer, publier et afficher dans les communes de chacun leur ressort.

Fait à Evreux, le 18 germinal, deuxième année de la République une et indivisible.

(Signé) : Siblot.

XIII. Lettre de Demarest, ci-devant curé de Rougemontier (1), a Grégoire, sur la remise forcée de ses lettres de prêtrise

[23 juin 1795].

5 messidor, l'an 3e de la République française.

Citoien,

L'intérest que vous avez pris au rétablissement du culte catholique, les succès que vous avez obtenus, votre lettre pastorale qui a frappé tous les ennemis de la religion, tout me fait espérer que vous ne refuserés pas un avis nécessaire à un ancien ministre du culte rappellé pour l'exercice de ses fonctions, et qui, avant de les reprendre, voudroit écarter les reproches qu'on lui pourroit faire.

Un arrêté vexatoire du citoien Siblot, rendu l'année dernière dans le département de l'Eure, dont le préliminaire seul était capable d'exciter toute l'indignation publique contre les prêtres par le portrait hideux qu'il en faisait, répandit subitement la terreur, au point que tous mes confrères et moi ne vîmes d'autre moien d'échapper aux menaces qu'en renonçant à nos fonctions et remettant nos lettres de prêtrise, ce qui ne nous préserva pas d'une détention de six semaines.

Je sçais bien que, de droit naturel, tout ce qui a été extorqué par la terreur, la violence et les menaces est absolument nul, et qu'il faut un consentement suffisamment libre pour produire un engagement. Cependant, comme nous marchons entre deux

(1) « Demarest (François-Nicolas), à Rougemontiers; 58 ans; constitutionnel, ancien curé du lieu; homme de grand mérite, au-dessus de tout éloge ; respecté de tout le monde, très attaché à son local. » E. Sevestre, *L'enquête gouvernementale. Revue cathol. de Norm.*, 15 mai 1911.

Digitized by Google

écueils et que nous avons deux partis à combattre, il s'agiroit de se soustraire à la malveillance qui sçait mettre tout à profit et qui ne manquera pas de se réveiller en nous voiant reprendre des fonctions auxquelles nous avons renoncé. Je demande quel parti je pourrois prendre pour remédier à cet inconvénient; s'il ne seroit pas possible de protester contre l'acte que nous avons signé; si la municipalité du lieu pourroit recevoir cette protestation, ou s'il seroit à propos de la faire la première fois que le peuple s'assemblera dans l'église, ou de vive voix dans la maison commune. J'avois eu le projet, en faisant la déclaration de ma soumission aux lois, de faire insérer que je regardois comme non avenu l'acte de ma renonciation; je ne l'ai point fait; l'habitude de craindre fait craindre encore.

Puisque votre voix s'est fait entendre jusque dans nos cantons, j'espère que vous voudrez bien y faire parvenir un conseil relatif à ma demande et à la conduite que je dois tenir. Ce sera un service dont je conserverai la plus vive et la plus parfaite reconnaissance.

Salut et fraternité

Demarest, cy devant curé de Rougemontier, par Bourg-Achard.

### XIV. Lettre de Ricquier, prêtre a Evreux, (1) a Grégoire [21 octobre 1795].

Evreux 21 octobre, 29 vendémiaire 4e an.

Citoyen Evêque,

J'ai communiqué à plusieurs ecclésiastiques votre lettre en date du 14 août dernier par laquelle vous m'exhortiez à persévérer dans l'exercice de mes fonctions. Elle a produit sur eux, comme sur moi, son effet, et ils m'invitent aujourd'hui à m'adresser à

(1) « Riquier (Pierre); à Saint-Just; 40 ans; ancien oratorien, devenu curé constitutionnel; ami sage et éclairé du gouvernement; il mériterait plutôt la considération dans une grande commune par sa douceur, sa bienfaisance et son zèle pour les fonctions de son état. » E. Sevestre, *L'Enquête gouvernementale, etc. Revue cath. de Norm.*, 15 mars 1913. — En 1795, Ricquier n'était pas encore curé de Saint-Just, et résidait à Evreux. Il fit partie du Presbytère de 1797.

Digitized by Google

vous de nouveau pour vous prier de leur rendre un service important, dans cette circonstance surtout où ils sont de recouvrer la confiance des fidèles, par le refus que des ecclésiastiques insermentés font de se soumettre à la nouvelle déclaration. Ce service consisterait à leur faire remettre leurs lettres de prêtrise déposées au Comité d'Instruction publique ; un d'eux a déjà obtenu cette remise, et ils espèrent obtenir la même justice. A cet effet, je suis chargé de leur part de vous supplier de vouloir bien faire la recherche, au Comité, d'un paquet déposé le 26 brumaire 2e année, contenant les lettres de prêtrise des vicaires épiscopaux d'Evreux, savoir : de Thibault, Moyaux, Jourdain, Deschamps, Greuillet, Decamp et Dosières. Je vous serois particulièrement obligé de remettre ce paquet à un ami qui vous portera cette lettre, et qui me l'adressera directement, au désir des réclamans. Par cet acte de complaisance, vous contribuerez beaucoup au bien spirituel dans ce département, et ce motif a sans doute plus de valeur auprès de vous que tout autre. Je compte donc que vous voudrez bien ne pas mettre de délai dans cette affaire, étant si près du 5 brumaire. Je vous salue très humblement, citoyen Evêque.

P. Ricquier prêtre.

XV. Lettre de Ricquier au Directeur des Annales de la Religion

Evreux 13 juin 1796.

Citoyen,

Je vous ai envoié, il y a quelques jours, l'historique très court de ce qui s'est passé dans le diocèse d'Evreux depuis la Révolution. Je serois charmé que vous m'en accusâssiez réception, attendu que je n'avois pas affranchi ma lettre, et que j'y avois seulement inséré de quoi en payer le port.

Je joins ici une lettre qui me paroît assez intéressante pour vous être communiqué. L'auteur, qui s'est quelquefois adressé au citoyen Grégoire, ne désapprouvera pas sans doute l'usage que vous jugerez à propos d'en faire.

Cette lettre offre ce que l'on voit dans toutes les paroisses de l'Eure ; c'est partout la même chose. Je parcourois, la semaine dernière, la plaine du Neubourg, distribuant partout mes *Avis circulaires*, et partout je découvrois les effets de la dûreté et de



Digitized by Google

l'indifférence du riche. Le curé de Tourville, parroisse de onze cents âmes, où j'étois pour mes affaires, étoit à l'extrémité, samedi dernier, environné de parens qui partagent sa misère ; âgé de plus de soixante ans, il voit la mort approcher avec tranquilité et sans regret ; il dit à ceux qui étoient autour de lui : « *Vous ferez enlever le lambris de la maison pour en faire faire ma bière.* » Il alloit un peu mieux quand je partis. Je comptai près de vingt fosses toutes récentes dans son cimetière. C'étoient des personnes mortes de misère, et c'est pourtant un pays riche.

Que n'ai-je le tems, citoyen, de vous tracer le triste état de toutes les paroisses de l'Eure. Mon devoir m'appelle en ce moment à cinq quarts de lieues d'ici ; j'y courre.

Salut et respect, P. Ricquier prêtre.

P. S. M. le curé de Pont-de-l'Arche m'expose que les prêtres de son canton ne sont pas en état d'acheter aucun des ouvrages qui composent mon dépôt ; qu'au reste, il leur fait part de ceux qu'il a.

XVI. Lettre de Ricquier aux Rédacteurs des Annales de la Religion

Evreux le 31 juillet 1797.

Citoyens,

Le presbytêre du diocèse de l'Eure est formé. L'assemblée des ecclésiastiques réunis le 19 de ce mois, pour la nomination d'un député au concile, a saisi cette occasion favorable pour pourvoir enfin au gouvernement de l'Eglise d'Evreux, comme étant veuve. Cette assemblée, dans le choix qu'elle a fait des membres qui composent le conseil diocésain, a cru devoir y comprendre MM. Fresney et Narbonne, anciens chanoines, qui étoient déjà nommés grands vicaires par une partie de ceux qui formoient le chapitre de la cathédrale et reconnus pour tels par un très grand nombre d'ecclésiastiques.

Le dimanche suivant, ces deux messieurs ainsi que ceux qui leur sont associés dans l'exercice du saint ministère à la cathédrale, ont déclaré dans un écrit lu au prône, et signé de chacun d'eux : « qu'ils ne pouvoient admettre la nomination qui avoit été faite de leurs personnes par une assemblée d'ecclésiastiques attachés à la constitution civile du clergé, condamnée par l'Eglise de

Digitized by Google

France ; qu'ils étoient les seuls légitimement revêtus du pouvoir d'administrer le diocèse pendant la vacance du siège ; qu'ils recevroient à bras ouvers les prêtres attachés à la Constitution civile du clergé, dès le moment qu'ils abjureroient leurs erreurs. »

De cette déclaration il suit bien clairement qu'il n'y a point de réunion à espérer sans la rétractation du serment. Puisqu'il en est ainsi, il devient indispensable de traiter cette question. Il s'agit donc de faire le procès à la Constitution civile du clergé. Il le faut. A cet effet, les évêques et les prêtres réunis à Paris en assemblée générale doivent avant toutes choses, après avoir fait leur profession de foi, ouvrir une discussion solennelle sur la constitution civile du clergé. En conséquence, ils rappellent 1° tout ce qui a été dit pour et contre dans l'Assemblée constituante ; 2° les motifs d'opposition de la part de la presqu'universalité des Evêques de France ; 3° les motifs d'acceptation de la part de ceux qui ont prêté le serment; 4° ils mettront en opposition la doctrine des uns et des autres; 5° ils s'assureront de l'authenticité des brefs du Pape dirigés contre la constitution civile du clergé et contre ceux qui l'ont accepté. Enfin ils ne négligeront rien pour que l'opinion puisse se fixer sur un objet d'où dépend la réunion de tous les fidèles.

Veuillez bien consigner ceci dans vos Annales.

P. Ricquier prêtre.

## XVII. Lettre de Moulis (1) a Wandelaincourt, évêque de Langres [16 juillet 1798].

Citoyen Evêque,

Plusieurs circonstances m'ont empêché jusqu'à présent d'achever les deux écrits que je me suis proposé d'envoyer à Paris. Le premier ne partira que lorsqu'il sera sorti des mains de l'impri-

(1) « Moulis (Jean-Baptiste), 70 ans ; ancien curé de Chrétienville (réuni à Harcourt en 1792), instruit, considéré. [Curé assermenté, non rétracté ; membre du concile national. *1re enq. ecclés.* ; traditeur, soumissionnaire, député du prétendu synode constitutionnel. » *2e enq. eccl.*] E. Sevestre, *L'Enquête gouvernementale, etc. Revue cath. de Norm.* 15 septembre 1912. — Moulis fut président du Presbytère nommé en 1797, et fit de l'opposition à Lamy.

Digitized by Google

meur. Le second vous parviendra en manuscrit dans le courant de la semaine prochaine. Je n'accorderai mon estime à l'un et à l'autre que lorsque je saurai que le citoyen Grégoire et vous leur avez fait un accueil favorable.

Le culte public dans ce diocèse s'exerce comme partout ailleurs. Le nombre des prêtres conformistes ou constitutionnels est à peu près égal au nombre des prêtres dissidens. Nous avons encore plus de deux cents prêtres mariés pendant le régime de la terreur, sans compter ceux qui se sont mariés depuis, et qui se marient de jour à autre. Parmi les prêtres mariés, il en est plusieurs qui remplissent des places, ou dans les administrations, ou dans les tribunaux, et ce ne sont pas ceux qui montrent le moins de capacité et le moins de talens.

L'office public se fait dans notre église cathédrale avec toute la décence et la dignité possible; quatre cy devant chanoines et six autres prêtres en sont les ministres. On y prêche et on y catéchise aussi régulièrement que dans les beaux tems de la religion. Tous les dimanches et autres jours de fête, on y voit une affluence de quatre à cinq mille âmes. Le jour de Saint-Pierre, on a fait faire la première communion à plus de deux cens jeunes gens de l'un et l'autre sexe, après les avoir préparés depuis la Toussaint à cette auguste cérémonie. Dans beaucoup d'autres églises du département, le culte s'y exerce avec la même dignité et le même zèle, et le peuple ne met pas en oubli les ministres qui se conduisent selon l'esprit de leur état.

Je ne parle pas encore de la nomination d'un évêque pour ce diocèse ; les avis sont partagés sur le parti à prendre. Les uns pensent qu'il est aussi essentiel à une société chrétienne d'avoir un évêque, qu'il l'est à tout corps politique d'avoir un chef, et que par conséquent on doit procéder à cette élection, nonobstant tous les obstacles.

Les autres disent qu'il ne s'agit pas de faire une nomination quelconque, mais d'en faire une bonne, et la meilleure possible ; qu'un bon évêque est un trésor inappréciable, et un mauvais évêque un malheur public; que dans l'état actuel du diocèse d'Evreux, il seroit fort imprudent de procéder à une élection et ce pour les considérations suivantes : 1° avant de s'occuper du remplacement du citoyen Lindet, il faut s'assurer qu'il a cessé d'exister, ou par mort naturelle, ou par mort civile.

Digitized by Google

Les bruits publics ne suffisent pas, il faut des preuves légales ou canoniques, sans quoi on s'expose à la risée du public, et peut-être à se voir traduire devant le tribunal de la police correctionnelle ; 2° *qui omnibus præest ab omnibus debet eligi ;* or, dans l'état actuel des circonstances, il est impossible, d'une impossibilité morale, que l'élection d'un évêque se fasse par le concours d'un tiers ou même d'un quart des habitants des communes. Les dissidens, au lieu de donner leurs suffrages, ne s'y opposeront-ils pas ? Les prêtres mariés seront-ils exclus ou seront-ils admis aux assemblées avec droit de suffrage et de présidence dans les lieux où ils exercent le culte public ? Voilà des questions qu'il est essentiel d'éclaicir avant de s'embarquer. Je pense qu'il est de la sagesse de temporiser ; il y a lieu d'espérer que les armes de la patience et de la charité ne tarderont pas à rallier les esprits et les cœurs. Du reste, rien ne périclite ; tout va presque aussi bien que si nous avions un premier pasteur.

Le citoyen évêque de Rouen a indiqué la convocation des membres de notre presbytère pour le six thermidor. Cette assemblée doit se tenir au Pont-de-l'Arche. Je ferai en sorte de m'y trouver, si ma blessure à la jambe gauche m'en donne le pouvoir.

Voilà, citoyen Evêque, tous les renseignemens que je puis vous donner pour le présent, au sujet de notre diocèse.

Recevés les assurances de mon respect, tant pour vous que pour le citoyen Grégoire que j'aurois vu avec satisfaction passer de l'évêché de Blois à un siège plus important.

Salut et fraternité.

Moulis.

Evreux, 28 messidor an VI de la République.

Au citoyen Wandelaincour chés le citoyen Grégoire, évêque de Blois, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain, à Paris.

### XVIII. Pillage de l'église d'Hellenvilliers (1795) (1).

Aux citoyens représentans du peuple composant l'assemblée nationale.

Nous soussigné, Jacques Lepargneur, agent de la commune d'Hellenvilliers, canton de Tillières, district de Verneuil, départe-

(1) Hellenvilliers, commune du canton de Damville (Eure).

Digitized by Google

ment de l'Eure, certifie qu'il est à notre connaissance certaine que, sans notre participation aucune, que le citoyen Pierre Amy, officier municipal de notre commune, et Robert Denis, demeurant dans ladite commune, ont conjointement commis des dévastations dans la cy devant notre église, à présent le temple de la raison, ce qui leur étoit d'autant plus facile que ledit Pierre Amy étoit dépositaire des clefs du temple.

1° Un jour de décade, à la fin d'une assemblée, pendant que le maire étoit allé chercher chez lui, à un car de lieue, la matrice du rôle de la contribution mobilliaire, pour en faire l'assiette de suite, il fut fort surpris de ne plus trouver personne de l'assemblée qui ce jour avoit été fort nombreuse, exceptés les citoyens susnommés et quelques autres, qui se mirent en devoir de descendre les saints et le Christ. Je certifie que je leur recommanday de ne rien briser, ainsi que le citoyen Pierre Pécheur, officier municipal qui leur dit la même chose. Malgré les précautions, la Vierge tomba et fut cassée à cause de sa grande pesanteur, étant de cinq pieds de haut et de pierre dure. Ensuite le tout, à l'exception de la statue de la Vierge, fut déposé dans la cy devant sacristie, et chacun retourna chez soy.

2° Quelques décades après, lesdits Pierre Amy et Robert Denis, le premier ayant toujours les clefs du temple, furent bien avant que moi agent, et la municipalité soyons arrivés, avoient jetté hors du temple les saints et le Christ qui avoient été déposés dans la sacristie, cassé et brisé tout ce qui avoit pu l'être, se proposant en outre de les brûller, se servant de termes exécrables.

3° Une décade ensuivant, avant notre assemblée dans le temple de la raison, lesdits Pierre Amy, officier municipal, et Robert Denis, ont déchiré et mis en pièces les tableaux des trois autels et cassé une niche dorée qui servoit au soleil, laquelle était déposée dans une boette placée sur le confessionnal.

4° Peu de jours après, ils s'assemblèrent de grand matin au temple de la raison, ce qui leur étoit facile vu que Pierre Amy avoit toujours les clefs ; alors ils cassèrent et mirent en morceaux les autels, les contretables et marches desdits trois autels ainsi que les stalles, luttrin et le tronc, et jetté tous les débris sous le porche, de manière qu'on n'en peut tirer au proffit pour la nation.

5° En outre, ils ont mis en morceaux les pierres qui servoient sur les trois autels.

Digitized by Google

6° Un autre jour, les mêmes ont roulé la statue de la Vierge hors du temple, en faisant mille horreurs. On m'a dit qu'elle avait coûté mille livres : ils ont joué à la boule avec la teste, et pissé dans la bouche d'un saint François.

7° Un autre jour, ils ont roullé ladite statue, ne pouvant pas la porter, et l'ont placée pour servir de pont à la place de la grille du cimetière que nous avons envoyé au district.

8° Un jour d'assemblée à notre chambre commune, Robert Denis y entra, et ayant trouvé dans d'autres effets portés au procès-verbal que nous avons fait, le bâton que l'on fleurissait cy-devant aux fêtes, il l'a pris et l'a brisé. Tout l'exposé cy-dessus certifié véritable dans son contenu, le 5 mai l'an III de la République française une et indivisible [1795].

Lepergnieur, agent na.

XIX. Copie d'une pétition des citoyens de la commune de Louviers *étayée de six pages de signatures joint au vœu unanime de la municipalité dudit lieu et du conseil général de la ditte Commune, présentée le 27 pluviôse dernier* [*15 février 1795*].

Liberté, égalité, fraternité, unité, humanité, justice.

Les citoyens de la commune de Louviers, soussignés,

Aux citoyens, maire et officiers municipaux de la ditte commune et conseil général en permanence.

Vous représente les pétitionnaires qu'ils sont sans culte depuis que le souffle de Robespierre et ses partisants ont renversé nos autels et fermé les portes de nos temples.

Les mêmes pétitionnaires et les pères de famille en général ont vu avec peine que leurs droits étaient violés sans qu'aucun d'eux n'osât réclamer à raison de la sévérité des comités de surveillance qui portoient leurs vues au delà des limites prescrittes par la loy constitutionnelle et républicaine.

La vigilante activité des travaux pénibles de nos représentants ont déchiré le voile de cette faction criminelle des ennemis de l'humanité, et en ont puni les chefs lorsqu'ils ont été certains qu'ils ne vouloient que désordre et anarchie.

Il est à considérer que la non réunion des citoyens pour l'exer-

Digitized by Google

cice paisible de leur culte est des plus préjudiciables à l'union fraternelle qui doit régner parmy tous les citoyens qui doivent estre plus que jamais unis et éclairés des bienfaits de la Révolution ainsy que des principes de la morale.

On s'aperçoit, au contraire, que la licence et l'insubordination de la jeunesse s'augmente à vue d'œil depuis la clôture de nos temples ; ils n'ont aucun frein qui les arreste. Ce sont des estres précieux et utiles à la société, pour lesquels il convient de prendre des mesures prudentes et sages pour le bien général de la République.

Considérant enfin que la Convention nationale, loin d'interdire aucun culte, en a solennellement autorisé le paisible exercice, tant par l'article 7 de la Déclaration des Droits de l'homme, que par ses décrets des 11 janvier 1793 (vieux stile), 9 et 18 frimaire de la seconde année républicaine, et qu'elle n'a imposé à ceux qui voudroient faire usage de cette liberté que l'obligation de se conformer aux lois et réglemens rendus sur cet objet.

C'est sur cette base sacrée que les citoyens Gueznot et J.-T.-M. Guermeur (1), nos Représentants du peuple près les armées des costes de Brest et Cherbourg, et dans les départements de leurs arrondissements, qu'ils ont arresté de regarder comme non avenus « tous les actes et arrestés qui auroient précédemment ordonné l'arrestation, comme suspects, des ecclésiastiques qui n'ont point abdiqué leurs fonctions, s'ils se sont d'ailleurs soumis aux lois de la République, et déclarent que, conformément aux droits de l'homme et aux lois, nul individu, ni aucunes sections de citoyens ne peuvent être troublés ni inquiétés dans le libre et paisible exercice de leur culte. Il est expressément recommandé aux autorités civiles ainsy qu'aux commandants de la force armée de tenir la main à l'exécution du présent arresté, lequel est imprimé, lu,

(1) Ces deux représentants du peuple accordèrent, sur la demande de Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, la liberté d'un grand nombre de prêtres assermentés détenus au Mont Saint-Michel et dans d'autres prisons. (A. Roussel, *Un évêque assermenté, Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine*, 1898, in-8, page 170.) — Guezno et Guermeur, anciens élèves de Le Coz, avaient rendu la liberté des cultes au diocèse de Quimper par un arrêté du 13 janvier 1795 ; c'est celui dont s'autorisaient les pétitionnaires de Louviers.

Digitized by Google

publié et affiché dans les départements du Morbihan, des Côtes du Nord et de l'Isle-et-Vilaine. »

« A Lorient, ce 24 nivôse l'an 3e de la République française une et indivisible.

(Signé) : Guezno, J.-T.-M. Guermeur, et Dubourg sre. »

Citoyens,

D'après l'aperçu cy-dessus précité de nos représentants, les pétitionnaires espèrent de votre justice que vous leur accorderez le temple de l'Être suprême pour y exercer paisiblement leur culte tel qu'ils l'exerçoient lorsque l'entrée leur en a été interdite, et vous invitent de leur envoyer, les jours de leurs offices, toutes les lois que nos sages Représentants donneront pour l'instruction du peuple français; enfin que lecture en soit faite, ainsy que des Droits de l'homme, afin que chaque citoyen se trouve instruit de la morale républicaine; ou si mieux vous aimez, y envoyer un officier municipal pour en faire lecture. Cette dernière démarche combleroit de satisfaction chacun de vos frères qui ne respirent que pour s'unir aux lois, et ne cesseront d'en être les deffenseurs et les fidèles observateurs.

Salut et fraternité.

Lefebvre, etc. etc.

Chanoine Porée.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

***

3070. — BULLETIN PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU COMITÉ DES TRAV. HIST. ET SCIENTIF., année 1916, Paris, Impr. Nat. 1917, in-8, 435 pp. pl. — *Journal d'un docteur de Sorbonne* (1697-1700), p. 58 [Examen de licence d'un nommé Vincent, de Bayeux, p. 73]. — *Diplomatique des actes de Robert, comte d'Artois* (1266-1302), p. 184 (Robert II et Amicie de Courtenay, sa femme, p. 204 ; 1274, 4 mars à Conches, p. 207] ; — Rapport de M. Emile Picot sur une publication de M. l'abbé Ch. Guéry : *Palinods ou Puys de poésie en Normandie*, p. 273-275 ; — *La collection Alexandre Bixio à la Bibl. Nat.* Départ. des Mss. Nouvelles Acquisitions n° 22734-22.741 [Cette collection comprend : portraits, gravures, manuscrits, autographes, etc. de Charlotte Corday], p. 309 ; lettre à Dupont de l'Eure, p. 322, de Laurent, marquis de Gouvion-Saint-Cyr, p. 327 ; du conventionnel Guadet, portrait par F. de Bonneville, (nombreux portraits, 32, cf. la table), p. 328 ; de l'impératrice Joséphine, lettre à la citoyenne Perrier, à Fécamp, p. 335 ; —

Digitized by Google

J.-B. Robert Lindet, lettre et portrait, p. 300, 346, 370, 377, 388; Nicolas Poussin, dessin à la plume, p. 370; Mme Roland, écrits, poésies, portrait, etc. p. 377.

3071. — Mémoires de l'Académie d'Amiens, t. LXI (1914-1915). Amiens, 1917, in-8, 442 pp. *Essai historique sur l'Evangélisation du Ponthieu*, p. 53 [Saint Firmin venu de Pont-Audemer à Sommesnil chez les Calètes, p. 81-84; — Invasion des Normands, p. 137-145; — saint Wandrille et saint Ansbert, p. 153; — Tourmond, normand apostat, se révolte contre Louis d'Outremer, vers 947, p. 157; — Jean II de Ponthieu, p. 197, 210; — Abbaye de Foucarmont, p. 217; — etc]. — *Le dessèchement des terres basses du Ponthieu, sous le règne de Louis XVI*, p. 239-373 [J.-B. Jacques Elie de Beaumont, écuyer, seigneur de Bernay, docteur d'Oxford, etc., d'une famille normande, p. 269].

3072. — Mémoires de la Société Hist. et Arch. de Pontoise et du Vexin, t. XXXV, Pontoise, 1918, gr. in-8, 133 pp. Mss. funèbres de Saint Léonor de Beaumont, p. 1-60 [obituaire et martyrologe]; — Wy-Joli-Village, notice historique, par Eug. Grave, p. 61-80; — La maison d'Orgemont, ouvrage de M. L. Mirot, p. 81-86; — Notes Pontoisiennes, par M. l'abbé Courage, p. 87-96 [*Trois capitaines de Pontoise* : Jean de Longueil, etc.; *Historiens de Pontoise* : Guillaume Postel (1505-1581), etc.; Le grand-vicaire J.-B.-A. de Malherbe, natif de Caen, etc.]; — Documents sur les Archives de Pontoise, p. 105-110, etc.; — La poésie officielle à Pontoise durant la Révolution et l'Empire, p. 111.

3072 *bis*. — Annales révolutionnaires, mars-avril 1918 : *Le départementalisme sous la Révolution*, par M. Léon Dubreuil, p. 231-245; — C. R. critique de l'ouvrage d'Em. Sevestre intitulé *Etude Critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie* (1787-1801), par M. A. Mathiez, p. 273-278.

3073. — La Revue Normande, mars-avril 1918, n° 21-22. *Le Rossignol*, poésie par Ch.-Th. Féret, p. 41; — *Pour la province de Normandie*, par G. Desdevises du Dézert, p. 43; — *La formation des Ingénieurs et l'Université de Caen*, p. 49; — *Gabriel Dupont*, par L. Niverd, p. 54; — *Le clocher de Déville*, poésie, p. 62; — *Le mystère de Guillaume Appollinaire*, par P. Dermie, p. 63; — *Echos de Paris et de Normandie*, p. 76.

3074. — Normandie, mars 1918, n° 12. Vers une action nor-

Digitized by Google

mande (suite), par G. Vincent Desbois ; — La vie rurale (12e article) ; — Richesses minières de Normandie ; — Courrier trimestriel ; — Auguste Bunoust et les poètes Lexoviens (portrait), etc.

3075. L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXVIIe vol. 1er sem. 1918), col. 118, D'où était originaire le cardinal La Balue? — col. 131 et 221, La dentelle de Montmorency [à Gisors, Etrépagny, Caen, Bayeux]; — col. 190, Marie de Villehesme descendante d'un frère de Jeanne d'Arc [à Caen en 1521] ; — col. 198, Conventionnels ralliés à l'Empire [Richard préfet à Caen en 1815] ; — col. 229, Fromage petit suisse ou de Neufchâtel.

3076. — Ancel (G.). Nos ports de commerce pendant et après la guerre, le régime d'exploitation, *Le Correspondant*, 25 janvier 1918, p. 233-249.

3077. — Barbey d'Aurevilly (J.). Poussières, poésies complètes, Paris, Crès et Cie, in-16 ; — Den romantiske Type i Frankrig. Kjœbenhavn, God, 1916, in-8, 286 pp., 7 fr. 70.

3078. — Bayeux. Souvenir d'un infirmier militaire à l'Hôtel-Dieu de Rouen, *Bull. Rel. de Bayeux*, 6 et 20 janvier.

3079. — Bellesort (André). Représentation du Cid au Japon, par adaptation, *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier.

3080. — Berenson (B.). A Cassonne front as le Havre, by Girolano da Cremona, *Revue Archéologique*, nov-déc. 1917, p. 369-373.

3081. — Beuvron-en-Auge. Un missionnaire [le P. Falaize], p. 404; — Le culte des Saints (suite) : culte de saint Joseph, p. 408; — Un curé d'autrefois; Maître Louis Dubosq, p. 413, *La bonne semence*, Bull. de —, mars.

3082. — Blanchard (Abbé), † au Champ d'Honneur. *Sem. Rel. d'Evreux*, 20 avril.

3083. — Brindeau (L.). L'église Notre-Dame du Havre. Monument historique, avec une vue, Le Havre, Imp. du *Journal du Havre*, 1918, in-8, 16 pp.

3084. — Caulle (E.). Vic. gén. de Rouen. Solidarité humaine et charité chrétienne, *Revue du Clergé français*, 1er mars 1918.

3085. — Chaline (Abbé), † prêtre habitué à Mortagne, *Sem. Cath. de Séez*, 9 mars.

3086. — Defay (P.). Bergson et Flaubert, *Mercure de France*, 16 mars, p. 382.

Digitized by Google

3087. — Delay (Paul). Les catholiques au service de la France. II. Les diocèses de l'intérieur, Lyon, Bourges, Nantes, Rouen, etc. Préface de S. E. le cardinal Dubois, Paris, Bloud et Gay, in-16.

3088. — Demongé (G.). Aux gars de Normandie, Fécamp, Durand, 1917, in-8, XXX-255 pp., 3 fr. 50.

3089. — Desseaux (Dr) † à Totes, *Bull. Rel. de Rouen*, 12 janvier et *Journal de Rouen*, 3 janvier.

3090. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* : *Janvier* 5, le « Petit Moniteur Allemand » de 1870, publié à Rouen ; — 7, le gâteau des rois supprimé, notes historiques ; — 11, Un Rouennais d'Angleterre, M. Albert Brassey ; — 15, Nécrologie : le peintre Paul Milliet ; — 22, Pierre Corneille au Japon ; — 26 et 2 février, L'Ukraine vue par un Normand, Guill. Levasseur de Beauplan ; — *Février* 19, Le centenaire d'un procès célèbre : le faux dauphin Mathurin Bruneau ; — 26 et 1er mars, Le centenaire de la commission départementale des Antiquités ; — *Mars* 19, Mort du poète Alfred Noel ; — 23, Un monument aux soldats morts, la Notre-Dame de Pitié à l'église Saint-Gervais ; — 26, C. R. de la commission des Beaux-Arts de Rouen ; — *Avril* 3, A propos de la saisie des navires hollandais (notes historiques) ; — Mort du sculpteur Victor Peter ; — 13, Le général Levillain, né à Rouen ; — puis dans le *Mercure de France* du 1er avril analyse de *Trois normands P. Corneille, G. Flaubert et G. de Maupassant* de G. Dubosc, par J. de Gourmont.

3091. — Duguépéroux (Abbé), † curé du Frêne-Poret, *Sem. Rel. de Coutances*, 14 mars.

3091 *bis*. — Duhomme (Abbé H.). Martin-Eglise pendant les guerres de religion, Servaville Bocquet, in-18, 110 pp., 7 dessins, 2 francs.

3092. — Duval (Abbé), † vicaire à Saint-Michel-du-Havre, *Bull. Rel. de Rouen*, 27 avril.

3093. — Enoch (M.). Charles-Victor Langlois, né à Rouen le 26 mai 1863, élu membre de l'Académie, notice bibl. *Larousse mensuel*, mars 1918, n° 133, p. 398, portrait.

3094. — Evreux. Notes d'histoire diocésaine : Le clocher d'argent de la cathédrale, *Sem. Rel. d'Evreux*, 9 mars et L'ancienne procession du « Corps Saint » à la cathédrale le dimanche des Rameaux, *ib.*, 16 mars.

Digitized by Google

3095. — Genevoix. Etude sur les travaux et la vie de M. —, par L. Boucher. Rouen, in-8, 38 pp. portrait.

3096. — Glos-la-Ferrière (Orne). Les curés de Glos avant la Révolution (suite), *La voix de Saint-Agnan, bull. paroiss. de* — avril.

3097. — Grente (Mgr). Nomination, sacre, etc. Angers, Roberteau, 44, rue des Ponts-de-Cé, 1 fr. 20 franco, 32 pp. photos. Cf. *Sem. Rel. de Coutances*, 25 avril, *de Séez*, 26 avril, *de Rouen* 27 avril, *Bull. des Normands de Paris*, avril ; *Journal de la Manche*, etc.

3098. — Guedon (Abbé), † curé-doyen de Goderville, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 janvier et 2 mars.

3099. — Hardel (Abbé René), † curé de Lindebeuf. Notes et documents biogr. Albi, 1918, in-8, 34 pp. Cf. n° 2922.

3100. — Hervé (Le frère), † à Rouen (1826-1918) *Bull. Rel. de Rouen*, 23 février et *Journal de Rouen*, 9 et 10 février.

3101. — Labbé (Mme), † directrice de l'école des dentelles de Dieppe (1839-1918). *Bull. Rel. de Rouen*, 30 mars.

3102. — Lachelier (Jules), philosophe normand, *Journal de Rouen*, 18 février.

3103. — Lecornu (Abbé Hippolyte), † doyen de Torigni, *Sem. Rel. de Coutances*, 18 avril.

3104. — Legris (Chanoine A). L'église Saint-Jacques de Dieppe, Dieppe, G. Letremble, petit in-4 de 140 pp., ill. de 39 grav. et un plan.

3105. — Lenoir (D). Notice sur le capitaine R. Charlier † pour la France, Rouen, Lainé 1917, in-8, 41 pp. portr. Cf. *Journal de Rouen*, 4 février.

3106. — Lepicard (Abbé). L'église et les paroissiens de Ry. Rouen, Impr. de la Vicomté, 1918 ; C. R. par G. Dubosc dans le *Journal de Rouen*, 3 avril.

3107. — Liard (Louis), par E. Lavisse, *Revue de Paris*, 1er février, p. 449-469.

3108. — Merry-Delabost. Notice nécrol. *Journal de Rouen*, 12, 13 et 15 mars et *Dépêche de Rouen*, 12 mars.

3109. — Muller (Charles), notice biogr. par F. Destin, *Dépêche de Rouen*, 23 janvier.

Digitized by Google

3110. — Mulot (Chanoine), † à Pont-Audemer, *Sem. Rel. d'Evreux*, 2 mars.

3111. — Pons (Abbé), † chanoine honoraire à Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 27 avril.

3112. — Pope Hennesy (M.). Mme Roland; a study in Revolution, London, Nisbet, 1917, in-8°, 568 pp., 21 fr. 25.

3113. — Postel (La Bienheureuse Marie-Madeleine), par M. l'abbé Grente, C.-R. dans la *Revue du clergé français*, n° 554 du 15 février.

3114. — Reneault (Abbé). Une paroisse de Rouen pendant la guerre 1914-1917 (Saint-Patrice), Rouen, Impr. du *Journal de Rouen*, 1917, in-8°, 27 pp.

3115. — Rigout (Abbé), † curé d'Anceaumeville, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 mars.

3116. — Rouen. Notre vieux Lycée, Rouen, Wolf, 1917, in-8, pl.; — L'année 1917 à Rouen, *Journal de* — 3 et 6 avril.

3117. Savoye, † ancien député de la Seine-Inférieure, *Journal de Rouen*, 8, 9 et 16 février.

3118. — Sévestre (Abbé E.). Les idées gallicanes et royalistes du haut clergé à la fin de l'ancien régime d'après la correspondance de P. A. Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches (1762-1803). Caen, Domin, 1917, 296 pp., portr. grav.; — C. R. de son livre *Etude critique*, etc., par l'abbé Vacandard dans *Revue du Clergé français* 15 mars et par Albert Mathiez dans *Annales Révolutionnaires* mars-avril, p. 273-278. Cf. n° 2855.

3119. — Sineux (Abbé), † à Mortagne, ancien curé de Condeau, *Sem. Cath. de Séez*, 2 mars.

3120. — Valentin (Mère), † supérieure des Sœurs de la Miséricorde (1844-1918), *Bull. Rel. de Rouen*, 12 janvier.

3121. — Vallin (Chanoine), † supérieur hon. de l'Institution d'Yvetot, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 et 9 mars; *Journal de Rouen*, 6 février.

3122. — Van Slée (Dr), Simon Tyssot de Patot, professeur à l'Ecole illustre de Deventer (1690-1737), sa vie et ses œuvres, *Revue du XVIIIe siècle*, 1917, p. 200-289, (son père, né à Rouen le 7 juin 1655).

3123. — Vernier (J.), Arch. Hist. antérieures à 1789 (notes hist.

Digitized by Google

sur les abbayes normandes). *Conseil général de la Seine-Inférieure*, 2e session 1917, Rapport, etc., p. 140-145.

---

*Indications spéciales par département.*

CALVADOS : **3070**, 72 *bis*, 73, 74, 75, 76, 78, 81, **3107**.

EURE : **3070**, 71, 72 *bis*, 73, 74, 75, 82, 94, **3110**, 12.

MANCHE : **3072** *bis*, 73, 74, 76, 77, 91, 97, **3103**, 13, 18.

ORNE : **3072** *bis*, 73, 74, 85, 96, **3119**.

SEINE-INFÉRIEURE : **3070**, 71, 72, 72 *bis*, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91 *bis*, 92, 93, 95, 98, 99, **3100**, 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23.

---

**M. Raoul LE MELAND, à Coutances**

*Offre et recherche* tous livres, documents, gravures, etc., sur La Normandie (spécialement la Manche), la Bretagne, le Maine, le Perche, l'Ile-de-France. Publications de la Société de l'*Histoire de Normandie*, des *Antiquaires de Normandie* et toutes sociétés normandes. Editions originales, Romantiques, Jouaust, Launette, etc.

---

*Le Gérant :* G. POUSSIN.

---

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

## HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

27e ANNÉE — 4e LIVRAISON

JUILLET 1918

Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 145. — Félix Clérembray : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*), 162. — Baron d'Esneval : Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, 170. — Abbé E. Thorel : Bulletin Bibliographique, 185. — Bibliographie Normande, 187.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1918

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle *(suite)*.

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux *(suite)*.

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

Guillaume Picart, d'après les lettres de Louis XI, était natif des Andelys (1), où sa famille possédait le fief de Radeval, dont il rendit aveu le 17 janvier 1469. Au nombre de ses frères on voit Jean Picart, avocat du Roi au bailliage de Rouen (1463, 1474 et 1497); un autre Jean qui, par le crédit de Guillaume, obtint, en

(1) Aux Archives de la Seine-Inférieure, Série G, on trouve :

En 1430 (20 mars), Henri Picart, procureur général du Roi au bailliage de Rouen (G. 2058).

En 1432 (23 janvier), Henri Picart, procureur général du Roi au bailliage de Rouen (G. 1504, G. 8788).

En 1433, Vincent Picart, présenté à la cure de Criquiers, doyenné de Neufchâtel (G. 1500).

En 1460, Guillaume Picart, procureur du Roi.

En 1483, Guillaume Picart, sieur d'Estellant, autre bailli de Rouen (G. 1895).

En 1511-1512, Vincent Picart, promoteur de Rouen (G. p. VIII, inv.)

Hellot dans son histoire des *Martel de Bacqueville* (p. 43) dit : « *Henry Picart*, un des leurs, arme 80 navires pour courrir en France comme avaient fait les français en Angleterre, prend le fort de Leure et met le siège devant Harfleur. Mgr de Bacqueville et tous les plus hauts gentilshommes du pays de Caux se mettent en frontière pour garder le pays contre les Anglais. » La conclusion de la paix, à Brétigny, arrêta la lutte (1360).

Cf. *La clôture du Chœur de Notre-Dame d'Andely et le tombeau des Picart de Radeval*, par l'abbé F. Blanquart, dans Bulletin des Amis des Arts de l'Eure, 1905.



Digitized by Google

1465, une charge de secrétaire du Roi ; enfin Guillaume Picart le jeune, avocat, élu de Rouen, époux d'Isabeau Roussel, d'où Jeanne, femme, en 1491, de Philippe Desmaretz fils de Charles Desmaretz, le fameux capitaine Dieppois, et de Marie des Essars (1).

Un manuscrit des Archives de l'Eure, intitulé *Recherches de Montfaut* ne fait que confirmer ces affirmations. Ainsi, à l'Echiquier de la Saint-Michel (13 octobre 1474) on trouve Guillaume Picart, général des Finances, conseiller laïc (p. 407) ; le décès de Me Jean Picart, commis-greffier civil (p. 409) ; dame Marguerite de Pierrecourt, veuve de feu Jean de Saint-Rémy dit Toison d'Or, chevalier, plaidant contre sire Guillaume Picart, conseiller du Roi, Général sur le fait des finances, et Guillaume Picart élu de Rouen, héritiers de feu Jean Picart, leur frère vivant secrétaire du Roi et élu dudit Rouen, ayant le don de tous biens et héritages de Gallois de Saint-Rémy (p. 539) ; Guillaume Picart le jeune, procureur du Roi au bailliage de Rouen, ayant la garde des registres de l'Echiquier, fut autorisé en 1474, par la Cour, à tenir ses registres à la disposition du public, etc. (p. 421.)

L'origine de la famille Picart ainsi bien établie, venons maintenant à *Louis Picart*, seigneur de *Bosnormand*, non toutefois sans avoir relevé un fait assez curieux de sa mère, Jeanne de la Garde (2). D'après un inventaire de janvier 1477, dressé à la mort de don Richard Quesnel, religieux bailli et verdier (*officier forestier*) de l'abbaye de S. Ouen de Rouen, on voit que ce bon moine prêtait sur gages, et, parmi ses clients se trouve : « Jehanne de la Garde pour restitution *d'une robe clerette de femme*, laquelle tenoit gage pour prest fait par le dit feu bailli, receu deux gros. » (Barabé : *Hist. du Tabellionage*, p. 493.)

Le P. Anselme donne en ces termes la vie du mari de Char-

---

(1) Voir les *Chroniques de Normandie* par A. Hellot, p. 269-270.

(2) Sa tombe, près du grand autel de l'église des Cordeliers de Rouen portait : « Gist noble Dame Jeanne de la Garde, vefve de feu noble homme Messire Guillaume Picard en son vivant, chevalier, conseiller Chambellan du Roy Louis 11 et son bailly et capitaine de Rouen, sieur d'Estelan, de Radeval et du Mesnil, laquelle décéda le 13 may 1493. » — Laquelle damoiselle estoit élevée en bosse à genoux sur un pilier devant le dit autel.

(*Farin*, t. III, p. 270.)

Digitized by Google

lotte L'Huillier : « Louis Picart, chevalier, seigneur d'Estelan, de « Bosc-Achard, etc., bailly de Troyes, étoit homme d'armes des « Ordonnances du Roi sous le duc d'Orléans en 1495 et 1496, et il « est qualifié chevalier dans une quittance qu'il fournit le 21 février « 1497 de 400 livres sur sa pension de cette année. Elle est signée « *Loys Picart*, son sceau, comme celui de son père : *De gueules*, « *à 3 fers de pique d'argent*; il fut député par la noblesse aux « Etats de Normandie la même année. »

Voici l'aveu qu'il rendit au Roi, pour le fief de *Bosnormand*, après la mort de son beau-père, Philippe L'Huillier :

« Loys par la grâce de Dieu Roy de France à noz amez et féaulx « gens de noz comptes et trésoriers à Paris, aux bailly de Rouen « et vicomte du Pontautou et Pontaudemer ou à leurs lieuxtenans « et à nostre procureur audit baillliage de Rouen ou à son sub- « stitut salut et délection. Savoir vous faisons que nostre ami et « féal conseiller et chambellan Loys Picart, chevalier, bailly de « Tournay nous a ce aujourd'huy fait à la personne de nostre « ami et féal chancelier les foy et hommage du fief du *Boysnor-* « *mant* et ses appartenances et appendances quelconques assis au « dit bailliage de Rouen, tenu et mouvant de nous à cause de « nostre dite vicomté du Pontautou, à quoy il a esté receu sauf « nostre droit et l'autruy, etc.

« Donné à Paris le XVII^e jour de juillet l'an de grâce mil CCCC « quatre vingt dix-huit et de nostre règne le premier. » (*Archives Nationales* P. 264[1], pièce 757.)

Il paraît, si nous en croyons M. de Beaurepaire, que notre seigneur était intraitable pour la défense de ses droits prétendus, tout autant que les grands seigneurs d'autrefois (1). En 1497 il menaça

(1) Son père, d'après un acte de la fabrique Saint-André de Rouen, n'était pas d'un caractère plus doux. Le 25 mai 1486, Jeanne de la Garde, sa veuve, transige avec les héritiers de Martin Fauvel, au nom de ses enfants mineurs Jean, François et Jacques, assistée de Louis, son fils aîné, au sujet d'un contrat passé en 1474 « entre les dits Dumont et le « dit feu Guillaume Picart, par lequel contrat, combien qu'ils fussent « les plus prouchains et vrays héritiers dudit deffunt Fauvel, s'estoient « désistés au profit dudit défunt feu Guillaume Picart de tout le droit « qu'ils avaient à la succession moyennant 100 livres par an, ayant « été énormément circonvenus, frauldez et deceux, le dit contrat *ils*

Digitized by Google

les religieux de Jumièges de leur faire mille outrages et de brûler leur bateau, s'ils continuaient à s'en servir au passage de Courval, ou Vieux-Port, sa propriété, disait-il. Aucun fermier ne se présentait, de peur d'attirer sur lui la colère de ce farouche seigneur, ce qui mit les moines dans la nécessité de s'adresser au duc d'Orléans, gouverneur de Normandie, pour en obtenir des lettres de sauvegarde. Plus tard ils cédèrent ce passage à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, auquel parvint, au moyen d'alliances, la seigneurie d'Estelan. (*Soc. lib. de l'Eure* : *La vicomté de l'Eau*, 1854, p. 269.)

Louis Picart mourut en 1500 et fut inhumé dans l'église de Bourg-Achard, sous un mausolée en pierre, avec son épouse Charlotte L'Huillier qui, cependant, ne mourut qu'en 1536.

Outre Louis Picart, Guillaume avait eu encore de Jeanne de la Garde :

1° François Picart, archidiacre du grand Caux ;
2° Jean Picart, seigneur de Radeval ;
3° Gillette Picart, épouse de Jean de Dreux ;
4° Guillemette Picart, dame d'Etelan, épouse de Jean de Grasville ;
5° Jeanne Picart, dame de Louraille, épouse de Nicolas de Villeneuve ;
6° Anne Picart, épouse de Jean de Mouchy, sieur d'Ivremesnil.

1° *François*, archidiacre du grand Caux en l'église de Rouen, fut présent, dit le P. Anselme, à une transaction entre le chapitre de Rouen et les trésoriers de l'église S. Etienne de cette ville, le dernier février 1496.

---

« *avoient fait et passé par force et contraincte et par les menaces* « dudit feu seigneur d'Estellant, qui lors estoient en grand auctorité « autour de la personne du feu Roy, derrain trespassé, que Dieu « absoille, et mesmes pour la crainte de *feu Guillaume Picart, frère* « *dudit seigneur d'Estellant*, lors du dit contrat procureur du Roy « Nostre Sire, lequel procureur, incontinent après le dit trespas, avoit « empesché les dits Dumont et plusieurs autres prétendants droit en « la succession dudit Martin Fauvel, et cependant le dit seigneur d'Es- « tellant avait obtenu don du dit feu Roy de tous les héritages, rentes « et revenus demourez de la succession du dit feu Martin Fauvel, etc. »

(*Archives de la Seine-Inférieure*, 6274).

Digitized by Google

2° *Jean Picart*, seigneur de Radeval, est qualifié *conseiller et maître ordinaire de l'hôtel du Roi*, dans des quittances des 25 octobre 1515 et 1 septembre 1517 signées *Jehan Picart*, son scel est chargé *de 3 fers de pique, avec un lambel de 3 pièces*, supports deux lions, cimier une tête de griffon dans un vol, légende *Jehan Picart Sr de Radeval*. Il donna en qualité de bailly de Gisors, le 13 juillet 1523, une quittance de 80 livres pour avoir assisté à l'assemblée des trois Etats du pays de Normandie, tenue à Rouen au mois de janvier 1523. Il eut pour épouse *Geneviève Basset*, fille de Jean, seigneur de Normanville et de Riberpré, bailli de Gisors et d'Isabeau Roussel (1).

« Cette famille *Basset*, dit de la Roque, établie en Angleterre « et en Normandie, remonte à Turstan Basset qui vivait sous « Guillaume le Conquérant; Fouques, Richard et Henry Basset « tenans des fiefs en Normandie, sous Jean Sans Terre et sous Phi- « lippe-Auguste; Robinet Basset servait en 1313 Philippe IV dit le « Bel, et Simon Basset servait Edouard II, roi d'Angleterre; la « lignée duquel tomba après la mort de Raoul Basset, son fils, « seigneur de Sapcote, sous Richard II, roi d'Angleterre; et la « branche de Normandie avec Jean Basset, seigneur de Norman- « ville-le-Basset et de Riberpré, vicomte de Gisors et chambellan « de François Ier qui, de Marguerite de Mailly, son épouse, eut « pour filles et héritières :

« *a*) Anne, épouse de Pierre de Ferrières, baron de Thury et Dangu (2) :

« *b*) Françoise, épouse de Jacques de Mouy, seigneur de Vereines :

« *c*) Geneviève, épouse de notre *Jean Picart*, sieur de Radeval :

---

(1) Le 2 mai 1418, Jean Basset, de la vicomté d'Argentan, obtint expédition afin d'être payé de ses gages, selon la forme des dites lettres. (Ch. Vautier : *Confiscations pour Henri V.*)

(2) Damoiselle Anne Basset, veufve de feu Pierre de Ferrières, seigneur et baron d'Agu (*sic*) pour le fief du Petit Livarrot au Neubourg XV l. 1 s. 9 d.

(Rôle des taxes de 1562. *Soc. lib. de l'Eure*, 1859, p. 337, n° 318.)

Dans les *Notes d'Aug. Le Prévost* (t. II, p. 440), on trouve d'Anne Basset, dame de Dangu, veuve de Pierre de Ferrières, un aveu rendu le 19 janvier 1551, à Renée de France, comtesse de Gisors.

Digitized by Google

« *d*) Louise, épouse de Louis de Bigars, seigneur de la Londe.

« La branche de Normandie blasonnait : *De gueules à 3 girons d'or et brisait d'un franc canton d'hermines.* (*Hist. d'Harcourt*, t. II. p. 2047.)

On attribue généralement à Jean Picart la construction du manoir de Radeval, tant admiré et connu jadis sous le nom de la Grand'Maison, car ses armes y figuraient à plusieurs endroits. Brossard de Ruville, dans son *Histoire de la ville des Andelys* (t. II, p. 381-383) en donne une vue et une description d'après l'anglais Dawson-Turner. Ces richesses sculpturales ornent maintenant une *manorhouse*, à Highcliff, près Christchurch, Hampshire. (1)

Quant à Jean Picart, il mourut le 16 juillet 1523. et Geneviève Basset (2), son épouse, le 8 août 1538. Leur épitaphe placée dans le chœur de l'église N.-D. des Andelys était ainsi conçue :

Sous cette tombe endort, après la mort
Messire Jehan Picart, chevalier fort,
En son vivant seigneur de Radeval,
Villers, l'Ouraille, homme dextre à cheval.
Du Roy François conseiller et d'hostel
Maistre ordinaire, en honneur immortel,
Bailli, vicomte à Falaise et Gisors;
Puis de ce monde il fut soudain mis hors
Par Atropoz, suivant les dures lois
L'an qui couroit mil cinq cent vingt et trois,

---

(1) *Architectural Antiquities of Normandy*, par Cotman.

(2) La collection Gaignières signale, dans l'église Saint-Etienne des Tonneliers à Rouen, un vitrail représentant *Christophe* Picart, sieur de Radeval et *Anne* Basset, sa femme (2192, 2193) XVIe s. Farin dit qu'ils étaient inhumés dans cette église : « Gist noble homme... Picart, sieur de Radeval, qui donna une voiriere et Demoiselle Anne Basset, sa femme, qui portait *de gueules à 3 fers de pique d'argent, un lambel d'or* et la dite Basset : *d'or à 3 pieux de gueules.*

(Farin, t. II, p. 248).

Ce Jean Picart était un frère de Guillaume Picart et par conséquent l'oncle de Jean Picart, époux de Geneviève Basset.

La Roque dit, t. II, p. 1159 : « Jean Guiot exerçait conjointement les

Digitized by Google

Le jour seizième au mois juillet nommé,
Hors qu'il soit mort en bruist et renommée.
Auprès de luy Madame Genevièsve
De Basset, sienne épouse, après lui vesve.
Prins son repos droict au huitième jour
D'Aoûst mil cinq cent trente huit, sans séjour.
Jouxte lesquels Antoine Picard
Leur fils aisné mort.....
L'un après l'autre et met tout en ung rien ;
C'est le chemin à tous humains commun.
Par le décès du père il fut vicomte
De Falaise, lorsqu'on nombrait en compte
L'an mil cinq cent trente cinq en décembre
Jour vingt et cinq, chacun d'eux était membre
Du corps mystique en l'église de Dieu.
Tous inhumés ensemble en ce lieu.
Priez Dieu qu'en l'éternelle gloire.
Leurs âmes soient des morts après mémoire.

Jésus mourut. Tout meurt et tout mourra,
Forte est la mort quand il faut que tout meurre
Rien que bien fait à l'homme ne demeure
Tout vifs mourront que nul ne demourra !

De leur union, après la mort d'Antoine leur fils aîné, il ne resta que Georges Picart et Madeleine.

Georges Picart, seigneur de Radeval, qualifié *porteur d'enseigne* d'une compagnie de 40 lances fournies des ordonnances du Roi, sous M. de Créquy. dans une quittance qu'il donne le 26 juillet 1552, rendit aveu pour la seigneurie de Radeval, à lui venue

---

deux charges de Bailli et de vicomte de Mortain l'an 1463 et Jean Picart, seigneur de Radeval et de Villiers, maistre d'hôtel ordinaire de la maison du Roi (frère de Louis Picart, chevalier eschançon du Roy Louis XII et bailli de Tournay) estant Bailly de Gisors, quitta cette charge pour estre vicomte de Falaise ; de manière qu'il n'y avait presque pas de différence en l'une et l'autre charge, le degré de juridiction des bulles aiant esté plus étendu en reformant la coutume dans les derniers temps au préjudice des vicomtés. qu'il n'était dans les autres siècles. »

Digitized by Google

par héritage de feu Antoine Picart, son frère, et du fief du Vivier d'Andelys, par héritage de feu Jean son père (Bibl. Nat. *Actes de François Ier*, 16842, t. V, p. 16). De son premier mariage avec Louise de La Motte-Bléquin, fille de Louis de la Motte, seigneur de Bléquin, et d'Anne de Montmorency-Fosseux, il n'eut qu'une fille Louise Picart. D'après l'acte suivant un projet de mariage fut élaboré entre Louise et Charles Martel, seigneur de Bacqueville :

« Nous François, etc., à nos amez et féaulx conseillers les gens « tenans nostre Court de Parlement à Rouen Bailly de Caux et « à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans, « salut et dilection. Savoir vous faisons que nous informez tant « par nostre amé et féal conseiller et maistre d'Hostel ordinaire le « sieur de Radeval, que autres nos principaulx officiers, du bon « sens, entendement et cappacité de la personne de nostre cher « et bien amé Charles Martel, escuyer, sieur de Bacqueville la « Martel (aagé de XIX ans ou environ) lequel de présent est en « fiançailles et promesses de mariage avec la fille dudit sieur « de Radeval, désirons subvenir audit sieur de Bacqueville à ce « que puisse mieulx pourveoir à ses affaires, entretenir et gouver- « ner ses biens, terres et seigneuries et supporter les frais de mariage « et avoir plus honnestement la vie et estat de luy et de sa femme, « pour ces causes et autres à ce nous mouvant avons voullu et « ordonné, voullons et ordonnons que le dit sieur de Bacqueville- « la-Martel ait le régime, gouvernement et administration de ses « terres et seigneuries et autres ses biens tant meubles que « immeubles tout ainsi que s'il avoict ataunct laage sur ce requis « sans ceque luy ne sesdits biens, terres et seigneuries soient plus « en nostre garde, de laquelle nostre dite garde ensemble desdits « biens, terres et seigneuries l'avons quicté et mis hors et du « dit aage dispencé et dispensons, etc. » (*Bibl. Nat. mss. fr. 5086. fol. 45*).

Pendant ces pourparlers, Christophe de Bassompierre qui avait vaillamment combattu à Jarnac et à Montcontour reçut, en 1570, une proposition du Roi, au sujet d'une alliance avec une des filles de Charles de Cossé, comte de Brissac. Mais comme elles étaient d'un grand luxe et cependant aussi pauvres que lui, il supplia Charles IX de lui obtenir la nièce du maréchal de Brissac, Louise Picart de Radeval ; nous verrons comment, en parlant de la branch

Digitized by Google

aînée. Les parents ainsi que la jeune fille furent peu flattés de cette demande en mariage, d'abord parce que Bassompierre n'avait point de fortune, ensuite parce qu'il était étranger et surtout allemand.

Une tante de Louise, Mme de Moreuil, née Madeleine Picart, veuve alors de Charles de Créquy, et sans enfants, reporta sur elle toute son affection et lui donna en dot une somme de 100 000 écus. Le mariage eut donc lieu le 5 octobre 1572 et de cette union vinrent six enfants :

*a*) Jean, † 1604 en Espagne;
*b*) Diane, † 1584 à six ans, à Rouen où sa mère était alors;
*c*) François, maréchal de France;
*d*) Georges-African, époux d'Henriette de Torneill;
*e*) Catherine, épouse en 1608, de Tanneguy le Veneur de Tillières, issu de la branche aînée des Picart qui, après un siècle, renouvelaient et resserraient leur parenté;
*f*) Henriette, épouse de Timoléon d'Espinay de Saint-Luc, † en 1609.

Louise Picart, devenue dame de Bassompierre, se montra, dans son manoir féodal d'Haroué, la normande habile à gouverner ses biens, la femme forte de l'Ecriture.

D'abord, de concert avec son mari, elle fonda les Minimes de Nancy et l'acte débute ainsi : « Traité ou fondation faite par ho-« noré seigneur messire Christophe de Bassompierre, chevalier, « baron et seigneur de Bassompierre, d'Harouel, Ormes, Removille, « Baudricourt, etc., colonel de 150 (lisez 1 500) chevaux Reistres, « pour le service de l'Union des princes catholiques, et honorée « Dame Mme Louise de Radeval, son épouse d'une part — et R. P. « en Dieu Fe Guillaume Le Bel, provincial des Pères Minimes de la « Province de France, etc., d'autre part. »

C'est en 1592 qu'eut lieu cette pieuse fondation. Au milieu du cloître du couvent se trouvait une croix au bas de laquelle on lisait ces mots :

Bis senos Minimos Bassompetreus alebat
Tot voto Henricus dux struit, auget, alit.

L'église avait son portail sur une vaste cour fermée de trois côtés, avec une porte sur la rue de la Poissonnerie, au-dessus de laquelle était l'écu de Bassompierre accollé de celui de Rade-

Digitized by Google

val (1), ne montrant que la moitié de l'un et de l'autre — *d'argent à 3 chevrons de gueules* et *d'azur à 3 fers de pique d'argent avec un lambel de 3 pièces* —, avec ces mots gravés aux deux côtés sur deux marbres noirs :

EGLISE DE N.-D. DE LORETTE, CONSACRÉE L'AN MDCXIII (15 juin).
D. O. M.

Bonorum omnium auctori primo, fini ultimo,
B. Franscisco de Paula Minimorum fundatori,
ejusque Soboli Bassompetreæ pietatis munificentiæ
perpetuum monumentum.

Une chapelle du chœur, côté de l'Epître, fut bâtie par François et Affricain de Bassompierre, barons de Rémoville, fils des fondateurs. Sous cette chapelle, il y avait un caveau, avec leur dépouille mortelle.

Là se voyait le superbe mausolée de Christophe de Bassompierre et de *Louise de Radeval*, son épouse, « il est digne d'une maison « souveraine, dit l'abbé Lyonnais. (*Histoire de Nancy*, t. II, « p. 287). Leurs figures de grandeur naturelle, en bronze, sont « d'un travail fini. Elles sont l'une et l'autre couchées sur un « coussin de bronze ayant les mains jointes et nues. Le mari a la « tête découverte, les cheveux très courts et frisés, une barbe assez « longue, de grandes moustaches, et une petite fraise au cou. Il est « revêtu de son armure entière, ayant l'épée au côté, les éperons « aux talons, et sous ses pieds un lion. La Dame son épouse a la « tête ornée de deux rangs de cheveux séparés par un croissant « attaché près des oreilles, sans frisure. Une petite coëffure lui « couvre le haut de la tête, un collet fort large sur les épaules ne « descend pas néanmoins, par devant, plus bas que le menton. « Un cordon à grains d'épinards serre sa pièce de corps qui paraît « très juste, sans aucune broderie, même sur sa robe, sur laquelle

(1) *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval* (forges de Cousance 1581), p. Léon Germain, plaque conservée au musée de Nancy (Bulletin monumental, 1888, p. 5-25). Elle porte les armes mi-parties du maréchal et de Louise le Picart de Radeval, sa mère, fille de Georges le Picart, seigneur de Radeval et de Louise de la Motte.

(L. Régnier, *Bibliographie*, *1888*, p. 10.)

Digitized by Google

« elle a le manteau à grandes manches des Minimes, avec le « double cordon de Saint-François. Le cucule de ce manteau est « relevé et vient en lui couvrant le haut de la tête, tomber sur son « front. Elle a à ses pieds un chien, en signe de fidélité conjugale.

« Quatre colonnes de marbre noir posées sur leurs piédestaux « qui devaient être ornés, sur leurs quatre faces, d'armoiries en « bronze, soutiennent un vaste baldaquin de pareil marbre, qui « sert de couronnement à ce magnifique ouvrage. Il est de l'in- « vention de Drouin qui en a fait le modèle, et a été exécuté par « David Chaligny, auteur du cheval de bronze qui a été enlevé à « la ville de Nancy, sous le règne de Charles IV. »

De ce superbe mausolée, il ne reste plus que des fragments d'inscription et des débris de statues, recueillis au musée de Nancy. Quant au Couvent des Minimes, il a disparu et le Lycée occupe une partie de l'emplacement.

Le 5 septembre 1897, on érigeait dans la commune d'Haroué un monument au Maréchal de Bassompierre, et, par les soins du comité, une plaque commémorative fut placée dans l'Eglise, avec cette inscription :

Cette Eglise fut bâtie en 1598
Par Louise Le Picart de Radeval,
Epouse de Christophe de Bassompierre.
Elle fut consacrée solennellement
Par Christophe de la Vallée, 82e évêque de Toul.
La dernière travée a été bâtie en 1720
Par le Prince Marc de Beauveau (1)
Vice-Roi de Toscane.

Le maréchal de Bassompierre, dans son *Journal de ma vie*, a parlé plusieurs fois de sa mère, Louise de Radeval. Il signale, en particulier, après sa naissance, son départ de la maison paternelle, ainsi raconté par un poète bien inspiré au moment des fêtes données en son honneur :

Voyez-vous les débris de son vieux château-fort
Dont les immenses tours se soutiennent encor ?

(1) Voir : *Les monuments de Haroué*, par Emile Badel, gr. in-8, Nancy, 1897, planches. — La nouvelle histoire de Nancy ne donne rien de nouveau à ce sujet, malgré ses *colossales* recherches.

Digitized by Google

Durant les sombres nuits, l'oiseau des funérailles
De son lugubre chant attriste les murailles.
Se sentant à l'étroit dans cet humble hameau,
Il cherche avidement un théâtre nouveau.
A sa mère, d'Haroué l'aimable châtelaine,
Il fait ses adieux, s'élance dans l'arène, etc.

Les propriétés normandes nécessitèrent deux voyages, à Rouen, pour *Louise Picart*, l'un en 1584, l'autre en décembre 1607-1608, à cause d'un procès.

Son testament fait le 10 juin, revu le 7 juillet 1614 et le 27 avril 1615 débutait ainsi : « Testament de haute et puissante Dame « Mme *Louise de Raderal*, veuve de M. Christophe de Bassompierre, « chevalier, seigneur du même lieu, Harrouel, Ormes. Remo- « ville, Baudricourt, grand maître de l'hostel de son Altesse Mon- « seigneur le duc de Lorraine, chef de ses finances, etc. » Son fils, François, obtenait, pour supporter ses charges, la seigneurie de Moustier-sur-Saux (arr. de Bar le-Duc) et celles de Normandie. Le maréchal apprit, au milieu d'un ballet, la maladie de sa mère, mais la Reine lui ordonna de ne partir qu'après la danse. Tallemant des Réaux, avec sa malignité habituelle, raconte ainsi le fait : « On lui vint dire sottement comme il s'habillait, que sa mère était morte ; c'était *une grande ménagère* à qui il avait bien de l'obligation : « Vous vous trompez, dit-il, elle ne sera morte que quand le ballet sera dansé ! » Elle ne mourut, en effet, que trois mois après, en mai 1615.

« Sa mort m'apporta, dit-il lui-même, 50 000 escus de bien et « 100 000 francs que j'eus de tous les dons vérifiés que j'avais « dont je traittay avec un nommé Verton, me firent payer 700 000 « livres de dettes qui me mirent fort à mon ayse » (t. II, p. 7).

On voit que si Louise Picart était *une grande ménagère* son fils ne lui ressemblait guère, sous ce rapport. C'est pourquoi il commença par vendre la seigneurie de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1) sur laquelle, lors du mariage de sa mère, Mme de Moreuil avait placé 60 000 écus (*Appendice*, no 22). Quant aux autres biens, il ajoute : « J'ay en Normandie des petites terres, à scavoir Chantelou, le

(1) Voir le contrat aux pièces justificatives pour l'achat de la Seigneurie.

Digitized by Google

« Plancher, Cesseville, Livarot, et le grand herbage du Thil en « Bray quy sont enfermez quelque 4000 livres et l'Ecuyer a soing « de ce petit bien là et m'en rendra compte » (t III, p. 248).

Son homme d'affaires eut si grand soin de ses terres qu'il garda tout pour lui, en sorte que le Maréchal crut plus pratique de tout vendre ! Inutile d'ajouter que sa succession fut tellement obérée que, la liquidation, commencée le 15 octobre 1646, ne se termina que le 23 octobre 1752 !

Georges Picart, sieur de Radeval, épousa, en secondes noces, la veuve de Robert de Roncherolles, baron de Pont-Saint-Pierre, Anne de Mailly (1), qui lui donna deux filles : Madeleine et Jeanne Picart. Pendant leur minorité — leur père mourut avant 1574 — Charles IX les confia, comme garde noble, à leur tante *Madeleine Picart*, dame de Moreuil.

Madeleine devint la femme de Jean de la Haye, seigneur de Chantelou (2), Cesseville, Fontaine-sous-Jouy, Amfreville, Iville et

---

(1) Veuve vers 1574, elle épousa en troisièmes noces noble homme François d'Avroult, sieur de Cormette, gentilhomme de la chambre du Roi, avec qui elle était en désaccord en 1578.

(Arch. de la S.-Inf., *Tabell. de Rouen*, meuble.)

(2) *Chantelou* était un fief sur Saint-Vigor, relevant d'Acquigny, possédé, dès le 27 mai 1462, par Gilles de la Haye, qui épousa Suzanne de Chambray, à la même époque, en sorte que le mariage de Péronne avec Gabriel de Chambray, s'explique facilement : en 1470, Gilles de la Haye avait la fieffe ferme de Folleville. Après lui, Philippe, Louis et Jean de la Haye eurent successivement ce fief dont hérita le maréchal de Bassompierre.

*Cesseville*, Gilles de la Haye, époux de Jeanne (*aliàs* Suzanne) de Chambray, fille de Jean III et de Gillette Cholet, possédait ce fief en 1455. Son fils, Philippe, fut père de Jean Ier époux, le 3 février 1529, de Suzanne de Roncherolles, d'où Jean II marié, vers 1554 en premières noces de Marie le Goupil et en secondes de Madeleine Picart. Du premier lit, vint Philippe de la Haye qui de Prudence de Canouville n'eut qu'une fille Prudence de la Haye-Chanteloup, mariée de Charles de Tilly, marquis de Blaru *Cesseville* revint au maréchal et sa sœur, Catherine, épouse de Tanneguy XI le Veneur de Tillières, en hérita.

(Voir *Dict. de l'Eure*, articles d'Amfreville-la-Campagne, Fontaine-sous-Jouy, etc.)

L'abbaye de Bonport possédait un manuscrit intitulé : *Le chapelet*

Digitized by Google

Sotteville, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat, etc. Auguste Le Prévost ne s'expliquait pas comment la seigneurie de Quatremare était passée, de la famille d'Harcourt, à Jean de la Haye qui présentait, en 1584, à la chapelle de Saint-Louis de Quatremare. La raison en est que, le 12 octobre 1583, Charles de Lorraine, par son procureur Jean de Boyer, sieur de Chanlecy, maître d'hôtel ordinaire du duc d'Elbeuf, cède à Jean de la Haye, sieur de Chantelou, et à *Madeleine Le Picart*, épouse dudit sieur, « la seigneurie pleine et entière baronnye de Quatremares sans en « rien réserver. »

La dicte terre et baronnye consistant en haulte justice ressor- « tissant neuement en la cour de Parlement, avec droit de tabel- « lionage, manoir seigneurial, maisons, granges, jardins, colom- « bier, terres labourables et autres domaynes non fieffés... en- « semble tout le domaine fieffé qui en deppend, tant en deniers, « grains, œufs, chappons, poulles, champart, créances et aultres « revenus et redebvances seigneuriales, amendes, forfaictures, « confiscations, fouage, reliefs, treizièmes, *droit de présentation* « *et patronage* des bénéfices dudict lieu de Quatremares, Surville, « Sourtauville, Crosville, Dameneville et à la chapelle Saint-Louis « dudict lieu, et qui sont du domayne de la dicte baronnye, tou- « tefois que vaccation arryve et y escheet, teneures, droicts et « générallement toutes les droictures, franchises, libertez et prëe- « minences à la dicte baronnye appartenanz.

« De laquelle baronnye relève et tient par foy et hommage le « fief d'Aneboult, situé au village de Surville et des environs, que « possède à présent noble homme Lois de Hoeteville, seigneur de « Maigremont. Laquelle terre et baronnye comporte et appartient « propriétairement audict seigneur duc d'Elbeuf de la succession « de feu son père et ses prédécesseurs, tenue, rellevante et mou- « vante par foy et hommage dudict duché d'Elbeuf, auquel la dicte

---

*des vertus* ou *Roman de prudence*, qui avait appartenu à Gilles de la Haye :

« Le présent livre appartient à noble homme
Gilles de la Haye, escuier, seigneur de
Chantelou. Et fut fait l'an de grâce mil
CCCC quatre vingtz et sept. »

(*Mss. de l'abbaye de Bonport*, 2e fascicule, page 17).

Digitized by Google

« baronnye par union lors de l'érection dudict duché avait esté « incorporée et jointe, et de présent démembrée dudict duché par « concession et lettres patentes du roy, données à Saint-Germain- « en-Laye, au mois d'octobre dernier.

« La dicte vendue faicte moyennant le prix et somme de 80 100 « livres tournois franchement venant ès mains dudict seigneur « vendeur ou venant à son acquit : pour le paiement de laquelle « somme lesdits seigneurs de Chantelou et la dame son espouze, « acquisiteurs, se sont ensemblement et l'ung pour le tout par in- « divis obligez d'acquitter et descharger le dict seigneur duc, de « ce jour à l'advenir, du principal, arrérages, et prorata de 8 010 « livres tournois de rente en plusieurs parties et envers les per- « sonnes cy aprez nommez, parce que ledict seigneur duc d'Elle- « beuf sera tenu lorsque ledict sieur de Chantelou lui vouldra « faire scavoir le racquit qu'il veut faire des parties de rente cy « aprez déclaréez faire tenir à contendz ceux ausquels sont deuez « lesdictes parties de rente, que le dict sieur de Chantelou et la « dicte dame sont subjectz acquitter pour mon dict seigneur d'El- « beuf, la desclaration de faict.

« Premièrement la dame de la Pommeraye, veufve de deffunct Vincent Puchot, 400 escus d'or sol ;

« Au seigneur marquis de Rothe, 6000 escus;

« A Nicolas Cabeuil, de Rouen, 1 000 escus;

« A André Bonissent, de Rouen, 500 escus ;

« A François de Cyville, 400 escus ;

« A damoyselle Marie de Bauquemare, fille du sieur de Franqueville, 170 escus d'or, 2/3 d'escu ;

« Aux héritiers de feu sieur de Tilly, 1 000 escus;

« Aux enfants de feu sieur de Desgrefeuille 1 200 escus;

« Pour le rachat de partie de terre fieffée du domayne de Quatremare, 400 escus ;

« A Pierre de Serville, de Rouen, 2000 escus ;

« A M. le président du Thil, 1 000 escus;

« A Clément Durand, 466 escus deux tiers;

« A Laurence de Meullent, de Rouen, 1000 escus;

« A Guillaume Regnault, de Rouen, 1666 escus deux tiers ;

« A la dicte Meullent, veufve de Richard Bunel, 600 escus;

« A Eloy Perdrix, 800 escus ;

« Au dict sieur président du Thil, 3000 escus.

Digitized by Google

« Toutes lesquelles partyes cy-dessus reviendront à la dicte « somme de 80 100 livres tournois.

« Lesdits sieur acquisiteur et dame ont promis paier au dict « seigneur, duc d'Ellebeuf, 3 000 escus d'or sol, outre, etc.

(*Tabell. du Bec-Thomas, cité par Saint-Denis, Elbeuf*, t. II, p. 300-304.)

Jean de la Haye fut délégué aux Etats de Normandie, tenus en novembre 1578, par le bailliage d'Evreux. Dans son enfance le maréchal de Bassompierre se souvenait d'avoir vu, au manoir d'Haroué en 1586 (il avait alors sept ans) Jean de la Haye, seigneur de Chantelou et M. de la Roche Guyon qui, accusés de rébellion contre le Roi, étaient venus y chercher un refuge, près de Louise Picart dame de Radeval. Les Etats de Normandie adressèrent à Henri III la supplique suivante :

« Supplient en outre lesdits Etats et remontrent très humblement Sa Majesté que les sieurs de la Roche-Guyon, Chantelou, et Pont-bellanger, ont esté cy devant employez pour les affaires desdits Estats, en quoy ils se sont fidellement employez pour le bien et service dudict pays. A ceste cause il luy plaise les recognoistre pour ses bons et loyaux subjets et serviteurs, et à ceste fin faire cesser toutes recherches et poursuites qui pourroyent avoir esté sur ce faictes à l'encontre d'iceux, et les remettre en leurs franchises et libertez. » (*Cahiers des Etats de Normandie*, t. II, p. 70 et 311.)

Le Roi pardonna et les exilés revinrent.

La Haye portait : *parti d'argent et de gueules, au chef de sable, chargé de 3 besants d'or.*

*Jeanne Picart*, dernière fille de Georges de Radeval, épousa Gabriel de Chambray, seigneur du lieu et de Thévray, baron d'Auffay, etc. Plusieurs procurations, passées à Rouen en 1575, pour la succession de Madame de Moreuil, ne laissent aucun doute à ce sujet. Une du 26 septembre est ainsi conçue :

« Furent présents noble dame Loyse Picart femme et procura- « trisse deuement fondée de noble et puissant seigneur Messire « Christophe de Bassompierre Seigneur et baron du lieu, collonel « de quinze cens reistres entretenus pour le service du Roy, par « procuration passée devant les nottaires royaulx du Chastelet de « Paris le xxj^e jour de février dernier passé, présents nobles et « puissants seigneurs Messire *Gabriel de Chambray* sieur du lieu

Digitized by Google

« et baron d'Auffay, et Messire Jehan de la Haye Chantelou sei-
« gneur du lieu, de Fontaynes-sous-Jouy et de Cesseville, cheva-
« liers de l'ordre du Roy et gentilshommes ordinaires de sa
« chambre, ayant epousé dames *Peronne* (aliàs : Jeanne) et *Mag-*
« *dalenne Le Picart*, sœurs de ladite Dame de Bassompierre, les-
« dites dames filles et héritères chacune en partie de feu noble et
« puissant seigneur Messire Georges Le Picart, en son vivant sieur
« de Radeval, et aussy héritières de feue noble dame Magdalenne
« Le Picart leur tante lors quelle vivoit dame de Moreul, lesquels
« dame de Bassompierre et sieurs de Chambray et de Chantelou
« ès noms et qualitez que dessus de leur bon gré et volunté ont
« faict, nommé, constitué et establi leurs procureurs généraux et
« spéciaux, etc. (1).

Gabriel de Chambray, fils de Nicolas et de Bonaventure de Prunelé, hérita de la seigneurie de Thévray, après la mort de Jean, son aîné, fut député de la noblesse aux Etats de Blois, grand pannetier en 1580, marié le 5 juin 1566 en premières noces avec Péronne Le Picart, puis avec Jeanne d'Angennes d'où un fils du nom de Tanneguy. Le château actuel a été construit par Gabriel, vers 1585, qui mourut le 13 mai 1612. — Blason : *D'hermines à 3 tourteaux de gueules, 2 et 1.*

*Madeleine* (2) *et Péronne Picart* n'ayant pas eu d'enfants, tous leurs biens et seigneuries échurent à leur neveu, le maréchal de Bassompierre.

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

(1) Arch. de la S.-Inf., *Tabell. de Rouèn, meuble.* Copie de M. Foulon.

(2) Madeleine était morte avant mai 1635 puisque le maréchal de Bassompierre écrit à cette date, dans son *Journal* : « Feu ma tante de Chantelou avait été guérie d'une hydropisie, etc. (t. IV, p. 179). Quant à Péronne, son décès est du commencement du XVII^e siècle, entre 1600 et 1605.



Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

(*Suite*)

La persistance des nouvelles institutions et organisations religieuses, administratives et sociales devait paraître peu vraisemblable à des hommes tels que l'abbé de Lauvencin. Et cependant la fréquentation des gens clairvoyants, tels que les Turgot lui suggéra de salutaires précautions. Est-ce à cela qu'il faut attribuer sa résolution et celle de Vaquier, de soustraire à des investigations intéressées les documents des archives communales de Foucarmont du régime révolutionnaire ?

Voici les documents, en une copie plus suggestive que n'importe quelle analyse.

Les vingt-quatre premiers sont des publications officielles, négligeables ici, et un registre de la municipalité naissante de Frémentel, commencé en décembre 1789, contenant divers procès-verbaux dont le premier à noter est celui du 19 février 1790 de l'assemblée des habitants en général de « la présente communauté, convo-
« quée à ce jour et tenue à l'abbaye, en conséquence des lettres
« patentes du Roi du mois de janvier dernier, dont lecture a été
« faite au prône le 14, et affiches mises à la porte de l'église de
« cette communauté de Frémentel, pour procéder dans les formes
« ordonnées par les dites lettres patentes et par celles du mois de
« décembre dernier, à la Constitution de notre municipalité, à
« laquelle assemblée se sont trouvés dix-huit citoyens actifs ayant
« les qualités requises par ledit décret, qui ont procédé à la nomi-
« nation d'un président et d'un secrétaire par la voie du scru-
« tin ».

« Ouverture faite par Jean Guichard, Pierre-François Grongnet

Digitized by Google

et Jean Merlin, les trois plus anciens d'âge de cette assemblée; M. de Laurencin, abbé régulier de l'abbaye de Foucarmont et J.-B. des Bulleux ayant réuni la pluralité des suffrages ont été proclamés, savoir : M. de Laurencin, président et M. des Bulleux, secrétaire, lesquels ont prêté, sur le champ, en présence de l'assemblée, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être confiées. »

Le même serment a été fait et répété entre les mains dudit sieur abbé de Laurencin, président, par les membres de ladite assemblée. Ce fait, on a passé au scrutin pour l'élection des trois scrutateurs et lesdits sieurs Jean Guichard, Pierre-François Grognet et Jean Merlin, les plus anciens d'âge, ayant ouvert le scrutin, ont trouvé et déclaré que les sieurs Grognet, Lecomte et Merlin sont élus scrutateurs. En conséquence, tous les citoyens actifs ont voté par scrutin individuel : 1° pour l'élection du maire ; et le scrutin ouvert et dépouillé par les trois scrutateurs, M. l'abbé de Laurencin ayant réuni la pluralité des suffrages a été proclamé maire ; 2° par scrutin de liste double pour l'élection de quatre officiers municipaux, et le scrutin ouvert, MM. Denis-Nicolas Lecomte, Jean Merlin, P. F. Grognet et J. Gauthier (1) ayant aussi réuni la pluralité des suffrages ont été proclamés officiers municipaux ; 3° par scrutin individuel pour l'élection du procureur de la commune. M. Vaquier, ayant de même réuni la pluralité des suffrages a été proclamé procureur de la commune ; 4° par scrutin de liste simple, pour l'élection de six notables, et le scrutin ouvert comme dessus, M. Jean-Louis Le Tellier, Francois Throude, Jacques Lefebvre, Louis Gentil, Jean Guichard, et M. Théodore Cattet, curé de la paroisse, ont été proclamés notables de la commune. Lesdits sieur maire, officiers municipaux, procureur et notables de la commune ont, de suite, prêté devant la commune le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de bien remplir leur fonc-

(1) Ici, ce renvoi ou plutôt cette note : « Les deux derniers n'ont été nommés que comme suppléants, et ce, par erreur, ce que nous affirmons véritable. Signé : J.-Baptiste Debulleux, greffier. »

Digitized by Google

tion. — A l'abbaye de Foucarmont, les dits jour et an que dessus. — Ainsi signé : D.-N. Lecomte, Jean Merlin, Pierre-François Grongnet, Gautier, Jean-Louis Letellier, Troude, Jacques Lefebvre, Jean Guichard, Vaquier, procureur, J.-B. Des Bulleux, De Laurencin, maire de la municipalité, abbé de Foucarmont, sur les deux expéditions servant de minute du présent procès-verbal dont l'une des deux expéditions a été envoyée au bureau intermédiaire de Neufchâtel, et l'autre déposée au greffe du secrétariat de la municipalité.

Du vingt février 1790, le procureur de la commune a dit que quoiqu'il eut été dressé *deux doubles* du procès-verbal ci-dessus, dont l'un a été envoyé au bureau intermédiaire de Neufchâtel et l'autre déposé dans le secrétariat de la municipalité pour y servir de minute, il était cependant convenable de transcrire ledit procès sur le registre de la municipalité. — Signé : Vaquier, procureur.

Dudit jour 20 février 1790, nous maire et officiers municipaux, faisant droit sur le réquisitoire du procureur de la commune, avons ordonné que ledit procès-verbal sera transcrit. Signé : Lecomte, Jean Meslin, De Lauvencin, maire, J.-Baptiste Debuleux, greffier.

L'an 1790, le 28e jour de février (1) devant nous, officiers et notables de la municipalité de Fromentel s'est présenté M. de Laurencin, abbé régulier de l'abbaye de Foucarmont, lequel, pour se conformer au décret de l'assemblée nationale du 13 novembre 1789 et aux lettres-patentes de Sa Majesté du 18 du même mois, nous a remis la déclaration des revenus meubles et immeubles de sa dite abbaye, au bas de laquelle déclaration on lit : « Je soussigné, certifie avec vérité que la déclaration ci-dessus, est sincère en son contenu, et que rien n'a été soustrait de mon abbaye, conformément au décret sus daté. Ce 28 février 1790 ». — Et plus bas, est écrit : La présente déclaration a été déposée au greffe de la municipalité de la paroisse du Haut-Fromentel, en présence des officiers municipaux et notables soussignés, par M. de Laurencin, abbé de Foucarmont, maire de cette municipalité ; laquelle il a affirmé véritable dans son contenu : Ce jourd'hui 28 février 1790. — Ainsi signé : Lecomte, Jean Merlin, P.-F. Grongnet, François

(1) Dimanche.

Digitized by Google

Gauthier, J.-L. Letellier, F. Troude, J. Lefebvre, fr. L. Th. Cattet, prieur-curé de Fromentel, et J.-B. Debulleux, secrétaire-greffier.

L'an 1790, le 4e jour de mai (1), nous, maire et officiers municipaux, notables, secrétaire-greffier et procureur de la commune, soussignés, assemblés au lieu et manière accoutumée, en vertu des lettres de convocation qui nous ont été adressées pour nous conformer à l'article cinquième des Lettres de Sa Majesté, rendues le 26 mars dernier sur un décret de l'Assemblée nationale, concernant les religieux, les registres et comptes de régie nous furent représentées par dom Duriez, chargé de la recepte et des mises, à l'exception des registres des rentes seigneuriales foncières. Cette demande lui a été faite en personne, par la municipalité, assistée des Religieux ci-après dénommés, savoir : Dom Charles Carel, prieur, Dom Théodore Cattet, curé de la paroisse, Dom Jacques Marie, Dom Bernard Glimont, fr, Guillaume Moreau, fr. Benoist, fr. Benoist Levaillant de la Valette, à laquelle il a constamment refusé, en vertu d'un ordre, a-t-il dit, émané de l'Assemblée nationale, et qu'il ne reconnaissait point la légalité de la municipalité de Frémontel ce qui nous a forcé d'interrompre nos opérations quant à cet objet. En conséquence de ce refus opiniâtre, nous n'avons pu procéder à l'article des dettes mobilières et des titres qui les constatent. » — Ce procès-verbal, signé seulement du greffier Desbulleux, porte en marge : — « Le présent procès-verbal nul comme n'ayant pu être achevé, y ayant eu opposition et conflit entre notre municipalité et celle du Neufchâtel. — Signé : Desbulleux, greffier.

Nous nous sommes fait représenter ensuite l'argenterie, tant celle servant à l'usage de l'église qu'à l'usage de l'abbatiale et de la communauté, et, *premièrement*, nous étant transporté dans la sacristie de l'église et des vases sacrés, nous avons trouvé un soleil d'argent doré, cinq calices dont deux en argent doré, deux autres en argent simplement et le cinquième dont il n'y a que la coupe d'argent, une paire de burettes d'argent et son plat, une petite croix d'argent, un grand ciboire d'argent, une petite boîte d'argent servant pour porter le viatique aux malades, la Boëte aux Saintes-Huiles, en argent, le surplus servant l'autel d'argent

(1) Mardi.

Digitized by Google

aché (?) — *Secondement*, nous étant transporté à l'office, qui renferme l'argenterie de table, nous y avons trouvé trente-sept couverts d'argent, deux cuillers d'argent à poche pour la soupe ou potage, quatre cuillers à ragoût, seize cuillers à café, une vieille écuelle d'argent, six salières de verre garnies en argent.

Ayant été ensuite dans la Bibliothèque, *nous n'y avons trouvé aucun manuscrit* (1), mais 597 volumes *in folio*, 306 volumes in-4°, et 1.400 volumes au-dessous, parmi lesquels il y a beaucoup de volumes dépareillés ; et nous n'avons trouvé dans ladite bibliothèque ni dans aucun endroit de la maison aucune médaille.

Nous étant transportés dans les chambres et appartements, nous n'avons trouvé pour mobilier précieux que : 1° Un trumeau renfermant une glace de trois pieds trois pouces de largeur; 2° un lit garni partie en damas, partie en taffetas et les rideaux de toile d'orange, courtepointe en perse ; 3° un autre lit en tombeau damas jonquille; 4° un lit dans une alcôve, garni damas jonquille ; 4° un autre lit dans une alcôve en vieux damas vert, sans impériale, avec sa courtepointe ; 6° Quatorze fauteuils, un canapé garni de soye. — Et avons laissé les susdits objets à la charge et garde des religieux composant ladite communauté.

Quant aux dettes immobiliaires, l'abbaye de Foucarmont est grevée : 1° d'une pension viagère de la somme de 840 livres imposée par Sa Majesté, sur ladite abbaye, au profit de M. Lesparou, ancien curé de la Babbade (?) à Toulouse ; 2° une rente hypothécaire à Abbeville et à Rouen, à M. de Caumesnil et à M. Planterose, Bidault et Guimoneau, de la somme de 336 livres, toutes impositions déduites ; 3° une rente viagère à demoiselle Masseline, de la somme de 600 livres ; 4° une autre rente viagère au sieur Dumets, notaire à Rouen, à dix pour cent produisant 400 livres, ladite rente réversible sur son fils, et réductible alors à la somme de 280 livres ; 5° enfin 51 mines grains dus à l'abbaye de Saint-Laurent d'Eu, pour indemnités de dimes. Les seconde, troisième et quatrième rentes, en vertu de contrats passés devant notaires, et la cinquième par transaction passée antérieurement entre les deux abbayes.

Un décret du 28 octobre 1789 ajournait la question des vœux

(1) Un décret des 7 et 14 novembre 1789 prescrivait de désigner particulièrement les manuscrits.....

Digitized by Google

monastiques, et cependant et par provision suspendait l'émission de ces vœux ; un autre décret du 13 novembre suivant prescrivait une déclaration détaillée dans les deux mois de tous les biens mobiliers et immobiliers et revenus et des charges, le tout affiché à la porte principale des églises des paroisses de la situation des biens. Rien ne nous est apparu qui atteste que cette formalité de publicité ait eu lieu.

Le 16 août 1790, le district de Neufchâtel, sur une requête présentée le 10 du même mois par les sieurs Couvreur et Antoine Dupont, adjudicataires des ouvrages à faire au clocher de Foucarmont, les autorisait à démolir et reconstruire les piliers dudit clocher, etc.

Cette autorisation ne paraît pas avoir pu être utilisée, car l'article 20 de la constitution civile du clergé (12-24 juillet 1790), disposait que les abbayes et prieurés en règle ou en commande, de l'un et l'autre sexe étaient, à compter de la publication du décret (24 août 1790) *supprimés*, sans qu'il pût jamais en être établi de semblables...

Ici se placent des incidents graves, d'une nature spéciale, et qui cependant ne paraissent pas avoir eu les suites qu'ils comportaient. Ils résultent de procès-verbaux qu'il est essentiel de reproduire littéralement :

« L'an 1790, le premier jour d'octobre, sur les deux heures après-midi, nous, maire et officiers municipaux, assemblés au greffe de ce lieu, en la manière accoutumée, à l'effet de délibérer sur une plainte faite de ce jour, par messire Joseph-François-Marc de Laurencin, abbé régulier de l'abbaye de Foucarmont, maire de la municipalité de Frementel, portant qu'hier, sur les neuf heures du soir, en la cuisine commune de ladite abbaye, en présence de tous les domestiques, ouvriers, journaliers et plusieus religieux qui s'y sont trouvés, ont été tenus les propos les plus atroces et les plus injurieux, par dom Pierre Crineleon, religieux de cette abbaye.

« M. l'abbé se plaint de ce que dom Crineleon s'est permis de dire en pleine cuisine, en présence des personnes ci-après nommées » savoir : « La Jeunesse (1) et autres témoins et en présence

(1) Il y eut aussi à l'abbaye de Beaubec un domestique de ce nom de *La Jeunesse*.

Digitized by Google

de qui ont été vomies toutes les atrocités suivantes : 1. Que l'abbé de Foucarmont était un gueux, un voleur; qu'il n'avait ni cœur, ni âme, ni foi, ni loi; qu'il était un monstre; qu'il montrerait bien dans sa chambre pour le lui dire sur-le-champ, parlant à sa personne; mais que comme il pouvait croire que lui, D. Crineleon eut parlé par colère, qu'il n'irait que le lendemain, pour lui faire voir, à lui, abbé de Foucarmont, qu'il dirait tout cela de sang-froid et avec réflexion; qu'il ne reconnaissait plus « ni chef, ni supérieurs, qu'il n'y en avait plus. »

« Laquelle plainte faite par mondit sieur abbé, cejourd'hui 1er octobre 1790. » — Signé : « de Laurencin, abbé de Foucar- « mont, maire de Frémentel. »

« La présente plainte de fait communiquée au sieur Pierre Levillain, notable de la commune dudit lieu, pour l'absence du procureur de la commune, et, après lecture par lui prise de ladite plainte, nous a démontré qu'il était de toute nécessité qu'il soit délibéré de par nous dits maire et officiers, pour la sûreté de la personne dudit abbé, et pour le bon ordre, à ce qu'il soit fait une enquête des témoins dénommés au bas de ladite plainte, au nombre de six, pour être entendus devant nous dits maire et officiers, en présence du greffier de la municipalité, au lieu ordinaire du greffe, *demain* à huit heures du matin, et après quoi en être ordonné ce qu'il appartiendra devant les Tribunaux qui ont droit d'en juger, et a signé : Levillain, pour l'absence du procureur. »

Nous venons de souligner *demain*. Demain, c'eût été le 2 octobre. Or, ce jour-là, on s'aperçut qu'il fallait changer de municipalité.

Nous supposons que l'absence, le 1er octobre, de Vaquier, *procureur*, avait pour cause son refus de prendre part à une procédure absolument incorrecte : une enquête présidée par un maire qui était le plaignant !

Le 1er octobre fut consacré à la transformation de la municipalité, besogne qui dut prendre un certain temps, les officiers municipaux habitant pour la plupart des fermes éloignées, croyons-nous, du moins, car nous ignorons la composition exacte du premier conseil municipal.

Quoiqu'il en soit, l'abbé n'était plus maire, même le 1er octobre : « Nous dits maire et officiers, ouï et considéré les remontrances

Digitized by Google

dudit sieur Levillain, pour l'absence comme dit est, avons délibéré et délibérons à ce qu'enquête soit faite au nombre de six témoins sur ladite plainte, pour y constater l'effet du contenu sur icelle, demain, sur les huit heures du matin ; dont assignation sera donnés par l'huissier de ce lieu, pour y parvenir et ce, aux personnes dénommées dans un état délivré par le sieur greffier audit sieur Procureur. — Fait et arrêté les jour et an que dessus et ont signé : *Billot*, maire, *Delagrave*, premier officier, *P. Rimbert*, second officier, *Levillain*, pour l'absence du procureur, *d'Hermonval*, greffier. »

F. Clérembray.

(*A suivre.*)

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS DE PAVILLY, BARONS D'ESNEVAL

## VIDAMES DE NORMANDIE

### I

### Les premiers seigneurs de Pavilly

Bâtie à la naissance de deux vallées dans une situation des plus pittoresques, le bourg de Pavilly est un des plus anciens de l'arrondissement de Rouen.

Son nom seul suffirait à indiquer une origine gallo-romaine, si les hachettes de pierre, les monnaies de l'époque gauloise que l'on y a trouvées en 1861 n'étaient venues attester son antiquité. Les voies romaines de Fécamp à Rouen et de Duclair à Saint-Saens, Arques et Dieppe qui le traversent prouvent aussi qu'au temps de la colonisation des Gaules il avait déjà une certaine importance. Il est dès lors connu sous le nom de Pauliacum ou Pauliacus, vicus Pauliacensis (1) ce qui doit suffire, il nous semble, pour faire repousser l'origine scandinave que M. le Héricher attribue au nom de Pavilly (2).

Ce nom a subi toutes les vicissitudes orthographiques des noms analogues : Pavelli, Pavielly, Paveilli, Pavillie, Pavilly (3). Nous ne nous hasarderons pas à en proposer une étymologie, disons seulement que Dom Toussaint Duplessis croit y trouver une racine celtique ; d'après lui, Pavilly dériverait peut-être de Poull qui signifiait : fosse. Ce n'est toujours pas la situation géographique du pays qui contredirait cette hypothèse.

---

(1) L'abbé Cochet. Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.

(2) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIX.

(3) Historiens de la France, t. XXIII.

Digitized by Google

Pavilly est baigné par deux cours d'eau, la Sainte-Austreberte et la Saffimbec, la seconde est un affluent de la première, elle a sa source et son embouchure sur le territoire même de la paroisse. La Sainte-Austreberte prend naissance dans la commune de ce nom, absorbe la Saffimbec à Pavilly et va se jeter dans la Seine à Duclair. Primitivement cette rivière s'appelait l'Esne ; ce n'est que bien après la mort de Sainte-Austreberte qu'elle fut débaptisée pour recevoir le nom de la bienheureuse abbesse de Pavilly, dont les vertus et les miracles illustrèrent ses bords. Ce changement de nom fut probablement contemporain de la fondation de la commune de Sainte-Austreberte, sur le territoire de laquelle l'Esne a sa source.

Le premier seigneur de Pavilly dont l'histoire fasse mention vivait vers l'an 664 (1), il se nommait Amalbert Ketelbutre (2) et avait une fille du nom d'Aurée, qu'il chérissait particulièrement. Celle-ci se sentant appelée à la vie religieuse s'en ouvrit à son père, Amalbert ne s'opposa pas à la réalisation de sa pieuse résolution, mais dans la crainte de voir sa fille aller chercher au loin un monastère, il lui fit aussitôt bâtir un cloître sur ses terres, tout près de son château, au confluent des rivières d'Esne et de Saffimbec. Cette abbaye ne tarda pas à devenir florissante sous la direction de saint Philibert, abbé de Jumièges et de sa première abbesse sainte Austreberte ; Aurée de Pavilly, qui en fut la troisième abbesse, mourut en odeur de sainteté et fut canonisée par la voix populaire.

L'existence d'Amalbert de Pavilly n'a jamais été contestée pas plus que l'authenticité de sa fondation. Les Bollandistes, la Neustria Pia, l'ont admise. In vita sanctæ Austreberthæ Surius dit : « Regendum suscepit monasterium quod in fundo proprio, qui Pauliacus dicebatur idem Amalbertus construxerat. » Si nous nous en rapportons à une généalogie publiée au XVIIIe siècle pour appuyer les prétentions des représentants d'Amalbert au patronage du prieuré qui succéda à ce monastère, le fondateur serait qualifié dans la charte de fondation « vir illustris ac potens » ; ce qui indiquerait un rang important dans l'aristocratie de la pro-

(1) Neustria Pia, p. 326.

(2) Mabillon, Ann. Bened., I, p. 469 et Histoire de Saint Pierre de Jumièges, I, p. 30.

Digitized by Google

vince en ces temps reculés. Nous retrouvons les mêmes expressions par deux fois dans le Recueil des historiens des Gaules (1).

D'ailleurs nous voyons mentionnés les descendants d'Amalbert dans presque toutes les occasions mémorables marquées par les historiens : au passage d'Angleterre sous Guillaume-le-Conquérant en 1066, aux premières croisades, dans la liste de ceux qui possédaient (2) des fiefs sous Philippe-Auguste, dans le « de servitiis quæ debentur duci Normanniæ ».

Illustre par la naissance, la maison de Pavilly était puissante par ses domaines ; outre la seigneurie dont elle portait le nom, elle possédait de grands biens près de Rouen sur la côte Sainte-Catherine à Blosseville, au Mesnil-Enart, dans la vallée d'Andelle.

Lors de l'invasion normande elle dut partager ses possessions avec un conquérant du Nord dont sont descendus les d'Esneval dont nous parlerons bientôt. On sait que Rollon et ses compagnons reçurent de Charles le Simple, à condition de se faire les défenseurs du royaume, la moitié seulement des biens de la province qui leur était concédée (3).

Le registre de Philippe-Auguste nous indique ce qui resta aux Pavilly, deux pleins fiefs sis à Pavilly, tenus nuement du roi, dont relevaient un demi-fief au Mesnil-Durescu, un demi à Croixmare, les trois quarts d'un fief à Hardouville, un demi au Franc-Quesnay, (Pavilly), un demi à Richebourg (Pavilly), un quart à Lamberville (Barentin), un demi à Beaucamp (Sainte-Austreberte), un plein fief au Saussay, un demi à Frettemeule, un demi à Bourdainville, un quart et la troisième partie d'un quart à Motteville et à Esneval, un demi fief à Calleville, un demi à Epinay, un demi à Belbeuf, un tiers à S. Aignan-sur-Ry, un cinquième au Puis, à Huanville et à Elbeuf-sur-Andelle.

Quelque grande qu'ait été la situation de la maison de Pavilly, la généalogie de ses membres est impossible à établir, leur nom même serait resté ignoré si, suivant le noble exemple de leur ancêtre Amalbert, ils ne s'étaient distingués par leur piété et leur généreuse charité ; leurs bienfaits inscrits dans les actes des

(1) T. III, pp. 549 et 550.

(2) Duchesne. Hist. des Gaules ; Masseville.

(3) L'abbé Mesnil. Saint Aquilin, p. 66.

Digitized by Google

abbayes de la Normandie qu'ils ont aumônées les ont préservés de l'oubli.

Le cartulaire de la Sainte Trinité du mont de Rouen nous a conservé le nom d'un Goiffridus de Pauliaco qui signa en qualité de témoin une donation datée de l'an 1034 (1). Nous lisons dans celui de Saint-Ouen que, vers le temps de l'abbé Nicolas de Normandie, de la famille de nos ducs et qui gouverna l'abbaye dans la seconde moitié du XIe siècle, une dame de Pavilly, de Palliaco, nommée Odda, du consentement de Hugues son fils, donna aux moines de Saint-Ouen, spécialement à ceux d'entre eux qui desservaient l'église Saint-Michel du Mont de Rouen, 60 acres de bois à Normare (2), la masure d'un nommé Valentin, et une autre masure qui aurait été donnée en gage à Bernard de Blosville et dont on venait de faire le rachat au moyen de fonds fournis par le prieur de Saint-Michel. Cette donation suivant un usage alors assez commun, fut déposée, ainsi que l'indique la charte, sur l'autel du prieuré (3).

Odda de Pavilly avait deux fils, Guillaume et Hugues. Lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, ils firent tous deux aux religieux plusieurs cessions et donations mentionnées en la grande charte octroyée à cette abbaye par Guillaume-le-Batard vers 1050 (4). Hugues de Pavilly en ce faisant, avait il agi de gré ou de force, toujours est-il que bientôt, sans doute après la mort de son frère dont il était l'héritier, il essaya de revenir sur les engagements qu'il avait pris, mais il dut céder devant les réclamations des moines qui lui donnèrent en échange de sa soumission un ornement d'église qui était engagé pour 20 sols. Obligé de faire contre fortune bon cœur il déposa lui-même la nouvelle convention sur l'autel de Saint-Georges. Il ne se tint pas pour battu, peu après il contrevenait de nouveau

---

(1) Deville. Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité, p. 467.

(2) Le hameau de Normare est encore aujourd'hui connu, c'était autrefois le nom d'un bois d'une assez vaste étendue. Tout le plateau entre le Mesnil-Enart et l'Andelle paraît avoir été anciennement occupé par des forêts.

(3) Ch. de Beaurepaire. Nouveau recueil de notes historiques.

(4) Essai sur l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville.

Digitized by Google

aux contrats passés. Les moines cette fois portèrent la chose devant le duc de Normandie en personne qui ordonna la confirmation pure et simple de la première convention devant son sénéchal. Mais comme Hugues de Pavilly contrit ou vaincu abandonnait à l'abbaye de Saint-Georges la dîme de toute sa terre de Pavilly, le duc ordonna que les moines lui donneraient 50 sols en retour.

A la même époque que Hugues de Pavilly vivait Raoul de Pavilly, que nous voyons témoin d'une charte de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, vers 1066.

Les successeurs d'Hugues de Pavilly ne furent pas aussi peu scrupuleux que lui sur le chapitre de la chose donnée. Le monastère de Sainte-Austreberte ayant été détruit de fond en comble par les Normands et les biens que son fondateur lui avaient affectés fait retour à ses descendants, l'un d'eux, Thomas de Pavilly comprit que ces revenus ne lui appartenaient pas et, en l'an 1090, il donna tout ce qui restait de l'ancienne abbaye, avec tout ce qui en avait dépendu jadis, aux abbé, religieux et couvent de la Trinité du Mont de Sainte-Catherine-lès-Rouen. Dans l'acte de cette donation Thomas de Pavilly est qualifié « Miles » ce que l'on est convenu de traduire par chevalier.

Pavilly dut encore à ce seigneur la fondation de la maladrerie de la Madeleine et de l'hôpital. Lorsqu'il mourut en 1091, c'est dans la chapelle de cet hôpital qu'il voulut être enterré. On y voit encore son tombeau en pierre. Il y est représenté sculpté en relief de grandeur naturelle, couché sur le dos, la tête nue reposant sur un coussin, les pieds ceints des étriers appuyés sur un lion, il est entièrement revêtu d'une cotte de maille recouverte d'une tunique, de la main droite il tient son épée nue, la gauche repose sur un large bouclier en forme d'écu, sa lance est posée à côté de lui. L'inscription est très fruste, on y peut encore lire cependant : Thomas 1091 descendant d'Amalbert fondateur... Ce Thomas doit être le sire de Pavilly qui fut l'un des compagnons de Guillaume le Batard lors de la conquête de l'Angleterre en 1066. Il ne prit certainement pas part cependant à la grande distribution de terres que fit le Conquérant, parce qu'il fut sans doute du petit nombre de barons normands qui refusèrent de se fixer en Angleterre. L'épée nue qu'il est représenté tenant sur son tombeau, le lion sur lequel reposent ses pieds peuvent faire supposer qu'il mourut à la guerre, la date de sa mort, qu'il périt au

Digitized by Google

service de Robert Courte Heuse défendant la Normandie contre ses frères révoltés.

Thomas de Pavilly avait un frère, Guillaume, qui fut témoin de la charte de fondation du prieuré de Sainte-Austreberte.

A partir du XIIe siècle, on trouve plus fréquemment dans l'histoire les traces de la maison de Pavilly: Roger de Pavilly est témoin de la charte de Raoul de Tancarville en faveur de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, en 1224, il est nommé dans celle d'Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donnée à l'abbaye de Mortemer en 1142 (1). Il y figure comme témoin avec plusieurs autres grands seigneurs : Gautier Giffart, comte de Longueville, Arnoul, évêque de Lisieux, Renaud de Saint-Valery, Alexandre de Bohun, Osbert de Cailly, Robert d'Esneval (2).

Roger de Pavilly fut un des bienfaiteurs du prieuré de Saint-Lô. de Rouen, il lui fit entre autres aumônes celle du patronage de la paroisse du Mesnil Enart qui jusqu'à cette époque avait appartenu à sa famille. D'après une charte de Gautier le Magnifique, archevêque de Rouen (3), la chapelle de Blosville aujourd'hui Notre-Dame de Bon-Secours était une dépendance de la cure du Mesnil-Enart et faisait donc partie de cette donation (4).

L'un des dons de Roger de Pavilly au prieuré de Saint-Lô est consenti par lui moyennant une paire de souliers pour ses enfants (5).

Aucune des chartes relatant ces bienfaits n'est datée, mais les confirmations accordées successivement aux religieux affirment que le patronage de la cure du Mesnil-Enart leur appartenait avant 1144 (6).

Roger de Pavilly paraît être le père de Thomas, de Renaud et de Raoul de Pavilly, il eut aussi une fille Olive qui épousa Raoul de Giberville que nous voyons siéger à l'échiquier séant à Caen en 1199 (7), il appartenait à la puissante maison des Tannetin dont

(1) Monasticum anglicanum, VI, II, p. 1066.
(2) La Roque. Histoire de la Maison d'Harcourt, II, p. 1368.
(3) Glanville. Histoire du Prieuré de Saint-Lô, pièces justificatives.
(4) L'abbé Loth. Notre-Dame de Bonsecours.
(5) Antiq. de Normandie, XV, p. 202.
(6) Antiq. de Normandie, VII et VIII.
(7) Monasticum Anglicanum, p. 1067.

Digitized by Google

le nom se rencontre si souvent dans les cartulaires des abbayes de Basse-Normandie (1). Devenue veuve, Olive donna à l'abbaye de Saint-André en Gouffern une rente de 60 sols tournois à prendre sur son moulin de Saffimbec (2).

Pendant la vie de Roger de Pavilly, un Reinier de Pavilly est cité dans une charte de Henri, roi d'Angleterre confirmant les donations faites à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville ce peut être un seul et même personnage (3).

Dans la charte de privilège accordée par Henri II d'Angleterre en 1175 aux habitants de la ville de Rouen, nous rencontrons parmi les noms des témoins appartenant tous aux plus illustres familles de Normandie celui de Renaud de Pavilly. Il dut faire partie de la cour de ce prince, car nous le voyons figurer dans plusieurs des actes de son règne : dans la charte confirmative de toutes les donations faites à l'abbaye de Jumièges, dans une autre relative à l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, dans une troisième octroyée par l'impératrice Mathilde à la même abbaye (4), dans une quatrième en faveur de l'abbaye de Fécamp et dans beaucoup d'autres qu'il est bien inutile de mentionner, Renaud de Pavilly ayant marqué sa place dans l'histoire de son temps en fondant l'abbaye de l'Isle-Dieu, monument de sa piété. La Neustria Pia nous a conservé tous les détails de cette fondation.

Sous le règne de Henri II d'Angleterre duc de Normandie et comte d'Anjou, près d'un oratoire dédié à Sainte-Honorine, et bâti dans la forêt de Lyons sur les confins de la paroisse de Perriers-sur-Andelle, vivait un saint pénitent, chanoine régulier de Saint-Laurent nommé Hugues de Saint-Jovinien qui était atteint de la lèpre. Dans une cellule murée de tous côtés, il menait une vie toute de prière et de pénitence et faisait l'édification de toute la contrée. Sa reputation s'étendait au loin, gentilshommes et manants accourraient de toutes parts pour le consulter. Renaud de Pavilly qui possédait un fief dans la contrée étant venu le voir fut frappé d'admiration. « Inter quos, miles quidam, nous dit Du Moustier, nobili genere, forma decorus, armis strenuus, Deo devo-

(1) Antiquaires de Normandie, VII.
(2) *Idem*, VIII.
(3) Essai sur l'abbaye de Saint-Georges.
(4) La Roque. Neustria Pia.

Digitized by Google

tus, consilio providus, in commisso fidelis, Reginaldus de Paveliaco cum ceteris ibi devenit. » S'étant entretenu avec le saint homme Renaud de Pavilly lui confia un projet qu'il caressait depuis longtemps pour le salut de son âme et de ses ancêtres : construire un monastère et y assurer aux religieux les vivres et le vêtement. Malheureusement il ne possédait pas dans cette contrée des terres et des revenus suffisants, tandis qu'en sa seigneurie d'Angleterre il avait un endroit propre à ce projet, orné de prairies, d'eaux et de bois. Il demanda donc à ce saint ermite de quitter sa retraite et de l'accompagner en Angleterre. Hugues de Saint-Jovinien refusa mais promit à Renaud que s'il lui trouvait dans les environs un lieu convenable il s'y transporterait volontiers. Heureux de cette promesse Renaud de Pavilly rentra dans ses domaines. Cependant il pensait jour et nuit à la réalisation de son projet. Après avoir prié Dieu et la Sainte Vierge il lui vint à l'idée de s'ouvrir de son dessein à un chevalier qui portait le même prénom que lui et qui avait épousé sa sœur. Celui-ci donna aussitôt à son beau-frère un terrain situé dans une île de la rivière d'Andelle sur lequel Renaud de Pavilly édifia son abbaye qui à cause de sa situation reçut le nom de l'Isle-Dieu.

Lorsque les travaux furent avancés, Renaud de Pavilly transporta lui-même son saint ami sur son propre cheval dans les bâtiments qu'il lui avait préparés et lui amena peu après des religieux qu'il alla demander à l'abbaye de Silly. Ceci se passait en 1187.

Une si grande œuvre ne suffit pas à la générosité de Renaud de Pavilly, cette même année 1187, il fonda sur la recommandation de Baudouin de Cantelou le prieuré de Fumechon dit de Clair Ruissel sur son fief de Fontaine-Guérard à Radepont. Godeheut de Rouvray fut placée à la tête de cette communauté et y appela des religieuses de Fontevrault (1).

Son ardente charité ne protégea pas Renaud de Pavilly contre l'infortune. Ami des batailles et des tournois, il y avait acquis une grande réputation. Quelque danger qu'il y put trouver il n'en manquait aucune occasion. Un jour donc qu'il prenait part à un tournoi, son cheval s'abattit, désarçonné au milieu de la mêlée, il ne put se relever et eut les deux jambes cassées. Il se fit aussitôt

(1) Rôles de l'Echiquier de Normandie, I, p. 148.



Digitized by Google

transporter sur un lit à l'abbaye qu'il venait de faire construire. Les os se rejoignirent mais les jambes demeurèrent torses, il fallut les casser une seconde fois. Renaud fut si malade de cette opération que les médecins désespérèrent de le sauver. Il guérit cependant, mais malgré tout resta boiteux.

Son mariage fut pour lui l'occasion de nouveaux malheurs, il avait tenu à le faire célébrer dans l'église de l'Isle-Dieu. La femme qu'il épousa nommée Hawise était la fille d'un puissant seigneur, il l'avait enlevée à l'insu de son père. Quand celui-ci apprit la nouvelle, sans vouloir considérer que Renaud de Pavilly était riche et de famille illustre, il entra dans la plus violente colère et courut en appeler aussitôt au roi d'Angleterre. Il fit tant de bruit à la cour au sujet de ce rapt et insista tant auprès d'Henri II pour que le châtiment fut exemplaire, que le Roi ordonna la confiscation de tous les biens et revenus du ravisseur. L'exécution suivit de près la condamnation et ce ne fut qu'à l'intercession des religieux de l'abbaye de l'Isle-Dieu et de ses proches que Renaud de Pavilly put obtenir sa grâce. Ce fut sans doute pour expier cette faute qu'il prit la croix et partit pour la croisade avec les rois et les seigneurs chrétiens entraînés par les prédications de Guillaume de Tyr. Il n'eut pas la consolation de voir les murs de Jérusalem et mourut devant Saint-Jean-d'Acre en 1190. Nous voyons dans l'obituaire de l'Isle-Dieu que commémoration était faite de lui le 4 des ides d'octobre (1).

Avant son départ, l'année même de sa mort. Renaud de Pavilly avait donné aux religieux de son abbaye la dîme de ses revenus de Pont-Audemer pour lesquels il payait 11 livres d'impôt, et des domaines qu'il possédait en Angleterre (2). Nous ignorons à quel titre il possédait ces biens d'outre-mer, nous avons dit que sa famille n'y avait pas été apanagée lors de la conquête, ils vinrent probablement à l'un de ses ascendants par une alliance. Il est d'ailleurs difficile de se rendre compte des possessions des Normands en Angleterre, la partie publiée du Domesday book ne comprend que les 700 fiefs relevans du roi, il y eut en outre 60715 arrière-fiefs de distribués.

On sait que les armoiries ne datent que des Croisades, celles de

(1) Gallia Christiana, Neustria Pia. Farin. Duplessis.

(2) Aug. Le Prevost. Notes sur le Département de l'Eure.

Digitized by Google

la maison de Pavilly : *d'azur à la croix fleurdelysée d'or*, en sont sans doute un souvenir, nous n'avons pas trouvé de Pavilly croisé avant Renaud.

La femme de celui-ci dut lui survivre longtemps, ce doit être elle cette Hawise de Pavilly à qui le roi Jean donnait le 18 octobre 1226, la gratification qu'avoit coutume de recevoir Robert le Herbergier son envoyé. Du mariage de Renaud et d'Hawise naquirent deux fils, Guillaume et Gautier et deux filles, croyons nous, celles-ci, si nous comprenons bien une charte du prieuré de Mont-aux-Malades, auraient épousé deux frères, Guillaume et Raoul d'Esneval.

L'un des fils, Guillaume de Pavilly, paraît avoir été attaché à la cour du roi d'Angleterre dont il recevait les gages le 5 avril 1201. En 1225, il augmenta considérablement les revenus de l'abbaye fondée par son père, il mourut sans postérité, laissant son frère pour héritier. Celui-ci avait épousé une femme du nom de Marguerite. Lui aussi mourut sans enfants. Lequel des deux possédait en 1195 les biens de Pont-Audemer mentionnés plus haut? Ils paraissent alors sous séquestre et le détenteur était déchargé par le roi du paiement de partie des revenus, à savoir de 70 sols en manière d'aumône et de 14 sols pour faire réparer les moulins (1).

Raoul de Pavilly, troisième fils de Roger en 1198 était taxé à 9 sols de jurea et fut témoin d'une donation de plusieurs terres et masures situées au Mesnil-Enard faite au prieuré de Saint-Lô par Guillaume de Semilly (3) et fut père de Roger de Pavilly qui hérita de son cousin-germain Gautier de Pavilly.

Nous le voyons confirmer vers 1237 les donations faites par son oncle Renaud à l'abbaye de l'Isle-Dieu (4), il devait sous Philippe-Auguste dans le balliage de Rouen quatre soldats pour la garde de Lyons pendant le tiers d'un an, et si le roi l'appelait, était obligé de marcher avec deux soldats. Roger de Pavilly fut l'objet d'une guérison miraculeuse dont le souvenir nous a été conservé par Alexandre de Jumièges. Etant atteint d'une sorte de faiblesse

(1) Antiq. de Normandie, XV.

(2) Antiq. de Normandie, XVI.

(3) Glanville, *loc. cit.*, II, p. 357.

(4) Archives de l'Eure, fonds de l'Isle-Dieu.

Digitized by Google

générale qui mettait sa vie en danger, « obducto capite, lugubris facie, toto corpore usque ad desperationem vitæ debilis », il se rendit en pèlerinage au hameau de Saint-Paul à Duclair où l'on vénérait le sang de Saint-Paul. Il était accompagné de sa femme, de deux servantes, de deux soldats et de plusieurs vassaux. Roger guéri se déclara le serf de saint Paul ainsi que sa femme et sa servante et « unus quisque pro capitis sui annua pensione quatuor denarios reddidit. » Alexandre de Jumièges dans une apostrophe fait de Roger de Pavilly cet éloge « vir illustris, nobilitate generis conspicuus, armis strenuus, inter heroes normannigenas non inferioris gloriæ nomen habens, refugium pauperum, dives (1).

Roger de Pavilly héritier des biens d'Angleterre de son oncle Renaud, dut suivre Jean sans Terre et abandonner la Normandie ; ce devait être son fils le Robert de Pavilly auquel le roi Henri III ordonnait en 1224 de donner 20 sols pour acquit de ses gages (2).

Lorsque Philippe-Auguste fut entré en Normandie pour venger le meurtre d'Arthur de Bretagne et que, maître de toute la Basse Normandie, il vint mettre le siège devant Rouen, l'un des principaux défenseurs de la ville fut Thomas de Pavilly. Après une belle résistance les Rouennais assiégés à bout de ressources, sans secours du roi d'Angleterre, demandèrent au roi de France une trève d'un mois, s'engageant à se rendre à son expiration si Jean sans Terre restait sourd à leur appel. Thomas de Pavilly fut l'un des signataires de ce traité du côté des Rouennais (3). La trève expirée, aux termes de la convention Rouen ouvrit ses portes à Philippe-Auguste et Thomas de Pavilly, comme seigneur possédant château dans le pays, fut emmené otage par le roi de France.

Nous voyons dans les diverses informations sur la Normandie dressées par ordre du nouveau duc, le rang important que Thomas de Pavilly occupait dans la province. Son nom se rencontre dans la liste des chevaliers bannerets « milites normaniæ ferentes bannerias. » Dans le catalogue de ceux qui possédaient

(1) Bibliothèque de Rouen. Ms. Y, 198 ancien fonds, t. I, p. 426, communication de M. le chanoine Tougard.

(2) Rotuli litterarum clausarum, II, p. 17.

(3) Duchesne.

Digitized by Google

des fiefs dans le baillage de Rouen et devaient service au Roi, il est indiqué comme tenant les deux pleins fiefs de Pavilly.

Philippe-Auguste apprécia sans doute Thomas de Pavilly pendant le temps qu'il le garda comme otage car il lui confia plusieurs commissions importantes. Entre autres, en 1205, il le députa avec le comte de Boulogne, Henri d'Estoutteville, Guillaume Chambellan de Tancarville, Roger de Meulan et plusieurs autres hauts barons pour faire l'information des patronages laïcs de la province. Son sceau était apposé au bas de l'acte, malheureusement il a été perdu.

Thomas de Pavilly prit une part active aux diverses guerres entreprises par Philippe-Auguste. La Roque et Duchesne le citent dans une liste des chevaliers à bannière qui firent la campagne de Bouvines (1). Nous savons qu'il eut un frère nommé Eustache, mentionné comme tel dans une charte de 1215, relative à l'abbaye de Saint-Amand, et dans celle où son frère confirme le prieuré de Pavilly en 1220. Tous deux figurent à cette même date en compagnie de Raoul de Pavilly dont nous avons parlé, comme témoins d'une donation de Guillaume de Semilly au prieuré de Saint-Lô (2).

En 1220, Thomas de Pavilly, confirma toutes les aumônes faites par ses ancêtres au prieuré de Sainte-Austreberte et en augmenta les revenus de toutes les dîmes de ses moulins. En 1253, il constituait en faveur du monastère de Gomerfontaine une rente de 10 livres. En 1257, Thomas de Pavilly passa en Allemagne à la suite de Richard de Cornouailles élu roi des Romains, concurremment avec Alphonse X de Castille. Le roi d'Angleterre lui avait donné un sauf-conduit pour un an (3). Thomas devait être alors fort âgé, il mourut, croyons-nous, dans cette expédition, nous verrons en effet Guillaume de Pavilly, vraisemblablement son petit-fils, faire acte de seigneur de Pavilly en cette même année.

Thomas de Pavilly eut un fils, Renaud, et peut-être un autre du nom d'Eustache.

---

(1) Masseville. Duchesne. La Roque. Historiens de la France.

(2) Glanville, *loc. cit.*, pièces justificatives.

(3) Rymer, I. p. 622.

Digitized by Google

Renaud de Pavilly est en 1220, l'un des témoins de la charte de son père en faveur du prieuré de Sainte-Austreberte.

Les rôles de la chambre des comptes nous apprennent que lui aussi servit dans les armées du roi de France; le 8 juin 1230 est convoqué à Saint-Germain-en-Laye pour son service. En 1236, nouvel appel, il s'agit de marcher contre le comte de Champagne. En 1242, il rejoignit l'armée en formation pour combattre Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, qui avait refusé (1), l'hommage à son suzerain, Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi. Renaud de Pavilly dut alors prendre part sous Saint-Louis à la glorieuse journée de Taillebourg; il mourut sur ces entrefaites, peut-être fut-il tué dans cette bataille.

En mai 1236, de concert avec sa femme Constance Pluta, il avait donné au prieuré de Saint-Lô de Rouen, pour le salut de son âme et de celles de sa femme, de tous ses ancêtres et de ses amis, tous les bois et terres qui lui appartenaient dans la paroisse du Mesnil-Enard. Après sa mort, en 1243, sa veuve abandonna au prieuré 15 livres de rente qu'elle avait droit de prendre à cause de son douaire sur les biens concédés par son mari (2).

Le dernier seigneur de Pavilly de la famille d'Amalbert, fut Guillaume de Pavilly. Comme ses ancêtres il se fit remarquer par sa piété, et les seuls souvenirs que nous en ayons montrent sa charité. Ce sont deux actes relatifs à des fondations en faveur de l'abbaye du Mont Sainte-Catherine; dans l'un, de juillet 1257, il lui donne une rente annuelle de 50 sols à percevoir sur tous ses biens de Pavilly et en particulier sur le moulin de Sainte-Croix sis au même lieu, pour servir à perpétuité à la pitance des moines le jour anniversaire de son décès; dans l'autre, il donne de concert avec son frère Hugues « ecclesias suæ ditionis Huinili » (Henneville). Les religieux en retour, donnaient à Guillaume 20 sols et deux chevaux et à Hugues, 6 livres de deniers (3).

Guillaume de Pavilly était mort avant Pâques 1275. Il est en effet, à cette date, fait mention de la garde noble de sa fille (4).

---

(1) Hist. de la France, XXIII, p. 726.

(2) Glanville, *loc. cit.*, II, p. 891.

(3) Deville. Cartulaire de la Trinité du Mont, p. 468.

(4) Hist. de la France XXII, p. 752.

Digitized by Google

Elle se nommait Marguerite, ce fut elle qui hérita de la seigneurie de Pavilly, elle l'apporta en mariage, ainsi que toutes les terres de Normandie de sa famille, à Robert d'Esneval, chevalier, baron d'Esneval, qu'elle épousa en 1280.

On voyait naguère dans le cloître de Saint-Ouen de Rouen le tombeau d'une autre Marguerite de Pavilly, dont la curieuse épitaphe nous a été conservée :

Quæ Margaretæ de Pavilly vocitabar
hic jaceo gleta, fex, vermibus esca parabar
Anno Mileno biscentum septuageno
bis duo septeno si jungas ac duodeno
Jano luce Jovis februi quinto calendas (1).

Hugues ou Hue de Pavilly, survécut à son frère Guillaume, il vivait encore en 1313, il figure en cette année sur un rôle de la chambre des comptes de Paris (2), avec lui dut s'éteindre en Normandie la maison de Pavilly (3).

Elle fut longtemps encore représentée en Angleterre, probablement par des descendants de Roger de Pavilly. De 1276 à 1287, un Renaud de Pavilly servit sous le roi Edouard Ier dans ses luttes pour la conquête du pays de Galles (4). Un Gautier de Pavilly combattit en 1294 en Gascogne, et en 1309, contre les Ecossais. En 1313, il était amnistié avec les adhérents de Thomas, comte de

(1) Bibliothèque de Rouen, Mss. Bigot, Y, 22.

(2) La Roque, I, p. 184.

(3) En septembre 1277, Auda de Pravelio devait aux moines de Sainte-Barbare, diocèse de Lisieux, dans la paroisse de Fontenay-le-Painel, un certain nombre de redevances en nature ? (cartulaire Normand, p. 214).

Dans les portefeuilles de Gaignières, il est dit que la tombe d'un Denis de Pavilly, chevalier baron de Fresne, mort en 1469, se trouvait dans l'église de Notre-Dame de Pavilly avec les armes : d'*hermines à trois fasces de*... Nous n'avons nulle part, ailleurs, trouvé mention de ce personnage et de ce tombeau. Quant aux armes, les mêmes que celles placées par le dessinateur de Gaignières sur la vue de l'ancien château de Pavilly, ce sont celles qui sont gravées sur un cachet du XVIIe siècle, encore conservé au château de Pavilly et dont nous ignorons la provenance et l'origine.

(4) Rymer, II, p. 74. 190, 199, 346.

Digitized by Google

Lancastre, qui avaient pris part à la mort de Pierre de Gaveston, favori d'Edouard II (1). Son fils, nommé comme lui Gautier, habitait dans le comté de Wilt, il combattit en Gascogne en 1324. Lui aussi dut être gracié comme partisan du comte de Lancastre, mais n'obtint son pardon qu'en 1327 (2).

Jean de Pavilly est le dernier de son nom dont fasse mention l'histoire d'Angleterre, prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il devint en 1360 amiral d'Angleterre (3).

Baron d'Esneval.

(*A suivre.*)

---

(1) Rymer, II, p. 641, III, p. 147, 444.
(2) Rymer. IV, p. 109, 256.
(3) Rymer, V, p. 778, VI, p. 170.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

UN CURÉ D'AUTREFOIS Mre LOUIS DUBOSQ, CURÉ DE BEUVRON (1721-1795), par l'abbé G.-A. SIMON. Caen, L. Jouan, éditeur, 38 p.

C'est bien une vision d'autrefois que nous présente M. l'abbé Simon. Elle porte en elle toute la tristesse de son époque, l'histoire de ce vieux curé de la fin du XVIIIe siècle, issu d'une formation sacerdotale laborieuse et forte, attaché à sa paroisse, heureux dans son passé, confiant dans un avenir qui semblait inébranlable, et précipité, du jour au lendemain, sans préparation et presque sans secousse, dans la réalité révolutionnaire, sacrilège et homicide.

L'abbé Dubosq est né dans la paroisse de Renouard en 1721. A dix-huit ans, il reçoit la tonsure ; en 1745, il est Maître-ès-Arts ; en 1749, curé de Beuvron. Ce sont alors pour lui de belles années de paix, dans un ministère actif et florissant. A peine s'aperçoit-il que la révolution monte. Pendant un instant, les d'Harcourt, seigneurs de Beuvron, et le comte Hue de Grais, qui habitent sa paroisse, ont cru peut-être diriger le mouvement des esprits. Mais le vent souffle d'ailleurs ; l'initiation aux principes nouveaux se fait chez le perruquier et le cabaretier, et déjà les fêtes arcadiennes de la liberté, auxquelles préside le bon curé, déguisent mal, sous d'innocentes idylles, le mouvement anti-religieux.

Le 12 juillet 1790, la Constitution civile du Clergé est votée. C'est la première étape de la persécution. L'abbé Dubosq n'est pas des confesseurs au refus pur et simple. Il prête le serment avec restriction. N'importe, c'est bientôt pour lui le départ du presbytère et la misère. Le 10 mars 1791, le Pape condamne la Constitution civile, et le 20 mai suivant, le curé désemparé, par lassitude ou coupable conciliation d'intérêts, prête le serment schismatique que finalement il révoque le 16 mars 1792. De ce fait il retombe sous la loi du 26 août 1792 qui condamne à l'exil

Digitized by Google

ou à la déportation tous les réfractaires au-dessous de 60 ans, et les sexagenaires à l'emprisonnement. L'abbé Dubosq fut enfermé à la prison du Bon-Sauveur, à Caen, le 20 juin 1793, et mis en liberté le 30 janvier 1795. Mais l'émotion et la joie du retour le tuèrent, et il mourut en chemin, à trois lieues de sa paroisse.

La brochure de M. l'abbé Simon ne bénéficie pas seulement de l'intérêt historique, qui s'attache à la Révolution et aux cas de conscience qu'elle a posés pour le Clergé, mais aussi de sa documentation étudiée, et de la présentation facile et attachante que l'auteur a su en faire.

Abbé E. THOREL.

---

# NOTE DE LA RÉDACTION

Voici la liste des abonnements payés du 20 mai 1918 au 9 juillet 1918 :

M. Caron, missionnaire colonisateur à Québec (Canada), 15 fr. ; M. Lestringant, libraire à Rouen (2 abonnements ville de Rouen et M. Jean Pelay), 20 fr. ; M. Leroux à Fécamp, 10 fr. ; M. l'abbé Couppey à Cherbourg, 15 fr. ; M. Guillot à Saint-Lô (Manche), 20 fr. ; M. Léon Lachèvre à Sassetot-le-Mauconduit, 20 fr. ; M. Boissais, avocat à Culey-le-Patry, 10 fr. ; M. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon, 10 fr. ; M. l'abbé Renouf, curé-doyen de Douvres-la-Délivrande (Calvados), 10 fr. ; M l'abbé Favé à Rouen, 10 fr ; M. de Gaalon à Bordeaux (Gironde), 10 fr. ; M. Levain à Bernay (Eure), 10 fr. ; M. Leroy, notaire à Amfreville-la-Campagne (Eure), 10 fr. ; M. Botel, à Bourgtheroulde (Eure), 10 fr. ; M. Rostand, château de Hamanville (Manche), 10 fr. ; M. l'abbé Launay à Coigny (Manche), 10 fr. ; M. Dauloup-Duméril à Romilly-la-Puthenaye (Eure), 10 fr. ; M. le baron de Nanteuil, château de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, par Evreux, 10 fr. ; M. le duc de Broglie, château de Broglie, à Broglie (Eure), 10 fr.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot* : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu* : M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel* : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

SEINE : *Paris* : M. Etienne Deville.

* * *

3124. — ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES (mai-juin) : Les maisons de jeu sous le Consulat et sous l'Empire, par Gabriel Vauthier [à Caen, Rouen, etc.] ; — La police royaliste sous la Terreur [les d'Harcourt et Beuvron], par A. Mathiez ; — Le contrôle postal en 1793, par R. Lévy-Guénot [Montivilliers, le Havre] ; — Le « jeune Bonneville », p. 410, par M. Léon Dubreuil, — à la page 419, M. A. Mathiez revient encore au livre de M. l'abbé Sevestre, cf. n° 3118 et *La Révolution française* de janvier-février, p. 76, article de M. A. Aulard.

3125. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, janvier-février : Le salon girondin de Mme Dodun, par E. Lintilhac [Mme Roland].

3126. — LA REVUE NORMANDE, mai-juin 1918, n° 23-24 : L'église abbatiale de Saint-Ouen (1318-1918), avec une vue, par D. E. Tulasne ; — Echos de Paris et de Normandie : Un soldat-poète de France, Pierre Préteux ; Orne : Mme Félicie Schalck de la Faverie ; M. de Marcère ; L'école littéraire et artistique de Fécamp ;

Digitized by Google

Académie de Rouen ; réception de Son Em. le cardinal Dubois ; Jean Légeron ; Récompenses académiques [abbé Guéry, prix Bordin, Pierre Le Verdier, prix Brunet], etc.

3127. — Bulletin des Antiquaires de France, 1916 : Alençon, p. 326-327 [hypothèse sur les armoiries de cette ville par M. L. Duval] ; — Coutances, p. 281-283, [Charte originale de Charles le Bel du 5 novembre 1326 relative à l'abbaye du Mont Saint-Michel] ; — Rouen, p. 261 [Louis de La Forêt, archevêque de Rouen] ; Cathédrale de Rouen, p. 302 [vitrail de Clément de Chartres], etc.

3128. — L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (LXXVII^e vol., 1^er sem. 1918), col. 237 et 396, Dernier domicile d'Armand Carrel à Paris ; — col. 243, 383, L'obélisque de la bataille d'Arques ; — col. 273, Gordon [famille passée de Normandie en Angleterre ?] ; — col. 277, Le marquis de Tombelaine ; — col. 292, Prêtres du Calvados, morts en Espagne ; — col. 310, Armoiries sur une plaque de cheminée ; — col. 322, Le petit suisse, autrement Neufchâtel ; — col. 356, Saint [de la Manche], miniaturiste ; — col. 358, Marie de Villebresme descendante d'un frère de Jeanne d'Arc ; — col. 415, La femme sans tête [à Rouen] ; — col. 419, Gustave Flaubert et Orlowski ; une lettre inédite de Flaubert.

3129. — Bulletin de la société d'excursions scientifiques, t. VIII, 1913-1914. Louviers, imp. Izambert, 1916, in-8°, fig.

3130. — Bulletin de la soc. des amis des sciences naturelles de Rouen, 1914 et 1915, Rouen, Lecerf fils, 1917, in-8°, 484 pp. et pl.

3131. Archives de la Soc. des collectionneurs d'ex-libris, 25^e année, n° 1, 2, 3, janvier-mars 1918, p. 10 ; L'abbé Terrisse [doyen de l'Eglise métropol. de Rouen] ; — p. 47, Un *ex-libris* du graveur Corneille [Suzanne de Brévedent, épouse de C. P. d'Estièvre de Trémonville].

3132. — Alphand (A.). Ce que Rouen fait pour les Alliés, *La Lecture pour tous*, 15 mai 1918, p. 1113-1121, avec ill.

3133. — Alphand (Gabriel). La France pendant la guerre (1914-1918), 1^re série : Champagne, Normandie, etc. Paris, Hachette et C^ie, in-16.

3134. — Barrey (Ph.). Un projet d'annexion des communes suburbaines du Havre, en 1790 (28 pp. in-8°, *Recueil des publ. de la Soc. Havraise*, etc., 3^e trim. 1916) ; — Les origines de la colo-

Digitized by Google

nisation française aux Antilles. La compagnie des Indes occidentales (90 pp. in-8°, *ibid.*, 4e trim. 1916 et 1er trim. 1917).

3135. — Bayeux. Saint-Marcouf de — abbé de Nanteuil [A. L], *Sem. Rel. de Bayeux*, 26 mai et 9 juin (à suivre).

3136. — Bernard-Carlier (R. P. dom), † ancien prieur de la Pierre-qui-Vire, *Bull. Rel. de Rouen*, 15 juin.

3137. — Beuvron-en-Auge. Le comte de Civille, né le 1er mai 1822, † le 10 avril 1918, *La bonne Semence*, Bul. rel. —, mai 1918.

3138. — Blanquart (abbé). Quelques dons royaux en faveur des travaux de réédification à la cathédrale d'Evreux pendant les xve, xvie, xviie siècles, grand in-8° de 50 pp. Rouen, Lainé, 1918.

3139. Boudon (Vénérable M). Lettre du — à la Mère Anne de Saint Barthélemy, compagne de sainte Thérèse, *Sem. relig. d'Evreux*, 11 mai.

3140. — Brou (Père A). S. J. Le Père Marc Barthélémy, missionnaire dans l'Afrique du Sud (1857-1913). Paris, G. Beauchesne, 1917, fort in-8° de 129 pp., portr. [né à Rouen, fils et petit-fils d'architectes estimés].

3141. — Coutil (Léon). Le Tumulus de Fontenay-le-Marmion (Calvados). Etude des Tumulus néolithiques du Calvados et de l'Orne (*Bull. de la Soc. préh. franç.* 1918, p. 65-116); — Les ossements humains de Fontenay-le-Marmion, par le Dr M. Baudoin, *ibid.*, p. 116-138.

3142. Delfoux et E. Zavie. Guy de Maupassant, romancier de soi-même, 1850-1893. Paris, Delassale, 1918, in-12, 23 pp.

3143. — Dorchain (Aug.). Pierre Corneille. Paris, Garnier frères, 1918, in-16, 508 pp.

3144. Dubois (S. E. le cardinal). Discours de réception à l'Académie de Rouen, sur le cardinal de La Rochefoucauld, *Journal de Rouen*, 26 avril, *Bul. Rel. de Rouen*, 4 mai.

3145. Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen*, *avril* 27 : Peintures du P. H. Flandrin à l'église du Sacré-Cœur à Rouen ; *mai* 2 et 18, les origines normandes du sculpteur Rodin ; — 4, Une vieille amie de G. Flaubert [Miss Gertrude Tennant, fille de l'amiral Collier] ; — 17 et 21, M. Ernest Morel, † ancien rédacteur en chef de la *Dépêche de Rouen* (dans ce journal, voir au 17 mai, l'article de F. Destin) ; — 21, Les vitraux de l'Hôtel de la monnaye à Rouen ; — *juin* 1, A la chapelle du Lycée Corneille, la croix ; — 4, peinture décorative de la bibliothèque munici-

Digitized by Google

pale ; — 8 et 21, Les vitraux de la cathédrale, le vitrail de Saint-Julien l'Hospitalier et celui de Saint-Clément de Chartres, cf. *Bull. Rel. de Rouen*, 22 juin ; — 9, La casemate de la porte d'Arras, au Lycée de jeunes filles de Rouen, rue Saint-Patrice.

3146. Duprey (Abbé M.). Bernard Leroy, séminariste de Coutances, † le 27 septembre 1915. Paris, Téqui, 1917, in-12, VI-65 pp. portr.

3147. — Eudeline (Chanoine Paul). Le culte de Notre-Dame de la Paix. Evreux, imp. de l'Eure, grand in-8°, 32 pp., 3 pl. h. t., 2 francs [en Normandie, pp. 20-27]. *Sem. Rel. de Rouen*, 15 juin; *de Paris*, 25 mai *et d'Evreux*, mai, 4, 11, 18, 25 ; juin 1 et 8.

3148. — Gauquelin (Abbé). Pèlerinages de Jeufosse, Port-Villez, N.-D. de la Mère, etc., qui furent jadis en l'église de Port-Villez [fondation par Guillaume I de Vernon, grand'père de saint Adjutor, vers 1052), *Journal de Vernon*, 12 et 27 avril; dans le numéro du 22 juin, visite au château de la Madeleine [chapelle de Saint-Adjuteur, statues, vitraux, chartrier, etc.] — (à suivre).

3149. Guyot (Abbé), † ancien curé de Lestre, 1844-1917, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 mai.

3150. — Hinard (Abbé Louis), † curé retraité de Lithaire, *Sem. Rel. de Coutances*, 23 mai.

3151. — Laborde (Alexandre), né à Fontenay (Eure), *Larousse mensuel*, février, p. 368, portr.

3152. — Lameille (Abbé), † curé-doyen d'Auffay, *Bull. Rel. de Rouen*, 11 mai.

3153. — Langlois (Abbé Noël). La Rédemption de la Pucelle. Panégyrique de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Coutances, J. Bellée, 1918, in-8°, 30 pp.

3154. — Lavisse (E). Louis Liard, *Revue interm. de l'Enseignement*, 15 mars et 15 avril. Cf. n° 3107.

3155. — Lecoq (M. le chanoine), † aumônier de la Miséricorde à Bernay, *Sem. Rel. d'Evreux*, 15 juin.

3156. — Lelandais (Abbé Pierre), † curé de Gléville *Sem. Rel. de Coutances*, 9 mai.

3157. — Lelimousin (Abbé), † curé de Rougemontiers, *Sem. Rel. d'Evreux*, 8 juin.

3158. — Lemercier (Chanoine), † doyen du Chapitre d'Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 25 mai.

3159. — Lemire (Abbé). Cinquième centenaire du siège soutenu

Digitized by Google

contre les Anglais par la ville de Rouen, du 29 juillet 1418 au 19 janvier 1419. Rouen, Impr. de la Vicomté, 1918, plan de la ville au XVe s. et ill. de 7 dessins h. t. — 4 fr.

3160. — LEVACHER (Abbé), † curé doyen de Doudeville, *Bull. Rel. de Rouen*, 11 mai.

3161. — MACKAU (Baron de), † député de l'Orne, *Sem. Cath. de Séez*, 16 mai.

3162. — MAQUEREL (Chanoine), † curé de Saint-Paul de Granville, *Sem. Rel. de Coutances*, 13 juin.

3163. — MARRE-DESPERRIERS (Abbé), † doyen de Tourouvre, *Sem. Cath. de Séez*, 23 mai.

3164. — MARTIN (Alph.). La restauration de l'église Saint-Michel d'Ingouville, *Recueil de la Soc. Hav. d'études diverses*, 4e trim. 1916, 4 pp. in-8o.

3165. — MOND'HER (Abbé), † professeur à l'Institut N.-D. d'Avranches, *Sem. Rel. de Coutances*, 20 juin.

3166. — OLIVIER (Abbé), † aumônier de l'Hospice de Mortagne, *Sem. Cath. de Séez*, 14 juin.

3167. — OMONT (Henri). Le livre ou cartulaire de la nation de Normandie de l'Université. Rouen, Lainé, 1918, in-8o, 108 pp. et pl.

3168. — PERRÉE (Abbé), † professeur à l'Institut Saint-Paul de Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 6 juin.

3169. — POREL (Désiré-Paul Parfouru, dit), né à Lessay (Manche), le 20 octobre 1842, comédien et directeur de théâtre, † le 4 août 1917, *Larousse mensuel*, février 1918, p. 373.

3170. — RENEAULT (Abbé). Le château des abbés de Fécamp à Fontaine-le-Bourg. Fécamp, Durand et fils, 1918, 16 pp., grand in-8o, plan et 3 phototypies. Cf. *Journal de Rouen*, 21 mai.

3171. — ROUEN. Un bienheureux du Chapitre de Rouen au XIIIe siècle [Hugues de Pise, ancien doyen de —], *Bull. Rel. de Rouen*, 25 mai.

3172. — SAUVAGE (R. N.). Comptes de dépenses pour la guerre engagés par Charles de France, duc de Normandie en 1468. Rouen, Lainé, 1918, in-8o.

3173. — SEYMOUR DE RICCI. Une impression normande inconnue de Guillaume La Marre, né au Désert, près Saint-Lô en 1451, † en 1525, auteur de *Sacrosancti Eucharistia*. C. R. des séances de l'*Académie des Inscriptions*, 1917, p. 286-294.

Digitized by Google

3174. — Simon (Abbé G. A). Un curé d'autrefois : Mre Louis Dubosq, curé de Beuvron (1721-1795). Caen, L. Jouan, 1918, in-8o, 30 pp. ; — Une lettre d'un missionnaire normand au XVIIe siècle, à l'abbé du Val-Richer [Abbé Dominique-Georges-Pierre de la Motte-Lambert sr de la Boissière dont le père fut bailli d'Evreux], *Sem. Rel. de Bayeux*, 5 mai.

3175. — Tougard (Abbé A). Un bienheureux du Chapitre de Rouen au XVIIIe siècle, *Bull. Rel. de Rouen*, 25 mai.

3176. — Valin (L.), Gautier de Coutances, archevêque de Rouen et grand justicier d'Angleterre, *Journal de Rouen*, 26 avril.

3177. Vesque (Mgr), né à Honfleur. Notice biogr. *Sem. Rel de Bayeux*, 23 et 30 juin.

3178. — Yon (Chanoine), † curé de N.-D. des Champs d'Avranches, *Sem. Rel. de Coutances*, 30 mai.

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3124**, 28, 33, 35, 37, 41, 54, 67, 72, 74, 77.

Eure : **3125**, 26, 29, 33, 38, 39, 47, 48, 51, 55, 57, 58, 67, 72.

Manche : **3127**, 28, 33, 46, 49, 50, 53, 56, 62, 65, 67, 68, 69, 72, 76, 78.

Orne : **3126**, 27, 33, 61, 63, 66, 67, 72, 78.

Seine-Inférieure : **3124**, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 40, 42, 43, 44, 52, 59, 60, 64, 67, 70, 71, 72, 73, 75, 76.

---

*Le Gérant :* G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

## HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

27e ANNÉE — 5e LIVRAISON

SEPTEMBRE 1918

Baron d'ESNEVAL : Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie (*suite*), 193. — Abbé Ch. GUÉRY : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 208. — Félix CLÉREMBRAY : Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*), 220. — Abbé E. THOREL : Bulletin Bibliographique, 230. — Bibliographie Normande, 187.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1918

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

---

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle *(suite)*.

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux *(suite)*.

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

---

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS DE PAVILLY, BARONS D'ESNEVAL

## VIDAMES DE NORMANDIE

(*Suite*)

### II

### Les premiers barons d'Esneval

Nous avons vu que lors de la cession de la Normandie à Rollon, Pavilly et les autres biens de ses seigneurs avaient été divisés au profit d'un compagnon du prince du Nord. Celui-ci s'étant établi dans la vallée d'Esne, ses descendants tout naturellement prirent de cet établissement le nom d'Esneval. Avant d'avoir reçu sa forme définitive le nom s'écrivit de diverses façons ; dans les actes on trouve tour à tour : Wannevilla, Waunevilla, Woinevilla, Weineval, Vuennevas, Wesnevalle, Wesneval, Œnna, Œnevilla, Ouivilla, Œrneval, Uerneval, Oineval, Oisnevalle, Œsneval, Hoisneval, Hiesneval, Hesneval, Anneval, Esneval.

Au temps de Philippe-Auguste la baronnie d'Esneval consistait en trois pleins fiefs de chevalier ou de haubert situés sur les paroisses de Criquetot, d'Esneval, de Pavilly et du Mesnil-Enart, dont le chef-mois principal était à Pavilly au lieu dit Esneval, elle donnait droit de séance en l'Echiquier. Comme pour Pavilly, dix-sept fiefs en relevaient : un plein fief à Anglesqueville, deux demi à Criquetot, un quart à Valliquerville, un demi à Freville, un plein fief et un demi-fief sis à Criquetot, Motteville, Etennemare, Yainville et Blosville, un plein fief à Motteville, un demi fief sis à Criquetot et à Flamanville, un demi fief au Mesnil-Gornel, un demi fief au Franc-Quesnay, un plein fief à Renfeugères, un plein fief au Plessis, les trois quarts d'un fief à Beaucamp, un plein fief sur Hugleville et sur Esneval, un demi fief à Bautot, un demi fief à Fontaine-la-Girart.

Une ancienne généalogie porte comme premier auteur connu de la maison d'Esneval, Guillaume qui vivait en 1039 sous le duc Robert et fut avec lui en Palestine. Il aurait eu un fils aussi nommé Guillaume, vivant en 1050. Le premier d'Esneval que nous ayons



Digitized by Google

rencontré est Raoul, il fut témoin de la vente consentie par Hugues de Flamanville, à l'abbaye de la Sainte-Trinité du Mont de Rouen d'une dîme tenue de Raoul de Varenne à Motteville (1), c'est lui vraisemblablement le seigneur d'Esneval qui accompagna Guillaume-le-Batard en Angleterre.

La charte octroyée en 1142 par Henri II d'Angleterre à l'abbaye de Mortemer porte la signature d'un Robert d'Esneval, que nous retrouvons mentionné en 1156 dans une donation d'Osbern de Cailly en faveur des moines de la Trinité du Mont de Rouen, il figure avec Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, mort en 1164 et la commune de Rouen dans un accord passé entre l'abbesse de Saint-Amand et Urselinus de Wanteria (2) ; vers 1175, il faisait avec l'abbé Drago une transaction touchant la présentation de la cure de Motteville, dans laquelle il abandonnait entièrement aux abbés de Sainte-Catherine son droit de présentation. Ce Robert d'Esneval était aussi seigneur de Criquetot (3). Sa femme se nommait Helouise ; si nous nous en rapportons à une charte de son fils Robert II, elle était la sœur de Mathilde, sixième abbesse de Saint-Amand de Rouen, elle appartenait donc à la puissante maison d'Avranches.

Robert d'Esneval avait un frère nommé Guillaume ; en même temps qu'eux vivait Raoul d'Esneval, seigneur de Renfeugères qui possédait en outre des terres dans la forêt de Fécamp (4).

Robert d'Esneval vivait encore à la fin du XII^e siècle ; il figure avec un de ses fils et plusieurs hauts barons de Normandie dans l'acte de vente d'un moulin fait à cette époque par un bourgeois de Rouen à l'abbaye de Saint-Amand. Il dut mourir un peu avant 1195. Les grands rôles de l'échiquier de Normandie nous apprennent en effet qne ses biens étaient alors entre les mains de sa veuve qui avait la garde-noble de ses trois fils. Les terres étaient taxées à 200 livres (5) ; par brevet du roi d'Angleterre il lui était remis sur cette somme 40 livres pour le vivre et les vêtements de ses enfants ; en 1198, aucun de ses fils n'était encore majeur, elle

(1) Deville. Cartulaire de l'abbaye de Sainte Catherine, p. 438.
(2) Hellot Basqueville, p. 8.
(3) Antiquaires de Normandie, XVI, p. 60.
(4) Antiquaires de Normandie, XV, p. 21.
(5) Dom Pommeraye. Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen.

Digitized by Google

devait 30 livres pour ses trois fiefs de chevalier mais elle n'en payait que 20, le service du troisième fief étant fait par Geoffroy de Sausseusemare, mais en 1103 l'aîné de ses fils, Robert, reçoit quittance de ce qui restait dû sur les revenus des biens de son père (1).

Nous ignorons le nom de ses deux frères, ce devaient être Guillaume et Raoul d'Esneval dont l'obituaire de l'abbaye de Sainte-Catherine fait mention aux 8 et 13 septembre, l'un et l'autre sont comptés au nombre des bienfaiteurs du prieuré du Mont-aux-Malades, Raoul lui donna 30 sols de rente sur ses moulins de Sainte-Croix à Pavilly et Guillaume 10 sols à prendre annuellement sur ses revenus d'Angleterre et payables le jour anniversaire de la mort de leur mère; la charte de cette donation a pour témoins Guillaume et Gautier de Pavilly tous deux frères des donateurs. Nous l'avons dit, il faut vraisemblablement interpréter ainsi cette parenté, Guillaume et Raoul d'Esneval avaient épousé deux sœurs, filles de Renaud de Pavilly, le fondateur de l'Isle Dieu, dont Guillaume et Gautier de Pavilly étaient les fils, nous avons vu que Renaud de Pavilly possédait des biens en Angleterre; une autre charte mentionnée dans les manuscrits Bigot porte trace de cette parenté ou d'une semblable.

L'obituaire de Sainte-Catherine rappelle aussi le 2 février, Agnès d'Esneval enterrée dans le chœur de l'abbatiale en 1228.

L'année qui suivit sa majorité, Robert II d'Esneval fut au nombre des défenseurs de Rouen assiégé par Philippe-Auguste; comme Thomas de Pavilly il signa la capitulation et comme lui devint otage du roi de France. En 1205, il siège à l'échiquier et est un des commissaires de l'enquête des patronages laïcs (2).

Chevalier banneret, il devait d'après le registre des fiefs du temps, à cause de sa terre d'Esneval, marcher avec trois chevaliers en chef et douze en sous-ordre, ce qui suffirait à indiquer une grande puissance territoriale dans la province si le surnom l'*Esneval* qu'y portent de nombreuses paroisses ne le prouvaient pas encore de nos jours. Robert d'Esneval possédait aussi plusieurs fiefs près de Bellencombre, un quart mouvant du seigneur de Saint-Victor dans le baillage de Rouen, et un demi fief à Groisselers tenu d'Henri d'Estoutteville, seigneur des Loges, dans le bail-

(1) Antiquaire de Normandie, XV, p. 41, 43, 48, 60, 106.

(2) La Roque-Duchesne.

Digitized by Google

lage de Caux, pour lesquels il devait d'autres services (1). Il remplit son devoir féodal dans toutes les campagnes où le roi appela la noblesse normande, à en croire Duchesne et La Roque il aurait eu l'honneur d'être à celle de Bouvines. L'histoire fait mention de lui pour la dernière fois en 1242. Il fut convoqué le 5 mai de cette année pour marcher au mois d'octobre contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche, révolté, son fils Raoul partit comme l'un des chevaliers dus par la baronnie d'Esneval « pro patrio suo se tertio » il dut mourir dans l'expédition. Le père survécut bien peu de temps à son fils.

Par la transaction de 1175, que nous avons citée précédemment, on a pu voir que depuis longtemps les seigneurs d'Esneval s'étaient distingués par leur piété et leur charité. Comme ses prédécesseurs, comme son père, Robert II d'Esneval tint à honneur de se montrer bienfaiteur de l'abbaye de la Sainte-Trinité du Mont. Tout jeune encore, au temps de l'archevêque Gautier-le-Magnifique, il confirma la donation du droit de présentation des cures de Motteville et de Criquetot et aumôna les dîmes de cette dernière paroisse, n'étant pas encore chevalier il n'avait pas de sceau; notons parmi les témoins Guillaume, frère de son père, et Jean de Neville « cognatus suus ». Le 18 avril 1214, nouvelle donation de cent sols de rente que les moines lui faisaient annuellement pour un muids de seigle à prendre sur leur grange de Motteville, par le même acte il fit choix du lieu de sa sépulture en l'église du monastère devant la porte du chœur qui regardait le couchant (2). Le cartulaire de cette abbaye contenait en outre d'autres donations, traités et accommodements qu'il fit par la suite touchant plusieurs redevances dont les dîmes de Motteville et de Criquetot étaient chargées. En 1242, autre donation aux moines de Sainte-Catherine, la charte en a été publiée par dom Pommeraye; il y est dit que Robert d'Esneval aumônait « stramen et paleam quam solebat percipiere in grangia eorum de Mauteville et quoddam concedium quod servientes sui augusto percipiere solebant, mense solutione 100 solidorumque, Radulphus filius suus eis legaverat », en présence de Guillaume d'Esneval, de Jean de Grémonville et d'Eustache Guillot.

(1) Histoire de la France, XXIII, p. 614, 643, 708.

(2) Dom Pommeraye.

Digitized by Google

La charité de Robert d'Esneval ne se bornait pas à l'abbaye de la Sainte-Trinité du Mont. Nous lisons en effet dans l'histoire du monastère de Saint-Amand à l'année 1214 : « Je fais suivre à cette charte de Jean de Préaux celle d'un seigneur qui n'était guère moins considérable en piété et en noblesse que lui, c'est Robert d'Esneval. Il y a beaucoup d'endroits dans les histoires de Saint-Ouen et de Sainte-Catherine, où il est parlé de cette maison et des libéralités dont elle a usé envers ces abbayes ; il dit donc que pour l'amour de Dieu et pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs et de Mathilde, jadis abbesse de Saint-Amand de Rouen comme aussi de tous ses successeurs, il a donné en pure et perpétuelle aumosne au monastère de Saint-Amand, dix sols de rente foncière à prendre sur une maison située proche le cimetière de Saint-Amand, payable au terme de Saint-Michel pour fournir le luminaire en leur chapitre où ladite Mathilde, sa tante, jadis abbesse de ce couvent est inhumée » (1).

Robert d'Esneval était très soucieux du salut éternel de ceux qui l'avait connu ; en 1222, se trouvant à son château de Criquetot, pendant le temps pascal, il avait fait une donation analogue de 20 sols de rente en faveur de l'abbaye de Valmont pour le repos de l'âme de Robert d'Estontteville (2).

Le nom de la femme de Robert II ne nous est pas parvenu, c'était peut-être Anne Crespin, fille de Jean Crespin, baron de Mauny et de Aulde du Bec, dame du lieu, que nous voyons mentionnée comme femme d'un Robert d'Esneval, dans la généalogie de dame Antoinette de Saint-Simon que nous avons publiée, toujours est-il que naguère dans la grande galerie du château de Pavilly, se voyaient peintes les armes d'Esneval accolées de celles des Crespin.

Robert d'Esneval eut deux fils : l'un, Raoul, comme nous l'avons vu, mourut avant son père après avoir fait un legs à l'abbaye de Sainte-Catherine, l'autre Guillaume lui succéda. Peut-être eut-il deux filles, Jacqueline d'Esneval, femme de Robert, seigneur de Saane en 1239, et Helouise d'Esneval, mère de Jean de Rouvray, chevalier seigneur de Grainville, cette dernière fit donation à l'abbaye de l'Isle-Dieu de 40 sols de rente à prendre sur le moulin de Sainte-Croix, à Pavilly. Le chartrier du château de Pavilly,

(1) Dom Pommeraye.

(2) Bibliothèque de Rouen, Mss. Bigot.

Digitized by Google

d'après son inventaire, contenait un vidimus daté du 6 juin 1396 d'une charte de mars 1296, par laquelle Jean de Rouvray confirmait la donation de sa mère.

Sur Guillaume Ier, baron d'Esneval, nous ne possédons guère de renseignements. Nous savons seulement qu'il siégea à l'Echiquier de Pâques séant à Caen en 1252 (1) et qu'il épousa Philippe de Montfort, fille de Philippe, seigneur de Castres en Albigeois, de la Ferté-Aleps en Beauce et de Tyr en Levant et de sa seconde femme Marie d'Antioche, dame de Thoron, fille elle-même de Rupin, prince d'Antioche et d'Helwis de Chypre. D'après dom Pommeraye les deux époux moururent la même année, ce qui est possible, mais la date de 1282 qu'il indique nous paraît fautive, en effet, à l'échiquier de Pâques 1275, il est question de l'héritier de la terre d'Esneval alors en garde-noble. Guillaume d'Esneval et Philippe de Montfort furent enterrés en l'église de Sainte-Catherine, Dom Pommeraye signale leur épitaphe, ainsi que celle d'un Robert d'Esneval, chevalier, mort en 1300.

Robert III d'Esneval dont nous allons parler, et Helouise d'Esneval, première femme de Jean II, sire de Clères, fils de Jean Ier, et de Mahaut de Préaux, dame d'Hugleville, sont sans doute nés de Guillaume d'Esneval et de Philippe de Montfort.

Nous avons vu que Robert III, baron d'Esneval, était mineur à la mort de Guillaume en 1275, il était donc fort jeune quand il épousa, en 1280, Marguerite de Pavilly.

Le partage de la terre de Pavilly lors de la conquête fut aboli par ce mariage, la châtellenie de Pavilly et la baronnie d'Esneval furent ainsi réunies pour n'être plus jamais séparées et constituèrent dès lors une des plus grandes terres de la haute Normandie, s'étendant aux baillages de Rouen, Caux, Longueville, Auge. Elle comprenait dans son enclave Pavilly, Sainte-Austreberte, Goupillières, Emanville, Anglesqueville l'Esneval, Motteville l'Esneval, Flamanville l'Esneval, Criquetot l'Esneval, Auzouville l'Esneval, Ancretréville l'Esneval, Renfeugères, et possédait des extensions à Saint-Victor-la-Campagne, Saint-Ouen-du-Breuil, Butot, Bautot, Saint-Maclou-de-Folleville, Hugleville, Saint-Jean-du-Cardonnay, Barentin, Croixmare, Ecalles-Alix, Fréville, le Mesnil-Durescu, Fret-

(1) L. Delisle. Recueil des jugements de l'Echiquier de Normandie au XIIIe siècle.

Digitized by Google

temeule, Gueutteville, Bourdainville, Saint-Victor l'abbaye, la ville de Rouen, Quevilly-les-Rouen, Hardouville, Blacqueville, Saint-Etienne-le-Vieil, le Saussay, Limézy, le Mesnil-Rury, Pelletot (Limésy), le Bois-Guillebert (Motteville), Saint-Paër, Espinay, Sainte-Marguerite, Ectot-les-Baons, les Baons-le-Comte, Criquetot-sur-Ouville, Sainte-Marie-des-Champs, Grémonville, Yvecrique, Valiquerville, Epreville-sur-Fécamp, Gonneville près Honfleur, au Borg-Dun, Veules, la Gaillarde, Luneray, la Cour-le-Comte, la Chapelle-sur-Dun, Saint-Vaast-du-Val, la Chapelle-de-Calleville, Belbeuf, Blosseville-Bonsecours, Mesnil-Enart, Saint-Aigna-sur-Ry, Roumare (1).

Robert d'Esneval prit part aux différentes campagnes de Philippe le Bel en Flandres, il fut en 1302 à Courtrai comme en 1304 à Mons en Puelle; le cabinet des titres possède des quittances de ses gages scellées de ses armes pour ces deux années, il est compté au nombre des barons et grands chevaliers du Roi (2); il était encore sous la bannière royale en 1312 (3).

Il porta aux moines de Saint-Lô de Rouen le même intérêt que ses ancêtres et ceux de sa femme. En 1285, il renonça aux rentes en argent et en blé qu'ils étaient obligés de lui servir à cause des seigneuries du Mesnil-Esnard et de Blosseville. En 1293, il fut témoin d'une donation que fit Jean, seigneur d'Harcourt, à l'abbaye de Sainte-Catherine (4).

Très attaché à ses droits, il ne craignait pas de s'obstiner à les faire valoir même quand on lui en démontrait l'inanité, cela fut pour lui l'occasion de plus d'une humiliation. En 1295, il voulut présenter à la cure vacante du Mesnil-Esnard contradictoirement avec les moines de Saint-Lô, au mépris des chartres de ses prédécesseurs, il dut alors écrire à Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, la lettre suivante où il était contraint de reconnaître l'injustice de sa prétention :

« A honorable père en dieu Jesucrist, l'archevesque de Rouen,

(1) Archives nationales, aveux de Marguerite d'Esneval, 20 avril 1419, et de Jacques de Dreux, 19 août 1519, ils ont été publiés pour la Société de l'histoire de Normandie, par M. Fiquet.

(2) Hist. de la France, XIII, p. 803.

(3) Bibliothèque nationale. Pièces originales, 1064.

(4) La Roque, III, p. 224.

Digitized by Google

« Robert Desneval, seigneur de Pavilli, chevalier, salu en nostre « seigneur et reverence o henour deue a prêtre et volente appa- « reillée à son commandement. Comme je eusse présenté à vostre « paternité Nicole dit Quesnel, clerc à l'église de Nostre-dame du « Mesnil-Esnard de laquelle je disoie que le droict de patronage a « moi apartenoit et le prieur et le couvent de Saint-Lô de rouen « eussent présenté a la dite église Jehan Alain, clerc, qui ausi « disoient que le droit dudit patronage leur appartenoit et je ai « veues chartres et lettres et le fit de mes ancheseurs par qui je « voi et sei que je nei pas droit en celi patronage eins en est le « droit as devant dis religieus, je fis à savoir à vostre honorable « personne que je vuel et otroi que ma présentation soit nule et « la présentation des dis religieus vaille et ait fermeté, dex gare « vostre personne honorable par sa seinte grace.

« Donné le jour du diemenche devant la feste seint Michel du « Mont de gargan en l'an de grâce mil cc quatre vins et quinze. »

Une semblable mésaventure ne corrigea pas Robert d'Esneval, deux années après, en 1307, il recommençait pour la cure de Blosseville-Bonsecours, au moment où la mort venait de frapper le desservant de cette paroisse, il prétendit qu'il avait le patronage de l'église comme seigneur du fief du lieu, les religieux lui produisirent aussitôt les titres qu'ils avaient dans les mains et particulièrement la charte de Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, confirmative des donations faites naguère par les Pavilly ; il fallut bien se désister et délivrer aux moines de Saint-Lô une renonciation en forme.

En 1310, Robert d'Esneval fonda à Pavilly, les chapelles de Sainte-Croix et de Saint-Remy.

Il mourut le 14 décembre 1316. Il avait perdu sa femme, Marguerite de Pavilly, le 27 janvier 1304. Il fut enterré auprès d'elle dans le chœur de l'abbaye de Sainte-Catherine devant le pupitre (1).

On trouve à la fin du XIIIe siècle Hélouise de Clères, fille de Jean II, baron de Clères et de Marie d'Harcourt, mentionnée comme femme de Robert d'Esneval ; peut-être s'agit-il de Robert d'Esneval mort en 1300 que nous avons cité, peut-être Robert III s'était-il remarié. Avant sa mort, Robert III avait donné à son fils

(1) Dom Pommeraye.

Digitized by Google

unique Guillaume, la baronnie d'Esneval et la chatellenie de Pavilly.

L'ancienne généalogie dont nous avons parlé donne en outre pour fils à Marguerite de Pavilly, mariée en 1280, un Robert d'Esneval dit Blosset, seigneur de Saint-Pierre de Carouge et de Saint-Pierre-en-Caux en 1250 et marié, vers 1231, à Julienne d'Estoutteville, fille de Guillaume, seigneur de Grousset et d'Agnès d'Estoutteville ; elle donne ensuite pour fils à Ide de Rosny, sa belle-fille, Robert d'Esneval dit le Borgne de la Heuse, châtelain de Bellencombre qui vivait cent ans plus tard. Nous ne parlerions pas de ces invraisemblables anachronismes s'ils n'étaient un essai maladroit de rattacher à la maison d'Esneval, celles de Blosset et des la Heuse, l'une et l'autre portaient les armes d'Esneval : *pallé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueules* avec une brisure sur le chef et s'en prétendaient issues, mais si le fait était exact, l'origine commune devait être fort ancienne puisque l'on trouve des la Heuse en 1130, pour ne parler que de cette maison. Plusieurs maisons de Haute-Normandie étaient d'ailleurs dans le même cas, les Gromesnil, les des Vaux de Goderville, les Calletot, les Pelletot et d'autres ; peut-être descendaient-elles de plusieurs frères compagnons de Rollon, peut-être aussi des membres de ces diverses maisons s'étaient-ils trouvés ensemble aux croisades et, en souvenir de quelque circonstance notable pour eux, avaient-ils pris tous les mêmes armes ; l'absence de documents historiques laisse le champ ouvert à toutes les hypothèses.

Guillaume II d'Esneval épousa Ida de Rosny, troisième fille de Guy II Mauvoisin, seigneur de Rosny près de Mantes, qui vivait encore en 1283, et d'Isabelle de Mello, sœur de Dreux de Mello, seigneur de Saint-Bris et de Château-Chinon. La famille de Rosny était l'une des premières du Vexin français dans le temps du roi Philippe Ier ; elle portait *d'or à deux fasces de gueules ;* la sœur aînée d'Ida avait épousé Robert, seigneur de Tancarville, chambellan de Normandie (1).

A peine Guillaume d'Esneval avait-il hérité de son père qu'il songeait à assurer sa succession, par un acte de novembre 1316, il promettait à Robert d'Esneval, son fils aîné, de lui conserver entière sa baronnie d'Esneval et de Pavilly, sans qu'il en puisse

(1) Duchesne. Histoire de la maison de Dreux, p. 115.

Digitized by Google

rien donner à nul de ses autres enfants nés ou à naître, soit fils ou filles, de ne la vendre ni engager, de la lui laisser telle qu'il la tenait du don de son père Robert d'Esneval (1).

Guillaume d'Esneval était en effet un esprit droit cherchant en toutes choses l'ordre et la justice, il en donna une nouvelle preuve l'année suivante. Son père avait confisqué le manoir qu'habitait à Sainte Austreberte Pierre Asselin, son vassal, parce que les redevances féodales n'en avaient pas été payées et ne l'avait restitué que moyennant 6 livres tournois de rente. Guillaume d'Esneval nous dit dans une charte qui nous a été conservée que « pour pitié et pour aumosne et especialement pour doubte de ce que l'âme de mon dit seigneur que Dieu absolve n'en fut blechiée ni grevée pour que dit estoit que extortionnement et autrement que a bonne cause et par mauvez conseil avoit a soy atrait le dit héritage et mis en son domage ou partie de ce et que tant ne devoit avoir acquis par le deffault qui en dit feu avoit été comme les dittes six livres de rente, ce pour ce que je mesmes men doubtoie et me sembloit que a ce tenir eusse pechié. » Aussi abandonna-t-il à Pierre Asselin la moitié des 6 livres de rente, c'est-à-dire soixante soudées et affranchit sa terre a jamais « de tout bannage de moulin, de toutes moutes seques et mouillées, de toutes prevostés, corvées et de toutes autres choses (2). »

Comme son père, Guillaume d'Esneval eut à prendre part aux guerres de son temps, il fut mandé aux octaves de Pentecôte 29 mai 1317 pour le service du roi ; contremandé, il partit trois semaines après le 15 juillet. A peine rentré chez lui, le 15 novembre suivant, il recevait un nouvel avertissement de se tenir monté et équipé à compter de la Mi-Carême pour marcher contre les Flamands (2). En 1319, nouvelle convocation à Paris pour l'octave de la Chandeleur. Le 25 mars suivant, il recevait l'ordre de se rendre à Lisieux le mois des prochains brandons, c'est-à-dire pour quatre semaines après le premier dimanche de carême, afin de marcher contre les Flamands sous les ordres de l'évêque d'Amiens et de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger. Nous ignorons s'il périt sur le champ de bataille pendant cette expédition, toujours est-il qu'il mourut en 1319. Son fils Robert trouva après lui,

(1) Archives d'Esneval.
(2) Hist. de la France, XXIII, p. 810.

Digitized by Google

dans sa succession, la baronnie d'Esneval et la seigneurie de Pavilly comme il le lui avait promis.

Robert IV d'Esneval à l'exemple de son père eut à cœur la justice. En 1322, trouvant sans doute que la réparation donnée par celui-ci à Pierre Anselin de Sainte-Austreberte n'avait pas été suffisante, tout en ratifiant ce que son père avait fait, il ordonna que « Pierre Anselin et ses hoirs a tousiours soient servis en la campeigne Hauvart de toutes choses qui a nous pour lui usage pourroient appartenir. » Il agit avec la même droiture à l'égard des religieux de Saint-Lô, de son propre mouvement, en 1332, il leur abandonna la feudure sur certains héritages et le patronage des églises du Mesnil-Esnard et de Blosseville qui avaient été l'objet de la part de ses ancêtres de maintes contestations, les religieux reconnaissants de sa générosité s'obligèrent à célébrer tous les ans et à perpétuité une messe de *Requiem* pour le repos de son âme. Cette renonciation n'était qu'une confirmation à proprement parler des largesses de ses prédécesseurs, elle n'en avait pas moins de valeur cependant pour les moines de Saint-Lô, suivant la coutume de Normandie, en effet, un père n'avait pas le droit d'aliéner le patrimoine ou les privilèges de sa famille, qu'il était censé devoir transmettre intacts à ses enfants, aussi chaque génération pouvait-elle revenir sur ce qu'avait cédé celle qui l'avait précédée, d'où le grand intérêt pour les abbayes de faire renouveler ou ratifier les anciennes donations (1).

En 1337, surgirent des difficultés entre les gens de Robert d'Esneval et les religieux de Sainte-Catherine au sujet de leurs droits respectifs à Criquetot d'Esneval et au Mesnil-Esnard et des écoles de Pavilly, Robert d'Esneval ne voulut pas laisser s'envenimer le débat et transigea de suite au mieux des intérêts de l'abbaye, le samedi avant la Noël de la même année.

De 1324 à 1326, Robert d'Esneval fut employé avec les sires d'Estoutteville et de Clères, chevaliers bannerets, 13 autres chevaliers et 53 écuyers, à la garde des ports depuis Calais jusqu'au Mont Saint-Michel, il dut passer une grande partie de sa vie dans des postes analogues, il fut, en effet, capitaine de la ville de Dieppe, il ne l'était plus en 1356, mais depuis peu de temps, puisqu'il était

(1) Glauville. Histoire du Prieuré de Saint-Lô, I, p. 188.

Digitized by Google

question à cette date du paiement de ses gages arriérés (1).

Lorsqu'Edouard III d'Angleterre émit des prétentions à la couronne de France comme représentant sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, Philippe VI de Valois convoqua sa noblesse à Vernon en 1336 pour tenir conseil avec elle de ce qu'il y avait à faire. Les barons normands, par la bouche du sire d'Harcourt, rappelèrent au roi leurs franchises que saint Louis et Philippe le Bel leur avaient confirmées et le supplièrent de les imiter, lui promettant en retour 100 mille livres et de s'engager « sur tous leurs biens, meubles et héritages que si le roy Englois venait en France ils le combattraient a leurs propres cous et le rendroient mort ou pris à Paris ou y mourroient tous. » Philippe de Valois ravi de ces sentiments souscrivit un traité en forme avec la noblesse normande, promettant de maintenir la Normandie dans toutes ses franchises; il fut signé le 4 avril 1338, par Raoul, comte d'Eu, connétable de France, Jean, comte d'Harcourt, Robert Bertrand sire de Briquebec, maréchal de France, Godefroy d'Harcourt, Jean Malet de Graville, Robert d'Esneval, Fouquier Paynel, sire de Hambie, Roger Bacon, sire du Molay, Robert Bertrand, sire de Fauguernon, Pierre de Bailleul, Jean Tesson, sire de la Roche, Jean de Saint-Martin, Pierre de Preaux, chevaliers, bacheliers et compagnons (2).

Il n'y eut pas longtemps à atténdre pour que les signataires aient à exécuter leurs promesses. L'alliance d'Edouard III avec Arteveld menaça bientôt la Normandie d'une guerre voisine qui pouvait porter ses ravages bien avant dans le duché; les barons normands le comprirent et s'en émurent. Ils conçurent le projet de prévenir le fléau par une descente en Angleterre; 50 d'entre eux, au nombre desquels figure Robert d'Esneval, seigneur de Pavilly, signèrent à Rouen avec le duc Jean, l'engagement pour les états de Normandie, d'aider Philippe de Valois dans cette expédition. Cette généreuse résolution aboutit à la fatale bataille de l'Ecluse qui détruisit toutes les espérances, 1340.

Nous retrouvons Robert d'Esneval en 1360, faisant partie de l'armée envoyée au secours d'Harfleur assiégé par l'anglais Henri Picart, sous les ordres de Louis d'Harcourt, lieutenant du duc de Normandie, en compagnie du comte d'Harcourt, neveu de Louis,

(1) Archives d'Esneval.

(2) Chronique de Pierre Cauchon, p. 57.

Digitized by Google

des seigneurs d'Estoutteville, de Berreville, de Clères, de Blainville, de Basqueville; la campagne fut promptement arrêtée par la conclusion du traité de Brétigny. Robert d'Esneval, s'il ne périt pas en cette occasion, ne dut pas lui survivre longtemps, bien que la généalogie de MM. d'Esneval publiée au XVIIIe siècle, donne 1370 comme date de sa mort, en effet, en 1363 son petit-fils rend hommage de la baronnie d'Esneval qui lui était échue pendant sa minorité.

Robert IV d'Esneval avait épousé Marguerite de Crèvecœur, fille de Jean IV, seigneur de Crèvecœur et de Thors dit Flament, frère de l'évêque de Coutances et de Blanche de Saveuse, dame de Belloy, de Villiers et de Hurbermont (1) dont il eut Robert d'Esneval, seigneur de Verdun et Raoul d'Esneval; il paraît aussi avoir eu deux enfants naturels Guillaume et Roberge d'Esneval.

Robert d'Esneval, chevalier seigneur de Verdun avait reçu en dot le fief de Beaucamp à Sainte-Austreberte, relevant de la baronnie d'Esneval « avec le manoir, toutes ses appartenances tant en terres, rentes et quelconques autres choses », sa vie durant à l'exception du patronage de l'église et du moulin du fief. Dès 1346 (2), il était marié à Béatrix de Wavrin, fille de Robert, sire de Wavrin, qui probablement lui avait apporté en mariage le fief de Verdun dont il se qualifiait seigneur. A cette maison de Wavrin appartenait Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel, l'auteur des anciennes croniques d'Engleteire; il devait être proche parent de la femme de Robert d'Esneval car un exemplaire manuscrit de ces chroniques superbement orné de miniatures faisait encore partie au XVIIIe siècle « du trésor des tiltres et chartres de la vidamie d'Esneval qui sont gardés dans le chasteau d'Esneval (3) ». Robert d'Esneval, seigneur de Verdun dut occuper un rang distingué dans la chevalerie de son temps, un acte de 1343 le qualifie haut homme et puissant monseigneur; il possédait du chef de sa mère, un fief à Blangy-sur-Bresle, qui conserva depuis son nom, situé sur les confins de la forêt d'Eu, au hameau appelé encore aujourd'hui Blanquenneval, il s'étendait à Enest ? et à

(1) Le Père Anselme, VII, p. 111.

(2) Bibliothèque nationale. Dom Villevieille, vol. 37 et Joursanvault, I, p. 350.

(3) Catalogue de la vente Lormier.

Digitized by Google

Gravigny et était tenu pour un quart du fief du comte d'Eu, il passa par la suite à l'abbaye du Tréport par acquisition. Aux droits de sa mère, il était aussi seigneur de la Folletière et possédait une rente sur une ferme de Saint-Jean-en-Auge. Robert d'Esneval dut mourir ainsi que sa femme en 1363, car au mois d'avril de cette année, son fils plaidait au sujet de leur succession (1). Ils laissèrent ce fils unique, Robert V d'Esneval qui devint baron d'Esneval à la mort de son grand-père et une fille Marguerite d'Esneval, qui épousa après la mort de ses parents Vauquelin de Ferrières, chevalier, fils aîné d'Henri, seigneur de Bezu et de l'Isle de Gisors, qui donna en dot à son fils, 300 livres de rente à prendre sur ses deux fiefs. Marguerite reçut de son frère une rente de pareille somme, elle dut avoir aussi des biens à Pavilly, Amaury Goye confesse devoir en 1363 (?) à Gauvain de Ferrières et à sa femme, 50 livres pour vente de bois de la forêt de Pavilly, appelé le bois Hubert.

Nous n'avons jamais trouvé de documents faisant mention de Raoul d'Esneval ; aussi, comme à cette époque on rencontre un d'Esneval portant le surnom de Perceval sans indication de prénom, nous croyons pouvoir penser que c'est de lui dont il s'agit. Perceval d'Esneval brisait les armes de sa maison d'un écu ou d'un besant placé à dextre sur le chef ; il dut être le père d'un second Perceval d'Esneval qui vivait en même temps que lui et qui ne paraît pas avoir eu de postérité ; celui-ci brisait ses armes de même pièce mais placée à senextre. L'un de ces Perceval donne quittance à Lyon, le deux avril 1375, de 180 livres tournois franc d'or pour 20 sous tournois pièce sur ses gages de lui chevalier, bachelier, d'un autre chevalier-bachelier et de huit écuyers de sa chambre desservis et à desservir en sa compagnie sous le gouvernement de Monseigneur de Coucy contre certains gens d'armes qui par manière de compagnie étaient venus au royaume, l'autre donnait quittance le lendemain de 150 livres tournois sur ses gages de chevalier-bachelier et ceux de huit écuyers servant au pays de Champagne pour résister à « la violence d'aucuns gens de campaigne qui de novel etaient venus des parties d'Allemagne (2) ». Nous retrouvons ce second Perceval en 1378 présentant la montre

(1) Archives d'Esneval.

(2) Bibliothèque nationale. Pièces scellées de Clairembault.

Digitized by Google

de sa compagnie composée d'un autre chevalier et de onze écuyers à Gavray où il servait sous le connétable ; il donna quittance de ses gages le 17 mai (1). Le premier juin de cette même année, il recevait de Fouquet Tabout, receveur des aides, naguère imposées en la vicomté ancienne de Coutances et en la baronnie de Saint-Lô, la somme de cent francs d'or que le roi lui avait accordés pour une fois pour son état outre ses gages et ceux de ses gens, du temps qu'il servait devant Gavray (2). Sur ces entrefaites, un troisième Perceval d'Esneval avait pris les armes, c'est Jean, fils de Robert V que nous voyons déjà chevalier en 1377 au siège d'Evreux ; encore quelques années et apparaîtra un quatrième Perceval, le futur Robert VII. Quand les pièces ne désignent pas le prénom et ne possèdent plus de sceau, il est presqu'impossible de savoir de quel Perceval il s'agit.

Guillaume d'Esneval fut prêtre, curé d'Emanville, doyen de Pavilly et avocat à la cour archiépiscopale de Rouen ; il mourut en 1379. Nous avons communiqué naguère à M. de Beaurepaire son testament et le curieux inventaire de ses meubles dont il a fait l'objet d'une intéressante étude pour la commission des antiquités de la Seine-Inférieure. Guillaume d'Esneval nomme au premier rang de ses exécuteurs testamentaires, Robert V d'Esneval avec lequel il ne se donne aucun lien de parenté et au dernier rang, sa sœur Roberge. C'est de cette même Roberge dont il doit s'agir dans un acte du samedi après la saint Martin d'été 1353, nous y voyons Robert IV d'Esneval acquérir plusieurs rentes en la paroisse de Sainte-Austreberte, de messire Colart de Saronge, chevalier, et les donner le même jour au couvent de Saint-Honoré appelé les Filles-Dieu de Rouen en faveur de la vêture de Roberge la Pougueresse (3).

(*A suivre.*) Baron d'Esneval.

(1) B. N. Pièces originales. 1064.
(2) B. N. Pièces scellés de Clairembault.
(3) Archives d'Esneval.

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

Avant de revenir à la branche aînée de la famille Picart il nous faut encore dire quelques mots des sœurs de *Louis Picart*, seigneur de *Bosnormand*, dont la première est :

*Guillemette Picart*, dame d'Estelan, épouse de Jean de Grasville, fauconnier, pannetier, et maître des arbalestriers de France, avec lequel elle divorça en 1463, « par sentence de Cour d'église, » dit La Roque (t. I, p. 827). — Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie* (t. I, p. 203) raconte ainsi l'affaire :

« Si le mari était trop brutal envers son épouse, l'Echiquier « ordonnait la séparation. Ainsi en avait agi messire Jean, bâtard « de Grasville, à l'égard de Guillemette d'Estelan, sa femme, fille « du bailli de Rouen, Guillaume Picart d'Estelan, personnage qui « a tant daté sous Louis XI, et dont le nom figure plusieurs fois « dans l'histoire. Mais aussi voit-on, par les registres de l'Echi- « quier, qu'elle avait été séparée d'avec lui *en court d'église* pour « les batteries inhumaines qu'il luy faisoit et comme nul enfant « n'estoit issu dudict mariage, l'Echiquier compléta bientôt cet « acte de justice, en abandonnant à Guillemette la jouissance de « sa terre d'Etelan, celle de ses autres héritages, et la moitié des « meubles que possédaient les deux époux au moment de la sépa- « ration, 20 mai 1463. »

*Gillette Picart*, deuxième sœur de Louis Picart épousa, d'après le P. Anselme, d'abord Jean de Dreux, baron d'Esneval, vidame de Normandie, d'où une fille Catherine de Dreux ; ensuite Martin de la Caille, seigneur de Fréville. Elle est inhumée au cloître des Jacobins de Rouen, avec son premier mari qui blasonnait : *Echiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules.*

Digitized by Google

De la Roque, au contraire, la dit fille de Louis Picart, sœur de Charlotte et d'Hélène « filles et héritières de Louis Picart, seigneur « d'Estelan, Bourg-Achard, bailli de Tournay, etc., frère de Jean « Picart, sieur de Radeval. » (T. II, p. 1318-1321).

Nous préférons suivre, jusqu'à preuve du contraire, l'opinion du Père Anselme, généralement plus exact que l'historien de la *Maison d'Harcourt*.

*Anne Picart*, troisième sœur de notre châtelain épousa, par contrat du 26 mai 1490, Jean de Mouchy, seigneur de Montcarrel, IIIe du nom, maître d'hôtel du Roi, qui mourut à la bataille de Ravenne (1512), en commandant un corps de troupes. Il laissait six enfants et blasonnait : *De gueules à 3 maillets d'or 2 et 1.*

Enfin une *Jeanne Picart*, dame de Louraille, est dite par de la Roque épouse de Guillaume Ango, lieutenant-général du vicomte de Rouen « qui, à cause de sa femme, Jeanne Picart, était dans l'alliance de Jean Picart, bailli de Gisors, vicomte de Falaise » et par conséquent beau-frère de Louis et de Jean, tandis que le Père Anselme (1) la dit leur tante et femme de Nicolas de Villeneuve, seigneur de Bellebœuf et de Neuvillette, morte le 11 juin 1506, inhumée près de son mari, — décédé le 25 janvier 1482 — dans l'Eglise Notre-Dame de la Ronde de Rouen (2).

De la Roque, selon son habitude, résume toute cette généalogie d'après les échiquiers de 1463, 1474 et 1497 qui parlent, dit-il : « de

---

(1) La Généalogie de la Bibl. Nat. (*Dossiers bleus 521*, nº 13634) dit Jeanne, dame de Louraille sœur de Louis Picart, de Jean, François et Anne : Gillette est dite fille de Louis, sœur de Charlotte et d'Hélène.

(2) Voici l'inscription donnée par Farin : « Gist noble homme maistre Nicolas de Villeneuve, escuyer, en son vivant sieur de Bellebœuf et de Neuvillette, premier advocat du Roy nostre sire à Rouen, lequel décéda le 25 janvier 1482 : avec luy gist Damoiselle Jeanne Picard, sa femme, dame de Louraille, laquelle déceda le 11 juin 1506 et porte : *de gueules à 3 fers de pique d'argent.* » (Farin, t. II, p. 138).

Villeneuve blasonnait : *d'argent à 2 fasces de gueules, au chef d'azur chargé de quatre besans d'or*, (*Id.*, I. p. 233).

Il est vrai que Jeanne Picart a pu épouser en premières noces Guillaume Ango et en secondes noces Nicolas de Villeneuve. Barabé dit, en effet, p. 465, que le fief noble de Grainville-sur-Fleury fut décrété le 27 janvier 1448 (v. s.) sur Jehan de Poissi et passa dans les mains de Guillaume Angot, écuyer, qui par contrat, le 6 avril 1462, à Rouen, le



Digitized by Google

« Jean Piquart, avocat du Roi au bailliage de Rouen, de Guil-
« laume Picart aussi avocat ; Massiot le Sueur, Guillaume Picart
« et Guillemette épouse d'Henri de Beauvais, héritiers de Pierre
« d'Esquetot ; Guillaume Picart, escuyer, seigneur d'Estelan, con-
« seiller du Roi et général de ses Finances, Damoiselle Jeanne de
« la Garde, sa femme, Guillaume Picart le jeune, élu de Rouen,
« frères et héritiers de Jean Picart, secrétaire du Roi ayant le don
« des héritages de Galois le Fèvre... Messire Louis Picart, cheva-
« lier, seigneur d'Estelan et de Boucachart et *Jean Picart*, cheva-
« lier, seigneur de Radeval, maistre François Picart, archidiacre
« du grand Caux en l'église de Rouen, frère de Dame Anne Picart,
« M. Jean de Mouchy, seigneur de Ivremesnil, les hoirs de feu
« Guillaume Picart, chevalier, seigneur d'Estelan, bailli de Rouen,
« et Damoiselle Jeanne de la Garde sa femme, Philippe de la
« Garde, chanoine de Saint-Pierre de Lisieux et de Notre-Dame
« de Bayeux, Perrot Chenu, seigneur d'Yvetot, René de Croismare,
« escuyer, Damoiselle Jeanne Picart, dame de Louraille, messire
« René Parent, chevalier, Jean Parent, son frère, Jean de Mailloc,
« escuyer, François Martel, escuyer, seigneur de Bacqueville,
« messire Pierre Picart, chevalier, Guillaume du Quesnay écuyer
« et noble et puissant seigneur Louis de Boissay, écuyer, seigneur
« et baron de Mainières.

« Et dans la déclaration des fiefs du Bailliage de Caux, dressée
« en 1503, il est parlé du plain fief d'Estelan en la paroisse de
« Sainte Marie, apartenant aux héritiers de feu Messire Louis
« Picart, chevalier, tenu du Roi, du fief du Mesnillatte qui lui avait
« appartenu et que Guillaume le Sueur tenait les fiefs de Billy
« en la paroisse de Buglise et celui d'Ectot en celle de Saint-Lau-
« rent de Brevedent, tenu de Tancarville, ancien patrimoine de
« cette maison d'Harcourt. » (T. II, 1318 à 1319.)

Avant de terminer ce chapitre, il est nécessaire d'examiner s'il existait, à *Bosnormand*, un manoir ou logis à la fin du xv^e siècle ?

---

passa à Henri Hurel, bourgeois de Rouen pour un prix principal de CCC XX liv. avec LX s. au vin et l'extinction d'un *viage* (viager) de XX livres. « Ce Guillaume, ajoute-t-il, était l'époux de Jeanne Picart, dame de Louraille, sœur de Louis et Jean Picart. Le fief, sous Louis XI, anoblissait le possesseur, en sorte que Guillaume Ango et Henri Hurel étaient nobles, ce dernier après l'achat du fief de Grainville. »

Digitized by Google

Il est indiscutable que jusqu'à Louis Picart les familles princières qui ont possédé la seigneurie n'y habitèrent jamais. Mais après la guerre de Cent ans et pendant la dernière moitié du quinzième siècle, on construisit de superbes hôtels dans les villes et des manoirs dans les campagnes. Jean Picart, frère de Louis, est l'auteur, d'après l'opinion commune, de la *grande maison* dite de *Radeval* aux Andelys, dont nous avons parlé plus haut. Comment supposer que son frère, devenu seigneur de *Bosnormand*, père de quatre filles, n'ait pas suivi le courant et n'ait pas construit pour sa fille aînée, à laquelle il laissait la seigneurie de *Bosnormand*, une habitation digne de son époux François de Pompadour ?

Les murs de la cave encore existants, en maçonnerie de pierres appareillées avec silex noirs taillés et posés en damier, le tout à bain de mortier de ciment de tuiles écrasées, indique bien une construction soignée du xv^e siècle. La voûte devait être en pierre d'appareil comme les murs, mais après le premier incendie sous la Ligue, fut refaite en briques de 0 m., 05 d'épaisseur, ainsi que le soubassement au-dessus de la terre dans lequel on a fait un mélange de pierres anciennes *retravaillées*, provenant de la première construction.

Le colombier, la chapelle, la porte sur les champs et les piliers du saut-de-loup sont en briques de 0,045 d'épaisseur, faites exprès et probablement dans le pays même.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, mais nous sommes convaincus que le *Logis*, ou château, existait à la fin du xv^e siècle.

## CHAPITRE V

**Bosnormand au XVI^e siècle. — Famille Picart. — Les Pompadour et Le Veneur de Tillières. — La Commanderie. — Famille Recuchon. — Les Botherel. — La Ligue. — Famille Ygou.**

Sous le règne de Louis XII, surnommé le *Père du Peuple*, et malgré les guerres d'Italie, la France, bien gouvernée, voyait s'accroître de jour en jour sa prospérité. Parmi les causes de ce bien-être, inconnu aux xiv^e et xv^e siècles, il faut signaler : l'absence de toutes discordes civiles depuis vingt ans, le bon ordre

Digitized by Google

maintenu par une administration régulière et vigilante, la sécurité des personnes et des propriétés, la protection accordée aux petits contre les grands, aux laboureurs contre les gentilshommes et les gens de guerre, etc. La population croissait rapidement, les cités, à l'étroit dans leurs vieilles enceintes, élargissaient incessamment leurs vastes faubourgs : des hameaux et des bourgades sortaient de terre comme par enchantement au fond des bois et dans les landes naguère stériles. Tout cela on le devait à Louis XII et à son fidèle ministre le cardinal Georges d'Amboise, vénéré des populations à l'égal d'un Dieu : « Partout où il passait, « hommes et femmes s'assemblaient de toutes parts et couraient « après lui trois ou quatre lieues ; et quand ils pouvaient toucher « sa mule, ou sa robe, ou quelque chose du sien, ils baisaient « leurs mains, d'aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'un « reliquaire. » — (Saint-Gelais).

Malheureusement les guerres de religion vinrent d'abord arrêter, puis, plus tard, anéantir cette brillante situation, ne laissant partout que ruines, campagnes dévastées, églises profanées, industrie détruite, larmes et misère. Tout royaume divisé contre lui-même périra, a dit le véritable Maître.

Mais profitons de cette bienheureuse accalmie pour revenir à nos seigneurs de *Bosnormand*.

Louis Picard, échanson du roi Louis XII, mort en 1500, laissa de son épouse Charlotte Lhuillier quatre filles :

1° Charlotte, épouse de François de Pompadour ;

2° Madeleine, dame d'Estelan, épouse de Jean d'Ecquetot ;

3° Gillette, mariée trois fois ;

4° Hélène, épouse de Frédéric de Foix, seigneur de Conches.

Un mot, d'abord, sur les sœurs de Charlotte, héritière de *Bosnormand* et de Quittebeuf.

Madeleine, héritière de la seigneurie d'Etelan épousa Jean d'Ecquetot, seigneur de Ruglise et de Ricarville, mort en 1524 à la bataille de Pavie. La Roque nous apprend qu'il descendait d'un « Michel le Sueur seigneur d'Ectot, Buglise, Riquerville, etc., « et de Marie de Normanville, et petit fils de Richard le Sueur, « seigneur de Riquerville et d'Isabeau d'Ectot. Cette première « maison d'Ectot était si ancienne qu'elle remonte à Philippe-« Auguste en la personne de Guillaume d'Ectot ; les échiquiers « de 1391 et 1397 parlent de Jean d'Ectot, écuyer, celui de 1463

Digitized by Google

« dit que Guillemette femme de Henri de Beauvais était héritière « de Pierre d'Ectot, etc. » (*Hist. d'Harcourt*, t. II, 1320.)

De ce mariage vinrent deux enfants : Jean et Charlotte. Cette dernière hérita de son frère et devint la femme de Charles de Cossé, Ier du nom, comte de Brissac, chevalier de l'Ordre du Roi, maréchal, Grand Pannetier et Grand Fauconnier de France, gouverneur d'Anjou et du Maine. Il fut élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès de François, dauphin du Viennois et duc de Bretagne, dont son père était gouverneur et fut depuis son écuyer. Il est qualifié de tous ces titres, d'après le Père Anselme, dans une quittance donnée le 14 février 1554, scellée de son sceau. Charles IX érigea, pour lui, la seigneurie de Brissac en Comté. (Décembre 1560, *voir aux pièces justificatives*, nº 25). Il mourut le 31 décembre 1563, âgé de cinquante-sept ans, laissant quatre enfants, dont deux fils (1). Brissac blasonnait : *De sable, à 3 faces d'or denchées par le bas.*

---

(1) Timoléon, l'aîné, fut tué au siège de Mucidan en 1569, il avait vingt-six ans. Charles IX lui fit des obsèques magnifiques, auxquelles le Parlement et le corps de ville assistèrent. Son tombeau se trouvait aux Célestins, à Paris. On lit les vers suivants, sur un tableau près du mausolée des ducs de Brissac :

Sous ce tombeau gist ce preux Chevalier,
*Timoléon*, cet heureux capitaine,
Dit de Brissac : ce ferme bouclier,
Le protecteur de l'Eglise Romaine,
Duquel l'ardeur, et constance hautaine,
Le cœur vaillant, et le noble courage,
En sa tendreur s'est montré martial,
Lorsqu'il poursuit l'ennemi plein de rage,
Et pour son Roi, pour le sceptre Royal,
Pour son pays, pour la foi catholique,
S'est hazardé, tant que d'un coup fatal,
Est mort, tué par un lâche hérétique.

L'ombre,
Suis-je mort ? oui, non je suis vif encore
Puisque mon nom court et bruit en tous lieux
Le Roi mon corps près ses Princes décore,
Dieu mon esprit a rendu glorieux.

(Piganiol, t. IV, p. 215.)

Charles, le second, devint maréchal de France et ouvrit à Henri IV les portes de Paris ; † en 1621.

Digitized by Google

On raconte, dans le *Journal d'Henri IV*, que ce Charles de Cossé-Brissac eut, paraît-il, l'idée d'établir la République en France, quand il fut devenu gouverneur de Paris. Voici comment de Rosni, dans ses Mémoires (t. I, art. 47, p. 401) parle de ce précoce projet : « A peine eut-il pris le gouvernement de Paris, « dit-il, qu'il forma, dans son esprit, l'idée d'une République « semblable à celle de Rome dont il lisait souvent l'histoire ; « mais il n'eut pas sitôt sondé ceux qu'il croyait pouvoir l'aider, « et proposé les moyens dont il voulait user pour y parvenir, qu'il « reconnut l'impossibilité de son dessein : tous les esprits en « étaient aliénez, et plutôt disposez à se soumettre sous l'autorité « royalle, que de continuer à vivre dans les incommodités qu'ils « avaient souffertes, et que s'ils ne trouvaient quelqu'un qui les y « portât doucement, en sûreté et avec utilité, ils s'y précipite- « raient, et peut-être avec honte et au préjudice de ceux qui s'y « voudraient opposer. Cette résolution des principaux habitants « de Paris fit résoudre le sieur de Brissac d'abandonner ces idées « républicaines, et de prendre le dessein qu'avait eu le sieur de « Belin (son prédécesseur), dans lequel il trouvait moins de « difficulté et plus de profit, dont il donna avis à son beau-frère « le sieur de Saint-Luc, afin qu'il ménageât cette grande affaire « auprès du Roy, et que l'un et l'autre y put trouver son avan- « tage. »

L'affaire réussit au mieux et lorsqu'Henri IV fit son entrée dans sa *bonne ville de Paris*, Brissac lui présenta une belle écharpe, en échange de laquelle il en reçut une blanche que le Roi portait, et, en même temps le titre de *maréchal*.

Aussi un jour que le monarque recevait le secrétaire Nicolas à dîner, il lui demanda de quel côté il s'était mis pendant la Ligue. Il répondit « qu'il avait quitté le Soleil et suivi la Lune », et ajouta qu'on avait rendu à César ce qui était à César. — « On ne me l'a pas rendu, reprit le Roi, on me l'a bien vendu ». Comprenant dans ce *on* M. de Brissac et M. L'Huillier devant lesquels il parlait, puisque l'un fut fait maréchal de France, l'autre premier Président de la Cour des Comptes. (*Journal d'Henri IV*, t. I, p. 459, 485 et t. II, p. 10.)

Au sujet de la reddition de Paris, Mme de Montpensier disait en riant que « Brissac avait fait plus que sa femme, qui en quinze ans « n'avait fait chanter qu'un... au lieu que lui, en huit jours,

Digitized by Google

« avait fait chanter plus de 20.000 perroquets à Paris ». (*Journal d'Henri IV*, t. II, p. 28.)

Gillette Picart, contrairement au Père Anselme, est dite par De La Roque sœur de Madeleine et de Charlotte, d'après ce passage : « Jeanne de Cossé, dame de Saint-Luc, fille de Charles de « Cossé, comte de Brissac, maréchal de France en 1547, époux de « Charlotte d'Ecquetot, sœur et héritière de feu noble homme « Jean d'Ecquetot, tous deux enfants de feu noble homme et « puissant seigneur messire Jean d'Ecquetot et de Madeleine « Picart, dame d'Estelan, Mesnilatte, Iville-sur-Seine, sœur aînée « de Charlotte Picart, épouse de François de Pompadour, vicomte « de Combor, de *Gillette* Picart femme de Jean de Dreux, baron « d'Esneval, Vidame de Normandie, puis de Martin de la Caille, « seigneur de Fréville, puis en troisièmes noces de Jean de « Mouchy, seigneur de Moncavrel ; sœur enfin d'Hélène Picart, « épouse de Frédéric de Foix, etc. » (*Hist. d'Harcourt*, t. II, « p. 1319.)

Au sujet de ce titre *Vidame de Normandie*, porté par le premier époux de Gillette, Lebrasseur fait les réflexions suivantes : « Il y « a trois cents ans au plus que les seigneurs d'Esneval ont cette « dignité ; leurs prédécesseurs se contentant du titre de leurs « terres. Les *Vidames* étaient des lieutenants généraux des « Evêques pour la conservation de leur temporel. Les seigneurs « d'Esneval n'ont été *Vidames* d'aucun Evêque pour leur terre « puisqu'elle relève du Roi et que celles auxquelles les offices de « vidame et d'avoué sont attachés, relèvent toutes des Eglises qui « les ont accordés. Peut-être que quelqu'un d'eux aura eu une « telle terre, ce qui l'aurait fait appeler *le Vidame d'Esneval :* et « cela aura suffi à ses successeurs pour s'attribuer le même titre « quoiqu'ils n'eussent plus la Terre à laquelle il était uni. » (Hist. « d'Evreux [*Dissertation*], p. 34.)

L'historien de la maison d'Harcourt ajoute : « Le dernier des « barons d'Esneval, vidames de Normandie, était Enguerran, sei- « gneur de Pavilly qui, de Jeanne de Mallemains, dame de Ber- « ville, eut une fille unique, Jeanne d'Esneval, femme en « deuxièmes noces d'Etienne Gauvain de Dreux, seigneur de « Beaussart, dont l'un des descendants François de Dreux, cheva- « lier, seigneur de Morainville, et *Jean de Dreux*, seigneur de la « Hoiere, son frère, comparurent devant le Général des Finances

Digitized by Google

« en Normandie et les élus de Lisieux, en 1540, pour la justifi-
« cation de leur qualité, déclarants être descendus de Louis-le-
« Gros, roi de France, et que leurs titres étaient en la maison de
« feu Robert de Dreux, baron d'Esneval, leur aîné : Jacques de
« Dreux, seigneur de Morainville, leur père, ayant fait ses lots et
« partages avec ses frères, leurs oncles, en 1492, qui autorisaient
« leurs preuves » (t. II, p. 1183). Dreux blasonnait : *Echiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules.*

Gillette Picart (1) n'eut de son union qu'une fille : Catherine de Dreux, dame d'Esneval, remariée à Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, morte le 20 novembre 1512, à l'âge de 32 ans, inhumée au prieuré de Pavilly où se voit son tombeau de pierre, à droite du grand autel (2). (P. Anselme.)

Enfin Hélène Picart épousa Frédéric de Foix, seigneur de Conches. Ce Frédéric doit être fils de Gaston IV, comte de Foix et de Bigorre, à qui le roi de Navarre, son cousin, donna la seigneurie d'Alménèches, en Normandie. Dans ce cas il aurait épousé Hélène en premières noces, puisque le Père Anselme dit, en 1537, que Françoise de Silly, *sa veuve*, se remaria avec Jean de Bourbon.

Revenons maintenant à Charlotte Picard, nommée par quelques auteurs *Isabeau*, et qui, par son mariage, fit entrer *Bosnormand* et Quittebeuf dans la famille des Pompadour, après 1517,

---

(1) Farin dit qu'aux Jacobins de Rouen : « Gist messire Robert de Dreux, chevalier, baron et vidame d'Esneval et capitaine de Rouen, qui décéda l'an 1478, le 20 juin, et avec luy gist Mme Guillemette de Segrie, sa femme, laquelle portait : *d'azur à 3 étoiles d'or*. Gist, encore, noble et puissant seigneur Me Jean de Dreux, en son vivant chevalier, sieur et baron et vidame d'Esneval et de Pavilly, Beaussart et Berville qui décéda le 13 juin 1498, avec luy gist dame *Gillette Picart*, sa femme. » (*Hist. de Rouen*, t. III, p. 246.)

(2) Au prieuré Saint-Martin, dit encore Farin : Gist haute et puissante dame, Catherine de Dreux, fille de feu messire Jean de Dreux, baron d'Esneval et vidame de Normandie et de deffuncte *Gillette Picard ;* elle fut femme de messire Louis de Brézé, comte de Maulevrier et décéda, âgée de trente-deux ans, le 20 novembre 1512. (*Hist. de Rouen*, t. II, p. 422.)

Digitized by Google

puisque, à cette date, Charlotte Lhuillier, sa mère, rend au Roi l'aveu suivant :

« Françoys par la grâce de Dieu roy de France a noz améz et « féaulz les gens de noz comptes et trésoriers à Paris, aux Bailliz « de Rouen et Evreux ou à leurs lieutenanz et à nos procureurs « et officiers es dits baillages salut et dilection. Savoir vous faisons « que nostre bien amée *Charlotte Luillier* veufve de feu *Loys* « *Picart* en son vivant chevalier, seigneur d'Estelan, nous a « aujourduy fait ès mains de nostre amé et féal chancellier les foy « et hommaige qui nous estoit tenue faire pour raison des terres « et seigneuries de Quitebeuf, *Boisnormant* et Yville-sur-Sayne, « leurs appartenances et deppendances, tenues et mouvans de « nous, à cause de nostre Comté d'Evreux et viconté de Pontautou « et Pontaudemer, ausquels foy et hommaige nous lavons reçue, « sauf nostre droit et lautruy et vous mandons, etc. Donné à « Rouen le xxix^e jour de juillet l'an de grâce mil V^e et dix sept « et de nostre règne le troisième. »

(*Archives Nationales, P. 265, pièce 1547.*)

François de Pompadour, premier du nom, fils aîné d'Antoine, vicomte de Pompadour, baron de Treignac, Bret, Saint-Cyr-la-Roche, le Ris et Laurière, chevalier de l'ordre du Roi et son conseiller, et de Catherine de la Tour, et après la mort de sa première épouse Anne de la Rochefoucauld, qui lui laissa quatre enfants (1), se remaria, en 1528, à Isabeau ou Charlotte (2) le Picart, fille et héritière de Louis, seigneur d'Estelan et de Charlotte Lhuillier, d'où 5 enfants :

1° Hubert, religieux, abbé de Saint-Maurin ;

2° François, seigneur de Laurière, † sans alliance ;

3° Françoise, épouse de François (ou Claude, d'après le P. Anselme) de Maure, en Bretagne ;

---

(1) 1° Geoffroy de Pompadour.
2° François, abbé d'Userche, né le 20 mars 1515.
3° Jean, abbé de Peyrouse, né le 7 avril 1520.
4° Marguerite, religieuse.

(2) La Roque la nomme toujours Charlotte, tandis que le P. Anselme, Aug. Le Prévost d'après une pièce que nous citerons, l'abbé Caresme, etc. disent sans cesse *Isabeau* Picart. Nous lui donnerons ce dernier prénom.

Digitized by Google

4° Madeleine, épouse de Tanneguy le Veneur ;

5° Louise, épouse de Jacques de Durfort, 1er du nom, baron de Boissières.

Ce seigneur, gentilhomme de la Chambre du prince de Condé, lieutenant de la compagnie de Jacques de Cardaillac, seigneur de Lyre, sénéchal de Quercy, perdit ses équipages à Fossan et fut accusé de désertion, en sorte que ses biens furent saisis en 1538, mais il en obtint main-levée l'année suivante.

Il ne fut pas aussi heureux pour son épouse dont il fut séparé par bulles du Pape Paul III, le 4 des calendes de janvier 1539 (1), sous prétexte de parenté. De cette précaire union vint cependant un fils : Geoffroy de Durfort, seigneur et baron de Boissières, qui testa le 13 janvier 1586 ; il avait épousé Charlotte de Gontaut-Biron, fille de Foucaut et de Blanche de Turgis, le 23 janvier 1572.

Le mariage d'*Isabeau Picard*, avec François de Pompadour, avait eu lieu le 3 novembre 1528, en présence de Louise de Savoie, mère du Roi, et par conséquent sa fille, Louise, n'a pu naitre le 31 juillet 1524, comme le dit le Père Anselme (t. V, p. 749), ou bien, dans ce cas, elle est du premier lit, ce qui est très probable.

---

(1) La Chesnaye des Bois dit simplement que Jacques épousa Louise de Pompadour en vertu d'une dispense de parenté au quatrième degré, accordée le 4 des calendes de janvier 1539, par Paul III, et que Louise de Pompadour lui donna quatre enfants :

1. Geoffroy qui se marie, le 27 janvier 1572, avec Charlotte de Gontaut-Biron ;
2. Robert, auteur de la branche de Durfort-Couferans ;
3. Marguerite, alliée au seigneur de Gaillac ;
4. Françoise qui épouse, le 3 janvier 1557, Armand de Clermont-Pille.

Jacques de Durfort épouse en secondes noces, le 2 avril 1547, Jeanne de Gontaut-Biron, sœur d'Armand, baron de Biron, premier maréchal de France.

Mais la Chesnaye ne parle aucunement de séparation et suppose qu'après la mort de Louise, Jacques convole en secondes noces, comme après celle de Jeanne de Gontaut il épouse en troisièmes noces Marie de la Barre.

En toute hypothèse Louise de Pompadour a été mère bien jeune, puisque née au plus tôt en 1529 et morte au plus tard fin de 1546, c'est-à-dire âgée de 17 ans, elle a eu quatre enfants.

Digitized by Google

Comment, en effet, si elle est du second lit, née par conséquent au plus tôt en 1530 (puisque Hubert est l'aîné), a-t-elle pu se marier en 1538, donc à l'âge de huit ans, avoir un fils et se séparer à neuf ans de son époux ? Inconséquences évidentes des deux côtés, erreurs de dates sans aucun doute. Notre opinion est que la séparation, sur l'ordre de Paul III, n'a eu lieu qu'en 1549, alors que Louise de Pompadour avait dix-huit ou dix-neuf ans.

Un des grands oncles de François de Pompadour, du nom d'Antoine, chantre et grand vicaire d'Evreux, avant de devenir évêque de Condom, mourut en 1496. Son père avait été, comme Louis Picart, chambellan du roi Louis XII, ce qui explique les relations de ces deux familles et le mariage d'Isabeau Picart avec François de Pompadour, qui blasonnait : *D'azur à 3 tours d'argent maçonnées de sable.*

Isabeau Picart perdit bientôt son époux ; car, mariée en 1528, elle était veuve en 1534 d'après l'abbé Caresme. Elle-même mourut avant 1540 selon un relevé des fiefs de la sergenterie de la Londe, cité par Auguste Le Prévost : « Le fief de Bosc-Normant, « appartenant à François et à Madeleine dits de Pompadour, « enfants mineurs d'ans de feu messire François de Pompadour. « en son vivant chevalier, sieur du lieu, et de feue Isabeau le « Picart, sa femme, tenu du roi nostre dit seigneur par ung plein « fief de haubert, vault communs ans, toutes charges portées, la « somme de six vingt livres tournois, et pour ce VI^xx l. »

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# FOUCARMONT

## *Sous la Révolution*

## LA FIN DE L'ABBAYE

(*Suite*)

« L'an 1790, [le trois octobre], sur les trois heures du matin, au greffe de la municipalité du bourg de la paroisse de Foucarmont, nous, maire et officiers, assistés de notre greffier, aux fins d'entendre les témoins ci-après nommés, à la diligence du sieur Pierre Levillain, notable de la commune, pour l'absence du procureur, y présent, et en conformité de la plainte à nous adressée le jour d'hier, par laquelle il a été délibéré qu'enquête serait faite ainsi qu'il suit, après le serment par nous pris desdits témoins sur la vérité de leur déposition et sur l'assignation à eux délivrée par le ministère du sieur Boillet, huissier royal, demeurant en ce bourg, à comparaître audit greffe, signé : Billot, maire, et Delagrave, premier officier, P. Rimbert, deuxième officier, Levillain, notable, pour l'absence du procureur de la commune, d'Hermonval, greffier.

« Et à l'instant est comparu Ch. Badier, dit la Jeunesse, garçon de cuisine de l'abbaye, en vertu de l'exploit à lui délivré hier,

« Lequel a déclaré et déposé, après serment par lui fait, avoir entendu dire à Pierre Crineléon, religieux de ladite abbaye, sur les neuf heures du soir, 30 septembre dernier présente année, et en présence de plusieurs religieux, domestiques et ouvriers de ladite abbaye, que l'abbé Foucarmont était un gueux, un voleur ; qu'il n'avait ni cœur, ni âme, ni foi, ni loi ; qu'il était un monstre ; qu'il monterait bien dans sa chambre pour le lui dire parlant à sa personne ; mais que, comme il croirait que lui, dom Crineleon, parlait dans la colère, il n'irait que le lendemain, pour lui faire voir, à lui, abbé de Foucarmont, qu'il parlait de sang-froid,

Digitized by Google

et avec réflexion ; qu'il ne connaissait plus de chef, ni de supérieur ; qu'il n'y en avait plus, et a déclaré que c'est tout ce qu'il a vu entendu de la part dudit sieur Crineléon contre ledit sieur abbé, lecture faite a signé de sa marque ordinaire, ne sachant ni écrire, ni signer son nom.

*Item*, est comparu Laurent Buée, domestique de M. l'abbé, en vertu de l'exploit, etc. Serment, « déclare avoir entendu de la part de D. Crineléon (littéralement ce qu'a déclaré la Jeunesse).

3° Est comparu Hilaire Cahon père, jardinier de ladite abbaye, ... a entendu dire à dom Pierre Crineléon, sur les 9 heures du soir, dans la cuisine, présence de plusieurs religieux et domestiques, et parlant à Pépin, qu'il n'appartenait qu'à un coquin et à j.-f..., à un cuistre, *à un homme capable de tout dévaster dans sa chambre pendant son absence* (1), disant que M. l'abbé n'était pas plus que lui ; ajoutant que s'il n'était pas colère, il monterait chez lui ; mais qu'il lui parlerait le lendemain. — C'est là ce que le témoin avait entendu et il expliquait qu'étant éloigné du « tumulte » il n'avait entendu que cela. Signé, Cahon, jardinier.

4° Joseph Pépin, tailleur et portier de l'abbaye, y demeurant, avait entendu dom Crineléon, dans la cuisine, présence de plusieurs domestiques et religieux dire que l'abbé n'était qu'un simple particulier comme lui, qui n'avait ni foi ni loi, qu'il était capable de tout, qu'il ne le reconnaissait ni pour abbé ni pour chef ; qu'il n'appartenait qu'à un coquin et à un j.-f. de *dévaster sa chambre pendant son absence*, etc.

5° Nicolas Colson, batteur en grange et brasseur de l'abbaye, demeurant à Saint-Martin au Bosc, a entendu Crineléon dire que l'abbé était un gueux, un voleur, sans foi, ni loi ; un monstre, etc., etc. (comme ci-dessus).

6° Joseph Buée, cocher de l'abbé, confirmait les autres dépositions.

Il n'apparaît d'aucune pièce qu'une suite quelconque ait été donnée à cette enquête, qui laisse dans l'ombre les causes des « dévastations » de l'abbé dans la chambre de l'un de ses religieux. D'autres obscurités subsistent, résultant évidemment de la crise aiguë traversée par l'abbaye. Ainsi, Billot devient maire, suc-

(1) Y cherchait-il des manuscrits ?

Digitized by Google

cédant, on ne voit pas comment, à M. de Laurencin ; on devine que c'est parce qu'il est plaignant contre le moine Crineléon. Mais nous allons le retrouver en fonctions dans une autre séance, douze jours après :

« L'an 1790, le dimanche 14 novembre, en l'assemblée des citoyens actifs de la commune de Frémentel, canton de Foucarmont, district de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, convoquée au prône de la messe, le dimanche sept du présent mois, et tenue au lieu accoutumé en conséquence des articles 42, 43, 44 et 45 des lettres patentes du mois de décembre 1789 sur le décret du 14 dudit mois et après affiches mises à la porte de l'église pour procéder à l'élection d'un officier municipal qui doit remplacer M. Jean Merlin, que le sort a déterminé pour devoir sortir d'exercice à la présente époque, et de trois notables pour remplacer MM. Louis Letellier, Jean Guichard et Louis Gentil, pareillement sortant d'exercice à cette époque ; et laquelle assemblée se sont trouvés MM. François-Joseph-Marie de Laurencin, *maire* de la dite municipalité, Denis-Nicolas Lecomte, Jean Merlin, Louis-Théodore Cattet, curé, Louis Letellier, François Guichard, Pierre-François Grongnet, Pierre Monnier, J.-B. Débuleux et Louis Gentil, tous reconnus pour citoyens actifs, après vérification faite aux termes desdites lettres patentes, du mois de décembre 1789, lesdits citoyens actifs au nombre de onze ; il a été procédé d'abord à la nomination d'un président et d'un secrétaire par la voye du sort, ainsi qu'il suit : — Ouverture faite dudit scrutin par MM. Jean Guichard, Jean Merlin et Pierre Monnier, les trois plus anciens d'âge de l'Assemblée, chargés de remplir provisoirement de scrutateur, M. Pierre-François Grongnet ayant réuni la pluralité relative des suffrages, a été proclamé président de la présente assemblée ; ensuite, pour la nomination du secrétaire, Jean-Baptiste Débulleux ayant réuni la pluralité relative des suffrages, a été proclamé secrétaire. Ces président et secrétaire ont sur le champ en présence de l'assemblée le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de choisir en leur cœur et conscience les plus dignes de la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage, les fonctions qui pourront leur être confiées. Le même serment a été prêté entre les mains de l'Assemblée.

Digitized by Google

« Ce fait, il a été procédé à l'élection des trois scrutateurs et MM. Jean Guiguard, Jean Merlin et Pierre Monnier, provisoirement chargés de la vérification du scrutin, comme plus anciens d'âge. Ayant compté les suffrages, il s'est trouvé qu'à la pluralité relative MM. Jean Guichard, Jean Meslin et François Petit ont été élus scrutateurs pour ouvrir le scrutin subséquent de cette assemblée, le dépouiller, compter les voix et en proclamer les résultats.

« L'assemblée, ainsi organisée, tous les citoyens actifs ont voté par scrutin de liste double, pour la nomination d'un officier municipal, et le scrutin ouvert, M. Pierre-François Grongnet, fermier de la Grange, ayant réuni la pluralité des suffrages, et a été proclamé officier municipal. Ensuite, il a été procédé par scrutin de liste simple, à l'élection de trois notables, et le scrutin ouvert comme dessus, MM. Louis Letellier, Jean Merlin et François Boillet; ce dernier absent, ladite nomination lui sera signifiée à l'effet de l'accepter ou inaccepter, aux termes des décrets. — Les dits sieurs officiers municipaux et notables élus dans la présente assemblée ont de suite prêté devant les officiers municipaux et notables en exercice, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy, et de bien remplir leurs fonctions. — Fait et arrêté double, dont l'un sera déposé au secrétariat de ladite municipalité et l'autre en celui de Neufchâtel. — A l'abbaye de Foucarmont, les jour et an que dessus. — Ainsi signé : De Laurencin, maire, Jean Merlier, Jean Guichard, François Petit, Pierre Monnier, Fr. Cattet, prieur curé de Fromentel, Gentil, J.-B. Debulleux, secrétaire-greffier, sur les deux expéditions servant de minutes du présent procès-verbal, dont l'une a été envoyée au secrétariat de Neufchâtel, et l'autre déposée au greffe de la municipalité.

« Le 18 novembre 1790, le procureur de la commune (qui n'avait point pris part à ces opérations, absent qu'il était), « a dit que « quoiqu'il eut été dressé deux doubles du procès-verbal ci-« dessus, dont l'un venait d'être, la veille, envoyé au secrétariat « de Neufchâtel, et l'autre déposé sur-le-champ au greffe de la « municipalité, pour y servir de minute, — il était cependant « convenable de transcrire tout au long ledit procès-verbal sur le « registre de la municipalité. — Signé : *Vaquier, procureur.* »

Digitized by Google

« Nous, maire et officiers municipaux, faisant droit sur le « réquisitoire du procureur de la commune, avons délibéré que « ledit procès-verbal sera transcrit tout au long sur le registre de « la municipalité. Ce dix-huit novembre 1790. — Signé : Grognet, « Lecomte, De Laurencin, maire. »

Il serait aujourd'hui bien difficile de décrire complètement et clairement la situation compliquée dans laquelle « les lois, décrets et arrêtés » avaient plongé surtout l'administration des biens nationaux tels que ceux de l'abbaye de Foucarmont vers le commencement de 1791. On en aura une idée, fort incomplète, par la lettre que voici, adressée le 26 janvier 1791 par la municipalité de Rouen au district de Neufchâtel.

« Messieurs,

« Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 9 de ce mois. Nous avons été instruits par MM. les Administrateurs du département que l'Assemblée nationale a rendu le 11 de ce mois pour aliéner à notre commune les domaines nationaux situés dans votre district et contenus dans les états que nous en avons fait dresser. Nous comptons remplir au premier moment les formes qui nous sont prescrites à cet égard par le décret du 14 mai dernier ; le temps ne nous l'a pas encore permis (1).

« Nous vous remercions infiniment, Messieurs, de l'avis que vous voulez bien nous donner que les fermes qu'exploitaient les abbayes de Foucarmont, Clair-Ruissel et Saint-Saens, sont abandonnés et qu'il faut les faire louer pour en conserver la valeur. Nous sentons à merveille que cette opération est urgente et de la plus grande importance. Nous ne pouvons, Messieurs, que nous en rapporter à vous et à votre zèle pour le bien public afin de louer ces objets le plus tôt possible et au prix le plus avantageux, en observant cependant que la longueur de la durée du bail à faire ne puisse pas nuire à la vente, qui est le but vers lequel nous tendons.

---

(1) *Instructions sur les attributions des corps administratifs relativement à la vente et à l'administration des domaines nationaux. — Règlement sur la vente de quatre cents millions de domaines nationaux et sur les reventes aux particuliers*, 14-17 mai 1790.

Digitized by Google

« Outre les fermes que l'abbaye de Foucarmont exploitait nous croyons qu'on pouvait aussi louer son local, jardin, etc., car nous pensons que cette maison est à peu près vacante, et qu'un locataire veillerait à ce qu'il ne se fît pas de dégradations qui sont toujours à craindre dans un bien abandonné.

« M. Vaquier, procureur de l'abbaye de Foucarmont, nous ayant et de vive voix et par écrit sollicité de donner à loyer le moulin de l'abbaye et deux pièces de prairie qu'elle faisait valoir, le premier à raison du chômage qu'il allait éprouver parce que vous alliez faire vendre les chevaux nécessaires à son service, et le second parce qu'il était nécessaire de régler ces prairies, curer les fossés, etc. Dominés par la circonstance, nous avons cru devoir louer et ce moulin et les deux pièces de prairies au nommé [un blanc] qui est venu ici exprès, muni d'une lettre de recommandation du sieur Vaquier. Le bail est fait d'hier pour un an par le prix de 800 livres par an, prix que nous croyons inférieur à la valeur et que nous n'avons accepté qu'afin de pouvoir conserver au moulin les pratiques que son chômage aurait pu lui enlever. Nous avons chargé cet homme de vous dire que nous aurions l'honneur de vous écrire ce jour pour vous faire part de cette opération ; nous espérons qu'elle aura votre approbation. Nous n'avons en vue que le plus grand bien de la chose.

« Nous ignorons s'il y a quelques soumissions faites pour l'achat du local de l'abbaye de Foucarmont et des terres qu'elle faisait valoir ; nous le désirerions afin que ces objets puissent sortir promptement de nos mains.

« Nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« Le maire et les conseillers municipaux composant le bureau de la municipalité.

« Signé : d'Estouville, maire ; Ch. Delespine ; Vulgis-Dujardin ; Belhoste ; F. Deschamps.

« Rouen, le 26 janvier 1791.

« A Messieurs les Administrateurs du directoire du district de Neufchâtel.

Une autre démarche par le même Vaquier faite le 13 novembre auprès du département tendant à être autorisé à percevoir des rentes en grains et en argent, et des treizièmes dus à l'abbaye. Il



Digitized by Google

y fut autorisé à la charge de verser tous les mois à la caisse du district, et de faire connaître au district les réparations et de faire exécuter les soumissions des baux. Notons ici qu'un décret du 10-21 septembre 1790, abolissait les rentes et redevances affectées au profit des abbayes et qu'il ne devait s'agir pour Vaquier que de celles connues antérieurement.

Vers cette époque (en novembre 1790), on rencontre ce document : « Etat détaillé des propriétés et revenus fonciers de la municipalité de Frémentel. (Rien.)

« Observation : La paroisse de Frémentel qui forme la municipalité de Frémentel, est sise à l'abbaye de Foucarmont. C'est un religieux de l'abbaye qui a toujours été patron de cette cure, sur la présentation des abbés de Foucarmont aux archevêques de Rouen, en vertu d'un concordat fait avec ces archevêques.

« L'abbaye de Foucarmont a toujours été chargée des frais du culte de cette paroisse, qui n'a aucun revenu particulier et les religieux de l'abbaye de Foucarmont, pourvus de cette cure, ont toujours été aux frais de l'abbaye. » Signé : « De Laurencin, maire de Frémentel. »

Le 20 janvier 1791, l'administration départementale écrivait au Comité ecclésiastique, à Paris, pour avoir des éclaircissements sur des comptes à rendre par les religieux de Foucarmont.

Dès le 27 du même mois de janvier, le notaire-huissier Boillet vendait, à l'abbaye, les chevaux et ustensiles de labour, chariots, charrettes, et même : « une berline anglaise, adjugée et livrée à M. Beaumont (Le Vaillant de Beaumont), de Varimpré, par 350 livres, et un cabriolet avec avant-train à Louis Lamouret, de Fallencourt par 160 l. ; une petite jument hors d'âge, à François Le Mire de Saint-Léger, par 60 l. ; un autre *vieil* cheval à François Cappe, par 41 l. ; un autre cheval à Dominique Pavillon, fils de Réalcamp par 50 l. » ; — « Et, à l'instant de la dite adjudication, « seroit comparu M. Théodore Cattet, religieux de ladite abbaye, « lequel auroit fait la réclamation dudit cheval pour et au nom « de M. de Laurencin, abbé de la dite abbaye, auquel ledit che- « val aurait été donné par M. de Laurencin, son frère ; de laquelle « déclaration ledit sieur Cattet nous aurait requis acte que nous « lui avons accordé pour lui valoir et servir ainsi qu'il appar- « tiendra. Signé : Cattet, prieur-curé du Frémentel. »

Le 8 février 1791 commençait à Neufchâtel, devant le district,

Digitized by Google

la vente des immeubles de l'abbaye dont on trouvera plus loin les résultats.

Le 18 du même mois se présentait, au greffe de la municipalité de Frémentel, dom Théodore Cattet, curé de ladite paroisse, lequel déclare, en conformité des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi, relatifs au serment des fonctionnaires publics, que son intention était de manifester ses sentiments dimanche prochain, vingt de ce mois, à l'issue de la messe paroissiale ; Requis, a signé, et J.-Baptiste Débulleux, greffier.

« Ce dimanche vingt février 1791, à l'issue de la messe paroissiale, en présence de MM. Pierre-François Grongnet, et Denis-Nicolas Lecomte, officiers municipaux, en l'absence de M. de Laurencin, maire de ladite municipalité, détenu (*sic*), dans son lit pour cause de maladie, et aussi en présence des fidèles, M. Louis-Théodore Cattet, curé de ladite paroisse de Frémentel, conformément à sa déclaration du 18 du présent mois, a prêté le serment civique dans les termes et ainsi qu'il suit :

« Soumis de cœur et d'esprit aux lois de l'Eglise, fidèle à la voix unanime de nos premiers pasteurs, qui vient de se faire entendre, et convaincu de la vérité des principes qu'ils ont exposés sur la juridiction spirituelle que Jésus-Christ a donné a son église, je ne peulx (*sic*) accepter la nouvelle constitution du clergé, qui n'est émanée que de la seule autorité temporelle et qui porte atteinte à cette juridiction, et ma conscience ne me permet pas de prêter serment tel qu'il a été décrété par l'Assemblée nationale. Je crois, en m'y refusant, accomplir le précepte de l'Evangile, qui m'ordonne de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu ; mais également disposé à l'accomplir, en rendant à César ce qui appartient à César, je ne pense pouvoir mieux faire que de prêter ici le même serment proposé par M. l'évêque de Clermont, prélat vraiment digne des premiers siècles de l'Eglise, par soumission aux lois de l'Eglise, et mon dévouement entier à celles de l'Etat ; il est le seul qu'il me soit permis de faire. En conséquence, je jure :

« De veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'a été et me sera confiée par l'Eglise ; d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy ; et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy,

Digitized by Google

« exceptant formellement les objets qui dépendent exclusivement « de l'autorité spirituelle.

« Je vous supplie, pour l'édification publique et le bien de la « paix, de recevoir mon serment tel que je viens de le prêter, de « l'insérer dans votre procès-verbal, et de m'en donner acte.

« Lequel serment cy-dessus, nous dits officiers municipaux « avons reçu pour être inscrit dans notre procès-verbal et en être « donné acte et expédition audit sieur curé, conformément à sa « réquisition; et avons signé. — Signé : L.-Th. Cattet, prieur-« curé de Frémentel, Lecomte, officier municipal. Pierre-François « Grongnet, officier municipal.

Ce ne fut que le 23 février 1791, c'est-à-dire trois jours après ce serment de dom Cattet, que le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, publia sa « solide et éloquente instruction pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse de Rouen, sur la constitution secrète du clergé. » Elle fut brûlée par la main du bourreau, au pied du grand escalier du Palais de Justice, en exécution d'un jugement du 24 mars, rendu sur les réquisitions de Vimar.

M. de Laurencin crut pouvoir se dispenser d'un serment quelconque : « Cejourd'hui 21e jour de février 1791, en l'assemblée « générale de la Commune, tenue au lieu ordinaire, d'après les « convocations d'usage, s'est présenté M. de Laurencin, *abbé de « Foucarmont*, maire de cette paroisse, lequel a dit que vu ses « infirmités et les conséquences actuelles, il ne pouvait plus con-« tinuer ses fonctions, et nous a prié d'agréer sa démission de « maire de notre municipalité, ce qu'il a signé l'an et jour sus-« dits. Signé : De Laurencin, ci-devant maire de la municipalité « de Frémentel.

« S'est présenté aussi M. Vaquier, procureur de l'abbaye de « Foucarmont, et procureur de la commune, lequel nous a prié « de vouloir accepter la démission qu'il fait entre nos mains de « ses fonctions de procureur de notre municipalité, attendu que « l'abbaye de Foucarmont, où il demeure, devant être vendue « dans le courant du mois prochain, il est contraint de chercher « et d'élire un domicile dans une autre municipalité. Ce qu'il a « signé l'an et jour susdits. Signé : Vaquier, ci-devant procureur « de la commune. »

Ainsi, l'abbé de Laurencin et le procureur Vaquier, restaient

Digitized by Google

prêtres inconstitutionnels... Cela ne s'opposait point à ce que, incontinent, « les officiers municipaux et citoyens actifs ayant agrée les raisons déduites par MM. de Laurencin, abbé de Foucarmont, et par M. Vaquier, procureur de l'abbaye, acceptassent leurs démissions, avec décharge, en conséquence, pour M. de Laurencin de ses fonctions de maire, et pour M. Vaquier, de celles de procureur de la commune ». Ce que signèrent : Grongnet, officier de la municipalité, Jean Merlin, Jacques Lefebvre, Lecomte, officier municipal.

F. Clérembray.

(*A suivre.*)

---

# NOTE DE LA RÉDACTION

Voici la liste des abonnements payés du 15 juillet au 15 septembre 1918 :

M. de la Groudière à Soules (Manche), 10 francs.
M. de Touchet à Caen (Calvados), 20 francs.
M. Jore à Rouen (Seine Inférieure), 12 francs.

---

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HAUVILLE. Un volume in-4° de 600 pages, avec 18 planches hors-texte, 23 figures dans le texte, une carte *Plan terrier de 1748*, titre rouge et noir, papier de luxe, par M. le chanoine Paul EUDELINE. Evreux, Imprimerie de l'Eure, franco 16 fr. 50, pour les souscripteurs.

C'est un beau livre. Il se présente avec d'augustes et déjà lointaines références. Dès 1898, les bénédictions de Mgr Meunier, de regrettée mémoire, l'ont marqué à son berceau. En 1902, la même voix autorisée invitait l'auteur à présenter ses feuilles à peine ébauchées au concours de monographies institué entre les prêtres du diocèse d'Evreux. Crédit ouvert sur un pressentiment, direz-vous, ou aveu de prédestination? L'un et l'autre sans doute! C'est quelque vingt ans après, que la dernière main a pu être mise à cet important travail. Il vient de paraître, et Monseigneur l'Evêque d'Evreux a écrit à ce sujet à M. le chanoine P. Eudeline une lettre de félicitations dont nous nous réjouissons avec lui.

Dans la préface, l'auteur lui-même tient à nous révéler sa pensée et l'âme de son livre. Sa seule ambition, dit-il, « est de donner un exemple, d'indiquer une méthode, de montrer une voie trop peu parcourue et longtemps négligée ». Qui est l'objet de cette triple préoccupation? Evidemment ce ne peut être que les prêtres ses confrères « qui se plaignent d'avoir trop de loisirs dans leur presbytère, et ne savent comment rompre la monotonie de leur vie ». S'il en est quelques-uns, ce que nous nous refusons formellement à croire, qui en sont à ce point de détresse intellectuelle, il est probable que la leçon sera perdue pour eux et qu'ils ne songeront pas à venir chercher dans ces pages étrangères à leur vie un mot d'ordre de direction. Et puis pourquoi? Les vocations prévalent toujours. Qu'on nous délivre donc des improvisateurs qui touchent à tout, déflorent tout et ne solu-

Digitized by Google

tionnent rien, qui compliquent au lieu d'éclairer, et égarent au lieu de diriger.

En tout cas, l'invitation nous paraît singulièrement archaïque. Cinq ans de guerre ont créé un abîme entre le passé d'hier et l'instant d'aujourd'hui et plus encore celui de demain. De nos vaillants confrères, une partie, celle qui symbolise l'espérance, occupe « ses loisirs » dans une lutte effrayante, à vaincre et à mourir, l'autre dans tous les services, accomplit avec un dévouement inlassable les besognes les plus humbles et les plus extrêmes. Quant à ceux de l'arrière, ils font face de toutes leurs forces, et elles sont insuffisantes, à un ministère écrasant. Nous en connaissons qui ont la charge de vingt-deux paroisses. Malgré cela, les lecteurs de la *Revue* savent que si certains nous fournissent encore l'occasion de lire de fort jolies choses, tous contribuent, chacun à sa place, à préparer des documents magnifiques pour ceux qui viendront après eux. C'est tout de même une manière d'écrire l'histoire, qui en vaut une autre.

Cependant, malgré cette attitude doctorale, l'auteur tient beaucoup à enlever toute personnalité à son ouvrage. Il a essayé, écrit-il, « qu'il n'y eût, en ces Notes, rien de lui ». Pendant longtemps l'histoire fut un art, maintenant elle est devenue une science. C'est une maîtresse qui a pour adjointes, l'archéologie, la paléographie, la préhistoire..., etc. Ainsi entendue dans son sens le plus élevé et le seul vrai, elle n'est accessible en grande partie qu'à une élite. Beaucoup de ses conclusions ne s'adressent qu'à des esprits de haute culture. L'auteur ne tend pas vers ce faîte, il se confine dans la première étape de l'objectif historique, découvrir, assembler et ordonner. Ce n'est pas une monographie qu'il présente au public, il s'en défend. Son rôle voulu demeure celui « d'un compilateur », et l'ensemble de ses perquisitions dans le passé et de ses enquêtes dans le présent, aboutit à un inventaire, en un mot à une œuvre de vulgarisation « simple par la forme et à portée de tout le monde ».

Quelques réserves qui puissent être faites sur ce préambule, c'est un plaisir de reconnaître que la monographie d'Hauville donne plus que ne promet son auteur. Avec habileté et bonheur il a su remplir les cases classiques et communes du cadre d'enquêtes qu'il s'était formé et qu'il avait volontairement délimité.

A portée de lui-même ou sous sa main se trouvaient des docu-

Digitized by Google

ments précieux, riches de choses, bien constitués, monuments d'ordre et de fidélité, composant les archives municipales et paroissiales, nommément un registre et un plan terrier de 1748, manuscrits remarquables et dressés par les religieux de Jumièges avec le soin et l'exactitude que les moines apportaient à tout ce qui concernait leur temporel.

« J'ai voué un soin spécial, dit-il, aux particularités rencontrées dans le dépouillement des registres paroissiaux, des terriers, des registres de délibération, des cartulaires, etc. » C'est en effet le point central de son étude. Mais partout on a l'impression qu'il a aimé passionnément son sujet. Ses prospections sont faites avec un soin du détail qui va jusqu'au scrupule. Ses fiches et leurs divisions fragmentaires sont classées avec un soin minutieux. On les voit défiler, revenir, on les retrouve encore. Il les passe au crible, et les montre sous tous les aspects où ils sont susceptibles de faire bonne figure et de plaire à ceux pour qui il écrit plus spécialement.

A ceux qui ne connaissent pas M. le chanoine P. Eudeline son livre le révélera tout entier, avec son esprit d'ordre, son inclination pour la clarté, son souci de la belle ordonnance des choses, son goût élevé de la forme artistique sincère, sa recherche de la bonne méthode, sa préoccupation d'être attrayant avec simplicité, la dignité de sa pensée et la prestance non sans ampleur de ses procédés d'exposition.

Il se rencontrera peut-être quelque formule sentencieuse ou un détail puéril, mais ils s'effacent vite et disparaissent dans la bonne volonté, la courtoisie et le sens charitable qui imprègnent l'ensemble.

M. le chanoine Eudeline a su puiser aux sources vives et associer l'érudition éclairée des bons auteurs à ses laborieuses études. De temps en temps, il semble bien sortir de son dîmage et glaner dans les paroisses voisines, mais c'est pour donner du large à son sujet et par un travail d'analogie ou de rapprochement préciser les données historiques qu'il juge incomplètes.

Les religieux de Jumièges étaient seigneurs et hauts justiciers de Hauville. Les dignitaires du Chapitre de Chartres appelés prévôts de Normandie étaient patrons de l'église. Autour de la Cour-l'Abbé s'émiettait un essaim de petits fiefs. Mais le régime féodal ne présente que de minimes événements. L'intérêt princi-

Digitized by Google

pal du livre est dans les relations concernant la paroisse. Chacun des aspects sous lesquels est évoqué tout ce qui touche à ce sujet est bien venu, et très documenté, l'église, le presbytère, les curés, les saints, les confréries, la charité, les écoles, etc... Les usages, les menus faits, les traditions régionales, les successions des temps, des familles et des hommes avec leurs conséquences de tristesses et de joies se reconstituent sous la plume de l'auteur. Il se complaît à mettre chaque parcelle de ses explorations en belle évidence. Ce n'est pas lui, c'est la voix même des choses qui, à travers ses lignes, épand sa mélancolie sur le fléchissement lent et continu et la décroissance de la grande paroisse du Roumois. Quand même, il fait respirer à ceux qui le suivent le bon arôme d'un passé singulièrement grand et fort, et d'une vie chrétienne si riche et si profonde qu'elle résiste à tout, et qu'on la retrouve quand on désespère de ne plus la revoir.

C'est une modestie de tout repos, que de déclarer l'impression de l'ouvrage, un travail de guerre. Il n'y paraît nullement. L'édition en est très soignée et d'une présentation luxueuse.

Les habitants privilégiés d'Hauville apprécieront hautement la monograghie de M. le chanoine P. Eudeline pour les délicates attentions qu'il leur a témoignées dans ses pages, et nous souhaitons qu'elle soit accueillie de tous avec la faveur et l'estime que mérite un labeur appliqué, consciencieux et éclairé.

Abbé E. Thorel.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

3179. — RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, VIIe série, t. V, 1917. Evreux, P. Hérissey, 1918, in-8°, 370 pp., 45 fig. et 2 portr. *Discours de Paul Harel*, président, p. 1-11 ; — *Rapport de M. Doucerain*, secrétaire perpétuel, p. 11-17 ; — *La fête des fous au moyen âge en Normandie*, par M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, p. 17-47 ; — Rapport de M. Léon Dubreuil sur *La vie sociale pendant la première partie de la Révolution* (1789-1798), *Rouen et ses environs* par M. L. Chanoine-Davranches, p. 47-57 ; — Rapport de M. Paul Hérissey sur le roman de M. Joseph L'Hopital : *Un clocher dans la plaine*, p. 57-65 ; — *Un poète ébroïcien : Eugène Mordret* (1830-1856), par Mme Th. Fayet-Cauet, p. 65-80 ; — *Impressions d'Orient*, par Lottin de Laval, p. 80-94 ; — Séance publique du 4 novembre 1917, récompenses, p. 95-129 ; — *Rapport général*, par M. A. Doucerain, secrétaire perpétuel, p. 141-159 ; — *La chapelle Saint Eloi de Nassandres*, par M. Léon Coutil, p. 159-277 ; — *Les travaux de M. Join-Lambert*, par M. Louis Régnier et *Discours prononcés à ses obsèques*, p. 285-323 ; — *Notice sur M. le général Vigy*, par

Digitized by Google

M. le capitaine Bucquoy et *Discours prononcés à ses obsèques*, p. 323-339, etc.

3180. — Société historique et archéologique de l'Orne, t. XXXVII, 2e Bull. Alençon, avril 1918, in-8o, *Documents* : *Les Archives du comité ecclésiastique*, p. CCLXXXIV [Beaumesnil, Cerisy, Domfront, Laigle, Mortagne, Segrie-Fontaine, Val-Dieu ; Alençon, Almenèches, Essay, Exmes, Falaise, Mortagne, Vignats, Villers-Canivet, Argentan, Lonlay, Séez, La Trappe, Préaux, Vimoutiers, Clairets, Perseigne, Saint-Evroult, Silli-en-Gouffern, Lonlay-L'Abbaye, etc.], *à suivre* ; — *Survie*, par M. A. Chollet, p. 113-126 ; — *L'Hôpital de Saint-Front*, par M. G. Hubert, p. 126-143 ; — *Geronimo-Mérino* (suite), par M. de Castilla, p. 143-169 ; — *Bibliographie*, par M. H. Tournoüer, p. 169-174.

3181. — *Normandie*, juin 1918. Auguste Dorchain, par Georges Normandy, avec portr., p. 8-9 ; — L'école de Fécamp : au tombeau de Jean Lorrain, p. 10 ; — Echos et nouvelles, etc. — *Juillet 1918* : Paul Harel, p. 6, portrait ; — Un poète normand : Alphonse-Eugène Lemaresquier, p. 10 ; — Saint-Martin-de-Boscherville, p. 13, pl., etc.

3182. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, H. Delesques, 1917, t. XXXII, fig. h. t. 418 pp. *Rectifications aux statistiques et notices diverses de M. Léon Coutil sur les tumulus néolithiques du Calvados*, par M. le Dr F. Gidon, p. 1-12 ; — *Thomas Giroult, prédicateur, principal du collège, curé de la Madeleine de Verneuil-au-Perche*, 15..-1617, par M. le chanoine Porée, p. 13-35 ; — *Les garnisons du Littus saxonicum dans la notitia dignitatum*, par M. l'abbé Masselin, p. 37-60 ; — *Les études de M. Haskins sur les institutions normandes de Guillaume le Conquérant au XIIIe siècle*, par M. Jean Lesquier, p. 61-242 ; — *Le tombeau de Robert d'Acquigny... dans l'église de N.-D. de Louviers*, par M. Louis Régnier, p. 243-270 (3 pl. h. t.) ; — Les excavations de Banville (Calvados), par M. Moisy ; — La question de *Grannona* par MM. Picard et Masselin ; — La *Tabula topographica pagi Abrincatuorum et venellorum*, attribuée au P. Lefranc, par M. Sauvage, pl., etc., p. 271 ; — La delle de Saint-Martin à Mondeville (Calvados), par M. Caillaud ; — Deux noms de localité prénormands : *Corilisus* et *Mundretivilla*, par M. Masselin, p. 281 ; — Les anciens jubés de Caen à l'église du Saint-Sépulcre, par M. Lesage, p. 285 ; — La fondation du couvent des Jacobins de Caen, par M. Sau-

Digitized by Google

vage ; — La question des subsistances à Caen sous la Révolution, par M. Lesage ; — Les combats de La Vignée et de La Ramée en 1365, par M. Masselin ; — La tombe de Bernardin Le Provost à Saint-Ouen de Caen, par M. Lesage, p. 301 ; — Habitats antiques à Mondeville et à Cormelles (Calvados), par M. Caillaud ; Découverte de hachettes de bronze à Fermanville (Manche) ; — Recherches sur l'emplacement du temple protestant de Géfosse (Calvados), par M. Denis, p. 309 ; — Le culte des saints Germain dans le Calvados), par M. Masselin ; — Habitat antique à Athis, près Caen, par MM. Lesage et Sauvage ; — Inventaire des biens de feu Guillaume Michel, vicomte de Caen (1359), par M. V. Hunger, p. 316 ; — L'origine du nom de Honfleur et N.-D. de Grâce, par M. Masselin ; — Fouilles du tumulus de Fontenay-le-Marmion, par M. L. Coutil ; Les cavités artificielles de la falaise du camp de la Burette à Banville (Calvados), 3 pl. ; — L'introduction de l'imprimerie à Honfleur, par M. G. Huard, p. 327 ; — Découvertes archéologiques au XVIIIe siècle à Quilly, Caen, Blainville, Escoville, Ranville, Vieux, par M. Alix, p. 352 ; — Chronique archéologique, année 1917, par M. G. Huard, 2 pl., p. 363.

3183. — Société de l'Histoire de Normandie, *Documents concernant les pauvres de Rouen*, extraits des Archives de l'hôtel de ville, publiés par le Dr G. Panel, T. I, 1224 à 1630, Rouen et Paris, 1917, in-8o. — Mélanges : 8e série, 1 vol. Rouen et Paris, 1917, in-8o : *Le livre ou cartulaire de la nation de Normandie de l'Université de Paris*, pl. (cf. no 3167), par H. Omont, p. 8-114 ; — *Les affaires municipales de Dieppe de 1642 à 1660*, par Ed. Le Corbeiller, p. 115-192 ; — *Comptes de dépenses pour la guerre engagées par Ch. de France, duc de Normandie* en 1468, par R. N. Sauvage, p. 193-210 (cf. no 3192) ; — *Quelques dons royaux en faveur des travaux de la cathédrale d'Evreux pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles*, par l'abbé Blanquart, p. 211-260, (cf. no 3138).

3184. Archives de la Soc. des collectionneurs d'ex-libris, 25e année, no 4, 5, 6, avril-juin 1918, p. 77 : reliure aux armes du connétable Henri Ier, duc de Montmorency [Baron de Damville] ; — p. 82, reliures aux armes du collège d'Harcourt ; — p. 93, un *ex-libris* du graveur Corneille ; — p. 94, *ex-libris* de la famille de Bailleul [du pays de Caux] ; — Répertoire des *ex-libris* français anonymes [Supplément aux nos 1-6 de 1918] 5, Asselin de Villequier ; — 6, d'Avesgo de la Bretonnière ; — 18, Besnard de Maisons ; — 23,

Digitized by Google

Boivin de Bacqueville ; — 26, Bonvoust d'Aunay ; — 33 Brice ; — 36, Brossard ; — 40, Cadot de Sebbeville ; — 53-54, Germain (Noël) ; — 55, Le Boullenger du Tilleul ; — 71, Faucon de Ris ; — 78, Languedor de Becthomas.

3185. — L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (LXXVII^e vol., 1^er sem. 1918). col. 428, Flaubert avait-il des Peaux-Rouges dans son ascendance ? — col. 434, Les minutes de Guillaume Le Blant [tabellion à Saint-Sauveur-le-Vicomte] ; — col. 445, Emile Cabanon [un Cabanon, député de Rouen] ; — col. 449, 509, Le chevalier de Flamanville ; — col. 473, Lettre inédite de Flaubert ; — col. 476, L'Empereur [famille normande] ; — col. 477, Guillard de la Vacherie [à Conches] ; — col. 477, Troussel de la Douérie [Manche] ; — col. 483, Le nombre des nobles avant 1789 [dans la généralité de Caen] ; — col. 486, Le nobiliaire des gentilshommes verriers ; — col. 516, Les fous de Bagneux [Orne, Manche].

3186. — Alix (Abbé F.). Un homme d'autrefois : M^re Robert de Wagnier, capitaine du château de Caen et seigneur de Blainville, *Sem. Rel. de Bayeux*, 18 août.

3187. — Bayeux. Martyrs de septembre 1792 [Extr. de la *Sem. Rel. de Bayeux* depuis deux ans]. Bayeux 1918, in-8°, 164 pp. 3 francs.

3188. — Bazard (Abbé) † curé de Freneuse (1864-1918), *Bull. Rel. de Rouen*, 10 août.

3189. — Bidou (H.). L'anniversaire de Corneille, à propos d'un livre de M. Dorchain (Cf. n° 3143), *Journal des Débats*, 10 juin.

3190. — Buguet (Mgr) † à Rome le 14 juin 1918, *Sem. Cath. de Séez*, 5 juillet ; obsèques, *ib.*, 26 juil.

3191. — Couth. (Léon). La chapelle Saint-Eloi de Nassandres, tir. à part, 111 p. in-8°. 45 fig. Cf. n° 3179.

3191 *bis*. — Dieppe. Les affaires municipales, tir. à part. Cf. n° 3183.

3192. — Dubois (Le cardinal), à Bihorel, 50^re de l'Eglise, *Bull. Rel. de Rouen*, 13 juillet. Cf. n° 3194.

3193. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen : juin* 16, Les vitraux de Saint-Ouen ; — 17, Le centenaire de Gounod, ses origines rouennaises ; — 21, Les vitraux de Saint-Patrice ; — 22, Les artistes normands au Salon de 1918 ; — 23, Les vitraux de la cathédrale ; — 24, A propos de la nouvelle armée polonaise, notes historiques ; — 26, L'hôtel renaissance de

Digitized by Google

la rue de l'Hôpital, un moulage pour le musée du Trocadéro; Un hôte du Millénaire en 1911 : le colonel Norvégien, H. Angel, nommé lieutenant dans la légion étrangère; — *juillet*, 7, Mort du statuaire Ch. Vincent, né à Rouen; — 10, Un prix de l'Académie « Les nonnes au jardin », du poète Aug. Bunoust; — 11, mort du peintre-verrier Ch. Simon; — 24, Découverte d'un sarcophage en pierre au Trait; La maison des Templiers à Caudebec-en-Caux; — *août*, 3, Mort d'Albert Lambert; obsèques, *id.*, 7; — 12, Les vitraux de Saint-Romain.

3194. — Dupray (Abbé). Cinquantenaire de l'Eglise N.-D. des Anges à Bihorel (1868-1918). Servaville, Bocquet, 1918, in-8°, 15 pp., Cf. n° 3192.

3195. — Durand (Abbé Achille) † au Champ d'Honneur, curé de Neuville-près-Séez, *Sem. Cath. de Séez*, 2 août.

3196. — Evreux. Notes d'histoire diocésaine : *Pèlerinages en l'honneur de N.-D. dans le diocèse d'Evreux*, *Sem. Rel. d'Evreux*, 17 août.

3197. — Fert (L.). L'origine normande de Shakespeare, *Le Gaulois*, 13 juin.

3198. — Glos-la-Ferrière. Les curés de Glos avant la Révolution (fin), *Bull. paroiss. de* —, avril-mai; — La léproserie de Glos, *id.*, juillet-août.

3199. — Grandemange (Abbé François), † curé de Cérences (1869-1918). *Sem. Rel. de Coutances*, 11 juillet.

3200. — Grasilier (L.). « Poilus » d'autrefois, l'amiral à la jambe de bois, Georges-René Pléville Le Pelley, né à Granville le 18 juin 1726, *Nouvelle Revue*, 15 juillet, p. 173-184.

3201. — Gros (Jean). Éducation personnelle de Mme Roland, *Mém. de l'Académie des Sciences*, etc., *de Toulouse*, 11e série, t. V, 1917, p. 299-322.

3202. — Hamon (Abbé), † curé de Nonant, *Sem. Cath. de Séez*, 2 août.

3203. — Henriet (Maurice). Thomas et ses amis [Thomas et l'abbé Bessin, curé de Plainville, Eure], *Bull. du Bibliophile*, n° 5-6, 15 mai-15 juin.

3204. — Hermier (Abbé), † curé de Saint-Martin-de-Boscherville, *Bull. Rel. de Rouen*, 31 août.

3205. — Jacquot (Léopold) de Dieppe, † au Champ d'Honneur, *Bull. Rel. de Rouen*, 10 août.

Digitized by Google

3206. — Jouen (Chanoine L.). Les vitraux de nos églises, *Bull. Rel. de Rouen*, 22 juin ; — C. R. du livre de l'abbé Gontier sur le Bx P. Berthelot, *id.*, 27 juillet. Cf. nos 3209, 3210 et 3224.

3207. — Laval (Le Père), ancien curé de Pinterville (Eure), † missionnaire à l'Ile-Maurice, *Sem. Relig. d'Evreux*, 20 et 27 juillet ; Lettre pastorale de Mgr l'Evêque relative au décret de béatification et de canonisation du Père Laval, *id.*, 31 août. tir. à part 14 pp.

3208. — Le Duc (Arthur-Jacques), né à Torigni-sur-Vire, 1848, † à Antibes, 1918, *Larousse mensuel*, juin, p. 483, sculpteur [auteur du groupe : les mobiles de Bayeux, etc.].

3209. — Legris (Abbé). C. R. du no 3104, par le chanoine L. Jouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 22 juin.

3210. — Lemire (Abbé). Le 5e centenaire du siège de Rouen, 1418-1918, C. R. par G. Dubosc, *Journal de Rouen*, 26 juin, et par le chanoine L. Jouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 22 juin.

3211. — Letellier (Abbé), † curé de Saint-Maurice, *Sem. Rel. de Coutances*, 15 août.

3212. — Levée (Abbé), † aumônier du pensionnat Saint-Jean-Baptiste de la Salle, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 juillet.

3213. — Lyre. Pèlerinage de N.-D. de Lyre, *Annales de Lyre*. juill. et août.

3214. — Marcère (M. de). *Larousse mensuel*, juillet 1918, p. 511.

3215. — Merchez (Mère), † supérieure générale des Sœurs de la Providence de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 juillet.

3216. — Mottet (Abbé Ernest), † à Poitiers des suites de ses blessures, *Bull. Rel. de Rouen*, 17 août.

3217. — Muller (Charles) par ses amis. Paris, Flammarion, 1918, in-12, 231 pp.

3218. — Panel (Dr). Cf. no 3183.

3219. — Pavilly. Le monument aux soldats morts, élevé à —, *Journal de Rouen*, 3 août.

3220. — Plouze (Abbé), † curé de Couvains, *Sem. Cath. de Séez*, 19 juillet.

3221. — Pont-de-l'Arche. Note de ce qui s'est passé de curieux et de ce qui a été fait dans l'année de chaque trésorier à —, depuis 1488 jusqu'en 1722, *Sem. Rel. d'Evreux*, 24 et 31 août.

3222. — P. S... M. Croquant et M. Homais [Rémy de Gourmont et Flaubert], *Le Temps*, 10 juin.

Digitized by Google

3223. — Régnier (Louis). Les travaux de M. Join-Lambert et discours prononcés à ses obsèques. Évreux, Ch. Hérissey, 1918, in-8°. 44 pp., portrait. Cf. n° 3179.

3224. — Reneault (Abbé). C. R. du n° 3170, par M. le chanoine Jouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 22 juin.

3225. — Romanet de Beaune (Jehan de), † au Champ d'Honneur, *Sem. Cath. de Séez*, 16 août.

3226. — Rouen, Hugues de Pise, ancien doyen de la cathédrale de — *Bull. Rel. de Rouen*, 24 août; — Rouen, base navale anglaise et avant-port de Paris, *Le Petit Parisien*, 24 juin.

3227. — Saillard (Abbé), né à Rouen, † des suites de ses blessures. *Bull. Rel. de Rouen*, 27 juillet.

3228. — Saint Lô, évêque de Coutances [reliques apportées à Tulle, par peur des Normands], *Bull. Arch. de la Corrèze*, t. XL, 2e livr. avril-juin 1918, p. 172, note 1.

3229. — Turpin (Henri). Un canal maritime de Dieppe à Paris. Rouen, Girieud, 1918, in-8°, 12 pp.

3230. — Vacquerel (Abbé), † chapelain de l'Hospice d'Argences, *Sem. Rel. de Bayeux*, 18 août.

3231. — Vautier (Chanoine), † curé-doyen de Lillebonne, *Bull. Rel. de Rouen*, 10 août.

3232. — Vesque (Mgr), né à Honfleur, *Sem. Rel. de Bayeux*, 23 et 30 juin ; 14, 21 et 28 juillet (fin).

3233. — Vigot (Abbé Ernest), † à Périers, *Sem. Rel. de Coutances*, 25 juillet.

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3179**, 82, 85, 85, 87, 97, **3206**, 8, 32.

Eure : **3179**, 80, 82, 83, 84, 85, 91, 96, 97, **3201**, 3, 7, 13, 21, 23.

Manche : **3179**, 82, 85, 97, 99, **3200**, 8, 11, 28, 30, 33.

Orne : **3179**, 80, 85, 90, 95, 97, 98, **3202**, 14, 20, 25.

Seine-Inférieure : **3179**, 81, 83, 84, 85, 88, 89, 91 *bis*, 92, 94, 97, **3204**, 5, 6, 9, 10, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 26, 27, 29, 31.

---

*Le Gérant :* G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Mellet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

**HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE**

28e ANNÉE — 6e LIVRAISON

27

**NOVEMBRE 1918**

Abbé **Le Mâle** : Recherche de Roissy [1598-1599] (*suite*), 241. — Abbé Ch. Guéry : Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*), 258. — Baron d'Esneval : Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie (*suite*), 270. — Abbé E. Thorel : Bulletin Bibliographique, 278. — Bibliographie Normande, 280. — Table des Matières, 286.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1918

Digitized by Google

# Pour paraître dans les prochaines livraisons

---

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial an II), par M. Jean PORQUET.

Recherche de la Noblesse faite dans la Généralité de Caen, en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES Sr de ROISSY, publié par M. l'abbé Le Mâle *(suite)*.

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux *(suite)*.

Le Grand Séminaire de Coutances, 1° au xviiie siècle, 2° hier et aujourd'hui, par M. le chanoine LEROSEY.

Un Curé Saint-Lois pendant la Révolution : L'Abbé Martin Moriet, par M. Gaëtan GUILLOT.

Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval. vidames de Normandie, par M. le baron d'ESNEVAL.

L'Exode des corps saints au diocèse de Rouen ixe et xie siècles, par M. le Chanoine LEGRIS.

Le Chevalier de Flamanville (1751-1779), par M. Louis AURENCHE.

Un Rouleau judiciaire du xive siècle, par M. Édouard LE CORBEILLER.

---

Digitized by Google

# RECHERCHE DE LA NOBLESSE

FAITE EN LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN (1598-1599)

**Par Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de ROISSY,**

*D'après divers manuscrits conservés dans les dépôts normands.*

(SUITE)

[f° 14]. 142. **Du Saussay.** — Jean du Saussay, sieur de Montservant, de la parroisse de Se(m)[r]igny, [B = sergenterie Blanlo], ellection de Coustances, veu ses lettres, jouira. (Voir n^os 103, 279, 352, 354, 386 et 1236.)

143. **Le Brethon.** — Jean, Thomas et Allexandre Le Breton, demeurant [B = en la parroisse de Villebaudon, sergenterie Sabot,] ellection de [B = Coutances]; vu leurs tiltres d'ancienne noblesse, jouiront. (Voir n° 1033.)

Montfaut: 1523, 1540, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois écus de gueules et trois hermines posées en fasce.* F.

144. **Estienne.** — Anthoisne et Jacques dictz Estienne, (demeurans à.....) [B = de la parroisse de Heugueville, sergenterie de la Halle], ellection de [Coustances]; veu leurs tiltres, jouiront. (Voir n^os 69, 204 et 829.)

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules au sautoir d'argent, cantonné de quatre coquilles d'or.*

145. **Michel.** — Adrien Michel, demeurant à Saint-Germain-de-To[u]rnebu, ellection et sergenterie de Vallongnes, Thierry Michel (1) et ses frères, demeurans audit lieu, justifieront René et Guillaume estre filz de Thomas Michel, sinon apporteront attestation des Michel, de Périers (2), comme ils sont leurs parents. Depuis ont justiffié, jouiront. (Voir n° 90.)

(1) B ajoute ici : René et Guillaume, et les omet plus loin. — (2) A = de Pierre.



Digitized by Google

146. **Gargatte.** — Guillaume Gargatte, sieur de Saincte-Margueritte, justifiera des arrests des Aydes et des Comptes donnez sur ladite chartre dont il s'aide.

Depuis a justifié, à Sainct-Lô, de sa chartre de l'an 1556, avec l'arrest des Aydes, dudit an, d'enthérinement, à la charge de 10l d'indannité à Bricquebec, [B = sergenterie de Beaumont, eslection de Valognes]. Dont Robert [son fils] (1).

1576.

147. **Du Breuil.** — Du Brueil, sieur des Collombières, parroisse de Saussay, tuteur des mineurs de Robert et André, ses frères Ont justifié, jouiront.

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*D'argent à la fasce d'azur, accompagnée de six merlettes de sable* (2), *3 en chef et 3 en pointe.*

148. **Hardouin.** — Bernard Hardouin, sieur de Beaumont, veu la chartre de Gilles, son frère, paroisse de (Melleville) [Munevillel-sur-la-Mer [B = sergenterie de la Halle], ellection de Coutances, donnée au mois d'octobre 1578, registrée aux Comptes à Paris, le 20e dudit mois et an, et en la Cour des Aydes le 10e (juin) [mai] 1580, jouira.

Aligre, Chamillart.

*D'argent au sautoir d'azur, cantonné de quatre hermines de sable.*

149. **Langlois.** — Guillaume Langlois et Jacques Langlois, frères, demeurans à Millières, sergenterie Couroye [B = d'Irville], eslection de Coustances, et Jacques Langlois, demeurans à Orval, eslection de Coustances, sergenterie de la Halle, ont justifié, jouiront.

Montfaut, Aligre.

*D'azur, à deux croisettes rangées, d'or, accompagnées de trois molettes d'argent.* F.

---

(1) « Thomas Gargatte, sieur de Rouville, demeurant à Bricquebec annobly par 450 l. t... par lettres patentes donnéez à Saint-Maur-des-Fossez, au mois de juillet 1544, veriffiéez en ladite Chambre, le 17 avril après Pasques 1545... » (*Coll. Mancel*, ms. 156). — Nous n'avons pu trouver les armes de cette famille qui figure seulement dans les Recherches de 1576 et 1598.

(2) R = *de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

150. **Adam.** — Jacques Adam, sieur de la Haulle, demeurant à Courcy, ellection de Coustances, sergenterie de la Halle; ledit Adam fils Robert, demeurant à Dovillemesnil (1), sergenterie et ellection [susdites]; et Julien Adam [demeurant] parroisse de Belleval, mesme sergenterie et ellection ; veu leurs tiltres jouiront.

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.*

151. **De Campion.** — Joachim de Campion [B = demeurant en la] paroisse de Percy, [B = sergenterie de Moyon], ellection de Coustances, a justifié de sa descente, jouira. (Voir nos 223, 273, 408, 495, 683, 707.)

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'or au lion d'azur, au lambel de gueules, en chef.*

152. **Le Febvre.** — René Le Febvre fils Jean, sieur de la Chapelle, [B = demeurant en la paroisse] du Pont-Flambart, sergenterie de Pierre, ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira.

Pâris, Aligre.

153. **Le Cointe.** — Guy Le (Compte) [Cointe] (2), sieur du Saussay, advocat du Roy au bailliage de Costentin, à Coustances, ellection dudit lieu ; Bernard Le Cointe, sieur des (Ladins) [Jardins], demeurant à Saussay, sergenterie Mauffras, ellection de Coustances; veu leurs tiltres de noblesse, jouiront.

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent au sautoir d'azur, chargé de cinq maillets d'argent.*

[f° 15]. 154. **De Chaalon.** — Guillaume de Chaalon (3), controlleur de Sainct-Sauveur-le-Viconte, demeurant à Saincte-Colombe, ellection de Vallongnes, sergenterie de Pont-Labbé. Jacques de Chaalon, demeurant à Néhou, ellection susdite, sergenterie de Beaumont. Guillaume et René (4) de Chaalon, demeurans en la paroisse d'[H]au(c)teville, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances. Nicolas, Guyon et Jacques, frères, demeu-

(1) A = Bollemesnil; il faut lire Ouville.

(2) A et C = Le Cointe; ce doit être le nom de cette famille, ainsi nommée par d'Aligre, Chamillart, et aussi par un rôle de 1640.

(3) Chamillart appelle cette famille « Challon ou Chaslon »; d'Aligre Chalon, et aussi Chaalon. Nous suivons cette dernière forme. — (4) A omet ce nom.

Digitized by Google

rans en la paroisse de Saussay, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances, et Vespasien de Chalon, demeurant en la paroisse de Ver, sergenterie de Chaalon, ellection de Coustances; veu leurs tiltres d'ancienne noblesse, jouiront.

Pâris, Aligre, Chamillart.

*De sinople à trois levrettes courantes d'argent, à collier d'or et tête d'argent* (1).

DU DEUXIESME DÉCEMBRE [1598].

155. **Le Mançois.** — Jean Mançois (2), fils Raoul, [de la] paroisse de (Vicauville) [B = Valcanville, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes], annobli par chartre d'avril 1581 (3), registrée aux Comptes le 6e may audit an, et aux Aydes le dernier aoust suivant, sans indannité, car il est de l'édit [de] 1576. Jouira autant qu'il soit dict au contraire.

Aligre, Chamillart.

*D'argent au lion rampant de sable, au chef d'or chargé de trois coquilles d'azur.*

156. **Néel.** — Jacques Noël (4), sieur de la Champagne, lieutenant général du viconte à Coustances, [B = y demeurant]; veu ses tiltres de noblesse, jouira.

Chamillart.

*D'azur à trois mains gauches d'or* (5).

157. **De Guyenro.** — Adrien de Guienrotz, sieur de Cerisy-Montpinson, y demeurant, [B = sergenterie de Maufras], ellection de Coustances; ensemble son frère Pierre de Guienrotz, demeurant en la paroisse de (Guilloin) (6) [Le Guislain] sergenterie Mauffras, de la dite ellection. (Voir nº 1098.)

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*D'or à trois rocs d'échiquier de sable, posés 2 et 1.*

---

(1) R = ... *accollés d'or aux longes d'argent.*

(2) A = Le Mançois, C = Manchoix, E, G = Manchois. — (3) J. Mançois... par lettres données à Blois au mois d'avril 1581... (*Coll. Mancel*, ms. 156).

(4) E = Noël ou Néel; Chamillart les appelle Néel. — (5) F = ... *mains dextres d'or posées 2 et 1.*

(6) C, en surcharge. = Quibou.

Digitized by Google

158. **Taurin.** — Arthus Taurin, sieur de la Vauterie, et Pierre, son frère, [de la] paroisse de (Mebures) [Millières] (1), ellection de Coustances, sergenterie de Périers, jouira, veu ses tiltres (2).

Aligre, Chamillart.

*D'azur à la fasce d'argent, chargée de deux croix d'azur* (3), *accompagnée en chef de trois croix d'argent et d'une de même, en pointe.*

159. **Du Bois.** — Gilles et Anthoine du Bois, sieurs de Pirou et (Cérances) [Créances], d'ancienne noblesse, suivant la publique atestation ; jouiront. (Voir nos 371, 883, 1022.)

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*D'or à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.* F.

160. **Estienne.** — Gilles, Guillaume et Olivier dicts Estienne, fils Rolland, demeurant à Heugueville, sergenterie de la Halle, eslection de Coustances. Veu l'arrest, de l'an 1579, le 3e apvril (4), donné aux Aydes (5) en Normandie, jouiront.

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart. (Voir nos 144, 304, 829.)

*De gueules au sautoir d'argent, cantonné de quatre coquilles d'or.*

161. **De Caumont.** — Jean de Caumont, sieur de Gourfaleur, y demeurant, sergenterie Sainct-Gilles, [B = élection de Coutances], et Pierre, son oncle, demeurant en l'ellection de Coustances ; veu leurs tiltres de noblesse, jouiront.

Montfaut, 1523, Aligre, Chamillart.

*Ecartelé aux 1er et 4e d'argent à six merlettes de sable, aux 2e et 3e d'argent à six quintefeuilles de gueules.* F.

162. **Fouquet.** — Martin Fouquet, sieur de Glatigny, demeurant à Réville, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes ; veu ses tiltres de noblesse, jouira. Jean Fouquet, filz Estienne, demeurant à Saincte-Geneviefve, mesme sergenterie et ellection ; veu ses tiltres, jouira (6). (Voir no 12.)

---

(1) A, C = Bures, B = Bourret, D laissé en blanc. — (2) « Olivier Taurin, contre les paroissiens de Millières, condamné par provision du 22 juin 1504; Georges Taurin, son fils, ayant repris le procès, après la mort de son père, fut maintenu en sa noblesse avec despens, par arrest du 21 janvier 1510 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158). — (3) R = ... *à deux fasces d'argent, à six croisettes de même.*

(4) E = 13. — (5) B = à la Cour des Aydes, à Rouen, le 13 avril...

(6) A fait un article spécial de ce § et le place après le no 163.

Digitized by Google

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*De gueules à la croix d'argent alesée, besantée d'or, 3 à chaque bout.* R (1).

163. **Le Roux.** — Robert Le Roux, demeurant à Gouberville, sergenterie susdite, [B = du Val de Saire], ellection de Vallongnes ; veu ses tiltres, jouira. (Voir nos 71, 93, 187.)

DU TROIS DÉCEMBRE [1598].

164. **De Costentin.** — Jean et Guillaume de Costentin, [de la] paroisse [B = d'Anneville] Tourneville, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances ; veu l'arrest [f° 16] des Aydes, de l'an 1577, du 18e décembre (2), jouiront. (Voir n° 308.)

Aligre, Chamillart.

*De gueules au dextrochère, tenant une épée d'argent surmontée d'un heaume de même.* F.

165. **Goueslard** (3). — Gilles Goislard, sieur de la Carbonnière, [de la] paroisse Sainct-Nicolas de Coustances, veu ses tiltres, jouira ; et Jean Goislard, sieur des Préaux, demeurant à Coustances, conseiller au siège présidial ; veu ses tiltres, jouira (4).

Aligre, Chamillart.

*De gueules au sautoir d'argent cantonné de quatre maillets de même.*

166. **Meurdrac.** — Jean (de) Muldrac (5), sieur de Contrières et y demeurant, [B = sergenterie Maufras], ellection de Coustances ; veu ses tiltres de noblesse, jouira. (Voir nos 64 et 77 *bis*.)

167. **Le Bouleur** (6). — Jacques Le Bouleur, annobly par chartre de décembre 1576, [registrée] aux Comptes le 2 janvier 1577, et aux Aydes le 14e aoust audit an, sans indannité, suivant l'édit (7) ; Jean, son filz et héritier, jouira. (Voir n° 298.)

---

(1) F = ... *pommetée de 12 pièces d'argent ;* C se contente de dire : *alesée et pommetée.*

(2) « Par lequel ledit Charles fils Charles est maintenu en sa qualité de noble », dit d'Aligre.

(3) Ou Goeslard, dit Chamillart. A = Goueslart. — (4) E omet ce §.

(5) G = Meuldrac.

(6) B omet cet article. — (7) « Jacques Le Boulleur, sieur de la Grosserie, anobli par lettres données à Blois, décembre 1576, enregistrées en la Chambre le 11 janvier 1577... » (*Coll. Mancel*, ms. 156).

Digitized by Google

Aligre, Chamillart.

*D'azur à trois besants d'or, 2 et 1, une étoile de même en cœur* (1).

168. **Le Fillastre.** — Pierre, Guillaume et François, frères, dictz Fillastre, enffans et héritiers de Jacques qui fut fils de Philipes, annobly par charte de l'an 1549, vérifiée en Cours, à la charge de 30 l. de rente à Sainct-Christophle-du-(Four) [Faoucq], amortie à deux fois, et de laquelle rente sont chargez les communs, et [elle] doibt estre à la teste du roolle (2). Jouiront, sont de la sergenterie de Tollevast, ellection de Vallongnes.

1576, Aligre, Chamillart.

*D'argent au hêtre arraché de sinople, soutenu d'un croissant de gueules.* R.

169. **Hubert.** — Guillaume Hubert, morte-paye à Grandeville; de la paroisse de Sainct-Gilles, ellection de Coustances, sergenterie de Sainct-Gilles; suivant l'arrest de la Cour des Aydes, de may 1593, jouira de son privilège jusques à 100 solz (3).

170. **Gaultier.** — Pierre Gaultier, Gilles, Pierre et Ysaac (et ledit) [F = fils dudit] Pierre; Jean, René et Charles, tous fils Pierre, petit-fils de Jean. Justifieront que (son) [leur] ayeul eust pour père un autre Jean. Depuis ont justifié, jouiront. Ledit Gilles demeurant à Caen, ministre, a Samuel et Jacques pour fils. Ledit René a de fils [A, G = cinq]. (Voir nos 291, 898, 1147.)

Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'or, accompagné de trois poignards d'argent garnis d'or, la pointe en bas.* F (4).

---

(1) R décrit ainsi ces armes : *D'azur à une étoile d'or, accompagnée de trois boules, ou besants d'or.* F donne à cette famille : *D'azur à trois épis feuillés d'or, 2 et 1.*

(2) « Philippe de Fillastre... anobly par 787 l. 10 s. payés au trésorier Laguette, à la charge de récompenser laditte parroisse d'autant de rente que son impost de lad. année, racquittable à 10 pour cent au proufict desd. parroissiens, par lettres-patentes données à Vatteville au mois d'avril 1544, vérifiées en lad. Chambre des Comptes, à Paris, le 28 may ensuivant... et en la Court le 4 mars 1555... » (*Coll. Mancel*, ms. 156).

(3) B = 5 livres.

(4) R ajoute : « Ceux de Tresly mettent des poignards d'or ».

Digitized by Google

171. **De Pierre.** — Jean, Adrien, Guyon, Gabriel et Artus de Pierre, frères, de la paroisse de Sainct-Denis-le-Gast et la Baleine, élection de Périers (1) ou Pierre; Michel, Jean et Nicolas, frères, et Jacques, leur cousin, demeurant en la sergenterie Sabot, paroisse de Cérances, ellection de Coustances; veu leurs tiltres et arrests des commissaires des francs-fiefs, à Rouen, en l'an 1577, jouiront.

Jacques de Pierre, de la paroisse de Négreville, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes, justifiera plus amplement sa descente dans trois mois, attendu qu'il [n']estoit aagé [que] de deux ans quand ses père et mère moururent (2), et que le feu a esté chez luy. (Voir nos 661 et 1030.)

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois lions de même, deux en chef affrontés et un en pointe.*

172. **Colibert.** — Anthoine Collibert, de la paroisse de Cérances, annobly par chartre d'aoust 1578, vérifiée aux Aydes le 18 de novembre 1586 (3), à la charge de 15 l. d'indannité. Justifiera dans un mois de la constitution de ladite rente et de la vérification de la Chambre des Comptes. A 200 l. de rente [fo 17], et ses nepveux, enffans de son frère, cent livres aussy de rente. A rachepté sa rente par cent livres suivant qu'il luy estoit permis par l'arrest des Aydes, mais n'est à présent comprins aux rolles (4).

Alligre, Chamillart.

*D'argent, chargé d'un cor de chasse de sable virolé d'or; au chef d'azur, chargé de deux roses d'or.* R (5).

173. **Le Moine.** — Jean Le Moyne, fils Nicolas, et Pierre, fils Guillaume, lesditz Nicolas et Guillaume annoblis par chartre de décembre 1579 (6), registrée aux Comptes en avril 1580 (7) et aux Aydes le 19e octobre audit an, sans indannité, attendu l'édit de

---

(1) A = Pierre. — (2) A = quand son père mourut.

(3) C = 1596. — (4) E, en marge : « Non compris au présent rolle ».

(5) F ... *de chasse lié de gueules, enguiché et virolé d'or.*

(6) Dans la Recherche de 1576, pour l'Election de Valognes, on lit : « *Morfarville*, Tenneguy, Le Moyne sieur de Querqueville ». C'était, sans doute, le père des anoblis de 1579. — (7) Le 13 avril (*Coll. Mancel*, no 156).

Digitized by Google

l'an 1576, par lequel le Roy s'en charge. Sont demeurans en la paroisse de Monfarville, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes ; jouiront.

Aligre.

174. **Philippes.** — François et Guillaume Philippes, mineurs, sont sous la tutelle de Marguerite Le Prévost, leur mère, veufve de feu Gilles (1), demeurant en la paroisse de Treisgotz, [B = sergenterie de Moyon], ellection de Coustances ; veu leurs tiltres, jouiront (2).

Aligre.

*D'azur à trois flèches d'argent, en pal.* R.

175. **Le Capelain.** — Thomas Le Cappelain, demeurant à Saussay, sergenterie Maufras, ellection de Coustances, et Jean Le Cappelain, demeurant à Coustances ; veu leurs tiltres, jouiront.

Aligre, Chamillart.

*D'azur à deux chevrons d'or* (3).

176. **Boudier.** — Pierre Bourdier, de la paroisse d'Aigneaux, sergenterie de Sainct-Gilles, ellection de Coustances, et Pierre, Jean et David, ses fils (4) ; veu leurs tiltres, jouiront.

Pâris, Aligre.

*De sable à trois molettes d'or, 2 et 1.* F.

177. **Pinel.** — Jean, Jacques, Jullien et Gabriel Pinel, de la paroisse du Mesnil-au-Parc, sergenterie de Moyon, ellection de Coustances ; jouiront.

Montfaut, Aligre, 1655, Chamillart.

*D'or à la bande de gueules, au lion de sable brochant sur le tout.* S.

178. **Dursus.** — Louis, Guillaume [B = et François] Dursus, frères, de la paroisse d'(Angloville) [A = Englesqueville, B — sergenterie du Val de Saire], ellection de Vallongnes ; veu leurs tiltres, jouiront (5).

---

(1) A = Guillaume. — (2) En 1503, Marin et Pierre dits Philippes, de Bièville, élection de Bayeux, qui appartenaient à la même famille, furent condamnés à payer leur taille. (*Coll. Mancel*, ms. 158).

(3) R = *au chevron d'or.*

(4) A = frères.

(5) R les dit « venus de Biscaie il y a deux cents ans ». Une branche habitait Digoville et l'autre Englesqueville-Lestre, en 1634.

Digitized by Google

1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'or à trois agaches (pies grièches) au naturel, 2 et 1.* R.

179. **Frestel.** — Ollivier Frestel, sieur de la Botinière, de la paroisse de Tessy, [B = sergenterie de Moyon], ellection de Coustances, annobly par chartre du mois de janvier 1585 (1), vérifiée aux Comptes le 4e avril (1586) [1596], et aux Aydes le 23 décembre audit an, en payant 25 l. d'indannité, suivant l'arrest des Comptes, qu'il sera tenu payer, et en sera faict employ au rolle, sans avoir esgard à l'accord par luy faict avec les paroissiens, par l'estat de receveur-collecteur, qui demeurera cassé; et tournera ledit estat en compensation à ladite paroisse, sur ce que ledit Frestel avoit du payer d'indannité depuis son annoblissement.

Aligre, Chamillart.

*D'azur à trois écus d'or frettés d'azur et bordés d'argent, à la bordure componnée d'argent et de gueules de 16 pièces.* F.

180. **Meslin.** — Charles et Elie Meslin, frères, sieurs de Montagu et de Cartere (2), [B = demeurant en la paroisse de , sergenterie de la Halle, ellection de Coustances], ont justifié de leurs tiltres de noblesse, jouiront. (Voir n° 839.)

Chamillard.

*De gueules au sautoir d'argent, cantonné de quatre roses de même* (3).

181. **Du Quesne.** — Gilles du Quesne (4), sieur du Mesnil-Normand, de la parroisse de (Cucilly) [Cenilly, B = sergenterie Sabot], ellection de Coustances, justiffiera estre filz de Adrien du Quesne.

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands de même.*

182. **Hérault.** — Jacques Erault, de la paroisse du (Lart)

---

(1) A, B, C, D, E = 1595, « Lettres d'anob. d'Olivier Frestel... données à Paris, en janvier 1596... vérifiées le 3 avril audit an... en conséquence de l'édit du mois de janvier 1594...; finance 600 l. d'indemnité, et 250 l. constitués en 25 l. de rente ». (*Etat des Anoblis*, n° 243).

(2) A = Carteur, E = Chartre, G = Cartières. — (3) R = *quatre merlettes.*

(4) B, C, B = du Quesnay, nous suivons Aligre et Chamillart.

Digitized by Google

[Luot] (1), ellection d'Avranches, et Jean Erault, son filz, demeurant à Sainct-Jean-des-Champs, sergenterie de Sainct-Pair, ellection de Coustances; ont justifié, jouiront.

Montfaut, Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois hérons de sable, 2 et 1, becqués et membrés d'or.* F.

183. **Passemer.** — Edmond Passemer, sieur de Boisroger, lieutenant à Sainct Sauveur-Lendelin, ellection de Coustances, a justifié, jouira. (Voir nos 55, 267 et 782.)

Montfaut, 1523, 1576, Aligre.

*D'azur à deux* (2) *fasces d'argent, accompagnées de sept aiglettes de même, 3, 3, 1.* F.

184. **Du Bosc.** — Gilles du (Bosse) [Bosc] filz Jean, Guillaume filz Nicolas, et Erard du Bosse, filz Simon, demeurant à Picauville, [B = sergenterie de Pont-Labbé, ellection de Valognes], et les enffans Michel du Bosse nommés Balthazar et Jérémye, demeurants audit lieu et sergenterie, ellection de Vallongnes; leur prédécesseur Jean annobly par chartre de l'an 1544 (3); veu leur chartre et descente, jouiront. (Voir no 29.)

185. **Le Breton.** — Jean et Etienne Le Breton, de la paroisse de Villebaudon, sergenterie de Moyon, ellection de Coustances; ont justiffié, jouiront.

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent chargé de trois écussons de gueules accompagnés de trois hermines de sable posées en fasce.*

186. **Gaultier.** — Jean Gaultier, fils Jacques, [de la] paroisse de Gourfaleur, sergenterie de Moyon, [B = ou de Saint-Gilles]

---

(1) B = Sartilly, sergenterie Hérault; en 1634 et 1664 cette famille habitait Le Luot.

(2) 1576 = *trois fasces...*

(3) « Jean Du Bosc, de la ville de Cherbourg, natif de la paroisse (d'Ygeville) [de Digoville], anobli par lettres patentes données à Paris, au mois de septembre 1544, moyennant 100 escus vallans 225 livres, et à la charge de faire deux escus de rente rachetables par 40 l. pour et au lieu de sa contribution de la taille, en ladite paroisse, vérifiées en ladite Chambre le 2 mars 1548 et en la court le 22 mai 1556. (*Coll. Mancel*, ms. 156).

Digitized by Google

ellection de Coustances ; ont justifié, jouiront. (Voir nos 191, 291, 328 et 801.)

Montfaut, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'or, accompagné de trois poignards d'argent garnis d'or, la pointe en bas, 2 en chef et 1 en pointe* (1).

187. **Le Roux.** — Richard Le Roux, de Toqueville, sergenterie du Val de Saire; François Le Roux, son oncle, de ladite parroisse ; et autre François Le Roux, fils Jacques, de Clitourp (2), et Nicolas Le Roux, frères, dudit Tocqueville, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes; ont justifié, jouiront. (Voir nos 71, 93 et 163.)

1576, Aligre, Chamillart.

*De gueules au chevron d'or, accosté de trois vols d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* 1576.

188. **Des Faverils.** — Jessé et Robert de Faveris, de Quettreville, fils Jean, et Jacques, leur cousin, de ladite paroisse, sergenterie Maufras, et les autres frères, de la [sergenterie de la] Halle (3), ellection de Coustances ; veu leurs tiltres, jouiront.

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois losanges de même.* R. S. (4).

189. **Le Houssu.** — Jean Le Houssu, fils Estienne, et Estienne Le Houssu fils Gilles, son nepveu, demeurant à Carentilly, sergenterie Maufras, ellection de Coustances ; veu leurs tiltres, jouiront (5).

Aligre.

---

(1) R = « Ceux de Trelly mettent des poignards d'or ».

(2) La Recherche de 1576 mentionne à Clitourps : « François Le Roux, l'ayeul duquel acquit le privilège de noblesse. Cet ayeul est-il « Philippe Le Roux, sieur de Viette, annobli par arrest de 1526, élection de Valognes ? » (Lebeurier, *Etat des Anoblis*).

(3) E omet ce passage. — (4) Chamillart leur donne *deux chevrons d'or*.

(5) Guillaume Le Houssu, contre les paroissiens de Carentilly, esl. de Coutances, condamné à garnir, par provision du 22 décembre 1480. Par arrest du 17 décembre 1527, Michel Le Houssu déclaré noble comme issu dudit Guillaume, son ayeul, anobly aux francs-fiefs, pour le fief Barbières. » (*Coll. Mancel*, ms. 158).

Digitized by Google

190. **Le Roy.** — Guillaume Le Roy, [de la] parroisse du Lorray, sergenterie de la Halle, ellection de Coustances, a justifié de tiltres ; jouira (1). (Voir nos 398 et 399.)

Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois merlettes de sable, 2 et 1.*

191. **Gaultier.** — Nicolle Gaultier, filz Jean, demeurant à (Tessy) [Tresly] (2), sergenterie de la Halle, ellection de Coustances, et son filz (3) Pierre, ont justifié, jouiront (4). (Voir nos 186, 291, 328 et 801.)

192. **Jullien.** — Nicolas Julien, sieur de la Bourdière, demeurant à Collomby, [B = sergenterie du Pont-Labbé], ellection de Vallongnes, annobli par chartre du mois d'avril 1580, suivant l'édit de 1576, sans indannité, registrée aux Aydes de Normandie, le 15e décembre 1581, et aux Comptes le 19 dudit mois et an, par 1.000 livres ; a de filz... (5).

Aligre.

193. **Sorin.** — Nicolas Sorin, sieur de Carbonnel, receveur des Tailles à Carentan, a exhibé un arrest du Grand Conseil, dabté du 27e febvrier 1597, par lequel, contradictoirement contre les hommes de Poiriers et Mongardon, il est déclaré noble ; demeurant à Carentan (6).

---

(1) Cet article est omis dans la plupart des copies de cette Recherche. — « Jean et Guillaume dits Le Roy, contre les paroissiens de Lorrey, condamnés par provision du 18 juin 1490... Après preuves et productions respectives, déclarés nobles d'ancienneté, et seront rayés des roolles avec despens, du 27 mars 1494 qui rétracte l'arrest de provision du 18 juin 1490 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158).

(2) Bonne version, suivant A, D, E, G ; Tessy dépendait de la sergenterie de Moyon. — (3) D = père. — (4) « Jean Gautier contre les paroissiens de Tresly... Lesd. parr. ayant veu autre arrest donné au proffit de Simon Gautier acquiescent, et lui maintenu comme noble, du 26 novembre 1526. » (*Coll. Mancel*, ms. 158).

(5) G = a des fils. — Jean, fils Jean, son petit-fils, fut maintenu, en 1634, par d'Aligre.

(6) « Nicolas et Guillaume Sorin, paroisse de Sainte-Opportune, annoblis par Charles VIII, en 1484. » (*Etat des Anoblis*, no 1253). » « Richard Sorin, le jeune, appelant des esleus de Coutances, condamné à payer taille en la parroisse de Sainte-Opportune-de-Lessay, par arrest du 3 juin 1493 ». *Coll. Mancel*, ms. 158).

Digitized by Google

Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois perroquets de sinople becqués et onglés d'or, 2 et 1.*

DU SIXIESME DÉCEMBRE [1598] (1).

194. **Le Cheval.** — Christophle Le Cheval (2), de la parroisse de Coursy, sergenterie [B = de la Halle ou] de Sainct-Pair, ellection de Coustances; veu ses tiltres de noblesse et arrest des Aydes de l'an 1577 (3), jouira; demeurant à Sainct-Pair. (Voir n° 238.)

Aligre, Chamillart.

*D'or au chevron de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon de sable, à la bordure d'azur.*

[f° 19] 195. **De Vennes.** — Jean de Vennes, filz d'Ollivier, [B = demeurant en la paroisse] de Sainct-Denis-le-Vestu, ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira.

Montfaut, Pâris, Aligre.

*D'azur à trois quintefeuilles d'or.* R.

196. **De Neufville.** — Bernard et Bertrand de Neufville, [des] paroisses de Coudeville et Bréville, sergenterie Sainct-Pair, ellection de Coustances, enffans de feu Jean de Neufville (4), annobli par chartre de janvier 1582, suivant l'édit de 1576, registrée aux Comptes le 26 janvier audit an, et aux Aydes le 9e mars audit an, jouiront (5).

197. **De Clamorgan.** — Nicolas et Jean de Clamorgan, demeurant à (Busneville) [Benneville], sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes; veu leurs tiltres, jouiront. Robert de Cla-

---

(1) D omet cette date et les suivantes.

(2) Il obtint, en 1603, dit Chamillart, des lettres de commutation de son nom de *Cheval* en celui de *Touraine*, cependant d'Aligre, en 1634, continue de le nommer Le Cheval. — (3) « Collin Le Cheval, se disant noble des francs-fiefs, et appelant des Commissaires contre les paroissiens de Courcy... condamné à payer taille, du 8 février 1475 ». (*Coll. Mancel*, ms. 158). — « Enguerrand Cheval de Saint-Lo de Courcy, annobli par les Frans-fiefs, et par arrest de 1527 ». (*Etat des Anoblis*, n° 1400).

(4) Jean de Neufville, sieur de Vaurichard, était procureur du Roi en l'élection de Coutances. (*Coll. Mancel*, ms. 156). — (5) Aligre ajoute : « Quittance de finance du 15 janvier 1582, sans indemnité ».

Digitized by Google

morgan, demeurant à Surville, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes.

Jacques de Clamorgan, demeurant à Angoville, sergenterie de la Haye-du-Puis, ellection de Carentan; Jean de Clamorgan, filz dudit Robert, demeurant en la paroisse d'Angoville, veu leurs tiltres, jouiront (1). (Voir nos 274 et 1100.)

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à l'aigle de sable, membré et becqué d'or* (2).

198. **Le Roux.** — Robert et Nicolas Le Roux, demeurant en la Haye-Comtesse, sergenterie de Pierre, ellection de Coustances; veu leurs tiltres et arrests, jouiront.

Pâris, Aligre, Chamillart.

*De gueules au cherron d'or surmonté d'une croix de même, et accompagné de trois coquilles aussi d'or.*

199. **Chabert.** — Jean Chabert de Gra(i)nville, prouvera sa noblesse. (Voir no 685).

Pâris, Aligre. Chamillart.

*Ecartelé au 1er et 4e quartier d'azur à la bande d'argent, chargée de trois couronnes de marquis d'or* (3); *au 2e et 3e de gueules* (4) *à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable.* R.

200. **De Signy.** — Nicolas de Signy, filz Jean, [de la] paroisse de Cantelou, sergenterie Sainct-Pair, ellection de Coustances; veu ses tiltres, jouira.

Montfaut, Pâris, Aligre.

*D'azur à l'épervier d'argent emportant une perdrix de même.* F.

201. **De la Rivière.** — François de la Rivière, de Sainct-Sauveur-de-Pierrepont, [B = sergenterie de Beaumont], ellection de Vallongnes; veu l'accord faict avec les parroissiens, sur sa prétendue noblesse, du procez pendant aux Aydes, de l'an 1582, ledit accord de l'an 1587, et (procez) [G = procuration] de l'an 1595 desdits (5) parroissiens pour acquesser en acte du greffe de ladite Cour, de l'an 1582, qu'il (6) a retiré (ses pièces) [D = son procez];

---

(1) Ce paragraphe omis dans D et G; A en fait un article séparé. — (2) F ajoute : « La branche d'Angoville brisait d'une bordure de gueules ». R ajoute : « que ceux qui demeurent à Nicorps mettent chargée de besans d'or ».

(3) F = *ducales de gueules*; (4) F = *d'argent.*

(5) B = avec lesdits. — (6) B = comme il.

Digitized by Google

ordonné qu'il sera imposé par provision, (faulte) [A, D, E = tant] qu'il ayt arrest diffinitif et jugement contraditoire. (Voir nos 492, 917, 919 et 1524.)

Montfaut, 1523, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'argent à trois tourteaux de sable, 2 et 1.*

202. **De Hennot.** — Jean, Nicolas, Noël et Meaux (1) de Hannot, frères, et Richard, filz Jacques, leur nepveu, sont demeurans à Cantelou, sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes ; veu (ses) [leurs] tiltres, jouiront. (Voir no 313).

Montfaut, 1523, 1576, Pâris, Aligre, Chamillart.

*D'or à l'aigle de sable becquée et onglée d'azur.*

203. **De Crosville.** — Gilles et Jacques de Crosville, sieurs dudit lieu, frères, demeurans, ledit Gilles audit Crosville, sergenterie de Pont-Labbé, et ledit Jacques, sieur de Tèbes, à Sainct-Sauveur-de-Pierrepont, sergenterie de Beaumont, ellection de Vallongnes ; veu leurs tiltres, jouiront.

Montfaut, 1523, 1576, Aligre, Chamillart.

*D'argent à la croix losangée* (2), *de gueules.* R.

204. **De Gouberville.** — Simon de Gouberville, demeurant au Mesnil-(Fauvar) [au-Val], sergenterie du Val de Saire, ellection de Vallongnes, légitimé et annobly par charte d'octobre 1578, vérifiée aux Comptes le 2e octobre 1579, moyennant 20 livres, et lettres de commutation de nom audit de Gouberville (3), jouira. (Voir no 85).

205. **Félice.** — Nicolas Félice, sieur de Vesly ; Robert et Nicolas enfans [fo 20] de Jean (4) Félice, vivant sieur des Loges ; vérifieront estre descendus de Jean et Nicolas, et lesdits Jean et Nicolas, de Robert, dans huictaine. Sergenterie de Sainct-Pair, ellection de Coustances. (Voir no 235) (5).

---

(1) B = Maur.

(2) 1523 = *engrelée.*

(3) « Simon de Gouberville... légitimé et annobli en 1578, [payera] 385 l., sçavoir de principal 350 l. et 35 l. pour les deux sols pour livre ». (*État des Anoblis*, no 1462).

(4) B = Nicolas. — (5) « Jean et Jean Félice, père et fils, paroisse d'Orval, annoblis par les francs-fiefs à cause du fief de la Royauté... » (*Etat des Anoblis* no 1190).

Digitized by Google

Aligre, Chamillart.

*De gueules au chevron d'argent, accompagné de deux roses, en chef, et d'une coquille, en pointe, le tout d'argent.* R.

206. **Bourgeois de Granville.** — Veu les privilèges des bourgeois habitans de la ville de Grandville, confirmez par le Roy, nous avons ordonné qu'ilz jouiront du contenu en iceux, les faisans vérifier aux Aydes dans un mois.

207. **Mortes-payes de Granville.** — Les Morte-payes dudit lieu, au nombre de 66, jouiront pareillement de leur privilège, lequel ilz nous ont communiqué, aux déclarations contenues aux patentes.

208. **Duchemin.** — Robert Duchemin, fils Pierre, de Coustances, a représenté ses tiltres, jouira (1).

1655, Chamillart.

209. **Le Febvre.** — Guillaume Le Febvre, sieur de la Saussaye (2), de la parroisse de Tréauville, [B = sergenterie de Tollevast], ellection de Vallongnes; veu la coppie de son annoblissement, pour service de luy et des siens, de septembre 1590, vérifié aux Comptes le 19e juin 1598, sans indannité; il est ordonné que dans trois mois [il] le fera vérifier aux Aydes, et ce pendant jouira par provision (3).

**Abbé Le Mâle.**

(*A suivre*).

---

(1) Omis dans A, D, F, G. Le 1er août 1666, Robert Duchemin et Bernardin, son neveu, de la ville de Coutances, furent condamnés à chacun 100 l. d'amende. En 1655, Guillaume et Robert Duchemin, frères, conseillers à Coutances, avaient déclaré se maintenir « de la quallité de noble » et produire l'arbre généalogique de leur famille.

(2) A = Bouessaye. — (3) « Guillaume Le Febvre, sieur de la Chaussée, gendarme de la compagnie du sieur comte de Thorigny, demeurant à Tréauville... a obtenu lettres d'ant du roy Henry 4e, données au camp devant Clermont, en septembre 1590, vérifiées à la Chambre le 19 juin 1595 ». (*Etat des Anoblis*, no 811).



Digitized by Google

# LES SEIGNEURS

DE

# BOSNORMAND-EN-ROUMOIS

[EURE] (*Suite*)

*Madeleine* de Pompadour, dame de Bourg-Achard, de Quittebeuf, de *Bosnormand*, etc., porta toutes ces seigneuries, par son mariage, à Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carrouges, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, conseiller d'état, lieutenant-général de Normandie, très aimé du duc de Guise qui lui fit obtenir cette charge importante. Il est qualifié chevalier, baron de Bourg et de Tillières, seigneur du Homme et de Carrouges, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et capitaine d'Avranches, capitaine de Rouen sur la résignation de François de Montmorency (6 février 1576), chevalier, en 1582, des Ordres du Roi qui lui promit, par brevet donné à Chartres le 29 juillet 1588, le premier état de maréchal de France libre, et en attendant une pension de 3.333 écus, un tiers, sur les ventes de ses bois du pays et duché de Normandie.

Ce prénom de Tanneguy, d'après un renseignement qui nous est fourni par Mme la marquise de Chambray, très versée dans ces questions, vient de la famille de saint Tannegui du Châtel (1), père de sainte Aude, descendants des du Châtel de Bretagne. Les Le Veneur ont fourni deux évêques d'Evreux, Ambroise, grand oncle de Tanneguy et Gabriel, son frère, qui ont immortalisé leur

(1) La Roque dit aussi : « Ce prénom vient de Tanneguy de Warignies, seigneur de Blainville, bisaïeul du sieur de Tillières, qui l'avait reçu de Tanneguy le Veneur de la maison duquel il descendait à cause de sa bisaïeulle et celui-ci l'avait reçu en mémoire de Tanneguy du Chastel, homme illustre, son grand oncle à cause de Jeanne de Montejean, sa mère, fille de Jeanne du Châtel. »

(*Hist. d'Harcourt*, I. p. 957.)

Digitized by Google

mémoire par les travaux de la cathédrale entrepris sous leur épiscopat : la tour du Nord et les chapelles de la nef, et le superbe portail, en face de la rue de l'Horloge. Ambroise avait pour frères Jean, évêque et comte de Lisieux, aumônier du Roi, cardinal du titre de Sainte-Suzanne et Gabriel, prieur du Plessis-Grimoult, doyen du Chapitre d'Evreux.

Tanneguy le Veneur, qui joua un si grand rôle en Normandie pendant les guerres civiles, sous les règnes de Charles IX et d'Henri III, était « le chef d'une famille normande dont un des « ancêtres avait, en 968, combattu sur les bords de l'Epte, pour « le duc Richard Ier ; un autre accompagna Guillaume à la con- « quête de l'Angleterre en 1066 ; un troisième, Jean Le Veneur, « seigneur du Homme, mourut à Azincourt, en 1415. La petite- « fille et l'unique héritière des seigneurs de Carrouges avait, en « épousant en 1450 Philippe Le Veneur, baron de Tillières, donné « à cette famille le beau château de Carrouges (Orne). » (*Mém. de Tanneguy le Veneur*, préface par Hippeau.)

Cette héritière était Marie Blosset, fille de Guillaume et de Marguerite de Malestroit qui lui donna sept enfants :

1° François, époux de Marie de Hellande, dame de Lamberville;

2° Jean, cardinal de Sainte-Suzanne, évêque et comte de Lisieux ;

3° Ambroise, doyen, puis évêque d'Evreux en 1513 ;

4° Gabriel, doyen du Chapitre d'Evreux, après son frère ;

5° Charles, seigneur de Thalie et du Mesnil, père de Marie de Gaillon ;

6° Stevenotte, épouse de Michel d'Argences, seigneur de Saint-Germain-Langot ;

7° Jeanne, épouse d'Aubert de Saint-Germain, baron d'Asnebec.

François, l'aîné, n'eut que trois enfants de sa femme, Marie de Hellande, morte en 1512 ; Jean II, Jeanne, mariée le 18 février 1505 d'Etienne de Warignies, seigneur de Cany et de Blainville ; Marguerite, femme de Jacques de Bétheville, seigneur de Héritot.

Jean II, père de notre Tanneguy le Veneur, partagea la succession de Jean Blosset, son grand oncle, avec Jean d'Annebault et eut la terre de Carrouges (31 oct. 1508) ; en 1513, il était capitaine de Vire ; en 1521, bailli de Rouen ; son sceau portait : *une bande chargée de 3 sautoirs*, supports un griffon et un lion. Dès 1506, il était grand Veneur du Roi.

Digitized by Google

Son épouse Gilonne de Montejean, sœur du maréchal Montejean, fille de Louis et de Jeanne du Chastel, mariée le 3 septembre 1510 (1), lui donna :

1° Tanneguy, Ier du nom, époux de Madeleine de Pompadour ;

2° Gabriel, évêque d'Evreux en 1531, mort en 1574 ;

3° Renée, épouse de Jean de Mainemares, seigneur de Bellegarde ;

4° Anne, épouse d'Antoine d'Arces, baron de Ferrières ;

5° Marguerite, épouse d'André de Prunelé, seigneur d'Herbault, baron d'Esneval.

Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, devint donc, par son mariage en 1550 avec Madeleine de Pompadour, seigneur de Bourg-Achard, Quittebeuf et *Bosnormand*. Nous avons, de lui, l'aveu suivant, rendu au Roi pour ces deux derniers fiefs, le 20 novembre 1554 :

« Henry par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amés et « féaulx les gens des comptes et trésauriers à Paris, et baillifs « d'Evreux, Rouen, Alençon, Caen, Caux, etc. Sçavoir vous fai- « sons comme nostre amé et féal Tanneguy le Veneur, baron de « Tillières et Bourg, seigneur des seigneuries de Homme, Sainct « Ellier, Rye, Colombières, Lamberville... Bienville ou fief qui « fut Michel Labbé, le *Boys Normant* et Quictebeuf nous a cejour- « d'huy faict ès mains de nostre cher et féal le garde de nos « sceaux de France, messire Jehan Bertran, chevalier, par son « procureur, M. Charles Duval, sieur de Bocquancy suffisamment « fondé de procuration quant à ce dudit Le Veneur, ses foy et « hommage que tenu nous estoit faire pour raison et à cause des « terres et seigneuries dudict Tillières..., le *Boys norment* et Quic- « tebeuf leurs appartenances et deppendances le tout assis et sci- « tué ausdits bailliages d'Evreux, Rouen, Alençon, Caen et Caux « en Normandie à luy appartenant, le tout tenu et mouvant de « nous à cause de nostre duché de Normandie, ausquels foy et

(1) M. Paul de la Bigne, dans son livre intitulé : *Combour et ses seigneurs* (in-8°, Paris, H, Champion 1909, extrait de la *Revue de Bretagne*), dit que le mariage de Jeanne du Chastel, dame de Combour, avec Louis de Montejean, eut lieu en 1506, en sorte que Gillonne, leur fille, aurait eu trois ans à l'époque de son mariage, ce qui est peu probable. (*Combour*, p. 53 et 54.)

Digitized by Google

« hommage nous lavons receu, sauf nostre droict et lautruy. Si « vous mandons, etc.

« Donné à Paris le XXme jour du mois de novembre l'an de « grâce mil cinq cens cinquante quatre et de nostre règne le huic- « tiesme. » (*Arch. Nat. P. 270*, *Pièce 4335*.)

De son union avec Madeleine de Pompadour, vinrent :

1° *Jacques Le Veneur*, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes, lieutenant général de la Haute-Normandie, gouverneur du Vieux Palais de Rouen, bailli et capitaine de cette ville, chevalier des Ordres du Roi en 1586, époux de Charlotte Chabot, fille de Léonor de Charny et de Claude Gouffier.

Ce Jacques fut le père de Tanneguy II (1), comte de Tillières, ambassadeur en Angleterre en 1619, chambellan de la reine de la Grande Bretagne, qui, en épousant Catherine de Bassompierre, sœur du maréchal, fille de Christophe et de Louise Picart de Radeval, réunissait la branche aînée des Picart à la branche cadette. Le contrat de mariage est du 21 août 1608.

Tanneguy II suivit constamment la fortune du maréchal, son beau-frère. et lorsque ce dernier sortit de la Bastille, le 18 janvier 1643, il se retira, sur l'ordre du Roi, au château de Tillières, chez sa sœur (2). Mais il s'ennuyait tellement dans cette bourgade,

---

(1) « L'an 1583, dit Farin, la femme du sieur de Carrouges, comte de Tillières, gouverneur du Vieil Château de Rouen, étant accouchée d'un fils, il fut baptisé à Saint-Godard par le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, qui fut aussi son parrain, auquel baptême assistèrent plusieurs gentilshommes de marque, étant pour lors curé de cette Eglise messire Jacques Tollay, Jacobin, docteur en théologie, et afin que rien ne manquât à cette cérémonie, on fit élever sur les fonds-baptismaux un dais de velours cramoisi. L'enfant fut porté par un gentilhomme dans un bassin d'argent, et depuis la porte du Château jusques à l'Eglise de Saint-Godard il y avait des hommes en armes qui faisaient haye des deux côtés. »

Même cérémonie en juillet 1585 pour une fille nommée Anne par le même Cardinal Archevêque. (Farin, t. II, p. 56 et 57.)

(2) Jacques de Rouville mourut le 24 septembre 1583, en sorte que « comme si l'on eut supprimé son estat, le sieur Jacques de Tillières fut déclaré lieutenant général de M. de Joyeuse, à la survivance néanmoins de son père, duquel il n'est pas dit lieutenant. »

(*Cahiers des Etats*, t. II, p. 297.)

Digitized by Google

lui, l'hôte si assidu et si goûté de la Cour, qu'il aurait préféré être encore dans la célèbre Prison d'Etat. Enfin, quelques mois avant sa mort, Louis XIII lui permit de revenir à la Cour, dont il était absent depuis douze ans. Le 12 octobre 1646, ses gens, au matin, le trouvèrent mort dans son lit, à Provins, où il s'était arrêté. On rapporta le corps au château de Chaillot pour l'enterrer aux Minimes de Nigeon, dont le couvent tenait au château.

Comme son beau-frère le Maréchal, Tanneguy II le Veneur a laissé des Mémoires qui complètent ceux de Bassompierre. Ils ont été publiés par Hippeau, sous ce titre : *Mémoires inédits du comte Lereneur de Tillières, ambassadeur en Angleterre, sur la Cour de Charles Ier et son mariage avec Henriette de France.* La partie qui concerne les affaires de France sous les règnes d'Henri III, Henri IV et Louis XIII n'a pas été imprimée, quoique d'un grand intérêt. Le manuscrit se trouve au château d'Harcourt (Calvados), parce que, le 3 juillet 1780, Madeleine-Jacqueline Le Veneur de Tillières, née à Paris le 17 décembre 1764 de François-Tanneguy et d'Aymardine-Marie-Antoinette de Nicolaï, épousa le père du duc Eugène-Gabriel d'Harcourt.

Du reste la famille d'Harcourt-Beuvron avait déjà une alliance avec les Bassompierre en la personne de Renée, fille de Timoléon d'Espinay Saint-Luc, maréchal de France et d'*Henriette*, sœur du maréchal, qui épousa le 27 juin 1626 François, IIe du nom, chevalier, marquis de Beuvron-Harcourt et de Beaufou, etc.

Henriette, mère de Renée, était morte en lui donnant le jour « dont je pensais désespérer de desplaisir » écrit Bassompierre dans *Journal de ma vie* (novembre 1609). Elle fut inhumée à Nancy, près de ses parents, et son cœur fut mis dans la nef de l'Eglise des Célestins de Paris (1). Un poète, nommé Chevalier, fit

(1) Dans la même église étaient : le cardinal d'Espinay, archevêque de Lyon et Bordeaux, primat de France et d'Aquitaine, mort en 1500, ainsi que François d'Espinay Saint-Luc, grand maître de l'artillerie, tué au siège d'Amiens en 1597. Près de lui Jeanne de Cossé, son épouse, morte le 20 mai 1602, mère de Timoléon d'Espinay Saint-Luc, époux d'Henriette de Bassompierre qui, de ce côté encore, se rattachait à la branche aînée des Picart, puisque sa belle-mère, Jeanne de Cossé, était fille de Charlotte d'Ecquetot fille de Madeleine Picart, issue de Louis Picart et de Charlotte Lhuillier.

Le mari d'Henriette, Timoléon d'Espinay Saint-Luc, comte d'Etelan,

Digitized by Google

un petit livre, sur cette mort, intitulé : *Le tombeau de Madame de Saint-Luc*. (Paris, Jean Micard, MDCX.) Il y a une épître de consolation à de Bassompierre, et une pièce de vers qui a pour titre : *La Vertu sur le tombeau d'Uranie*. Mais continuons la généalogie des enfants de Tanneguy Ier.

2° Charles, seigneur du Homme ;

3° Marie, épouse de Paul, comte de Salm, Grand Chambellan du duc de Lorraine, baron du Vivier de Brandebourg, seigneur de Louppy, veuve en 1594. Sa fille, Chrétienne de Salm, épousa François II, duc de Lorraine.

4° Diane, épouse en premières noces de Jacques de Rouville, comte de Clinchamp, seigneur de Grainville, lieutenant général au bailliage de Rouen et d'Evreux (1), d'où :

*a*) Jacques II ;

*b*) François, seigneur de Quinville, mort en Italie ;

*c*) Jacques, seigneur de Grainville ;

*d*) Madeleine, fondatrice du Carmel de Rouen où elle était religieuse ;

*e*) Charlotte, épouse de Charles de Marquetel (2), seigneur de Saint-Denis.

---

chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, « servit dignement le Roi contre les huguenots, dit le P. Anselme ; comme vice-amiral de France il contribua beaucoup à la victoire sur les Rochelois en 1622, s'empara de l'île de Ré et en chassa le seigneur de Soubise, fut nommé maréchal en 1628, lieutenant-général de Guyenne et mourut à Bordeaux le 12 septembre 1644, d'où le corps fut rapporté pour être inhumé aux Célestins le 14 janvier 1645. »

En apprenant la mort de son père, Henri IV dit « que ce jour-là il avait perdu un très vaillant et fidèle serviteur. » Brantome ajoute : « M. de Saint-Luc, chevalier très gentil et très accompli en tout, s'il en fut à la Cour, et qui est mort au siège d'Amiens, très regretté et en réputation d'un très brave, vaillant et bon capitaine. » Il n'était pas seulement brave, mais encore très bien fait de sa personne et d'un esprit brillant et aisé, ce qui le rendit cher au Roi. »

(*Journal d'Henri IV*, t. II, p. 370.)

(1) Voir *N.-D. de Bonport*, par l'abbé E. Chevalier, p. 75 à 85, pour les tombeaux de cette famille.

(2) D'Hozier dans ses preuves pour Jean-François Le Vaillant, che-

Digitized by Google

En secondes noces Diane prit Etienne De La Roque, baron de la Mare-Vernier, de Teil et de Quindoley.

Rouville blasonnait : *D'azur semé de billettes d'or à 2 gougeons adossés d'argent.*

Mais laissons, pour le moment, cette illustre famille pour nous occuper de la Commanderie de Sainte-Vaubourg et surtout de ses possessions à Bosnormand.

Au XVIe siècle les Commandeurs furent :

1503. — Nicole de Montmiret, reçu le 18 mars 1470.

1514. — Robert Daché (1).

1528. — Etienne de Vieuxpont. La famille de Vieuxpont avait la seigneurie du Neubourg et blasonnait : *D'argent à 10 annelets de gueules,* 3, 3, 3 et 1. Elle a fourni quatre membres à l'ordre de Malte.

1554. — Jean de Gaillarbois (1re date 1556). Les Gaillarbois-Marcouville portaient : *d'argent à 6 annelets de sable,* 3, 2 et 1. Huit furent chevaliers de Malte.

1565. — Louis de Mailloc-Sacquenville. Reçu en 1540. Blason : *De gueules à 3 maillets d'argent.* Voir : *Renneville,* p. 112.

1566. — Oudard de Saint-Blymont, reçu en 1545 : *d'or au sautoir dentellé de sable.*

1575. — Pierre de Piedefer, dit Beaudarneau, ou Bourdregnault, reçu en 1556 : *échiqueté d'or et d'azur.*

---

valier, seigneur et patron de Tournay, afin de prouver que cette famille remontait à l'Empereur, dit que :

« Son bisaïeul Charles le Marquetel de Saint-Denis de Saint-Evremont épousa demoiselle Charlotte de Rouville, sœur de Jacques, enfants de Diane le Veneur qui était fille de Tanneguy et de Madeleine de Pompadour d'où était issue aussi Marie le Veneur, mariée avec Paul, comte de Salm dont la fille Chrétienne épousa François II, duc de Lorraine, trisaïeul de feu l'Empereur et quatrième ayeul de l'Empereur régnant.

C'est ainsi, et à un degré plus rapproché, que nos seigneurs de *Bosnormand,* après avoir été apparentés aux Rois de France et d'Angleterre, le sont encore aux ducs de Lorraine et à l'Empereur.

(1) Un Robert d'Aché, reçu en 1502, fut commandeur de Sommereux en 1523; un second du nom de Jean, reçu en 1506; Charles d'Aché de Serquigny en 1528; Robert en 1529; Louis, en 1647. Cette famille blasonnait : *Chevronné d'or et de gueules.*

Digitized by Google

1588. — Claude du Roux de Sigy (1re date 1572), reçu en 1565 : *d'azur à 3 têtes de léopards d'or*, du diocèse de Sens.

1598. — Charles de Gaillarbois. (On le trouve dès 1593).

Il y a une déclaration de 1547, aux Archives Nationales, dans laquelle le Commandeur — ce devait être Etienne de Vieuxpont — déclare habiter le manoir de *Bosnormand* (1). Voici ce curieux document en ce qui concerne notre commune :

« Ung manoir, lieu planté et enclos, logé et édiffié de maisons, « granches et estables, contenant une acre ou environ qui n'est « baillé à ferme de présent, et où *je demeure*, pour ce III livres.

« Item. Ung moullin à vent qui peut valloir communes années « trente ung livres tournois, et pour le plus à quarante livres à « raison qu'on a ediffié aultres moullins auprès d'icelluy, pour « ce XXXVI livres.

« Item. Toute la disme dudit lieu du Boysnormand revient et « appartient à la dite commanderie qui peult valloir chascun an, « communes années, six vingt livres tournois, aucunes foys plus, « aucunes foys moins, pour ce VIxx livres.

« Item. Le nombre de trente-huit acres de terre labourable et « non labourable en dix-huit pièces, dont il y en a sept à huit « acres de perroy et non valloir qui seroit en nombre total des « ditz héritages et masures comprins le manoir et enclos cy-dessus, « trente-neuf acres, pour ce XXXIX acres.

« Et peult valloir lesditz héritages lung portant l'aultre, com- « munes années, chascun an, l'acre 60 sols ou environ, pour ce « VIxx livres.

« Plus est deu par chascun an à la dite commanderie de rente « à prendre et avoir sur la dicte paroisse du Bosc Normant au « hamel de la Brechallye, le Bourgtheroulde et la Boscomble, la « somme de soixante et sept sols six deniers tournois, pour ce « LXVII sols VI deniers...

La déclaration se termine en disant que les charges se montent « à grands frais et sommes de deniers, nonobstant que le tout y

(1) Parfait Maille dit qu'un Commandeur de Sainte Vaubourg occupait le manoir de Bosc-Normand, sous l'approbation du Prieur, en France, de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

(*Histoire d'Elbeuf*, t. III, p. 298.)

Digitized by Google

« soit demeuré. » C'est la raison pour laquelle « *le chef* de la dite « commanderie est assis à la dite viconté (de Sainte-Vaubourg) « qui est de plus grand valleur que les membres d'icelle. »

(*Archives Nationales*, S. 5202[A]).

On voit, d'après cette pièce, la différence énorme entre le prix des terres au xv^e^ et au xvi^e^ siècles. Dans le premier cas on les louait à peine 20 sols l'acre, qui en rapportait tout au plus trente, et dans le second cas, l'acre donnait 60 sols, année commune.

Mais les commandeurs veillaient avec un soin jaloux sur tous leurs droits, afin de n'en laisser périmer aucun ! Ainsi le 24 août 1594, frère Charles de Gaillarbois attaquait, à Rouen, Etienne Cliquet et Valentin Romé, de *Bosnormand*, qui avaient induement enlevé des dîmes en blé et seigle. Ils se hâtèrent de se soumettre et furent, de plus, condamnés aux frais de la procédure.

Quant aux religieux de l'Ordre de Saint-Jean, nommés aux cures, il arrivait souvent, qu'à la réserve d'une pension, ils en abandonnaient les charges et les fruits à des prêtres séculiers. Le fonds de la Commanderie de Sainte-Vaubourg, aux Archives de la Seine-Inférieure, en fournit de fréquents exemples.

Ainsi le 14 novembre 1537, frère Simon Coullevée, curé d'Epréville et Jean Rouffard, curé de Tourville, en leur qualité de procureurs de frère Nicole Brisemiche, curé de *Bosnormand*, louent pour trois ans, à M^e^ Etienne Le Prévost, prêtre demeurant en la dite paroisse, la cure et le bénéfice avec tous les honneurs, profits, revenus, etc., à la réserve de 25 livres de pension et à la charge « de bien et duement desservir la dite Eglise, outre la somme de 25 livres tournois de ferme par an. » Le 16 septembre 1554, frère Nicole Brisemiche faisait un bail de trois ans, encore pour sa cure de *Bosnormand*, à M^e^ Jacques Botherel, prêtre, vicaire de la paroisse, avec réserve des grains et fruits, etc. Ce religieux, curé en même temps de Saint-Jean du Val de la Haye, siège ou chef-lieu de la commanderie de Sainte-Vaubourg, fut encore obligé de s'entendre, trois ans après, avec Etienne Le Prévost, pour le desservice de la paroisse. Son successeur, frère Mathieu Le Mère, eut pour vicaires Etienne Le Prévost, Richard Duvivier, Jean Petit, les sieurs Le Berger et Garé, prêtres, etc., car il fut curé de *Bosnormand* près de quarante ans (1565-1597.)

Digitized by Google

Mais quand vinrent les guerres civiles cette admirable prospérité des campagnes disparut tout à coup, les pauvres fermiers, pressurés de tous côtés, durent, comme celui de la Commanderie, demander des diminutions sur leurs baux.

On trouve, en effet, à la date de 1572, une pièce intitulée dans l'inventaire :

« Etat des pertes et ravages survenus à Jacques Prévost, fermier « de la terre du *Boisnormand* dépendant de la commanderie de « Sainte-Vaubourg, montant à plus de 1500 écus, à cause des « guerres civiles qui avaient eu cours en ce royaume, depuis l'an « 1569 jusques et compris 1572. »

Cependant la Commanderie trouvait facilement des fermiers pour cultiver ses terres et souvent des membres de la même famille, ce qui prouve la bonté des chevaliers pour leurs hommes. Après Jacques Prévost, c'est Etienne Prévost qui, en qualité de procureur et receveur général de frère Pierre de Piedefer, commandeur de Sainte-Vaubourg, loue pour neuf ans, à Jean Rome et Guillaume Prévost, laboureurs de *Boisnormand*, tout le revenu des fiefs, terres et seigneuries de cette paroisse, du Boisroger, du Bourgtheroulde, de Cesseville, etc., « à la réserve de la maison « couverte de thuilles de l'hôpital assise audit *Boisnormand* avec « l'enclos tant en plan que terres. Plus de la droiture et présenta- « tion du patronage dudit lieu, ensemble les confiscations, au- « beines et autres dignités accoutumées d'être réservées, moyen- « nant la somme de 500 livres tournois, 10 mines de blé à la « mesure de Rouen, 4 queux de cidre, 4 pourceaux gras de « 100 francs tournois chacun, 12 chapons et 12 poulets, le tout « de ferme par an et aux charges y portées. — Le dit bail passé « devant Le Lièvre et Lambert, tabellions jurés en la Vicomté de « Rouen, le 12 janvier 1574. » — La Commanderie de Sainte-Vaubourg continuait donc à jouir en paix de ses revenus de *Bosnormand*, sans être inquiétée par les seigneurs laïcs, tels que les Picart, Pompadour, Le Veneur ou les *Recuchon*.

Ces derniers, en effet, avaient fait, après une absence de deux siècles, une réapparition à *Bosnormand*, dans le fief de *Quesnay*.

La famille de Meulan conserva ce fief, avons-nous dit, jusqu'au milieu du xv^e siècle. A l'Echiquier tenu à Rouen le 29 septembre 1457, les deux filles de Thomas (Jeanne de Meulan, épouse de

Digitized by Google

Jean d'Auray et Perrine de Meulan, femme de Guillaume de Rosenivinen) plaidaient pour l'héritage venu de leur père.

Depuis, Jeanne obtint du Roi des lettres et cette affaire se termina par une transaction devant les tabellions de Vire. Jeanne eut la baronnie de Saint-Pair-le-Servain et Perrine les seigneuries de Courseulles, Bernières-sur-Mer, du *Quesnay*, etc.

Sous Louis XI, le 24 mars 1461, Guillaume de Rosenivinen rendit aveu des seigneuries qu'il possédait par Perrine de Meulan, son épouse; on le nomme : « noble et puissant seigneur, écuyer, premier échanson du Roi, etc. ». De leur mariage vint seulement une fille, Françoise, qui plaidait à l'Echiquier de 1505 contre Jean de Montalais, curé de Saint-Aubin de Sermentot. (La Roque, t. I, p. 103). Perrine de Meulan blasonnait : *D'or à une hure de sanglier de sable dentée d'argent* (armes de son mari) *contre-parties et échiquetées d'or et de gueules*, qui est de Meulan.

Maintenant Françoise de Rosenivinen a-t-elle vendu le fief du Quesnay à Pierre Recuchon, ou le lui a-t-elle transmis par mariage? On ne peut le savoir, les documents sont absolument muets sous ce rapport. Ce qui est certain, c'est que le 18 janvier 1518, Pierre Recuchon en rendait aveu au Roi, d'après la pièce suivante :

« François par la grâce de Dieu, roy de France, a nos amés et « féaulx les gens de nos comptes et trésoriers de Paris, aux bail- « lifs de Rouen et vicomté de Pontaudemer, etc. Savoir faisons « que nostre cher et bien amé *Pierre de Recuchon*, escuyer, nous « a au jourd'huy faict en personne ès mains de nostre amé et fèal « chancelier les foy et hommaige que tenu nous estoit faire pour « raison et à cause d'un quart de fief avec ses appartenances et « deppendances, nommé *le fief du Quesnoy*, assis en la prévosté de « Boscnormand, tenu et mouvant de nous à cause de nostre dicte « vicomté de Pontaudemer auxquelz foy et hommaige nous lavons « receu, sauf nostre droit et lautruy. Si voullons, etc.

« Donné à Paris le xviij jour de janvier l'an de grâce mil cinq cent dix huit et de nostre règne le cinquiesme. »

(*Arch. Nat. P. 264*[2], *n° 1135.*)

Pendant les XIV^e et XV^e siècles, on trouve la famille de Recuchon aux abords de *Bosnormand*. Ainsi un titre de 1312 dit que Jean de Recuchon, chevalier, est obligé de garder les chemins de la forêt de la Londe, à cause du droit d'usage attaché à son manoir de Thouberville. Il mourut huit ans après et fut inhumé aux Jaco-

Digitized by Google

bins de Rouen, suivant Farin : « Au bas de l'église, est le tombeau « de Jean Recuchon la Horgne, sieur de Thouberville, qui décéda « l'an 1320 (1). » Un Jean de Recuchon ne devait pas être d'humeur très paisible, d'après la note suivante : « Pour les despenz « de Baudoin de Guines, Colas Le Prévost et dou dit viconte (de « Pont-de-l'Arche), pour aler en la sergenterie de Saint-Joire, de « Pavilli et de Saint-Victor, pour espier et prandre plusieurs qui « aloient par les abbayes des diz lieux, touz arméz, et especialement monsieur Thoumas dou Quemin, et monsieur *Jehan* « *Recuchon* la Haurgue et aucuns de leurs amis, pour IIII jours et « pour IIII nuiz... XL sols. » Il s'agit ici de Jean II, fils de Jean I mort en 1320, qui mérita ainsi les rigueurs du bailli de Rouen (1334 à 1341).

A l'Echiquier tenu le 29 septembre 1336, à Rouen, Jean Recuchon prenait place avec Godefroy d'Harcourt, Roger Bacon, parmi les principaux membres de cette illustre assemblée (*La Roque*, t. I, p. 79); à celui de 1341 on trouve Amaury de Recusson (*id.*, t, II, p. 1120); à celui de Pâques 1344, Robert de Recuchon (2) était avec Robert de Meulan, sire de Milly, Mathieu Campion, etc., dits tous chevaliers (*id.*, t. I, p. 128), ainsi que Bertrand de Recusson (*id.*, p. 364); enfin aux Etats réunis à Pont-Audemer, le 20 mars 1350, on voit parmi les nobles Jean Recuchon (*Soc. libre de l'Eure*, 1839, p. 76).

(*A suivre.*)

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

---

(1) Saint-Denis : *La Londe*, p. 35-37 et *Dict. de l'Eure*, t. II, p. 834.

(2) Farin cite encore, t. I, p. 303, en 1321 un Robert Recuchon, chevalier, lieutenant du Bailly de Rouen. Dans l'*Inventaire de Robert Mignon*, publié par Ch.-V. Langlois en 1899, on trouve un *Recuchon*, bailli de Rouen et de Caen, en 1320 (p. 27, n° 80 et 82).

Digitized by Google

# LES SEIGNEURS DE PAVILLY, BARONS D'ESNEVAL

## VIDAMES DE NORMANDIE

(*suite*)

Robert V d'Esneval, seul fils et héritier de Robert seigneur de Verdun, était encore mineur à la mort de son grand'père et ses fiefs furent mis en la main de Charles, duc de Normandie, qui lui en fit délivrance lorsqu'il atteignit l'âge de vingt-et-un ans accomplis le 5 juin 1363; il en avait fait aveu le même jour.

En 1364, le duc de Normandie ayant mandé « pour rebouter les ennemis du royaume Monseigneur Bétran de Clacquin » et ordonné à la chevalerie de Normandie et de Picardie de le rejoindre, Robert d'Esneval fut du nombre « des nobles hommes » qui s'assemblèrent à Mantes le jour de Pâques « où ils firent leurs pasques et l'andemain vindrent mettre siège devant le chastel de Rouleboise », ce qui permit à Du Guesclin de s'emparer de Mantes et de Meulan. Lorsque celui-ci se porta au devant du captal de Buch et le battit à Cocherel le 19 mai de la même année, Robert d'Esneval faisait encore partie des Normands qui l'avaient accompagné (1), « à foison par grosses routes ». Il existe une montre de sa compagnie pendant cette campagne, elle se composait de trois chevaliers et quinze ecuyers (2); il combattait sous les ordres de Mouton sire de Blainville « lieutenant du Roi pour deça la rivière de Saine ès diocèse de Rouen »; au mois de septembre de la même année il donnait quittance d'un nouveau quartier de ses gages, mais sa compagnie ne se composait plus que d'un chevalier et de trois ecuyers; le mois suivant (20 octobre) il était à Rouen avec deux chevaliers et huit ecuyers (3); le 5 août 1369 il donnait de nouveau quittance de ses gages pour services de guerre, sa com-

(1) Chronique des quatre premiers Valois, p. 137 et 144.

(2) B. N. P. O. 1064.

(3) B. N. Clairembault, vol. 159, sceau nº 1, 8597.

Digitized by Google

pagnie se composait alors de deux chevaliers et de dix ecuyers (1).

Nous ignorons qui épousa Robert V d'Esneval, ce fut peut-être une Malet de Graville. Il y avait en effet dans la grande galerie du château de Pavilly l'écusson d'un baron d'Esneval accolé des armes de cette maison. On trouve aussi à cette époque une Jeanne de la Heuse, fille de Jean dit le Baudran amiral de France et d'une Bailleul mentionnée comme femme d'un Robert d'Esneval. Nous ne connaissons pas non plus la date de la mort de Robert V; est-ce lui qui mourut en 1370, date de décès indiquée par la généalogie pour son grand'père? nous ne le croyons pas, bien que dans l'inventaire du chartrier de Pavilly nous ayons vu mention d'une pièce datée de 1371 où il est question de ses fils Robert VI, Jean dit Perceval, Robert seigneur de Bourdainville, Geoffroy, seigneur de Beaucamp, ce qui a peut-être fait penser qu'il était mort vers cette année, mais la pièce ne nous étant pas parvenue il est permis de supposer que la date a été mal lue ou mal transcrite. Robert V dut mourir avant 1381. En effet un aveu conservé aux Archives nationales nous fait connaître que Robert d'Esneval prêta foy et hommage à Charles VI à Pont-de-l'Arche le 27 mars 1381 pour la baronnie d'Esneval (2), c'est de Robert VI qu'il s'agit; d'après la coutume de Normandie, nonobstant le brocart juridique « à tout seigneur tous honneurs », foy et hommage n'étaient dus que par la mort du vassal et non par la mort du seigneur, on ne pouvait rendre aveu que majeur et Robert VI ne devait pas l'être depuis longtemps puisque son père ne l'avait été qu'en 1363. Aussi comme, en 1370 et 1381, il existe de nombreux actes concernant un Robert d'Esneval, chevalier banneret, ces pièces ne peuvent le concerner, nous croyons donc devoir les attribuer jusqu'à plus ample informé à son père Robert V.

Ce doit être celui-ci que Duchesne cité comme banneret en 1373 et en 1375 (3). En 1371 il fut des chevaliers normands qui se joignirent à ceux de Bretagne pour mettre le siège devant Becherel dont la garnison anglaise ravageait la frontière de Normandie, ce siège dura plus d'un an.

Nous le retrouvons en 1375 tenant la campagne en Bretagne et

(1) Archives nationales. A. P. 263, cote 10.

(2) Archiv. nation. A. P. 263, cote 10.

(3) Duchesne, III, 317.

Digitized by Google

en Normandie, il avait sous lui six écuyers dont Robert d'Esneval son fils, à la journée de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1374); en 1377 il prend part au siège d'Evreux, où Jehan de Cintray, par commission du duc de Bourgogne, lieutenant du Roi en Normandie, reçut le 12 avril la montre de sa compagnie; elle se composait de trois chevaliers dont Robert et Jean d'Esneval, ses fils, et de onze ecuyers parmi lesquels Geoffroy d'Esneval son troisième fils (1).

En 1374, Charles V avait conclu une trève avec le roi d'Angleterre, il la mit à profit pour préparer la défense du royaume à son expiration. La Normandie qui devait recevoir les premières attaques fut l'objet particulier de ses soins, aussi n'eut-il garde de refuser en 1377 à Robert V la permission de construire une forteresse sur l'ancienne motte du château de Pavilly (2).

L'année suivante Robert V et sa compagnie prenaient part à la campagne contre le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, et se trouvait employé au siège de Breteuil (3).

En 1379 nous le voyons exécuteur testamentaire de Guillaume d'Esneval, curé d'Emanville. En 1380, il siégea aux Etats de Normandie réunis à Rouen « où là furent partie des prélats et barons de Normandie ». Mais la trève avec l'Angleterre expirait, à la fin de l'année il reprenait campagne. Le 10 octobre il était mandé à Falaise avec trois écuyers par le maréchal de Blainville sous le gouvernement du duc de Bourgogne; il dut mourir peu après.

Nous avons vu qu'il laissait quatre fils dont nous allons parler, il eut aussi une fille sur laquelle nous savons seulement qu'elle se maria en 1383; le 6 janvier de cette année son père donna quittance à Guillaume de Croismare, seigneur de Saint-Jean-du-Cardonnay, de 7 livres 1/2 pour aide chevel de mariage de fille aînée (4).

« Jean d'Esneval dit Perceval, fils cadet de Robert V, reçut de son père en apanage « sa vie durant par fourme de pension » le fief du Parc Remy à Roumare, s'étendant à Epinay et à Barentin, tenu nuement du roi, et le fief de la Mare-au-Val à Epinay, tenu

(1) B. N. P. O. 1064.
(2) Archives d'Esneval.
(3) Duchesne, IV, 1598.
(4) Bull. de la Société de l'histoire de Normandie.

Digitized by Google

de la baronnie d'Esneval pour un demi. Il avait épousé Jeanne de Mansigny, dame du Parc à Roumare, qui depuis fut appelé le Parc d'Esneval, du Parc à Surville (Eure) et de Puchay (Eure) dont la sœur Béatrix, dame des Ifs à Bouville et de Hacqueville, épousa en premières noces Jean de Léon, grand maître de l'artillerie de France et en secondes Martin, roi d'Yvetot vers 1381. Jean d'Esneval brisait ses armes d'un lion issant à dextre sur le chef.

Il servit longtemps son pays envahi avec dévouement, il avait fait ses premières armes sous les ordres de son père et était déjà chevalier en 1377 au siège d'Evreux. Ayant pris plus tard le parti du duc de Bourgogne il en devint chambellan ; ce prince le gratifia en 1386 de 600 livres en reconnaissance de ses services, dont il donna quittance à Arras le 17 août (1).

Nous le retrouvons à Paris le 2 juillet 1388 recevant une nouvelle gratification de 100 livres. En 1407, avec un autre chevalier et huit écuyers de sa compagnie, il est employé à la garde, sûreté et défense de la ville de Montivilliers sous le gouvernement du comte de Tancarville (2).

Mais il finit par se décourager et accepter le joug du vainqueur qui lui fit don et remise de ses fiefs le 14 février 1419 (3) ; il n'en profita guère car l'année n'était pas terminée qu'il était mort. De son mariage il avait eu deux filles, Marguerite, femme de Robert de la Heuse dit le Borgne, seigneur des Ventes d'Eawy et de la Mailleraye, châtelain de Bellencombre, morte sans postérité (4) et Marie d'Esneval qui épousa Colin Leschamps, seigneur de Renfeugères, dont nous aurons à reparler.

Robert dit Robin ou Robinet d'Esneval, seigneur de Bourdainville par don de son père, l'était aussi de Saint-Maclou, Saint-Mards et Tourville (Eure), terres qui devaient lui venir de sa mère, car une quittance en date du 19 juin 1378, et par conséquent antérieure à son mariage et à la mort de son père, nous apprend que le Roi lui donna en considération de ses bons services les biens confisqués pour forfaiture à Tourville et à Saint-

(1) Dom Villevieille, vol. 37.
(2) B. N. P. Sc. Clairembault.
(3) Vautier, dons de Henri V, p. 144.
(4) Chronique de Pierre Cauchon, p. 211.



Digitized by Google

Maclou sur Gilles Lohier lors de son exécution à Rouen (1); il brisait ses armes d'un lion issant à senestre sur le chef (2).

En 1378 Robert d'Esneval était échanson du roi; par la suite il fut capitaine de vingt-quatre archers à cheval commis à la garde, service et défense du corps du Roi (3) et chambellan du Roi. En 1398 nous le voyons en difficulté à l'échiquier avec la veuve de Robert d'Estoutteville (4).

Le Roi le gratifia plus tard d'une pension de 600 livres sur ses coffres (5) pour le récompenser de ses services. En 1407 il est employé à la garde et défense de la ville de Fécamp et du pays d'environ sous le gouvernement du comte de Tancarville; le 8 juin il donne quittance de ses gages à Harfleur. En juillet 1411, il est à Rouen où il assiste à la lecture des lettres du duc d'Orléans au roi demandant vengeance de la mort de son père (6). En 1414 il fut nommé bailli de Caen; en 1419 les Anglais lui confisquèrent Saint-Maclou; il dut mourir peu après. En 1380, il avait épousé Jeanne le Bigot dame de Formoville, de Campigny, de Malou, fille de Jean chevalier seigneur des mêmes terres, maréchal de Normandie, qui mourut en 1399 lui laissant deux fils Charles-Etienne et Robert dont il sera parlé plus loin.

Geoffroy d'Esneval avait reçu de son père le fief de Beaucamp à Sainte-Austreberte, il brisait ses armes d'un besant ou d'un écu posé à senestre sur le chef (7). Il fit ses premières armes dans la compagnie de son père, peut-être en 1377 au siège d'Evreux, où nous le voyons qualifié écuyer. Le 20 juillet 1380 il est à Hesdin prenant part « aux guerres de Picardie » sous les ordres du sire de Coucy, il recevait en prêt 36 livres tournois sur ses gages et ceux de cent autres écuyers de sa compagnie. Le 1er août suivant la montre de sa compagnie était reçue à Arras; en 1386 le 26 septembre il est encore sous les armes avec « les gens de sa chambre » au nombre de 16 écuyers, il était à Arras attendant les ordres du Roi pour servir dans l'armée organisée pour passer au pays d'Angleterre à l'encontre des ennemis en la com-

(1) Archives nationales. S. H. I. I. 112, 331.
(2-7) B. N. P. scellées de Clairembault.
(3-5) B. N. P. O. 1064.
(4) La Roque, I, p. 839.
(6) Chronique de Pierre Cauchon, p. 251.

Digitized by Google

pagnie de messire Robert de Boissay sous le gouvernement du Roi en personne (1). Il semble avoir laissé deux fils : l'aîné Robert dit Perceval deviendra par son mariage avec sa cousine germaine Robert VII; le second, Jean dit Perceval, fut sans doute par don de sa belle-sœur seigneur de Criquetot-l'Esneval en viager et mourut sans postérité. il brisait ses armes d'un petit écu? accompagné de deux besants? sur le chef (2). Il prit part à toutes les campagnes de son temps. nous le voyons aux guerres de Picardie à Hesdin en juillet 1380 en la compagnie de Monseigneur de Coucy sous le gouvernement de Monseigneur de Bourgogne, au mois d'août et de septembre de la même année sous les murs de Corbie, avec neuf écuyers, à la fin de septembre à Chartres à la poursuite des Anglais (1). Jean dit Perceval ne dut mourir qu'en 1419, il venait de se rallier à Henri V d'Angleterre auquel il avait fait hommage le 20 mars de l'an VI de son règne. A sa mort, Criquetot fut confisqué avec tout ce qui lui avait appartenu (3).

Nous avons vu que Robert VI d'Esneval prêta foy et hommage pour la baronnie en 1381. Il se distingua dans presque toutes les campagnes où se prodigua la chevalerie normande de cette belliqueuse époque; on trouve la plupart du temps son nom parmi les compagnons de Du Guesclin dont il était parent par sa femme. Il fit ses premières armes comme écuyer dans la compagnie paternelle où nous l'avons vu en 1374 à la journée de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; c'est peut-être à la suite de sa conduite dans cette circonstance qu'il fut armé chevalier; en 1377 il est qualifié tel dans la montre des gens de son père lors du siège d'Evreux. Robert VI devait être d'un caractère aventureux, ami des expéditions lointaines.

En 1381, sous la conduite de l'amiral de Vienne, il partit en Ecosse pour soutenir ce royaume contre les Anglais qui lui faisaient la guerre. Il pénétra avec ses compagnons dans le comté de Northumberland qu'ils ravagèrent, mais les sentiments des Français ne purent s'accommoder de ceux des Ecossais et il fallut s'en revenir en France fort mécontent d'alliés aussi peu endurants.

Robert VI ne fut pas dégoûté par cette équipée des voyages outre-

(1) B. N. P. O 1064.
(2) B. N. P. Sc. Clairembault.
(3) Bréquigny, 261.

Digitized by Google

mer, il s'engagea volontiers en juin 1390 dans l'expédition que la noblesse française, à l'instigation des Génois, entreprit sur la côte barbaresque sous les ordres du duc de Bourbon. Elle dura deux mois sans beaucoup plus de gloire que de profit.

En 1391 une difficulté s'éleva entre Robert d'Esneval et les chapelains de la communauté de Notre-Dame de Rouen au sujet de 10 livres de rente sur la prévosté de Pavilly qu'un seigneur avait données anciennement à une de ses sœurs « qui jadis avait été nonnain en l'abbaye de Gomerfontaine » et que cette abbaye avait cédée à ce dit chapitre. Par une transaction en date du 5 juillet il fut convenu que les chapelains tiendraient quittes à l'avenir les seigneurs d'Esneval de cette rente désormais annulée.

D'autre part Robert d'Esneval leur fit don de 200 francs d'or du coin du Roi moyennant lesquels les chapelains s'engagèrent « à célébrer et chanter chaque année bien et deubment quatre messes en la dite église, en la chapelle saint Jean l'évangéliste, perpétuellement en l'amour de Dieu et de la benoîte Vierge Marie, c'est à savoir, tant que le dit seigneur vivera, que des dites quatre messes, deux messes seront du Saint-Esprit et deux messes de Notre-Dame, et après son décès toutes les dites messes seront de *Requiem* pour le salut de l'âme du dit seigneur et de Madame sa femme et de ses prédécesseurs et successeurs et seront célébrées et chantées la première le XXIIIe jour du mois de novembre prochain venant, les autres le XIIe jour de février, le VIIIe de juin et le XIIIe d'aoust en suivant » (1).

Deux ans après (1393), Robert d'Esneval avait un autre différend à l'échiquier avec le prieur de Pavilly, dom Guillaume Jacob; une transaction s'ensuivit aussi qui fut homologuée à l'échiquier de Pâques 1395 (2).

Robert VI fit encore une autre transaction le 10 février 1394 avec le prieur du Mont-aux-Malades. Les largesses des seigneurs de Pavilly et d'Esneval avaient contribué dans le passé à rendre le prieuré du Mont-aux-Malades l'un des plus riches de la Haute Normandie (3), le lieu dit la Haye-au-Vidame en serait encore un souvenir.

Ce prieur prétendait avoir le droit de prélever un demi muid de

(1-3) Archives d'Esneval.
(2) Neustria Pia.

Digitized by Google

froment de rente sur la grange du seigneur de Pavilly étant à Bloville ou au Mesnil-Enard, Robert d'Esneval le contestait affirmant que « depuis quarante ans ni au-devant les religieux n'avaient eu ne saisine ne possession d'icelle rente ». Il fut convenu « d'un commun accord pour bien de pais et de équité et pour eschiver à toute matière de plaiderie de s'en remettre en l'ordonnance et sentence de bonnes personnes », le procureur du Roi au baillage de Rouen et le vicomte des aumônes du diocèse de Rouen. Ceux-ci décidèrent « que pour le bien de l'église et de la dite prieuré pour eschiver aux domages de tous et pour oster toute rigueur de plait et pour ce que le dit seigneur d'Esneval ses prédécesseurs et successeurs aient part aux prières et oraisons des religieux de la dite prieuré il donnerait pour une fois au dit prieur et convent 50 francs d'or ou monnoie de la value »; moyennant ce versement le prieur renonça à faire valoir ses droits à la perception de la rente en litige. La charte ajoute « ains le dit prieur et convent et leurs successeurs par ainsi que nous sire d'Esneval et nos successeurs quant nous serons allés de vie à trépassement on portera à Sainte-Katerine-les-Rouen notre corps, nous devons reposer la nuit au moustier de la ditte prieuré du Mont-aux-Malades et nous prieur et convent de nous trouver à trois chevaulx qui la charette ameneront ou le dit corps du seigneur sera et a deux baillés chartiers et à une personne de que estat qu'il soit qui conduira le corps tant seulement le hebergier pour la nuit et leurs dépens et lendemain au matin en laquelle heure qu'il plaira aux gens qui seront avec le dit corps de nous faire chanter une messe pour l'âme du dit seigneur (1) ».

(*A suivre.*) Baron d'Esneval.

(1) Archives d'Esneval.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le tombeau de Robert d'Acquigny, *dans l'église N.-D. de Louviers*, par Louis Régnier, Paris, 1918, in-8°, 31 pp.

Cette étude a paru dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*. L'activité intellectuelle et la grande puissance de travail de M. Régnier lui permettent de distribuer à tous ceux qui se réclament de lui les multiples productions de son savoir, avec autant de facilité que de bonheur.

On le trouve aussi à l'aise, dans son rôle de biographe de M. L. Passy et d'historien de sa vie que dans ses travaux d'archéologie. Il y montre les mêmes qualités de netteté, de sobriété et de sens droit, qui sont un si grand attrait pour les esprits cultivés, inlassablement curieux, mais souvent combien prévenus. L'opuscule sur le Tombeau de Robert d'Acquigny porte la même empreinte vive et forte de toutes ses œuvres. Il comprend deux parties : l'homme d'abord ; ensuite, le tombeau ; le tout enrichi de trois très bonnes gravures.

Jusqu'ici, cette sépulture avait son mystère. Œuvre d'art, elle l'est assurément. Mais de qui honorait-elle les restes ? Une certaine convention locale nommait bien comme son ayant droit « Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay en Champagne, homme de finances et de guerre qui s'était déclaré contre Louis XI dans les querelles du roi avec son frère, et que Louis XI avait fait prendre et noyer dans l'Eure en 1465. » Mais la vérité pour moins tragique est plus vraisemblable.

M. L. Régnier, après avoir interrogé sans succès nombre de réserves historiques, finit par découvrir, dans les recueils de testaments conservés aux Archives Nationales, le testament de maître Robert d'Acquigny, conseiller clerc en la grand'chambre du parlement de Paris, doyen de la collégiale de Saint-Omer en Artois. Il était au but. L'exactitude et la précision absolue des

Digitized by Google

termes ne laissaient aucun doute sur l'identité du fondateur du monument de l'église de N.-D. de Louviers.

Robert d'Acquigny était un de ces vieux parlementaires dont la physionomie austère et solennelle a gardé dans l'histoire une note de fierté, de dévouement, mais aussi de chatouilleuse indépendance. L'auteur l'a retrouvé comme « maître » assistant à l'Echiquier de Normandie en 1403. Les titres ecclésiastiques ne lui manquaient pas. Il était prébendaire du Chapitre de la cathédrale de Thérouanne, doyen du Chapitre de Saint-Omer, chanoine de N.-D. d'Evreux et de N.-D. de Rouen et prébendaire de Bernienville. Sa mort arriva en 1404. Mais suprême ironie des choses, le monument qui d'après ses dispositions testamentaires lui fut élevé dans l'église de Louviers, sa ville natale, ne reçut jamais ses restes. Pour quel motif ? On en est réduit à des conjectures.

L'œuvre n'en est pas moins digne d'être remarquée. M. L. Régnier en décrit minutieusement toutes les caractéristiques architecturales, le sarcophage et le gisant, et y constate une des premières manifestations en France du style flamboyant émigré d'Angleterre. C'est une vérification d'ordre général qui a son intérêt. Après avoir tancé, à juste titre, les retouches modernes, hérétiques ou aventurées, il loue la franchise et la sobriété du sculpteur. Robert d'Acquigny avait demandé à être représenté sur son sarcophage vêtu de l'épitoge qui était la robe des magistrats, l'auteur en profite pour fournir des précisions sur ce détail. Il signale, en terminant, la jolie statue de la Vierge qui surmonte le tombeau. « C'est, dit-il, l'œuvre d'un statuaire au goût discret, d'un esprit délicat et pondéré qui mériterait d'être vulgarisée. »

Abbé Thorel.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
*Le Havre et Yvetot :* M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
*Eu :* M. le chanoine Legris.
*Dieppe et Neufchâtel :* M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Barfleur et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé d'Auguaise.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

3234. — BULLETIN HIST. ET ARCH. DE LA MAYENNE, t. XXXIV, 1918. *Les possessions de la maison de Laval*, par Léon Maître, p. 153-174 (suite et fin) ; *L'armée vendéenne dans la Mayenne*, par l'abbé F. Gaugain, p. 192-215 ; *Le général Decaen* [né à Creully, Calvados] *et la Chouannerie*, p. 216-222 [chasseurs d'Evreux, p. 221].

3235. — PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN, 1917, Rouen, L. Gy-A. Lainé, 1918, in-8 de 630 pp. : *Discours de réception de Mme Colette Yver*, p. 11 et réponse du Président, p. 33 ; — *le Petit Séminaire et le Prieuré du Mont-aux-Malades*, discours par Ch. Deleau, p. 237 ; — *Au sujet de la construction de l'église de Saint-Ouen*, par le Dr Merry-Delabost, p. 291 ; — *Charles-Nicolas Cochin le fils* (IIe partie), par M. S. Frère, p. 303 ; — *N.-D. de Pitié à la Cathédrale*, par M. le chanoine Jouen, p. 389 [biographie du chanoine Brigues, curé de Tourny au XVIe siècle] ; — Notices nécrologiques : Paul Allard, avec portrait, par M. le chanoine Vacandard, p. 537 ; Lucien Lefort, architecte, avec por-

Digitized by Google

trait, par M. Ed. Delarue, p. 555; Ferdinand Marron, par M. le chanoine Prudent, p. 585, et par le même, hommage à Jesse-Bénédict Carter, p. 598.

3236. — Bull. arch. du comité des travaux hist., 1917, 2e livraison. Clef de bronze et fond de vase de terre rouge trouvés à Bosnormand (Eure), par M. de Vesly, p. LXVIII, LXXXIX et CXXXIII; — Gisement préhistorique trouvé à la Chapelle-Réanville (canton de Vernon, Eure), par M. Georges Poulain, p. CX, etc.

3237. — Normandie, octobre, nos 17 et 18 : *Impressions vernonnaises*, p. 11 [ancienne pension Dubois]; — *Le poème du Bougey*, par Pierre Aguétant, préface de Georges Normandy, 1 vol., Lemerre, Paris, 15 fr. ; — *Flaubert et ses amis*, p. 20 ; Une ébauche de roman [Raoul Duval; Le Vaudreuil]; — *Carnet de route d'un architecte ;* Une excursion à Rouen et au Havre, 1893, p. 31, etc.

3238. — Annales révolutionnaires, juillet-septembre : *Le Municipalisme sous la Révolution*, par M. Léon Dubreuil, p. 469-505 [Evreux, Vernon, duc de Penthièvre, Breteuil, Rouen, etc].

3239. — L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (LXXVIIIe vol., 2e sem. 1918) : col. 3, Le manoir d'Ango; — col. 6, L'imprimeur Etienne Guilleret de Lunéville; — col. 11, Luc de la Bucaille à Cherbourg; — col 12, Duc d'Albe; — col. 18, 76, 137, Le Docteur Payerne et les sous-marins [à Cherbourg]; — col. 35, Médailles décernées à titre de récompenses universitaires ; — col. 46, Lettre inédite de Béranger à M. Clogenson ; — col. 51, Auvray, baron de Givray; — col. 54, Au sujet du nom de Waldeck-Rousseau ; — col. 70, Flaubert avait-il des Peaux-Rouges dans son ascendance? (cf. no 3185) ; — col. 82, Le baron Thiers ; — col. 88, Les *ex-libris* les plus anciens ; — col. 96, Nécrologie, Mme la comtesse C. d'Arjuzon ; — col. 116, Etat civil parisien (famille Le Monnier dans le Calvados); — col. 119; Bertrand-Gaillard d'Estallonde; — col. 126, Médailles données à titre universitaire (Pierre Corneille); — col. 133, Triboulet, origine du nom (famille Monnicault à Caen); — col. 138, La femme sans tête (à Elbeuf).

3240. — Amet (Abbé Charles), † au champ d'honneur, *Sem. Rel. de Coutances*, 31 octobre.

3241. — Angot-des-Rotours, Le voyage de Louis XVI à Cherbourg, *Revue hebdomadaire*, 28 septembre, p. 491-516.

Digitized by Google

3242. — Bayeux. Les vitraux de la cathédrale, *Sem. Rel. de Bayeux*, septembre 8, 15, 22, 29 et 6 octobre ; — Une lettre curieuse publiée par l'abbé Bourrienne [Passage de Napoléon à Caen, en 1811], *id.*, 17 octobre.

3243. — Beuvron-en-Auge. — Notice sur — [dépendance du Bec] ; — Le culte des Saints au Pays d'Auge [Saint-Michel], *La bonne Semence, bull. de* —, septembre et octobre ; — Un curé d'autrefois, Messire Louis Dubosq ; *id.*, octobre.

3244. — Chuquet (Arthur). Mérimée en 1870, *La Revue Hebdomadaire*, 7 septembre, p. 31-48.

3245. — Delamare (Abbé Henri), † professeur de 3e à l'Institution Saint-Romain, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 novembre.

3246. — Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen*, août 23, Les vitraux de l'église Saint-Nicaise ; mort du peintre Roger Jourdain de Louviers (1845 1918) ; — *sept.* 12, Sur la côte Sainte-Catherine, vestiges archéologiques ; — 14, Liste des dons faits au Musée des antiquités de Rouen ; — *oct.* 15, Nécrologie : Le sculpteur Duchamp-Villon.

3246 *bis*. — Eudeline (chanoine Paul). Hauville, un volume in-4° de 600 pages avec 18 planches hors texte, 23 figures dans le texte, une carte *Plan terrier de 1748*, titre rouge et noir, papier de luxe, prix : 20 francs (franco 21 fr. 50).

3247. — Evreux. Notes d'histoire diocésaine ; sur les pèlerinages aux Saints du diocèse d' —, *Sem. Rel. d'Evreux*, 28 sept., 26 oct., et 2 nov. (fin).

3248. — Faure (Gabriel). L'Italie de Flaubert, *La Revue Hebdomadaire*, 7 sept. p. 49-70.

3249. — Glos-la-Ferrière. La léproserie de Glos, Bull. Parois. de — sept.

3250. — Graville. Bénédiction de la première pierre de l'église Sainte-Cécile, *Bull. Rel. de Rouen*, 24 août [L. I.]

3251. — Hamilton (A). Sources of the religious element in Flaubert's Salammbo, Paris, Champion, 1917, in-8, XI-123 pp.

3252. Havard (Oscar). La cathédrale de Lisieux [C. R.] *Le Correspondant*, 25 sept.

3253. — Hébert (Chanoine). Notice historique sur l'Œuvre des Ames du Purgatoire à la Maison Saint-Philippe de Saint-Aubin-d'Ecrosville (Eure), *Sem. Rel. d'Evreux*, 2 et 9 novembre.

Digitized by Google

3254. — Huet (Abbé), curé de Tourny, † caporal-infirmier à Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 5 et 19 octobre.

3255. — Jouen (Chanoine). La N.-D. de Pitié de la cathédrale de Rouen et son donateur. Rouen, A. Lainé, 1918, in-8, 40 pp. grav. [Ext. du n° 3235] ; — Vitraux de la cath., notes historiques *Bull. Rel. de Rouen*, 24 août.

3256. — Launay (De), Paris-Le Havre, notes sur les transports par la Seine, *La Nature*, 21 septembre.

3257. — Lebas (Georges), La ville qui meurt de faim, 1792-1797 (Dieppe), *Revue Hebdomadaire*, 31 août.

3258. — Lebrun (R. P.). Le bienheureux Jean Eudes et le culte public du Cœur de Jésus. Paris, Lethielleux, in-8 écu, 4 francs.

3259. — Lethimonnier (Abbé), † mort des suites de ses blessures, *Sem. Rel. de Coutances*, 5 sept.

3260. — Lisieux. Sœur Theresa of The Child Jesus. Has life and after her death. Lisieux, Carmel of Lisieux, 1914, petit in-16, 32 pp. avec grav.

3261. — Mackau (Baron de), † à Vimoutiers, *Larousse mensuel*, octobre.

3262. — Marguy (Henri). Historique du château de Gaillon, Elbeuf, Allain, 1917, 15 pp. in-8.

3263. — Massieu (Abbé), † curé-doyen de Montfort, *Sem. Rel. d'Evreux*, 7 sept.

3264. — Nicolle (Abbé Prosper), vicaire à Périers, † à l'armée d'Orient, brancardier-aumônier, *Sem. Rel. de Coutances*, 17 octobre.

3265. — Omont (Henri). *Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du Département des Mss.* en 1915-1917. Paris, E. Leroux, 1918 in-8 de 48 pp. [Boscherville, 22594 ; Normandie, documents sur des familles normandes du xiii^e au xiv^e siècle, 22790-22801 ; — Vernon 22594 : — revue des architectes de la cathédrale de Rouen jusqu'à la fin du xvi^e siècle 71276 ; — Correspondance de H. L. Curmer (1801-1870) avec des imprimeurs et libraires normands de Caen, Dieppe, Elbeuf, Honfleur, Le Havre, Lisieux, Louviers, Mortagne, Rouen et Valognes, 11277 ; — Recueil de lettres adressées à M. Beuzelin, notaire royal aux Andelys (Eure), (1736-1790), 11379 ; — Roman, de la Rose, xiv^e siècle, fol. 128, calendrier à l'usage de Bayeux, 11387 ; — Recueil de lettres d'imprimeurs et de libraires des xviii^e et xix^e siècles (Besongne de Rouen, Ed. Frère), 22434 ; — Recueil

Digitized by Google

de lettres autographes des XVIe, XVIIe et XVIII siècles [Samuel Bochart, abbé Cochet, Louis Dubois, Ch. de Grandmaison, A. Le Brument, A. Tardif, etc.], 22435-22436 ; — Notes sur les heures d'Ango, 22586 ; — Recueil des délibérations municipales de Saint-Etienne-sous-Bailleul (Eure), (1793-1817), 22595 ; — Mélanges historiques : « Mémoire... que fait Jean-Simon Riquier, procureur au bailliage d'Orbec (15 mai 1758), n° 22756, fol. 292 ; — Inventaire général de Guitry, Forest en 1792, Saint-Clair (canton d'Ecos, Eure), 22812 ; — Familles normandes ; Adam du Monstier (22794), Estouteville-le-Pelletier (22795), Le Portier-Orléans (22796), Paynel-Thère (22797), du Barbier-Lorge (22798), de Magny-Wimpffen (22799), etc. ; — Collection de lettres autographes, n° 22816 : Boïeldieu, de Bonald, Caumont, duc de la Force ; n° 22817, Casimir Delavigne, François, duc d'Alençon ; — 22818, Marmontel, duc de Penthièvre, etc. — 22820, fol. 3, Minute d'un mémoire de Charles de Laubespine, abbé de Préaux (1611-1650), sur l'expédition de Le Maire ; fol. 5, Mémoire du même au roi Henri IV sur ce sujet.

3266. — Peyre (Dr F.). Nouveau Guide-Memento de Bagnoles-de-l'Orne. La Chapelle Montligeon, 1918, in-8, 48 pp.

3267. — Picot (Emile), membre de l'Institut, † à Saint-Martin d'Ecublei (Orne), *Nouvelliste de l'Orne*, 13 et 20 octobre.

3268. — Pont de l'Arche. Note de ce qui s'est passé de curieux à —, depuis 1488 jusqu'en 1727, *Sem. Rel. d'Evreux*, 14 et 21 sept. (fin). Cf. n° 3221.

3269. — Porée (Chanoine). Un évêque constitutionnel de l'Eure, Charles-Robert Lamy (1747-1814). Evreux, Imprimerie de l'Eure, 1918. 80 pp. [Ext. de la *Revue Cath. de Normandie*].

5270. — Poussin et Marino, par Andrea Moschetti, Dell'influsso dell Marino sulla formazione artistica de Nicolo Poussin, Roma, Lœscher, 1913, in-4°, 31 pp. *Journal des Savants*, juillet-août, p. 169-175 [C. R. par H. Lemonnier].

3271. — Régnier (Louis). Le tombeau de Robert d'Acquigny, conseiller au Parlement de Paris, doyen de Saint-Omer, dans l'église de Notre-Dame de Louviers (Eure), Paris, E. Champion, 1918, in-8, 32 p., 3 pl.

3272. — Riant (Abbé), prêtre-soldat, † curé de Bion, *Sem. Rel. de Coutances*, 31 octobre.

Digitized by Google

3273. — Toutain (P.). Discours prononcé aux obsèques de M. Albert Lambert, *Journal de Rouen*, 24 août.

3274. — Vernon. Notes inédites sur Saint-Adjutor et sur la Madeleine, d'après un mss. du siècle dernier, *Bull. Parois. de N.-D. de Vernon*, 1918, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.

3275. — Vesly (Léon de). Légendes, superstitions et vieilles coutumes, *La Dépêche de Rouen*, 1er octobre.

---

*Indications spéciales par département.*

Calvados : **3234**, 39, 42, 43, 52, 60, 65, 67.

Eure : **3234**, 35, 36, 37, 38, 44, 46, 46 *bis*, 47, 53, 54, 55, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 74.

Manche : **3239**, 40, 41, 46 *bis*, 59, 64, 65, 72.

Orne : **3239**, 49, 58, 61, 65, 66, 67.

Seine-Inférieure : **3235**, 37, 39, 45, 46, 46 *bis*, 48, 50, 51, 55, 56, 57, 65, 73, 75.

---

# NOTE DE LA RÉDACTION

Voici la liste des abonnements payés du 15 septembre au 15 novembre 1918 :

M. Jean d'Hugleville, à Quiberville-sur-Mer, 10 fr.

M. le vicomte des Brosses (abonnement supplémentaire), 10 fr.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

Un évêque constitutionnel de l'Eure : Charles Robert Lamy (*suite*). — M. le Chanoine Porée. . . . . 3
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux. . . . . 13
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye. — Félix Clérembray . . . . . 25
Bulletin bibliographique. — M. l'abbé E. Thorel. . . . . 35
Bibliographie Normande (nº 2953-3019). . . . . 41
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 50
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*). — Félix Clérembray. . . . . 64
Un Evêque constitutionnel de l'Eure. Ch.-Robert Lamy (*suite*). M. le Chanoine Porée. . . . . 72
Un Service que doit à la Bibliographie l'histoire religieuse du XVIe siècle. — M. le Chanoine A. Tougard. . . . . 89
Bibliographie Normande (nos 3020-3069). . . . . 91
Recherche de Roissy (1598-1599) (*suite*). — M. l'abbé **Le Mâle.** 98
Un Evêque constitutionnel de l'Eure (*suite et fin*). — M. le Chanoine Porée. . . . . 111
Bibliographie Normande (nos 3070-3123). . . . . 138
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 145
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*). — Félix Clérembray. . . . . 162
Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie. M. le baron d'Esneval. . . . . 170
Bulletin bibliographique. — M. l'abbé Thorel. . . . . 185
Bibliographie Normande (nos 3124-3178). . . . . 187

Digitized by Google

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval (*suite*). — M. le baron d'Esneval. . . . . 193
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Ch. Guéry. . . . . 208
Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye (*suite*). — Félix Clérembray . . . . . 220
Bulletin bibliographique [Hauville]. — M. l'abbé E. Thorel. . . 230
Bibllographie Normande (nos 3179-2233). . . . . 235
Recherche de Roissy (1598-1599) (*suite*). — M. l'abbé **Le Mâle.** 241
Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (*suite*). — M. l'abbé Guéry . . . . . 258
Les Seigneurs de Pavilly, baron d'Esneval (*suite*). — M. le baron d'Esneval. . . . . 270
Bulletin bibliographique. — M. l'abbé E. Thorel. . . . . 278
Bibliographie normande (nos 3.234-3.275). . . . . 280

Digitized by Google

## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS


CLÉREMBRAY (Félix). Foucarmont sous la Révolution. La fin de l'Abbaye . . . . . 25-64-162-220

ESNEVAL (baron d'). Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, vidames de Normandie. . . . . 170-193-

GUÉRY (Abbé Ch.). Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois. 13-50-145-208-258

**Le Mâle** (Abbé). Recherche de Roissy (1598-1599). . . 98-241

PORÉE (Chanoine). Un évêque constitutionnel de l'Eure. — Charles-Robert Lamy. . . . . 3-72-111

THOREL (Abbé). Bulletin bibliographique. . . 35-185 230-278

TOUGARD (Abbé A.). Un Service que doit à la bibliographie l'histoire religieuse du XVIe siècle. . . . . 89


*Le Gérant :* G. POUSSIN.


Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.



Digitized by Google

# BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

*Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.*

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D'

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000754034

Digitized by Google

Digitized by Google